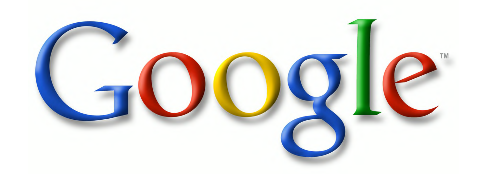
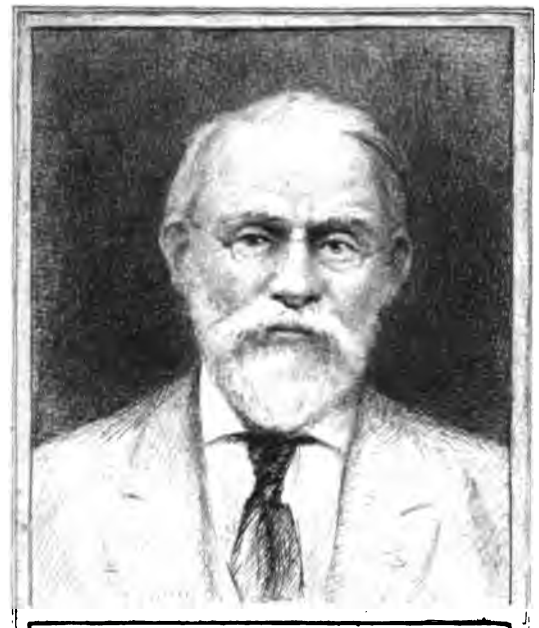








BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

BULLETIN

Historique et Monumental

DE L'ANJOU,

PAR AIMÉ DE SOLAND.

Quærendo.

Cinquième année de la publication.



ANGERS,

IMPRIMERIE DE LAINÉ FRÈRES, ÉDITEURS, RUE SAINT-LAUD, 9.

1858.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Les Moissonneurs.

(CHANSON VENDÉENNE.)

Voilà la Saint-Jean passée,
Le mois d'août est approchant,
Et tous garçons des villages
S'en vont la gerbe battant.
Ho ! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

—

Par un matin je me lève
Avec le soleil levant,
Et j'entre dedans une aire :
Tous les batteux sont dedans.
Ho ! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

—

Je salue la compagnie,
Les maîtres et les suivants;
Ils étaient bien vingt ou trente,
N'est-ce pas un beau régiment ?
Ho ! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

Je salue la jolie dame
Et tous les petits enfants,
Et dans ce jardin-là j'entre
Par une porte d'argent.
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

—

V'là des bouquets qu'on apporte,
Chacun se va fleurissant;
A mon chapeau je n'attache
Que la simple fleur des champs.
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

—

Dans la peine, dans l'ouvrage,
Dans les divertissements,
Je n'oublie jamais ma mie,
C'est ma pensée en tout temps.
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

—

Viendra le jour de la noce,
Travaillons en attendant.
Devers la Toussaint prochaine
Nous aurons contentement.
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

Les Mouches.

Au XVIIIe siècle les femmes et même les hommes avaient pris, pour faire paraître la blancheur de leur teint, l'habitude de se mettre sur la figure de petits morceaux de taffetas noir taillés en forme de mouches; celles taillées en long s'appelaient des *assassines*.

Ce singulier usage avait suggéré à un poète les vers suivants qu'il fait dire à une mouche :

. . . .
Je rehausse d'un teint la blancheur naturelle;
Et la dernière main que met à sa beauté
Une femme allant en conquête,
C'est un ajustement des *mouches* emprunté.
. . . .

Dans l'année 1748, la mode de porter mouche était très-répandue à Angers; les femmes étaient aussi enthousiastes de cet ornement qu'elles le sont aujourd'hui de la crinoline.

Une des plus jolies dames d'Angers se faisait remarquer par la multitude de mouches qui couvraient son visage; un jeune versificateur angevin lui adressa un matin, à son petit lever, les vers suivants :

La mouche, aimable Iris, vous convient à merveille,
C'est un nouvel appas pour engager les cœurs.
J'aimerais mieux l'appeler une abeille,
Puisqu'elle se met sur des fleurs.

Les Professeurs de la Faculté de droit d'Angers.

L'ancienne école de droit qui existait à Angers avant la révolution avait acquis une réputation justement méritée. Ses professeurs furent toujours l'objet d'attentions délicates de la part

de la maison de ville , et nos rois leur accordèrent plusieurs priviléges. Il existait au XVIe siècle un impôt général frappant toutes les classes de la société , sauf celle des ecclésiastiques. Les services signalés que rendirent dans notre université les professeurs de droit, les firent exempter, en 1587, de la taxe imposée sur les maisons de la ville. Henri III , dans ses lettres patentes datées du 5 octobre 1587, décharge de cette taxe les *docteurs, régents, lisant actuellement en l'université d'Angiers.*

Le 17 janvier 1662, ils furent dégrevés du droit de *huitième sur le vin de leur crû qu'ils vendaient en détail.*

Le 9 février 1663, pouvoir leur fut conféré de faire valoir un domaine sans payer aucunes impositions.

Enfin le 3 février 1707, des lettres patentes les exemptèrent de *toutes charges publiques, logement de gens de guerre, droit de subvention et ustencile.*

Le Carnaval.

D'où vient le mot *Carnaval?* Cette question posée à maints savants a donné lieu à de singulières réponses, et il a été présenté sur ce mot des étymologies que le facile Ménage n'aurait jamais voulu accepter; force donc a été d'en revenir à Ducange et de dire avec lui : *Carna vale;* adieu la chair.

Jean de Ruiz, poète espagnol qui vivait sous le règne d'Alphonse-le-Sage (XIIIe siècle), a publié la légende de la guerre entre dom *Carnaval* et dom *Carême.*

Carnaval, ayant été vaincu la nuit du mercredi des Cendres, reste malade jusqu'à la semaine sainte. Ses forces reviennent alors et le mettent en état de se battre. Secondé d'un brave athlète qui est le seigneur Déjeûner, il envoie un cartel à Carême, et le jour de Pâques est marqué pour le jour du combat. Carême, se trouvant faible, s'habille en pélerin, et, pour éviter un duel qui l'inquiète, se sauve le samedi saint.

Le bon Bruneau de Tartifume, dans son *Philandinopolis*, rapporte ainsi les plaisirs auxquels nos pères se livraient à l'époque du Carnaval :

« Après les Rois suit le Carême-prenant que les Latins appeloient Bacchanalia, que les Italiens appelent à présent *Carnaval* ; les Hespagnols, Carnestoliendas ; et les Gascons, Carmentran. Auquel temps se font en Anjou mille plaisantes parties. La noblesse y tire la bague, combat à la barrière, faict tournois et mascarades, afin de donner plaisir aux dames et damoiselles. Les aultres vont biller le lard et le plus souvent les paroisses se défient les unes les aultres. Quelques-uns courent la pelotte, et les aultres virent les crespes avec lesquelles se mangent les collations garnies de langues de bœuf, de pastés, de tartres, de tourteaux feuilletés, de poupelins, de macquarons, de confitures, de dragées, d'amandes, de pommes, de poires et de fromages de Hollande, d'Auvergne et de Milan. Les nuictées s'y passent en dances, bals et ballets, lesquels bals se continuent par le moyen d'un boucquet qui se présente à celuy qu'on présuppose estre content de payer les violons, lequel se redonne à une fille ou damoiselle qui doict avoir le soin de trouver une salle et siége pour recepvoir la compagnie. »

Au sujet du *Carême-prenant* nous trouvons dans l'Année littéraire de 1756 un article très-peu connu, de Fréron, qui nous paraît assez curieux pour être rapporté ici.

Gresset n'a point, dans son charmant poëme du Carême impromptu, mis en vers une fable faite à plaisir.

« Le père Jacson fut le missionnaire de l'île d'Ouessant. Après avoir particulièrement instruit le chef de ces insulaires, il le mena à Quimper où on le fit prêtre et *recteur* de son île ; c'est le nom que l'on donne aux curés de cette province. Celui-ci, homme simple, allait tous les ans à Brest, en novembre ou en décembre, pour y faire ses emplettes, surtout celle d'un almanach, guide unique et précieux qui lui indiquait les quantièmes des mois où tombaient les fêtes

» mobiles. Il fit, je ne sais quelle année, un temps si af-
» freux, qu'il lui fut impossible de s'embarquer avant la fin
» de mars ; et cependant on avait fait jusqu'alors et l'on faisait
» toujours gras dans l'île, à l'exemple du recteur ; tandis que
» toute la chrétienté jeûnait ou du moins devait jeûner. Notre
» pasteur apprend à Brest qu'on est dans la semaine de la Pas-
» sion ; il se pourvoit de tout ce qui lui est nécessaire, et se
» hâte de retourner chez lui. Il monte en chaire le dimanche de
» la semaine sainte, et annonce à son troupeau l'erreur invo-
» lontaire qu'il a commise. Mais, dit-il, le mal n'est pas grand,
» et nous rattraperons bientôt les autres fidèles. Pour que tout
» se passe dans les règles, ajouta-t-il, les trois jours gras seront
» aujourd'hui, demain et mardi ; le jour des Cendres, mer-
» credi ; nous ferons abstinence le reste de la semaine, et di-
» manche nous chanterons *Alleluia.* »

Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur.

L'emplacement où se trouve aujourd'hui l'antique église de Nantilly était autrefois un champ destiné à la culture maraîchère. Dans une plate-bande de ce champ, des jardiniers trouvèrent un jour, couchée sur le sol, une petite figurine haute de deux pieds, taillée sur un cep de vigne, représentant la vierge Marie.

Cette statue devint bientôt l'objet de la vénération des fidèles. Une chapelle fut érigée sous le vocable de Notre-Dame-des-Lentilles, puis l'église qui remplaça la chapelle prit le nom de Lentilly et aujourd'hui, par corruption de langage, elle s'appelle Nantilly.

En l'an 766, Pepin, roi de France, assembla dans cette église un concile national, sur le différent de la très-sainte Trinité et du culte des images, entre les églises d'Occident et celles

d'Orient. Théodulphe, dans ses annales, dit en parlant du roi Pepin : « Celebravit natalitia Domini in Salmuro villâ et pascha » similiter, tunc habuit dominus Pepinus in prædictâ villâ sy- » nodum magnum, inter Romanos et Græcos de summâ Trini- » tate et imaginibus Sanctorum »

En 1008, le pape Jean II plaça sous la protection du saint-siége, l'église de Nantilly donnée par Charles-le Chauve à l'abbaye de Saint-Florent.

En 1266, Gilles, archevêque de Tyr, légat d'Urbain IV, fut enterré dans l'église de Nantilly.

Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, donne les détails suivants sur Gilles de Tyr :

« En 1266, on enterra dans cette église, devant le grand » autel, entre le chœur et le sanctuaire, Gilles, archevêque de » Tyr, légat d'Urbain IV en France. Son corps fut trouvé en » 1641, avec tous les ornements d'un évêque, sa crosse, son an- » neau, son crâne tout entier avec un peu de chair et de cheveux. » On en dressa un procès-verbal. En 1699 on ouvrit encore » son tombeau, messire Michel Le Pelletier, évêque d'Angers, » faisant alors sa visite à Saumur. On trouva son épitaphe gra- » vée sur une lame de plomb en ces termes : Hic jacet beatis- » simæ memoriæ Ægidius, archiepiscopus Tyrensis, legatus in » negotio crucis, obiit apud Dinantum in Alemannia, an. Dni » 1266. La croisade, pour laquelle Urbain IV l'avait envoyé » solliciter une levée de deniers en France, était contre Main- » froy. Saint Louis fit alors rassembler les évêques de son » royaume, en 1263, et M. Pithou remarque, dans le traité » qu'il a fait des libertés de l'église gallicane, que le clergé ne » lui accorda pas ce secours, *ex vi litteræ,* en vertu des bulles de » sa légation, mais seulement par grâce. Ce Gilles de Tyr était » de Saumur. Saint Louis, étant venu en cette ville pour faire » son frère Alphonse chevalier dans une assemblée nombreuse » de prélats et des grands de son royaume, goûta l'esprit et la » vertu de ce Gilles, l'emmena avec lui dans son voyage de la » Terre-Sainte, le fit garde des sceaux, ensuite archevêque de

» Tyr. Il demeura plusieurs années à Saumur. Appelé en Allemagne, il y mourut à Dinan, très-saintement comme il avait vécu, et, comme il avait ordonné par son testament qu'on apportât son corps à Saumur, on l'enterra dans l'église de Nantilly. La réputation de sa bonne vie l'a toujours fait regarder comme un saint; le peuple qui était venu en foule à son tombeau l'a canonisé. On prétend même qu'il s'y est fait plusieurs miracles. Les offrandes que faisaient les fidèles étaient si abondantes, qu'il y eut contestation entre le curé et le prieur de Saumur, à qui les aurait; Nicolas Gellant, alors évêque d'Angers, favorisant le curé, l'affaire fut portée devant Clément III, et, selon la supplique que lui présentèrent l'abbé et les moines de Saint-Florent, le pape donna un bref daté de Viterbe, le premier jour de février l'an second de son pontificat, par lequel Sa Sainteté remontre à l'évêque d'Angers qu'il ne doit pas prendre les offrandes qui sont faites dans l'église de Nantilly, pas même celles qui se faisoient au tombeau de Gilles, archevêque de Tyr. »

Le roi Louis XI avait une grande dévotion pour Nantilly. Il dota cette église de riches présents. On voit encore l'oratoire où venait prier ce monarque. Le grand autel, d'une magnificence extrême, représentait l'Assomption de la sainte Vierge. Cette belle sculpture était due au ciseau du statuaire La Barre, du Mans.

En 1402, il se forma dans l'église de Nantilly une confrérie en l'honneur de la sainte Vierge. Cette confrérie avait une bannière où était peinte l'image de Marie, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus; au bas on lisait sur un phylactère ces mots : *Mater Dei, memento mei*. De chaque côté de la bannière étaient attachés deux chandeliers où se trouvaient des cierges allumés. Cette bannière était portée en procession par toutes les rues de Saumur, le jour de l'Assomption, et confiée après la cérémonie à un confrère qui avait sollicité l'honneur de la garder dans sa demeure pendant une année. Il n'était pas facile d'être dépositaire de la bannière vénérée; il fallait quelquefois attendre pen-

dant dix années. Ce pieux usage fut conservé à Saumur jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

La nourrice de Marie d'Anjou, reine de France, épouse de Charles VII, fut enterrée à Nantilly, aux frais du bon roi René. Cette inscription, que chacun a pu lire sur un des piliers de l'église, n'a pas été toujours très-fidèlement rapportée; nous allons la donner telle qu'elle a été publiée par M. Marchegay, dans ses Notices et Documents historiques, page 2.

Ci-gist la nourrice Thiephaine,
La Magine, qui ot grant paine
A nourrir de let, en enfance,
Marie d'Anjou, royne de France,
Et après son frère René,
Duc d'Anjou et depuis nommé,
Comme encore est, roy de Sicile;
Qui a voullu en ceste ville,
Pour grant amour de nourreture,
Faire faire la sépulture
De la nourrice dessus dicte,
Qui à Dieu rendit l'âme quicte,
Pour avoir grâce et tout deduit,
Mil CCCC cinquante et huit,
Ou mois de mars XIIIe jour.
Je vous prye tous par bone amour,
Affin qu'elle ait ung pou du vostre,
Donnez-lui ugne patenostre.

Ambassade du roi de Hongrie.

(SON ENTRÉE A ANGERS.)

Au mois de juin 1487, une grande fête eut lieu dans notre ville. Le roi Charles VIII, se trouvant en Anjou, reçut dans

sa bonne ville d'Angers l'ambassade du roi de Hongrie. Une pompe extraordinaire fut déployée pour honorer ces nouveaux hôtes.

Le vendredi 8 juin 1487, les avocats, les conseillers, les juges, les lieutenants, les sénéchaux, les officiers du roi, le chapitre de Saint-Maurice, se rendirent en cortége à la porte de ville par laquelle les envoyés du roi de Hongrie devaient entrer. Quatre-vingts notables, revêtus de robes écarlates, se joignirent au cortége, ainsi que six cents gens de métiers portant *Voulges et aultres ferrements* [1].

Charles VIII avait envoyé sur la route l'évêque du Mans, pour guider dans nos murs l'ambassade.

Elle fit son entrée précédée de cinq trompettes, suivie d'une musique délicieuse. Dans le cortége on remarquait un archevêque, deux hauts dignitaires, deux cents seigneurs. Vingt-six mulets, portant bagages et riches présents, venaient derrière.

Les réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de l'arrivée des ambassadeurs hongrois furent magnifiques. Les chroniqueurs parlent avec grands détails des plaisirs que le peuple angevin goûta dans cette belle journée, et dont il garda longtemps le souvenir.

[1] La vouge, serpe recourbée emmanchée au bout d'un morceau de bois, est un instrument très-employé de nos jours dans nos campagnes pour couper les épines. Cet instrument était connu en Anjou au moyen âge. Le canonnier de La Vallée, dans son obscène et inénarrable *Pique-Mouche*, sur la défaite de Craon, écrit en 1594, dit en parlant d'un des seigneurs qui assistaient au siége :

Ton faulx nez courbé comme un vouge.



Cris d'Angers.

PREMIÈRE PARTIE. — (LES OUBLIES.

Chaudes oublies renforcies ,
Galetes chaudes eschaudez ,

était le cri, au moyen-âge, adopté par les marchands d'oublies d'Angers. Quand les *Oublieurs*, c'est ainsi qu'on les désignait, cessaient d'annoncer leurs marchandises, ils agitaient une cliquette dont le bruit strident se faisait entendre au loin.

Les Angevins furent très-friands d'oublies, et au XIIIe siècle on voit qu'il était d'usage, après le repas du soir, de manger pendant la veillée de chaudes oublies. On trouve dans un grand nombre d'aveux l'obligation imposée à des possesseurs de fiefs, d'offrir à certaines époques de l'année des oublies à leur seigneur. Cette obligation s'appelait droit d'oubliage. Cet usage était répandu dans l'église, et aux grandes fêtes, les chanoines de l'église Saint-Maurice, ainsi que les clercs, recevaient des cornets d'oublies; des distributions pareilles avaient lieu dans les principaux chapitres de nos abbayes.

Le bon René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, ayant été fait prisonnier à la bataille de Thoulongeon, fut conduit au château de Piracon-sur-Senlis, et y fit un long et triste séjour; pourtant ses amis lui avaient promis prompte délivrance. René, confiant dans leurs promesses, espérait chaque matin voir les portes de sa prison s'ouvrir. Mais lassé d'attendre, il vit bien qu'il était abandonné même de ceux qui lui devaient le plus de reconnaissance. Un soir, se promenant après son souper silencieusement dans ses appartements, il jeta un regard mélancolique sur une corbeille d'oublies, qui lui avait été envoyée; puis, saisissant sa palette et ses pinceaux, il peignit sur la muraille des oublies rehaussées d'or, « voulant, dit-il, signifier que les

gens qui ne faisoient point diligence de le faire délivrer l'avoient oublié. » Les jeunes gens envoyaient à leurs fiancées des oublies ; ce présent était toujours reçu avec plaisir. Chaque soir, le bon bourgeois attendait, sur le seuil de sa porte, le passage de l'oublieur.

Les oublies d'Angers étaient excellentes, celles de Paris insipides, dit un chroniqueur ; quant à celles de Lyon, elles ressemblaient à des cornets de métiers. Au moyen-âge comme actuellement, on faisait tirer les oublies.

La vogue attachée aux oublies fournit l'occasion aux malfaiteurs de dévaliser les maisons de la cité. Cartouche, ce grand voleur, avait organisé les bandes qui exploitaient toutes les provinces ; c'est lui qui avait inventé un genre d'industrie portant le nom de *Vol à l'Oublieur*. De prétendus marchands se présentaient à domicile, et pendant qu'ils occupaient les gens de la maison au tirage des oublies, ils prenaient connaissance des lieux et revenaient plus tard piller les maisons qu'ils avaient ainsi inspectées.

Autant on désirait auparavant l'arrivée de l'oublieur, autant sa présence fut redoutée ; aussi l'engouement pour les oublies cessa-t-il tout d'un coup. Au dernier siècle, de larges oublies furent fabriquées et prirent le nom de *Plaisirs*. Les marchands de *Plaisirs* vendaient comme maintenant leurs friandises en criant d'une voix sonore :



On prit goût à cette pâtisserie, les enfants n'eurent plus peur de ces nouveaux colporteurs ; les sinistres souvenirs qui s'attachaient aux oublieurs finirent par disparaître, au grand contentement des producteurs et consommateurs de *Plaisirs*.

Vous n'en aurez pas les gants.

Dès une époque très-reculée, il était d'usage, en Anjou, d'offrir une paire de gants à la personne, quelle que fût sa condition, qui vous apportait une bonne nouvelle. Il arrivait souvent qu'un pauvre hère récompensait de la sorte un homme beaucoup plus riche que lui.

Le premier de l'an, considéré comme jour heureux, était une époque où la maison de ville, l'université et les corps constitués, recevaient de leurs administrés et subordonnés des paires de gants.

L'expression *vous n'en aurez pas les gants*, passée en proverbe, s'appliquait à celui qui apportait une nouvelle déjà connue. Cette coutume, dit Duchat, nous vient d'Espagne où elle s'appelle la *paragante.*

Molière, dans sa pièce de *l'Étourdi*, a employé cette expression. Ainsi Mascarille, se promettant de faire emprisonner sur un soupçon frivole le rival de son maître, s'écrie :

Je sais des officiers de justice altérés,
Qui sont pour de tels coups de vrais délibérés,
Dessus l'avide espoir de quelque *paragante*,
Il n'est rien que leur art avidement ne tente;
Et du plus innocent, toujours à leur profit,
La bourse est criminelle et paie son délit.

L'habitude d'offrir des gants a été conservée, en Anjou, jusqu'à la révolution.

Les Enfants de chœur de l'église Saint-Maurice.

Les enfants de chœur de l'église Saint-Maurice furent longtemps en grande réputation.

Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles il n'était pas de communau-

tés religieuses qui ne voulussent les avoir les jours de fêtes pour les faire chanter sur leurs théâtres. Aucun concert spirituel n'était donné à Angers sans qu'ils n'y prissent part.

En 1692, Frédéric, fils aîné du roi de Danemark, étant à Angers, entendit à l'office du chapitre Saint-Maurice un soliste nommé Simon Abellard. Ravi de la jolie voix de cet enfant, il voulut l'emmener dans les états de son père. Simon résista aux offres brillantes du prince. Ce que voyant ce dernier, il résolut de l'enlever; cela lui fut facile. Mais il ne put échapper à la surveillance des chanoines qui députèrent vers lui plusieurs des leurs. Force fut au prince de rendre, le 3 décembre 1692, le jeune choriste à sa chère cathédrale. Des abus ayant eu lieu dans les concerts où assistèrent les enfants de chœur, défense leur fut faite de chanter ailleurs qu'à l'église où ils étaient attachés.

On tenait à grand honneur d'avoir après sa mort des prières chantées par les enfants de chœur. Ainsi, on lit dans l'*Ami du Secrétaire*, page 348, tome Ier :

« Nourri, maire-chapelain, lègue 15 livres sur une maison,
» rue Saint-Nor, pour donner chaque premier dimanche du
» mois deux douzaines de petits pâtés aux enfants de chœur,
» à condition qu'ils chanteront, chaque premier dimanche du
» mois, le verset *Requiescant in pace* sur sa fosse, près le bénitier de la porte des cloîtres. (2 juin 1721.) »

Chronique.

La restauration des verrières de St-Maurice est commencée. Plusieurs panneaux, contenant des sujets tirés des vies de saint Maurille, de saint Martin et de saint René, sont démontés pour être remis en plomb et réparés.

Espérons que cette tâche, de la plus grande difficulté, sera menée à bonne fin, tant au point de vue du métier qu'au point de vue archéologique, et qu'un remaniement intelligent rendra

à sa splendeur première ces belles verrières qui firent pendant des siècles l'admiration des artistes et des fidèles.

—

Sur la demande de M. Duboys, maire d'Angers, le Ministre d'Etat vient d'envoyer à notre Musée un bas-relief allégorique en marbre blanc. Ce bas-relief, composé en 1848 pour faire partie du monument que la République éleva sur la place du Palais-Bourbon, représente la *Fraternité.* Il est dû au ciseau du statuaire Maindron.

—

Le Musée des Antiquités de la ville vient récemment de s'enrichir d'une très-belle collection d'urnes cinéraires et de vases funéraires, trouvés dans les champs de Terre-Noire, lors des travaux de terrassement du chemin de fer d'Angers à Nantes.

—

Les travaux de réparation de l'église Saint-Serges et Saint-Bach commencent à s'avancer. On peut juger maintenant de l'effet que produira cette belle église lorsqu'elle sera complétement restaurée.

—

Tout le monde sait que trois artistes angevins, MM. Appert, Dauban, Lenepveu, sont chargés d'exécuter dans la chapelle Sainte-Marie de grandes peintures murales. Déjà quelques-unes sont terminées et nous avons admiré une fresque, de M. Appert, pleine de sentiment et de vérité, représentant l'entrée à l'hospice Sainte-Marie, d'une pauvre vieille appuyée sur le bras de son fils, et reçue par les sœurs de cette pieuse maison.

—

Un des plus beaux monuments de l'Anjou, l'antique clocher de Tiercé, vient d'être démoli. Nous regrettons sincèrement la disparition de cette flèche du XIIe siècle qui n'avait de comparable que le magnifique clocher de Notre-Dame de Chemillé.

Bibliographie.

M. Léonce de Pesquidoux vient de faire paraître un volume intitulé : *Voyage artistique en France, études sur les Musées d'Angers, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, de Lille.*

Nous n'avons à nous occuper de cet ouvrage qu'en ce qui concerne notre Musée. M. de Pesquidoux n'a point eu l'intention de faire une histoire du Musée d'Angers. Son travail consiste seulement dans une appréciation des toiles et des sculptures qui l'ont le plus frappé dans la visite qu'il a faite aux salles du Logis-Barrault. Plusieurs tableaux de notre galerie ont remis en mémoire à l'auteur de piquantes anecdotes.

Un jour David, le peintre, se présente chez Lagrenée, pour voir son tableau d'*Alexandre visitant la famille de Darius*; après avoir regardé un instant la composition : « Hum! hum! dit-il, en mettant son lorgnon, il ne faut point oublier, mon cher Lagrenée, que ces femmes sont des princesses; leur extérieur doit l'annoncer.

— C'est bon, c'est bon, répondit Lagrenée, je leur mettrai des pierreries. »

M. de Pesquidoux, relativement au tableau de Deveria, la *Mort de Jeanne d'Arc*, toile fort médiocre, raconte que l'auteur, après avoir fait ce tableau, se promenant un dimanche dans la galerie du Luxembourg, s'arrêta longtemps devant la *Naissance d'Henri IV* : « Décidément, dit-il, avec effort, je n'avais que ce tableau dans le ventre. »

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Lettre adressée par le curé constitutionnel de Mozé, le 15 mai 1791, au Président du district d'Angers.

L'état du clergé d'Angers en 1791, que nous avons sous les yeux, montre combien la grande majorité des prêtres furent fidèles à leur religion, et combien peu adoptèrent la Constitution civile du clergé.

Presque partout, dans les communes de l'Anjou, les prêtres constitutionnels furent mal reçus des populations, et, pour en citer un exemple, nous publierons la lettre qu'écrivit le curé intrus de Mozé aux membres du district d'Angers.

Monsieur,

« Huit jours de demeure dans le pays de Mozé me mettent en état de vous marquer l'état de la paroisse; le trouble qui y existe n'est pas général, mais presque général, les trois prêtres que j'ai remplacés ne cessant de répandre par les maisons et de présenter à tout le monde une prétendue excommunication, ce qui trouble tellement les têtes que non-seulement personne ne vient à l'église, sauf une vingtaine; mais l'on m'insulte presque dans l'église, l'on y jette des pierres, et l'on me trouble absolument dans mon ministère. Aujourd'hui, c'est la seconde fois,

les prêtres tels que MM. Jouin et Quincé, ci-devant vicaires, reparaissent aux fenêtres et excitent la populace par leur présence, leurs cris et leurs gestes. Hier au soir, samedi, ils ont été par toutes les maisons, surtout M. Jouin, avertir qu'il y avait des messes à un endroit qu'on nomme Audeberge; on criait partout qu'on n'eût point à aller à la messe de l'*excommunié;* enfin il n'y a aucun moyen qu'ils n'employent pour émouvoir, mes portes retentissent des coups de pierres qu'on y jette dans le moment même où je vous écris. Je vous prie de mettre fin à ces vacarmes ; j'attends et j'espère tout de votre prudence.

» La municipalité est de la partie, nul n'approche de l'église, aucun décret ne m'est présenté pour être publié, l'on se contente d'en afficher deux ou trois. Jugez, de là, de l'ignorance des paroissiens, puisqu'ils n'ont jamais entendu parler d'aucune loi nouvelle. Je crois que la publication des décrets ferait beaucoup d'effet et sur eux et sur moi; si vous ne faites pas en sorte qu'elle se fasse, jamais je ne viendrai à bout de les tourner à la Constitution, et je vois que je serai sous peu obligé d'abandonner le poste, non par faute de courage, mais par faute de moyens de les instruire.

» Outre cela, il se trouve un autre désagrément pour moi, et qui ne finira jamais, à moins que vous ne vous en mêliez : ce sont les réparations ; mes portes sont disloquées et ne ferment qu'avec beaucoup de peine. C'est un gond, c'est une pierre, un loquet, etc. Ce n'est pas le tout, il y a trois brèches aux murs de mon jardin qui sont ouvertes jusqu'aux pieds ; on y entre de tous côtés, et tous les jours j'y vois des enfants et de grandes personnes qui y viennent. C'est sans doute par ces endroits-là qu'on a ravagé totalement le jardin (car je n'ose soupçonner mes prédécesseurs) ; il n'y a pas trace d'artichaux, quoiqu'il y en eût deux superbes carrés ; il n'y a plus aucuns choux, porées, carottes, laitues, pois, etc., enfin il n'y a absolument que le terrain, sauf les arbres qui ne sont point abîmés, mais tout ce que je pourrai faire ne servira de rien,

tant que mes murs ne seront point réparés. Enfin, je ne vois aucune sûreté pour moi ; la municipalité me fuit comme un pestiféré et ne veut se mêler de rien. Daignez, Monsieur, mettre fin à tous ces abus qui ne laisseraient pas de me devenir très-pernicieux et même funeste ; je vous le répète, je compte sur votre prudence, je vous prie d'y mettre le plus court délai, car l'on me menace de me chasser avant quinze jours. J'espère que vous voudrez bien soutenir votre ouvrage et répondre favorablement à celui qui est avec estime,

Monsieur,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

N.-J. Coudret, curé de Mozé. »

A Mozé, ce 15 mai 1791.

« Je ne vous parlerai pas du puits où l'on a jeté mille ordures et que j'ai fait nettoyer, vu le besoin pressant que j'en avais. Mon jardin n'est que d'une boisselée, ce qui m'est insuffisant ; les décrets nous en donnent, je crois, six. Il vous sera facile de me les procurer, attendu que les terres de la cure ne sont point encore vendues.

» Je vous remarquerai qu'il ne se fait point d'offrande de pain bénit, point de quête pour les trépassés. Lundi j'ai porté le bon Dieu à trois quarts de lieues du clocher; en partant de l'église l'on cria d'une manière indigne contre moi.

» Je suis dans un autre embarras, j'ai reçu 300 livres en assignats et vous savez que cette somme est disparue, elle n'a guère parue dans mon ménage, n'ayant aucune autre ressource ; si vous pouviez me faire passer la même somme, cela me tirerait du précipice ; je vous prierais de me faire passer une centaine d'écus en argent, vu que je ne peux acheter de légumes, de beurre, de bois et autres menues denrées avec des billets. »

Abbaye de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine.

L'abbaye de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine, aujourd'hui occupée par des Trappistes, relevait autrefois pour le spirituel du diocèse de La Rochelle. La tradition veut qu'elle ait été fondée par l'empereur Charlemagne. Elle tire son nom de la fontaine qui se trouve non loin du couvent et à laquelle on se rendait en pélerinage. Jusqu'au XIIe siècle, l'abbaye fut habitée par des Bénédictins. Au XVIIe siècle, Sublet, abbé de Vendôme et de Belle-Fontaine, introduisit dans ce monastère une congrégation de Feuillants. Une confrérie pour honorer la sainte Vierge s'établit à Belle-Fontaine. Bientôt on vit parmi les confrères les évêques de Poitiers, d'Angers et les chefs des maisons de Bretagne, de Chemillé, de Mortagne, de Cholet, de Maulévrier, etc.; des paroisses entières s'inscrivirent, entre autres celles de Beaupréau, d'Andrezé, de la Chapelle-du-Genêt, de Melay, de Jallais, de la Poitevinière, de la Jubaudière, etc. En 1656, le pape Innocent X accorda des indulgences à la confrérie de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine.

Cette abbaye possédait de très-grands revenus; plusieurs seigneurs y faisaient déposer chaque année dix-huit cent septiers de blé.

Au moyen-âge, Belle-Fontaine était une véritable forteresse. En 1562, le marquis de Goulaines, commandant une troupe de huguenots, vint en faire le siége; les moines prirent les armes et tinrent ferme sur les créneaux. De Goulaines pensait faire bon marché des cénobites, et ne s'attendait pas à trouver des adversaires si vaillants; force fut de se retirer laissant un grand nombre d'hommes sur la place. Le sacriste de l'abbaye, Jean Taillandeau, homme fort expert en beaucoup de choses, peignit un grand tableau qu'il déposa dans la chapelle, où était représenté le siége du couvent par les huguenots; il n'avait pas manqué de reproduire l'attitude guerrière des religieux repoussant l'attaque des assaillants. Au-dessus de cette composition

était une Notre-Dame avec cette inscription : *Dissipa gentes quæ bella volunt.* Les chartes désignent Belle-Fontaine sous le nom de *Castrum Bella-Fontanense.* Dans la magnifique église du couvent fut enterré le prince de la Roche-sur-Yon, fondateur de Beaupréau.

Fleurs de l'Ascension.

Le jour de l'Ascension on jetait, du haut de la voûte de l'église Saint-Maurice, des fleurs nommées par le peuple fleurs de l'Ascension, symbole des langues de feu qui tombèrent sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Au moment où ces fleurs arrivaient à terre, chacun se précipitait afin de pouvoir en prendre, car on leur attribua une vertu curatrice pour une foule de maladies. Il arrivait souvent qu'il s'élevait dans l'église même, de graves désordres occasionnés par des disputes et des rixes ; aussi cet antique usage fut-il supprimé le 11 juin 1666.

Note concernant le sculpteur Biardeau, auteur des saints de la Barre, tirée des descriptions de Paris par Germain Brice et Piganiol de la Force.

ÉGLISE DES PETITS-AUGUSTINS DE PARIS.

« On y verra quelques statues de saints et de saintes de l'ordre de ces Pères, qui ne sont pas mal dessinées, lesquelles sont de terre cuite, de l'ouvrage du nommé Biardeau, originaire d'Anjou. La figure de l'*agonisant,* dans une grande niche cintrée, au milieu de l'autel, à la place d'un tableau, est d'une excellente beauté, et le fameux Varin en estimait la tête au poids de l'or, à cause de l'expression touchante qui s'y remarque. » (Germain Brice, description de la ville de Paris, vol. IV, page 65.)

ÉGLISE DES PETITS-AUGUSTINS. (*Autel.*)

« Au milieu du retable, dans l'endroit où l'on met ordinairement un tableau, il y a ici une niche cintrée où l'on remarque un groupe de terre cuite blanchie, qui est composé de trois figures et qui est d'une grande beauté. C'est un agonisant soutenu par un ange qui lui montre le ciel, et auprès est un saint Nicolas de Tolentin; la tête de l'agonisant est admirable pour ses expressions vives et touchantes; elle a fait l'admiration de nos plus excellents sculpteurs, à commencer par Varin. Sur les portes qui sont aux côtés de l'autel, il y a deux statues de la même matière que le groupe: celle qui est du côté de l'évangile représente sainte Monique, et celle qui est du côté de l'épître, sainte *Claire de Montefalco*, en Ombrie, religieuse de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Toutes ces statues sont d'un sculpteur nommé Biardeau, originaire d'Anjou. » (Description de Paris, par Piganiol de la Force, tome VII.)

Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier.

Nos pères étaient gens prudents; ils n'agissaient point à la légère et jamais n'engageaient leurs capitaux dans une seule entreprise. Les Angevins avaient, en affaires, la réputation d'hommes craintifs; les petits rentiers déposaient leurs fonds chez plusieurs banquiers, afin de ne pas courir le risque de voir leur fortune entièrement engloutie dans une catastrophe financière.

Les vieillards disaient aux jeunes gens : Mes amis, *il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier,* et, à ce précepte, ils ajoutaient la citation suivante :

Un homme avait des œufs, et voulait s'en défaire;
Pour ne pas à la foire arriver des derniers,

Quoiqu'il pût en remplir trois ou quatre paniers,
Il mit tout dans un seul, et ne pouvait pis faire.
Sa mule qui suait sous le poids d'un fardeau
Fragile comme du verre,
Pour en décharger sa peau,
A quatre pas de là donna du nez en terre.
Hélas ! s'écria l'homme à qui son désespoir
Inspira de vains préambules,
Que n'ai-je mis mes œufs sur trois ou quatre mules!
Je mérite un malheur que je devais prévoir.
Si le ciel veut me permettre
De faire encore le métier,
Je jure de ne plus mettre
Tous mes œufs dans un panier.

La tombe de Bérenger.

L'hérésiarque Bérenger, archidiacre d'Angers, après avoir abjuré ses erreurs, se retira dans le monastère de Saint-Côme, près Tours, où il mourut en odeur de sainteté, l'an 1088. Un des religieux composa pour être gravée sur sa tombe une épitaphe qui contenait cinquante-deux vers latins.

Un poète inconnu nous en a laissé la traduction suivante :

Celuy qui gist icy fut un homme admirable,
Le fameux Bérenger, qui tout mort ne meurt pas :
Il ne s'écarta point de la foy vénérable ;
Le premier de janvier luy donna le trépas.
Ce jour est malheureux, jour plus que tout funeste,
Qui du monde ravit l'ornement des beaux arts ;
L'église perdit lors une douceur céleste,
Et les lois n'eurent plus l'aspect de ses regards.
A sa rare éloquence, et la philosophie,
Et tout ce qu'ont chanté les poètes divins,

Ont cédé sous sa force : et comme on le publie,
Il n'eut jamais recours à celle des grands vins.
Il fut sobre en un point que le temps se défie
D'en produire un pareil pour de plus grands desseins.

Le Saint-Hubert de la Séguinière.

Nous devons à l'obligeance de M. Charles Thenaisie, de Cholet, les renseignements suivants, sur la naïve sculpture du saint Hubert de la Séguinière, qui dans ce moment est menacée d'être brisée par le marteau vandale d'un maçon.

A une lieue de Cholet, sur la route qui conduit de cette ville à Nantes, on rencontre le bourg de la Séguinière, dont l'église possède un curieux monument. C'est un autel au-dessus duquel un sculpteur a représenté l'événement miraculeux qui causa la conversion de saint Hubert, patron vénéré des chasseurs.

Au fond d'un des bas-côtés de l'église, remarquable par ses voûtes aux nervures de granit et ses culs-de-lampes armoriés, est placé le monument dont nous allons faire la description. A droite, sortant d'un massif d'arbres (qui par leur hauteur et la forme de leur feuillage ont un peu l'air des grands choux verts du pays), un cerf, de taille ordinaire, se tient debout, ayant un christ entre ses bois et un écusson pendu au col, sur lequel se voient les armes de M. Lyrot de la Renolière. Devant le cerf, deux chiens viennent de s'arrêter dans une attitude qui témoigne de leur étonnement respectueux. Près de ses limiers, saint Hubert, un genou en terre, joint ses mains, et à l'expression de sa physionomie, à ses regards fixés sur le christ, on voit qu'il prie, déjà touché par la grâce. Son cor de chasse, ayant la forme d'une corne, pend à son côté, suspendu par un cordon. A terre, sont déposés son chaperon de couleur rouge, son épée à la poignée en forme de croix, et son épieu. Derrière le saint, un valet, monté sur un cheval, tient par la bride le coursier

tout harnaché de son maître. Au-dessus d'un amas de rochers, sur un plan plus éloigné, un chasseur couche en joue avec son arquebuse un corbeau perché sur la cime d'un arbre. Non loin, au sommet d'une éminence, on voit le modèle d'un château du moyen-âge avec ses tours et ses remparts. La muraille et les sculptures étant peintes, à la partie la plus élevée, imitant les nuages d'un ciel bleu foncé, un ange se détache en relief, tenant dans ses mains une banderolle sur laquelle on lit ces mot : *Hubert, connais ton Dieu !* Au-dessus de ces sculptures, à gauche, est l'inscription suivante : *Ex voto Renati Lyrot de la Renolière*, et à droite, celle-ci : *Ex munificentiâ domini Chebron de la Roullière*, 1821.

La première inscription. sans date, rappelle le nom de celui qui fit élever le monument ; la seconde indique celui qui en 1821 fit réparer les mutilations, dont il avait eu à souffrir pendant la révolution de 1793. Malgré toutes les recherches que nous avons pu faire, il nous a été impossible de découvrir à quelle époque fut érigé dans l'église de la Séguinière le monument que nous venons de décrire. Certains ornements et le costume de saint Hubert paraissent dater de la Renaissance. Ces sculptures furent-elles l'œuvre d'un élève de Jean Goujon? Non, ou l'élève était loin de ressembler à son illustre maître. Mais, si l'exécution laisse à désirer, on ne peut cependant s'empêcher de le reconnaître, il règne dans l'ensemble de cette composition, un sentiment de piété naïve dont l'expression est remarquable. Maintenant nous allons raconter d'où vint la grande vénération de M. Lyrot de la Renolière pour saint Hubert. Ce M. Lyrot, grand chasseur, comme tous les gentilshommes campagnards d'autrefois, fut mordu par un chien atteint d'hydrophobie. Fort inquiet sur les suites de cette morsure, il se rendit dans la forêt des Ardennes, où, lui avait-on dit, existait une chapelle dédiée à saint Hubert, qui avait guéri bon nombre de pélerins de l'épouvantable maladie qu'il redoutait.

Etant donc arrivé en ce lieu, notre chasseur angevin supplia le saint de le préserver du mal dont il était menacé, puis il fit

vœu, s'il était exaucé, de faire construire, à la Séguinière, un monument semblable à celui devant lequel il priait. Avant de s'éloigner, pour mieux se rendre le saint propice, M. Lyrot trouva moyen de dérober un doigt de saint Hubert, dont les reliques étaient exposées dans la chapelle.

Après le départ de ce pélerin, que la crainte de la rage avait rendu peu délicat, les habitants du pays, s'étant aperçus de son larcin, entrèrent dans une grande colère, et afin de le punir, ils s'élancèrent sur ses traces. Craignant d'être atteint par ces furieux, le rusé gentilhomme, pour qu'on ne trouvât rien de suspect sur lui, cacha la relique dans une oreille de son cheval. Malgré cette précaution, il jugea prudent de se servir de ses éperons et de fuir à toute vitesse. Après avoir couru l'espace de sept lieues sans s'arrêter, il parvint enfin à lasser ses adversaires auxquels il échappa.

Saint Hubert ayant exaucé le vœu de M. Lyrot de la Renolière, celui-ci à son retour se hâta d'accomplir sa promesse.

Depuis ce temps, disent les habitants du pays, jamais un chien enragé n'a mordu personne dans la commune de la Séguinière, et lorsqu'il s'en trouve sur son territoire, ils ne font qu'y passer rapidement sans faire aucun mal. Aussi, vient-on en pélerinage de tous les côtés, afin d'obtenir du saint d'être préservé de la rage.

Il est fâcheux que ce bon saint Hubert ne guérisse pas de la sorte, la rage... de destruction qu'ont certaines gens; il rendrait un grand service aux archéologues. En ce moment, sous prétexte d'agrandir l'église de la Séguinière, bien suffisante pour contenir la population de la paroisse, ou veut détruire ce monument curieux, parce qu'il déplait à quelqu'un, qui le trouve, nous a-t-on dit, ridicule. Probablement, cet homme de goût aimera infiniment mieux les saints de plâtre qu'on mettra en place, surtout, s'ils sont bien drapés en sénateurs romains.

Que les amateurs d'antiquités se pressent donc de faire un pélerinage au monument de saint Hubert, s'ils veulent le voir, avant qu'il ne soit brisé par le brutal marteau d'un maçon.

Dévotion des comtes d'Anjou envers la sainte Vierge.

Sous ce titre l'abbé Joseph Grandet, auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages manuscrits, composés au XVIIIe siècle, sur la province d'Anjou, a écrit un petit travail inédit, qui nous paraît assez intéressant pour pouvoir venir prendre place dans ce bulletin.

« Nos comtes d'Anjou n'ont en rien cédé sur ce point aux prélats, car dans un livre intitulé : *Gesta consulum Andegavensium,* conservé manuscrit dans les archives de Saint-Laud, on lit le passage suivant : Geoffroy Grisegonnelle, étant sur le point de combattre en duel une espèce de géant nommé Berthold, ennemi de la France, la royne, parente du comte d'Anjou, lui envoya une partie de la ceinture de la bienheureuse vierge Marie, qui étoit dans sa chapelle et que Charles-le-Chauve avoit apportée de Constantinople, luy ordonnant de la mettre autour de son cou, espérant qu'avec un bouclier si précieux, il remporteroit la victoire ; ce que Geoffroy ayant fait, il tua Berthold et mit toute son armée en déroute. Le comte, prenant congé du roy et de la royne, ne leur demanda pour toute récompense que la ceinture de la Vierge qu'il obtint, et la mit dans l'église de Notre-Dame de Loches, qu'il avoit fondée et où il avoit établi des chanoines qui y conservent encore cette précieuse relique.

» Dagobert, 15e comte d'Anjou, fit bâtir et fonda le prieuré conventuel de Cunault-sur-Loire, vers l'année 680, en l'honneur de la très-sainte Vierge, et y mit des religieux bénédictins. Ce prince se plaisoit si fort en ce lieu que, quand il étoit en Anjou, il y faisoit sa demeure ordinaire. On y voit encore son palais. Ce mot Cunault, disent nos étymologistes, vient de

Cunis ou *Cunabulis*, parce que ce monastère a été fondé pour honorer le berceau du Fils de Dieu.

» Charlemagne, 29e comte d'Anjou, fit construire la chapelle du Marillais, sous le vocable de Notre-Dame, en action de grâce d'une victoire qu'il remporta contre les Bretons, par l'intercession de la sainte Vierge, dans une prée où elle est bâtie, d'où la chapelle a pris son nom *Maria illic est.*

» Foulques-Nerra fit bâtir l'église et le monastère de Notre-Dame-du-Ronceray, et y donna de grands revenus pour le fonder. En 1028, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, son fils et Agnès, son épouse, fondèrent la célèbre abbaye de Notre-Dame de Saintes, en l'honneur de la sainte Vierge.

» Foulques-Rechin, comte d'Anjou, fut un des principaux fondateurs de l'abbaye Notre-Dame de Fontevrault, que Robert d'Arbrissel avoit établie en 1117, pour honorer la maternité de la sainte Vierge et la supériorité qu'elle avoit sur saint Jean. Ce prince y donna les péages des Ponts-de-Cé que le roy Louis XIV a changés depuis avec une rente de 365 septiers de froment à prendre sur le comté de Beaufort. Ce Foulques-Rechin alloit souvent, avec sa femme et ses enfants, visiter l'abbaye de Fontevrault.

» Louis XI, par la cession du duché d'Anjou que lui fit son nepveu, René, roy de Sicile, fonda dans l'église de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou, un collége de douze chanoines et de vingt-quatre semi-prébendés, pour chanter les louanges de Dieu et de Notre-Dame. En cette église est conservée depuis plusieurs siècles la ceinture de la sainte Vierge. Louis XI donna un très-beau reliquaire pour la renfermer.

» Le même Louis XI fonda aussi un chapitre de onze chanoines pour desservir la chapelle de Béhuard, en Anjou, où il avoit une dévotion particulière. Il fonda aussi l'abbaye de Notre-Dame-de-Cléry, au diocèse d'Orléans, où il voulut être enterré.

» Foulques, roy de Jérusalem, ayant gagné une grande bataille au siége d'Alençon, dans le Perche, contre Henri Ier, roy d'Angleterre, manda aux moines établis près le château du

Perche, de célébrer le samedi, jour où la sainte Vierge est le plus honorée, une messe en actions de grâces de la victoire qu'il avoit remportée.

» René, roy de Sicile, est représenté presque partout un chapelet à la main, avec cette devise : *Dévot luy suis*, et il avoit fait graver autour de sa couronne d'or massif, que l'on conserve dans le trésor de l'abbaye du Ronceray, ces paroles : *Ave, Maria, gratiâ plena*, et il est rapporté dans l'histoire de Provence, qu'il fit punir sévèrement un misérable qui avoit profané une image de Notre-Dame, et l'on voit à Baugé, dans la chapelle du Petit-Mont, tous les mystères de la Mère de Dieu peints sur les murs par René d'Anjou.

» Le pape Paul II envoya, à Angers, un ambassadeur nommé Perrot, pour offrir de sa part au bon roy René, un morceau des habits de la sainte Vierge.

» René commanda au plus habile ciseleur une châsse merveilleuse qu'il fit incruster de riches pierreries, puis il en fit don à l'abbaye du Ronceray.

» La translation de cette précieuse relique se fit avec une très-grande solennité. Le clergé de la ville vint processionnellement la chercher au château royal. René et sa femme suivirent à pied jusqu'au Ronceray le cortége. Là, une grande cérémonie eut lieu. Elle se termina par le dépôt du magnifique reliquaire dans le trésor de l'abbaye. »

Chronique.

Nous avons déjà parlé de la restauration des vitraux de l'église Saint-Maurice; nous attendons avec impatience les résultats de la tâche si ardue qui est imposée au dessinateur et au peintre-verrier. Il serait très-facile de connaître les légendes et les vies des saints représentées dans les verrières de la nef, des transepts et du chœur, si plusieurs parties n'avaient point

été déplacées. Les artistes et l'archéologue chargé de diriger le travail devront donc mettre l'attention la plus scrupuleuse à ce que chaque fragment, égaré, vienne retrouver sa place primitive. Nous ne saurions trop insister sur les soins à prendre pour cette restauration, car quelques-unes de nos verrières sont les plus anciennes de France. En même temps que l'abbé Suger ornait la basilique de Saint-Denis de vitraux saphirins, un chanoine d'Angers, nommé Hugues de Semblançay, dont la cathédrale possède le portrait, faisait placer dans une partie de la nef de Saint-Maurice d'éclatantes verrières. Trois de ces verrières, représentant les martyres de saint Vincent et de sainte Catherine, puis la mort et le portement de la très-sainte Vierge, existent encore à peu près intactes; si nos verrières étaient mutilées, ce serait un malheur irréparable pour la science et pour l'art.

—

Nous avons une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs. Les anciens autels des transepts de l'église Saint-Maurice vont être rétablis; peu à peu notre cathédrale va reprendre, nous en avons l'espérance, son aspect primitif.

—

On vient de mettre des plaques sur les édifices et monuments qui furent envahis par l'inondation du 6 juin 1856; sur ces plaques est gravé le maximum de la crue. Ces inscriptions sont les meilleurs documents qu'on puisse laisser sur le terrible fléau qui a désolé nos fertiles vallées.

—

On vient de mettre à jour, à l'entrée du bourg de la Bohalle, une sculpture très-singulière ; elle a été faite pendant la république de 1793. Un patriote de ce temps, voulant représenter ses hauts faits, lors de la guerre de la Vendée, fit sculpter et peindre, dans l'intérieur de la maison curiale qu'il avait achetée,

un bas-relief représentant : 1° L'arrestation d'un prêtre blessé à la main, sur la tête duquel on a placé un bonnet aux couleurs nationales; 2° La prise d'un soldat vendéen.

Ce bas-relief où se trouvent les emblêmes républicains fut plus tard caché par un lit de chaux; il n'aurait jamais reparu si la maison où il se trouvait n'avait pas été démolie.

—

Dans cette même commune de la Bohalle on a trouvé, dans les fondations de l'ancienne église, une statuette du XVIe siècle, représentant saint Denis tenant sa tête dans ses mains.

—

On vient de découvrir, dans les démolitions d'une maison située à Brissac, deux pièces d'or du règne de Jean-le-Bon; l'une est un *franc à cheval*, l'autre un *royal*.

Bibliographie.

L'éditeur Haro a mis en vente la première livraison des œuvres complètes du statuaire David, d'Angers, membre de l'institut de France. Cette livraison est composée de vingt-six planches, en tête desquelles est le portrait de David à vingt-trois ans, dessiné par Ingres, à Rome, en 1815.

Il est regrettable que cette publication, à cause de son prix élevé, ne soit accessible qu'à peu de personnes.

—

D'après les recherches récentes d'un bibliophile distingué, la meilleure traduction des œuvres de Lucien, le plus spirituel peut-être et le plus original de tous les écrivains grecs, est la traduction française de Benoît, imprimée à Saumur, en 1619.

On lit dans la revue critique de l'*Athenœum français*, du 15 mai 1857, le passage suivant sur un ouvrage d'Halbert d'Angers.

Tout le monde connaît cette triste maxime : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » On l'attribuait à Talleyrand, avant que M. E. Fournier l'eut restituée à M. Harel, qui lui-même en avait trouvé le germe dans Voltaire. L'argot, avec son énergique concision, la renferme en un seul mot ; il appelle la langue : la *menteuse*.

Je rencontre encore cette expression dans un affreux livret in-18, signé Halbert d'Angers, dont voici le titre quelque peu redondant : *Le nouveau dictionnaire complet du jargon de l'argot ou le langage des voleurs dévoilé ; contenant tous les mots usités, reconnus et adoptés, suivis des nouveaux genres de vols et escroqueries nouvellement employés par eux, et terminés par des chansons en français et en argot.* Cet ouvrage renferme beaucoup de termes curieux, mais pour la plupart fort libres, qu'un lexicographe doit admettre dans son ouvrage à cause de la triste nécessité où il se trouve de le rendre complet, mais qui ne sauraient être supportés ailleurs ; nous ne citerons donc que les locutions suivantes, les seules qui puissent trouver place ici : *nourrir le poupart* pour préparer le vol, *repoussant* pour fusil, *nombril* pour midi, le milieu du jour, par une métaphore tout-à-fait analogue à celle qu'employaient les Latins lorsqu'ils appelaient le centre d'une ville, *umbilicus urbis :* enfin *stuc* pour part d'un larcin. Ce mot date au moins du XVIIIe siècle, car nous avons rencontré un arrêt de la cour du parlement du 22 juillet 1722 portant condamnation d'être rompu vif.... contre Cyr Cochois..... convaincu de retirer chez lui nombre de voleurs, larronnesses et meurtriers de Paris ; d'avoir recélé les vols dont le partage se faisait dans sa cave, d'avoir le *stuc,* c'est-à dire la part, et d'avoir acheté celle des autres.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Notre-Dame du Marillais.

Au moyen-âge l'église du Marillais, dédiée à Notre-Dame, était une des plus belles et des plus grandes de la province. Elle était construite sur le plan de la cathédrale de St-Maurice et avait cent quarante-quatre pieds de long et soixante-douze de large. Bâtie dans une plaine à cent pas environ de la Loire, l'eau venait tous les ans baigner les pieds de la muraille; aussi plusieurs chroniqueurs l'appellent Notre-Dame-du-Lac. On trouve dans les registres de l'évêché d'Angers la dénomination *Beatæ Mariæ de Lacu.*

Quelle est l'étymologie du mot Marillais? Se prononcer sur cette question est peut-être chose difficile, et les savants se sont livrés à des recherches qui ont excité entre eux une vive polémique.

Les chartres désignent l'église du Marillais sous les noms de *Beatæ Mariæ de Maurillio, Maria illic est, Maria Laci.*

L'étymologie de *Beatæ Mariæ de Maurillio* viendrait de ce qu'un jour l'évêque saint Maurille, étant en prières dans la chapelle du Marillais, la sainte Vierge lui apparut et ordonna au bienheureux évêque de faire célébrer dans tout son diocèse la fête de la Nativité, qui prit le nom de l'*Angevine.*

Celle de *Maria illic est* tire son origine du fait suivant. Le duc

de Bretagne, voulant se soustraire à la. puissance de Charlemagne et ériger son duché en royaume, déclara la guerre à l'empereur. Charlemagne marcha résolument au combat; placé sur une éminence, il voyait et dirigeait le mouvement de ses soldats. Tout-à-coup il s'aperçut que leur ardeur se ralentissait : « Courage ! se mit-il à leur crier; combattez avec fermeté, la victoire est pour nous, car Marie nous protége ; *Maria illic est*[1]. » En effet, l'armée, électrisée par ses paroles, enfonce les rangs bretons, met les troupes du duc en fuite et remporte un avantage signalé.

Charlemagne visita, en 800, le tombeau de saint Martin. Il descendit la Loire jusqu'à Saint-Florent; là, il s'arrêta à l'abbaye qu'il fit splendidement reconstruire, la dota de grands revenus et annexa au monastère la chapelle de Notre-Dame du Marillais, qui fut depuis desservie par les Pères Bénédictins.

Pendant longtemps on vit sur le portail de la chapelle du Marillais les statues de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve. Ces trois souverains ont été, comme on le sait, les grands protecteurs de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

La statue de l'archevêque Turpin était en regard de celle de Charlemagne. Ce fut Renaut, second abbé de Saint-Florent, qui fit placer dans ce lieu les sculptures dont nous venons de parler.

Dom Huynes nous apprend : « Qu'au-dessous du Montglonne est située l'église de Notre-Dame du Marillais, au-devant de laquelle coule le fleuve de Loire, où les eaux étant basses en été, un jour deux paysans y firent passer leurs troupeaux et que l'un d'eux, ayant aperçu un grand poisson, courut après pour le prendre et qu'en courant il heurta du pied contre une cloche d'or du poids de cent livres et crut d'abord que c'étoit une pierre, mais qu'il en fut désabusé par les anses, ce qui l'obligea d'appeler son compagnon pour la tirer de l'eau; ce

[1] En vieux gaulois, *Maria illec est.*

qu'ayant fait ils connurent que c'étoit une cloche de pur or, néanmoins étant des gens simples et sans malice, ils la portèrent à Galo, prieur de Saint-Florent-du-Montglonne, lui disant l'endroit où ils l'avoient trouvée, que Galo leur en donna une pièce de terre de récompense. Mais Budic, comte de Nantes, ayant ouy parler de la découverte de cette cloche, passa en revenant de la cour de Foulques, comte d'Anjou, par l'abbaye de Saint-Florent, où il n'y avoit que quatre moines, qu'il contraignit par force de lui donner cette cloche, disant qu'il avoit droit de la posséder comme leur seigneur ainsy qu'avoient été ses prédécesseurs, et afin qu'ils ne pussent pas s'en plaindre comme d'une injustice manifeste, il leur donna dix livres en deniers. De là il est aisé de conjecturer que l'empereur Charlemagne y avoit donné cette cloche, que les vases sacrés en étoient encore bien plus précieux, et qu'on l'avoit jetée dans cette rivière pour la sauver du pillage des Normands qui, dans le VIIIe siècle, ravagèrent l'abbaye de Saint-Florent et toutes les églises voisines qui en dépendent.

» Dom Huynes ajoute qu'il y avoit des religieuses qu'il appelle *Santimoniales*, qui demeuroient auprès de cette chapelle, du couvent desquelles on voit encore quelques vieux restes; mais au temps de la persécution des nations maritimes, c'est-à-dire des peuples du Nord, autrement Normands, gens sans foy et sans religion, elles furent obligées de se réfugier dans un autre monastère parce que l'une d'entre elles fut déshonorée par un de ces misérables.

» Le même auteur rapporte deux miracles considérables que Dieu a fait en différents temps, pour prouver qu'il a toujours en agréable que sa sainte Mère fût honorée en ce lieu. Le premier est sous Guillaume Ier du nom, abbé de Saint-Florent. Un jour d'été le feu ayant pris à la maison du nommé Renard Mancel, laquelle touchait l'église de Notre-Dame du Marillais, il y brûla tout ce qui étoit combustible, excepté les quatre murailles; quelques jours après, un jeune clerc, nommé Forestier, ayant voulu nettoyer l'église et cherchant les clous et les serrures d'un

coffre qui étoit proche l'autel où on avoit coutume de mettre les ornements, trouva les corporaux dont un prêtre, nommé Thibaut, avoit coutume de se servir pour célébrer les divins mystères en la chapelle, qui étoient tous blancs et entiers, excepté un seul qui étoit brûlé à un coin en signe du miracle ; tout le reste, tant le coffre que les calices et livres étant réduits en cendres ; que l'abbé Guillaume et les religieux ordonnèrent qu'on ne se serviroit plus à l'avenir de ces corporaux et qu'ils seroient conservés comme des reliques.

» Le second miracle est à l'égard de l'image de Notre-Dame tenant Notre-Seigneur entre ses bras, qui a toujours été révérée en cette chapelle. Un voleur l'ayant prise et la voulant porter au-delà de la rivière d'Èvre, d'où il étoit venu, il devint tout-à-coup immobile et ne put passer l'eau, en sorte qu'il fut contraint par une force divine de rapporter malgré lui cette image où il l'avoit prise.

» Il y avoit déjà, dit-on, dans ce lieu, une petite église en l'honneur de Notre-Dame avant que Charlemagne eut fait construire celle qu'on y voit présentement, en mémoire de ce que la sainte Vierge avoit apparue, environ l'an 430, à saint Maurille, dans le lieu où elle est bâtie, pour déclarer à ce saint évêque que la volonté de Dieu étoit qu'il fît solenniser la fête de la Nativité par tout son diocèse, et comme elle n'avoit point encore été célébrée ailleurs qu'en Anjou, où on l'a chommée plusieurs siècles, avant qu'elle ait été reçue par toute l'église, elle s'appelle par distinction *Notre-Dame Angevine*, et la principale fête de cette chapelle est la Nativité de la sainte Vierge. »

A la fête de la Nativité les Allemands venaient en foule prier aux pieds de la Notre-Dame du Marillais ; les évangiles récités ce jour, à l'intention des fidèles, rapportaient aux religieux une somme de plus de cinq cents écus.

Le grand concours d'étrangers, arrivant de toutes les parties du monde chrétien en pélerinage au Marillais, attira en ce lieu une multitude de marchands de toute nature. Il fallait plus de cent bœufs pour nourrir les visiteurs campés aux environs de la

chapelle. Bientôt une foire s'établit au Marillais à l'époque de l'Angevine. L'affluence des étrangers quintupla, et il s'y fit des affaires considérables. Des négociants d'Orléans et de Rouen prirent à ferme, des religieux de Saint-Florent, des terrains où ils établirent des boutiques rangées en longues allées, imitant des rues et au centre desquelles il se trouvait des places et des carrefours. Ces boutiques étaient désertes lorsque la foire était terminée. Quelque chère que fût la rétribution exigée par les moines, les marchands réalisaient encore d'excellents bénéfices. Ainsi, un chroniqueur nous apprend qu'au XVIIIe siècle il n'était pas rare de voir des commerçants gagner plus de dix mille livres par la vente de leurs denrées.

Nous ajouterons aux détails que nous venons de donner, les notes suivantes, recueillies par Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, écrivain du XVIIIe siècle :

« Il y a une très-ancienne confrairie érigée dans cette chapelle, de laquelle le pape Urbain VIII renouvelle ses indulgences plénières, par sa bulle en date du 23 septembre 1623. Il y a plusieurs siècles que cette confrairie est érigée ; les statuts portent qu'on dira trois grandes messes et vigiles des trépassés pour chaque confrère mort, et, tous les samedis, une messe pour les confrères vivants. La devise de cette confrairie est : *Mater divinæ gratiæ, ora pro nobis*. Il y a peu d'années, le curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Marillais, trouvant son église trop petite et trop incommode pour y instruire son peuple, prétendit avoir droit de faire de la chapelle de Notre-Dame du Marillais son église paroissiale, soutenant qu'elle avoit autrefois servi à cet usage, parce qu'on y voit encore une chaire pour annoncer la parole de Dieu, un clocher et des cloches pour convoquer le peuple.

» Les religieux de Saint-Florent s'y opposèrent et le firent débouter de ses demandes par arrêt du 29 mars 1677, et le curé fait présentement les fonctions en l'église Saint-Jean, proche ladite chapelle. On a fondé dans cette chapelle six autres chapelles qui doivent y être toutes desservies : la première de

Notre-Dame-de-Pitié ; la seconde de Sainte-Anne ; la troisième de Saint-Michel ; la quatrième de Saint-Eloy . la cinquième de l'Ascension; la sixième.... dont le service a toujours été fait par le curé et ses prêtres.

» Le seigneur Baron d'Ancenis y a fondé une lampe pour brûler à perpétuité devant l'image de Notre-Dame, et a donné une petite clef à la paroisse du Marillais. à la charge de faire une procession et dire la grande messe le mardi des Rogations en ladite chapelle. Deux autres lampes y ont été fondées. Le mercredi des Rogations, les neuf paroisses du territoire de St-Florent s'assemblent pour aller processionnellement dans l'église de Notre-Dame du Marillais, où on porte la relique de saint Mauron , premier abbé de Saint-Florent.

» J'oubliais de dire qu'il y a bien de l'apparence que quelques événements singuliers ont déterminé le fondateur de cette chapelle à la bâtir dans un lieu aussi incommode et dans une situation aussi désavantageuse qu'elle est, car souvent les hyvers, quand il y a des débordements de la rivière de Loire, l'eau monte jusque sur l'autel , en sorte que Renault. second abbé de Saint-Florent, qui vivait en 1282, fut obligé de faire faire une chapelle en forme de tribune , qu'il dédia à saint Michel, au bout de celle de Notre-Dame, pour y dire la messe pendant les crues d'eau. On y monte par un escalier qui est au dedans la chapelle et qui la défigure, et elle est si élevée qu'on y peut toucher de la main à la voûte.

» L'an 1491, le 22e jour de mars, frère Guillaume Lambert, secrétaire de Saint-Florent-le-Vieux, fonda la chapelle séculière Sainte-Anne, desservie en l'église ou chapelle Notre-Dame du Marillais, en laissant la présentation au prévôt de Saint-Laurent-du-Mottay, et la collation ou l'institution, au secrétaire de Saint-Florent-le-Vieux, ce que l'abbé et chapitre de Saint-Florent-lès-Saumur approuvèrent le 2 may suivant.

» Cette chapelle est indépendante de l'abbaye de Saint-Florent le Vieux, et n'en est distante que d'un demi-quart de lieue ; les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur la desservent, et vont y dire la sainte messe. »

Le Marillais a complétement perdu de son antique splendeur. Une nouvelle église remplace l'ancienne ; la fameuse frairie de l'Angevine n'a plus d'importance ; aux riches négociants de Rouen et d'Orléans ont succédé de pauvres marchands de poteries du Fuilet.

Jadis les jeunes filles du Marillais étaient renommées pour leur joli visage, et les habitants de Montrelais pour leurs richesses. Ce qui avait donné naissance à ce dicton :

Si tu as des écus, Montrelais ;
De belles filles, Marillais.

Les Énigmes en 1803.

Sous le Consulat, les poésies légères étaient fort à la mode. On aimait surtout les logogriphes, les charades, et les journaux avaient pris l'habitude de publier des énigmes et d'offrir des prix à celui de leurs abonnés qui, le premier, en donnerait le mot. Les hommes les plus graves se livrèrent à ces jeux d'esprit. Les Angevins furent souvent vainqueurs dans ces luttes pacifiques. Aussi le 8 pluviôse an XI, le citoyen Lucet, rédacteur du Bulletin de la Littérature et des Arts, fit-il insérer dans les Affiches d'Angers, cette énigme :

Je suis l'ami du genre humain,
Et je déteste tout le monde,
Excepté l'or je n'aime rien,
Je fuis les lieux où l'or abonde.
Mon existence est un bienfait,
Mais malheur à qui me voit naitre !
Malgré tout le mal que j'ai fait,
Chacun aspire à me connaitre !

—

Je suis le plus petit des nains,
Et ma hauteur est colossale;
Je n'ai ni pieds, ni corps, ni mains,
Je marche, je touche, j'avale.
Je suis léger comme le vent,
J'écrase tout ce qui m'approche;
Et bien que je suis très-aimant,
J'ai le cœur dur comme une roche.

—

Sans yeux je vois tout ici-bas,
Quoique sourd je peux tout entendre;
Je suis sans cesse sur vos pas,
Jamais on ne m'y peut surprendre.
Je meurs et nais à chaque instant,
Mon existence est éternelle;
Un rien me réduit au néant,
Et mon image est immortelle.

—

J'habite la terre et les cieux,
Rien ne prouve mon existence.
On ne me voit dans aucuns lieux,
Tout vous indique ma présence.
Je cours après vous, je vous fuis,
Vous me cherchez, je vous évite;
Vous vous fâchez et moi je ris,
Vous me tenez, je suis en fuite.

Un Voltaire en soixante-douze volumes était le prix accordé au premier Œdipe. Quant aux autres, ils devaient recevoir les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, édition des associés Mably, in-8o, dernière édition, reliée, et les œuvres de Condillac.

A l'annonce de si belles promesses, chacun se mit à l'œuvre, et pendant huit jours, le Sphinx fut accablé de pièces de vers ayant pour but de donner le mot de l'énigme. Malheureusement personne ne l'avait trouvé. Aussi le sieur Lucet, dans un article

fort ironique, annonçait-il que passé le 25 pluviôse, il se verrait obligé de garder, dans sa bibliothèque, les ouvrages qu'il offrait avec tant de générosité.

Sur ces entrefaites, les Affiches d'Angers publièrent la charade qu'on va lire :

Si vous entrez dans mon premier,
Que vous passiez par mon dernier,
Vous sortirez par mon entier.

Cette charade, due à l'imagination d'un habitant de Saint-Chamond, était accompagnée de la lettre suivante :

« Le prix attaché à la solution de ma charade est modique, » il est vrai, mais il est proportionné au peu de valeur de l'ou- » vrage; ce n'est donc ni Rousseau, ni Voltaire, ni Condillac; » je ne connais de ces écrivains que le nom; car bien que j'aie » fait cinq mois de philosophie et trois mois de logique chez les » Révérends Pères Bénédictins, je n'ai point vu figurer sur » mes cahiers, Voltaire, Rousseau, ni Condillac.

» C'est donc de ma basse-cour, à défaut de bibliothèque, » que je tirerai le prix destiné à celui qui aura deviné le mot » de ma charade; je lui ferai parvenir, franc de port, par la » poste et à son adresse, deux jeunes dindes d'environ 25 livres » poids de marc. J'observe pour ceux qui l'ignoreraient, que » les dindes de Saint-Chamond sont aussi renommées que les » chapons du Mans et les pruneaux de Tours; et j'ose m'en » flatter, mes dindes seront l'élite de celles du pays.

» Le prix sera pour celui qui aura le premier envoyé la so- » lution. S'il arrivait que, le même jour, plusieurs lettres don- » nassent le mot, alors je m'engage d'envoyer autant de dindes » qu'il y aurait de devins; mais cependant, pour ne pas épuiser » ma basse-cour, je n'en ferai parvenir que le nombre douze. »

La lettre de l'habitant de Saint-Chamond était une mystification dont les Angevins ne voulurent point être dupes. On se met de nouveau à l'étude, et avant que le délai fatal ne fut ex-

piré, le mot de la fameuse énigme, ainsi que celui de la charade étaient connus.

Ce fut un nommé Coquille, exerçant à Angers la profession de défenseur officieux [1], qui gagna les prix; mais il ne voulut point les accepter et se contenta de faire connaître dans le journal d'Angers, son *envoi* au sieur Lucet :

Un contraste éternel règne dans la nature,
Et la vérité même est avec l'imposture;
L'énigme proposée a démontré ce fait;
Relisez le savant et l'ignorant Lucet;
Son esprit est étroit, mais il est grand et vaste,
Quand il dit simplement que le mot est *contraste*...
Croit-il que les Français sont tous de Saint-Chamond?
Que, pour les amuser, il suffit d'un dindon?....

Les épigrammes sur le pauvre Lucet et l'habitant de Saint-Chamond se succédèrent à l'envi; on fit ce jeu de mot :

Lux lucet omnibus,
Sed non lucet LUCET.

Enfin, un jeune Angevin adressa ce couplet à l'œdipe Coquille :

Air : *Femme, voulez-vous éprouver.*

Puisqu'elles parent leur canton,
Les dindes, prix de la charade,
De les tirer de leur vallon,
Gardons-nous bien, mon camarade,
Par un généreux abandon
De ces rares poules des Indes,
Pour centupler à Saint-Chamond
A leur dindon laissons les dindes.

---

[1] Le mot de la charade était *champ-clos*. Coquille était un ancien récollet, puis curé constitutionnel de Beaupréau.

Dévotion des évêques et du clergé d'Anjou envers Marie, mère de Dieu.

Nous avons publié un petit travail de l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, sur la *dévotion des comtes d'Anjou envers la sainte Vierge*. Nous le compléterons aujourd'hui, en donnant une note du même auteur, sur la dévotion des évêques et du clergé d'Anjou envers Marie, mère de Dieu.

« Les évêques d'Anjou ont eu, dès les premiers siècles, une dévotion particulière envers Marie. Defensor, premier évêque d'Angers, dédia à Dieu, sous l'invocation de Notre-Dame, la cathédrale, ainsi qu'avoit fait saint Julien pour la cathédrale du Mans. Saint Maurille bâtit, en l'honneur de Marie, deux églises, l'une à Chalonnes, l'autre à Angers. Saint Aubin avoit tant de dévotion pour cette mère de miséricorde, qu'il mena plusieurs évêques en la chapelle de Notre-Dame-du-Ronceray, où saint Melaine les communia tous de sa main, en signe de l'union et de la charité pastorale qui doit être entre les évêques, d'où cette église a depuis été appelée Notre-Dame-de-la-Charité.

» On voit sur l'un des bouts de l'étolle de saint Lezin, évêque d'Angers, qui se conserve depuis onze cents ans, ainsi que sa chasuble, dans l'église collégiale de Saint-Julien, la figure d'Ève séduite par le serpent avec ces mots : *Per Evam perditio,* et sur l'autre, l'ange Gabriel qui annonce l'incarnation à Notre-Dame, avec ces paroles : *Per Mariam recuperatio.*

» Saint Hilaire, originaire d'Anjou, fit bâtir la petite chapelle de Notre-Dame-du-Verger, où est présentement l'abbaye Saint-Aubin.

» Le chapitre de l'église cathédrale d'Angers a donné dans tous les siècles des marques de son culte et de sa vénération envers la divine Marie ; il fit publier, le 9 novembre 1439, à une procession générale, le décret de son Immaculée Conception, fait par le concile de Bâle, le 15 des kalendes d'octobre 1439.

» A l'exemple du concile de Clermont, le concile de Tours,

tenu dans la cathédrale d'Angers, l'an 1465, ordonna qu'on célébreroit l'office de la sainte Vierge dans toute la province les jours des féries, et ce décret s'observe exactement dans l'église d'Angers. En plusieurs églises collégiales d'Anjou, la coutume étoit de commencer tous les offices de l'année par ces paroles : *Maria, gratiâ plena*, avant de dire, *labia mea aperies*. Ce qui s'observe encore à Saint-Julien.

» Le 24 août 1482, Jean de La Vignole, doyen de l'église d'Angers, donna l'image d'argent massif de grandeur naturelle, qui est sur le grand autel de l'église Saint-Maurice, du côté de l'évangile. En 1562, les huguenots étant entrés dans la cathédrale, firent tous leurs efforts pour arracher cette figure qui étoit fortement attachée ; mais les chanoines s'y opposèrent. L'image de saint Maurice, de même matière, aussi de grandeur naturelle, est du côté de l'épître, et pèse 64 marcs 7 onces 6 gros, et y a été mise en l'année 1510.

» Le 13 août 1483, Simon Bordier, chanoine d'Angers, donna cent écus d'or pour faire une image d'argent massif de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, avec deux anges à genoux à ses pieds, de même matière, et c'étoit cette image que l'on avoit coutume autrefois de porter processionnellement de la cathédrale dans différentes églises de la ville, à l'époque des malheurs publics. Les deux premiers archidiacres furent députés pour la porter sur un brancard, le 13 décembre 1384, dans l'église de Notre-Dame du-Ronceray, pour remercier Dieu de ce qu'il avoit délivré les habitants d'Angers et de la province, de la peste, et le grand archidiacre célébra la sainte messe, *et ad deferendum imaginem Dei Paræ Virginis Mariæ domini archidiaconi commissi fuerunt.*

» Le 20 may 1583, on fit encore une procession générale dans l'église du Ronceray, pour demander à Dieu du beau temps.

» Le 1er avril 1585, on en fit une au même lieu, pour remercier Dieu de la convalescence du duc d'Anjou, qui avoit pensé mourir à Château-Thierry.

» Le 18 may 1585, on la porta en procession autour de la ville, pour demander à Dieu l'extirpation de l'hérésie des Calvinistes, chaque chanoine ayant des chandelles allumées à la main.

» Le 22 juin 1585, le chapitre fit acheter dix-sept aunes d'une étoffe précieuse, qui coûtoit 28 écus l'aune, pour faire des ornements pour les fêtes de Notre-Dame.

» Lorsque les chanoines demandoient permission au chapitre de sortir de la ville, ils ne l'obtenoient que jusqu'aux fêtes de Notre-Dame, auxquelles ils étoient obligés de revenir en ville, afin de les célébrer avec plus de solennité.

» Leur première maison canoniale est dédiée à la sainte Vierge et s'appelle la maison de Notre-Dame.

» Le premier canonicat de la cathédrale d'Angers est aussi dédié à la sainte Vierge, et s'appelle la prébende de Notre-Dame. »

Expressions populaires.

I.

MOUCHARD.

Le mot mouchard est usité en France depuis longtemps pour désigner un espion. Ce mot est un augmentatif de mouche.

« Combien que les affaires de la France fussent dès-lors fort embrouillées, si le duc de Bourgogne, sous Charles VI, n'avait-il des mouchards et des espions pour lui rapporter ce qu'on avoit pensé. » (Estienne Pasquier, Recherches de la France).

Charles Bourdigné, dans son Épître aux Angevins, écrite au commencement du XVIe siècle, parle ainsi des mouchards :

Ces serpentins, plus infaits que couleuvres,
Jugent toujours à leur intention,
Et, qui plus est, *mouschent* par les provinces
Pour mieux ouyr et rapporter aux princes.

II.

POUSSER LE TEMPS AVEC L'ÉPAULE.

Cette expression, employée par nos pères, avait fait dire à un poète peu favorisé de la fortune :

Mes biens, à beaucoup près, ne sont pas suffisants
Pour mener une vie aisée.
Je les fais, toutefois, jusqu'au bout de l'année,
Rouler cahin-caha par les soins que je prends ;
Et j'ai l'épaule toute usée,
A force de pousser le temps.

Églises d'Angers. — Les Minimes.

Les Franciscains de la stricte observance, portant le nom de Minimes, vinrent au commencement du XVIIe siècle, s'établir à Angers, dans une petite closerie située près l'Avant-Mail, à gauche en entrant. Bientôt cette communauté naissante prit de l'extension, grâce à la bienveillante protection de Marie de Médicis. Les religieux de cet ordre étaient mendiants, leur nom supposait une grande humilité; ils reconnaissaient pour patron saint François de Paule.

Bruneau de Tartifume s'exprime ainsi dans son article manuscrit sur les Minimes :

« Les Minimes ont fait croire qu'ils rendent ce qui est petit grand, sortis d'une petite maisonnette de closerie en laquelle ils firent bâtir une petite chapelle qui a produit un grand temple et *sic de minimis majora.* »

En 1617, Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, posa la première pierre de leur église, où fut enterrée Françoise Bernardin, épouse du vidomne Dupont, seigneur de Riou.

Les Minimes, obligés tous les jours de faire la quête et de

parcourir la ville, avaient fort loin à rentrer le soir à leur couvent; ils obtinrent du roi qu'une porte fût ouverte dans la casemate de Saint-Blaise, mais à la charge par eux de porter tous les soirs la clef chez le maire.

En 1664, l'évêque Henri Arnaud consacra dans cette église, une chapelle dédiée à saint René.

Dans le chœur se trouvait un magnifique crucifix venant du couvent du Plessis-lès-Tours.

Note sur Charette.

Charette, un des plus grands généraux qu'ait produits la Vendée, était un fumeur intrépide; la pipe était une de ses grandes distractions pendant ses moments de repos.

Il lui arriva qu'un jour, le lendemain d'une bataille malheureuse, l'esprit très-préoccupé, se promenant à grands pas au milieu de son camp, il vint à passer devant un cavalier qui fumait. Sans mot dire, Charette lui prend sa pipe, et continue en marchant de la fumer. Celle-ci achevée, il en prend une autre à un soldat et ainsi de suite. Au bout de quelques heures, il est fort étonné de se voir suivi par une troupe de ses chasseurs et de ses cavaliers.

« Que me voulez-vous, leur dit-il, d'un ton brusque? — Mais, général, c'est ma pipe, lui répondit chaque soldat. — Ah! c'est vrai, mes amis, reprit Charette, j'avais oublié de vous les rendre. Je vois bien, ajouta-t-il, en riant, que je serai obligé de vous fournir de tabac. »

Puis, frappant sur l'épaule d'un de ses vieux troupiers, « Camarade, il ne faut désespérer de rien :

» *Tant que Charette pourra rouler, Charette roulera.* »

Présents offerts à des étrangers de distinction.

Lorsqu'un illustre étranger venait à passer à Angers, la ville lui offrait des présents qui ordinairement consistaient en douze bouteilles de vin d'Anjou, deux douzaines de langues de porc, deux douzaines de gorges de porc, des poires de bon-chrétien, des perdrix, des aloses, des saumons, des pâtés de jambon et de perdrix.

La ville d'Angers, pour remercier Fouquet de ses bons services, offrit au riche surintendant un magnifique saumon.

Chronique.

Parmi les artistes Angevins dont les œuvres figurent au salon de peinture, on remarque les tableaux de MM. Appert, Bodinier, Lenepveu et de Pignerolle.

—

Nous avons pu voir pendant quelques jours, à la fin du mois de juin, chez M. Bonnin, doreur à Angers, une aquarelle remarquable de notre compatriote, M. Soldé. *Ambroise Paré soignant des blessés pendant une bataille*, tel est le sujet choisi par l'artiste, et qu'il a exécuté avec la facilité charmante de composition et l'élégance qui distinguent ses œuvres.

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Les Statues de Fontevraud.

Il est curieux, ce nous semble, de raconter les diverses phases par lesquelles sont passées les statues de l'abbaye de Fontevraud. Mutilées pendant l'ère révolutionnaire, elles furent enlevées sous le gouvernement de Louis-Philippe pour être placées dans le musée de Versailles, où elles ne revinrent prendre place qu'en l'année 1848, grâce au zèle et à l'intervention empressée de M. le comte de Falloux.

Ce que nous venons de dire est connu de tous; mais ce qui l'est moins, c'est qu'en 1817 l'Angleterre fut sur le point de s'emparer de ces magnifiques statues. Le gouvernement d'alors crut un instant que ces sculptures étaient de peu d'importance, et ne voyait point d'obstacle à ce qu'elles fussent accordées au prince régent d'Angleterre qui en faisait la demande. Le rapport de M. le baron de Wismes, adressé à M. Lainé, éclaira le roi sur cette question; un refus vint conserver à l'Anjou les tombeaux des Plantagenets.

Voici la lettre de M. le baron de Wismes, préfet de Maine et Loire :

« Monseigneur,

» Par votre lettre du 26 mars, vous me demandez les éclaircissements qui vous sont nécessaires pour répondre à Son Excellence M. le duc de Richelieu, sur les réclamations faites par

Son Altesse Royale le prince régent d'Angleterre, de quelques monuments relatifs à la maison des Plantagenets.

» M. le Ministre des affaires étrangères dit, dans cette lettre, *que si ces monuments n'offrent, ainsi que cela est probable, aucun intérêt réel, soit comme objet d'art, soit comme souvenir historique, il pourrait être utile de donner au prince anglais cette marque de déférence.*

» Les statues mutilées par suite de la barbarie des vandales modernes et laissées jusqu'à présent parmi les décombres peuvent, en effet, paraître des objets peu importants en eux-mêmes, et cependant des Anglais voyageurs, y retrouvant les traits de leurs souverains, ont pu les considérer d'un autre œil. Mais si l'on fait attention que ces souverains étaient en même temps comtes d'Anjou, qu'ils sont morts sur cette terre, qu'elle a reçu leur dépouille mortelle, on sentira que les monuments qui rappellent ces grands souvenirs historiques appartiennent essentiellement au sol français.

» Henri II mourut à Chinon, en 1189, dans l'excès de la douleur que lui causa le malheur de son fils. Son corps fut porté et inhumé dans l'abbaye de Fontevraud.

» Richard Cœur-de-Lion, son fils, blessé au siége de Chalus, petite ville du Limousin, et mort le 6 avril 1199 des suites de cette blessure, fut aussi enterré à Fontevraud.

» Éléonore de Guyenne, femme d'Henri II, vint achever sa carrière dans cette abbaye, et y mourut le 13 mars 1204.

» Élisabeth d'Angoulême, femme de Jean sans-Terre, et depuis comtesse de la Marche et de Toulouse, par son mariage avec Hugues de Lusignan, ne mourut pas à Fontevraud, mais son corps y fut apporté par son fils, Henri III, qui lui-même voulut que son propre cercueil y fût déposé.

» Les statues de ces illustres personnages étaient placées sur leurs tombeaux, dans l'attitude d'une personne couchée, comme c'était l'usage du temps, et elles portent l'empreinte du siècle où elles ont été faites. Quoique mutilées, elles me semblent très précieuses ; mais en même temps que je propose de les re-

tenir, il me paraît convenable de les sortir de la poussière et de rendre un hommage nouveau à la cendre des souverains qu'elles représentent. Fontevraud n'est plus une abbaye riche, et la retraite des vierges du Seigneur est devenue l'asile des criminels flétris et frappés par la justice humaine, mais la religion chrétienne se plaît dans les contrastes de la grandeur et de l'humiliation. On pourrait, dans l'église de la maison centrale qui est le chœur de l'ancienne église de l'abbaye, ménager une chapelle sépulcrale; on pourrait y consacrer aussi et transformer en tombeau une tour gothique, presque isolée, nommée la Tour-d'Évraud, et dont la structure particulière appelle déjà l'attention des curieux. On y élèverait un autel expiatoire; les quatre statues y seraient placées; une partie des restes de Richard, qui ont été recueillis, y seraient déposés, et on pourrait retracer les inscriptions qui étaient sur les tombeaux de ce prince et celui d'Henri II. Cette dernière idée que je produis, appartient à un auteur moderne, qui a écrit sur les antiquités de l'arrondissement de Saumur (M. Bodin, receveur particulier de cette ville). *Les voyageurs, dit-il, se détourneraient de leur route pour voir cette chapelle sépulcrale consacrée à la mémoire des souverains étrangers. Les Anglais qui viennent en temps de paix s'établir à Tours ou à Angers, visiteraient, sans doute, avec beaucoup d'intérêt, et peut-être avec reconnaissance, ce monument national.*

» Si Votre Excellence accueille ce projet et si elle veut consacrer des fonds à cette destination, je la prie de me faire connaître si je pourrai faire dresser un plan ou devis des ouvrages qu'elle ordonnera, ou si elle les ferait dresser à Paris, d'après l'échelle et le dessin des lieux.

» J'ai donné des ordres pour que les statues fussent préservées de nouvelles mutilations.

» J'ai l'honneur d'être, etc.,

» Baron de WISMES, préfet de Maine et Loire. »

Jean Le Masle.

Un poète, dont les œuvres sont peu connues, Jean Le Masle, né à Baugé, en 1533, et dont le blason indescriptible figure dans l'Armorial Angevin, fut longtemps ignoré d'un grand nombre d'érudits. Bodin donne seulement la date de sa naissance et cite des vers de cet auteur, sur la mort de Gaspard de Coligny. La vente de la bibliothèque de M. T. Grille, mit au jour un petit livre fort rare de Jean Le Masle, intitulé : *Nouvelles récréations poétiques.* Quelques poésies et quelques détails sur la famille de Jean Le Masle furent publiés dans la Revue d'Anjou en l'année 1852 ; il serait à désirer qu'une biographie complète fût faite de cet écrivain. Quant à nous, comme notre cadre est trop restreint pour entreprendre un aussi long travail, nous allons seulement parler de la querelle que ce poète-gentilhomme eut avec ses compatriotes.

Jean Le Masle avait épousé Mlle Yolande Le Bigot, sœur de M. Le Bigot, lieutenant-général au siége et ressort royal de Baugé. Il exerçait dans cette ville la modeste profession d'enquesteur.

Les habitudes de Jean Le Masle étaient peu en rapport avec celles des Baljacois de ce temps. Au lieu de s'occuper *des affaires d'autrui, de médire du prochain et de pescher des écrevisses dans le Couasnon,* Le Masle vivait seul, n'ayant de rapport qu'avec les membres de sa famille. La vie de Jean Le Masle parut suspecte, il fut accablé d'injures ; on le regardait comme un paria, et lorsque l'Anjou fut envahi par les *Malcontents*, les Baljacois le vendirent, ainsi que son beau-frère, à deux parpaillots nommés La Villette et Léauté. Heureusement il s'esquiva, mais sa muse lâcha contre ses ennemis ces vers adressés à son cousin :

Bien que ce lieu soit beau et délectable
Autant que nul du climat Angevin,
Bien qu'il produise, avec le bon vin,
Tout ce qu'il faut pour couvrir une table,
Il ne m'est point plaisant et agréable,
Veu que le peuple, envieux et mutin,
S'y étudie à médire sans fin,
Et s'abandonne à tout vice exécrable ;
Voyla pourquoy j'abhore telles gents,
Si que réclus la plus grand part du temps
Me tient icy en morne solitude,
Mais si un coup demeurant je t'y voy,
(O cher cousin) souvent j'iray chez toy
Charmer l'ennuy que nous cause l'étude.

. . . .

Mais plus qu'en autre lieu tout ordre est perverty
Dans Baugé, tellement qu'un brocard on luy baille,
Disant que Baugé c'est méchante canaille,
Ce qu'est en trivial proverbe converty.

Cette satire fit une vive sensation dans Baugé et la colère des habitants fut plus grande encore à l'égard du pauvre Le Masle. Le Bigot lui écrivit pour l'engager à cesser ces attaques contre ses compatriotes ; mais Le Masle, irrité, n'en tint compte et fit à son beau-frère la réponse suivante :

Quoy ! as-tu mis en oubliance
Le malheur qu'autrefois brassé
Nous avait ce peuple insensé
En une nuit par sa meschance ?
S'il t'en souvient, ce fut au temps
Que les trouppes des Mal-Contens
D'Anjou le pays envahirent,
Qu'aucuns, pleins de desloyauté,
A deux huguenots nous vendirent
Dits La Villette et Leauté,

Et mis à chef leur entreprise
Eussent sans toy, qui toute la nuit
Fit mettre aux escoultes du bruit,
Sentinelle et ronde requise.
Quant à mon fait particulier,
Jamais ne scaurais oublier
L'extrême injure n'y l'outrage
Qu'y ay receu mesme de ceux
Qui devroient, par sang et lignage,
Me reconnoistre allié d'eux.

. . . . , ...
. . . .

Au regard de moy si je taxe
Baugé qu'à contre cœur j'ay tant,
En cela je vais imitant
Du romain Juvénal la trace :
(Lequel voyant que sa cité
Remplie estoit d'iniquité)
Dit en sa première satyre,
Que l'homme qui l'empescheroit
De contre tels vices escrire
Plus dur que fer l'esprit auroit.

Expressions populaires.

I.

FAIRE LE PIED DE VEAU.

Cette expression, fort ancienne et usitée encore de nos jours, est employée lorsqu'on veut parler d'une personne qui fait servilement, de gré ou de force, la cour à quelqu'un.

Un auteur a dit :

Vous qu'un état fâcheux, pour trouver le bien-être,
Force à solliciter, je plains votre malheur :
Faire le pied de grue en attendant monsieur,
Faire le pied de veau quand on le voit paraître,
Et puis avec un pied de nez
S'en retourner tout consternés;
Clients, à cette image on peut vous reconnaître.

II.

FAIRE PATTE DE VELOURS.

On trouve dans le même auteur :

Un chat adroit, qui veut voler
Quelque morceau sur une assiette,
Commence par vous cajoler,
Semblant ne point voir ce qu'il guette,
Il tourne autour d'un air discret;
Puis quand il voit que l'on caquette,
Et que l'on est un peu distrait,
La griffe part, adieu Minet :
L'assiette par ses soins est nette.
Cette leçon pour vous est faite,
Mamans, retenez-la toujours :
Pour vous et pour votre fillette,
Craignez la patte de velours.

Notre-Dame d'Asnières.

Au XII[e] siècle, la voix éloquente de Robert d'Arbrissel attira vers lui des populations entières. Femmes, hommes, enfants étaient avides d'entendre la parole du pieux anachorète, et

se soumettaient, à son exemple, à la vie la plus sévère. Les monastères ne furent point exempts de l'entraînement que chacun éprouvait pour le bienheureux Robert. Les cloîtres devinrent déserts, et un grand nombre de cénobites se firent ses disciples. De ce nombre, fut Bernard d'Abbeville, qui abandonna l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, pour se joindre à lui, et partager son apostolat dans la forêt de Craon.

Bernard d'Abbeville était un religieux très distingué. Son départ causa une vive impression dans son couvent; or, l'abbé partit de suite pour chercher le lieu où il s'était retiré, et ramener à son cloître le cénobite fugitif. Il apprit bientôt que Bernard était à la suite de Robert. Il alla donc le trouver dans la forêt de Craon. Là, suppliques, menaces, rien ne put déterminer Bernard d'Abbeville à suivre, à l'abbaye de St-Cyprien, son supérieur. Ce que voyant l'abbé, il usa de son droit et força le moine récalcitrant à reprendre sa première vie.

La considération et les égards dont ses compagnons de solitude l'entouraient ne purent lui faire oublier son séjour dans la forêt de Craon. N'osant retourner dans ce lieu si regretté, il partit, un bâton de pélerin en main, pour la ville éternelle, afin de solliciter auprès du pape, Pascal II, la réforme du monastère de Saint-Cyprien.

Pascal II, informé de la conduite de Bernard, le reçut froidement. Mais touché par la vie exemplaire qu'il menait à Rome, et surtout ayant su que seul avec Robert d'Arbrissel, il avait publié, en 1100, au concile de Poitiers, la bulle d'excommunication lancée contre Philippe Ier, roi de France, et sa concubine Bertrade, femme de Foulques-Réchin, comte d'Anjou, il changea complétement de manière d'agir envers lui. Son premier soin fut d'exempter de la juridiction de l'abbé de Cluny, le monastère de Saint-Cyprien. Puis, tous les jours il voulut que Bernard vînt prendre ses repas à sa table. Pascal, désirant attacher Bernard d'Abbeville à sa cour, le combla d'honneurs et lui offrit le chapeau de cardinal. Bernard refusa tout et se contenta du titre de Missionnaire apostolique. Il quitta Rome, re-

vint à son couvent dont il devint abbé ; mais n'ayant pu y introduire la réforme, il l'abandonna de nouveau, et alla chercher une autre retraite dans le diocèse de Chartres. L'évêque Yves le reçut à bras ouverts, lui donna, en 1109, la forêt de Tyron, où il fit bâtir un monastère dédié à Saint Sauveur. La réputation de sainteté de Bernard d'Abbeville attira vers lui plusieurs princes et grand nombre de seigneurs. Henri Ier, roi d'Angleterre, vint le voir et fit don de grands biens à sa nouvelle maison. Rotrou, comte du Perche, abandonna en sa faveur de vastes domaines. Le roi Louis-le-Gros se hasarda sans suite dans la forêt de Tyron, pour s'entretenir quelques heures avec ce pieux cénobite, et obtint, à force d'instances, qu'il tint sur les fonts baptismaux deux de ses fils, Philippe et Louis, qui devinrent rois de France.

Bernard d'Abbeville, comme son maître Robert d'Arbrissel, en Anjou, eut un ascendant très-grand sur les populations du pays chartrain. Plus de dix mille personnes s'enrôlèrent à sa suite et furent occupées à défricher la forêt de Tyron. Bernard ne pouvant dans ce lieu garder un si grand nombre de fidèles, résolut de fonder plusieurs abbayes dans le royaume de France. Bientôt elles s'élevèrent au nombre de cinquante, dont la première fut l'abbaye d'Asnières, près Saumur ; la seconde celle de Ferrières ; la troisième fut la Pelisse, qui n'est qu'à deux lieues d'Asnières. Les abbés des sept premières abbayes fondées par Bernard d'Abbeville, s'assemblèrent de temps à autre en chapitres généraux dans l'abbaye de Tyron, pour maintenir une règle commune dans tous leurs monastères.

Grandet nous donne les détails suivants sur l'abbaye d'Asnières :

« L'on voit dans le chapitre de Tyron sept siéges où se placent les sept abbés. A chaque stalle est écrit le nom de l'abbé qui doit l'occuper. La première est destinée à l'abbé de Tyron, puis vient celle d'Asnières : *Hic sedet abbas Asneriis*, etc.

» Cette congrégation a été florissante pendant plusieurs siècles, et saint Bernard en parle très avantageusement dans une

de ses lettres. Il paroît même, d'après la grandeur des cloîtres, des dortoirs et du réfectoire qui furent brûlés par les huguenots à la fin du dernier siècle, qu'il y avoit un très-grand nombre de religieux dans l'abbaye d'Asnières, et que la régularité y étoit très-bien observée. L'église, qui est dédiée en l'honneur de la très-sainte Vierge, est grande et belle, et d'une architecture très-hardie.

» Giraut de Berlay la dota et l'enrichit de plusieurs dons en l'année 1133, c'est-à-dire vingt-quatre ans après la fondation de l'abbaye de Tyron. L'acte qu'il en fit en présence de l'archevêque de Bordeaux, de Geoffroy, comte d'Anjou, d'Ulger, évêque d'Angers, et de beaucoup d'autres grands seigneurs, sous le règne de Louis VII, roy de France, nous apprend que les religieux de Tyron étoient déjà très-nombreux à cette époque dans l'abbaye d'Asnières.

» Berlay, fils de Giraut, ratifia la donation de son père. Six de ses descendants qui ont possédé la terre de Montreuil-Bellay y ont fait de grands dons, jusqu'en 1227, que Montreuil-Bellay passa dans la maison des vicomtes de Melun, par le mariage d'Adam de Melun avec Agnès de Berlay, héritière du nom, des armes et de ladite terre. En 1422, Jeanne de Melun, héritière de Montreuil, épousa Jacques d'Harcourt. Jean de Dunois épousa Marie d'Harcourt en 1439. François, comte de Dunois et de Longueville, son fils, succéda, en 1488, à Jeanne d'Harcourt, sa cousine germaine, fille de Guillaume d'Harcourt, de sorte que Montreuil-Bellay a été à la maison de Longueville jusqu'en 1664, que feu M. le maréchal de la Meilleraye l'acheta; et c'est d'où vient que l'abbaye d'Asnières a été le lieu de la sépulture de grand nombre de seigneurs des maisons de Montreuil-Bellay, des vicomtes de Melun, et des comtes d'Harcourt et de la Haye, qui sont morts en Anjou, où on voit encore dans l'église de l'abbaye d'Asnières des restes de leurs tombeaux, qui sont échappés des ravages des guerres, de la longueur des temps et de l'hérésie. »

Vieux langage.

Depuis longtemps nous nous sommes occupés à recueillir les vieilles locutions usitées au moyen-âge en Anjou. Nous avons de temps à autre l'intention d'en publier quelques-unes, en les accompagnant de citations d'auteurs Angevins.

LE BIS-CAUT.

Avant la révolution, plusieurs paroisses de l'Anjou et des pays limitrophes étaient trop pauvres pour pouvoir nourrir deux ecclésiastiques chargés de les administrer. Alors le seul prêtre résidant célébrait le dimanche deux messes. Ce qu'on appelait le *Bis-Caut.*

« Je connais, dit Claude Robin, des églises paroissiales limitrophes de l'Anjou, où le curé célèbre fêtes et dimanches deux messes (ce qu'on appelle le *Bis-Caut*), parce qu'il n'y a pas de quoi nourrir deux prêtres. »

L'Ami des Peuples, par Claude Robin, page 25, Saumur, 1764, petit in-8° de 58 pages.

—

MULE.

Le mot mule était employé au moyen-âge pour désigner une engelure; on donnait particulièrement ce nom à celles qui venaient au talon, et lorsqu'on voulait parler d'un homme ayant des mules, on l'appelait *Mulard.*

Jean Maugin, dans un de ses noëls angevins, fait tenir à un berger le langage suivant :

Comment, Guillot, ne viens-tu pas?
Oui, je vas tout l'entrepas,
Tu n'entens pas du tout mon cas,

J'ai au talon des mules,
Par quoi je n'y puis plus trotter,
Prises par les froidures,
En allant estraquer.
— Marche devant, pauvre Mulard,
Et t'appuie sur mon billard.

L'Empereur Joseph II à Champtocé.

Jamais un touriste ne vient à Champtocé sans s'informer du séjour qu'y fit l'empereur Joseph II; à tous les curieux même réponse, l'hôtelier complaisant, nourri de la lecture de Bodin, raconte le plus longuement possible le récit de l'historien angevin, récit qui a pour but, en étant agréable au voyageur, de lui faire trouver la carte légère.

Il existe encore à Champtocé une femme au chef branlant, à la démarche pénible, témoin du passage du comte Falkeinstein.

Si le corps de la pauvre vieille est usé, sa mémoire est fraîche, elle se rappelle tout, le nom du maître de poste, Lacroix; celui de l'hôtelier, Mabaut; l'enseigne, le Pigeon-Blanc. Voici le récit inédit qu'elle nous a transmis :

Le roi Joseph vint incognito, il avait voulu d'abord s'arrêter à Ancenis, mais reconnu en entrant dans cette ville il l'avait *brûlée* et était arrivé à fond de train à Champtocé. L'aubergiste et sa femme étaient à la foire de Liré. L'empereur fut reçu par la maritorne du Pigeon-Blanc, fort intimidée de voir chez son maître un si grand seigneur. L'empereur Joseph II fit descendre par ses gens d'une de ses voitures, un matelas en peau, qu'il fit enfler à l'aide d'un soufflet, le fit porter dans la chambre qu'il devait occuper; jamais en voyage il ne couchait dans un lit. Ces préparatifs terminés, il descendit, puis se mit au lieu et place de l'hôtelier, faisant servir les voyageurs, causant avec les gens attablés, buvant avec eux, etc., puis sortit un instant pour dessiner les ruines du château de Gilles de Retz. Le soir

venu, Joseph ordonna de fermer toutes les issues et fut ainsi que tout le monde de la maison prendre du repos. A une heure assez avancée de la nuit, on entendit des coups redoublés frap pés à la porte de l'hôtel, Joseph se lève et va ouvrir. L'aubergiste en voyant son sosie, car Joseph portait un des accoutrements du gargotier, se met en colère et est sur le point de l'injurier, lorsque la servante donna au tavernier la clef de l'énigme, et à la colère succéda la confusion à laquelle la bonté de l'empereur mit bientôt fin.

Le lendemain, avant son départ, Joseph II remit à l'hôtelier 25 louis, c'était toujours la somme qu'il donnait lorsqu'il faisait séjour dans un hôtel de village.

L'aubergiste, pour perpétuer le souvenir du passage de l'empereur d'Allemagne à Champtocé, fit inscrire sur la façade de la maison :

Ici logea, en 1777, l'empereur d'Allemagne, Joseph II.

Lorsque vint la révolution, Champtocé comme la Vendée fut ravagé. Tout monument rappelant les souvenirs de la monarchie fut anéanti. Personne ne songea, même les patriotes les plus fougueux, à faire disparaître l'inscription de l'hôtel du Pigeon. L'empereur Joseph, pendant les quelques instants passés à Champtocé, s'était rendu populaire, et son souvenir était encore présent.

Cependant un jour, au plus fort de la terreur, des soldats républicains vinrent à l'hôtel du Pigeon-Blanc. En voyant l'inscription, ils entrent en fureur, traitent l'hôtelier de ci-devant, le saisissent et s'apprêtent à lui faire subir de mauvais traitements. Ce dernier, sans se déconcerter, leur dit : « Mais, ci-
» toyens, il est fort inutile de vous fâcher, je n'avais gardé
» cette inscription que pour conserver la date d'un fait qui
» s'était passé ici, du moment que vous croyez qu'elle peut
» porter atteinte à mon civisme, nous allons l'effacer et boire
» un coup à notre belle république. » Aussitôt, prenant un badigeon, il fit disparaître l'inscription commémorative. Les

soldats enchantés de la conduite du marchand de vin s'attablèrent et quittèrent l'auberge le cœur ému et les jambes vacillantes.

Quelques semaines après cet événement, l'hôtelier se croyait à l'abri de toute inquiétude, lorsque les Vendéens ayant appris la disparition de l'inscription vinrent lui en demander la raison. « Mes enfants, leur dit-il, mes opinions vous sont connues ; si » j'ai fait enlever cette inscription, ce n'est point pour plaire » aux pataads, mais c'est parce qu'elle était tracée en carac- » tères trop modestes pour rappeler ici la mémoire d'un prince » tel que l'empereur Joseph II ; je veux en faire graver une en » lettres d'or. » Cette explication parut suffisante. L'hôtelier resta ami avec tout le monde, et on put lui appliquer ces vers que le bon de La Fontaine met dans la bouche de la chauve-souris :

Je suis oiseau : voyez mes ailes,
. . . .
Je suis souris : vivent les rats.

Argenterie du Chapitre d'Angers envoyée à la monnaie de Nantes.

Chaque fois que l'état s'est trouvé obéré, le chapitre d'Angers s'est toujours empressé, selon ses moyens, de lui venir en aide ; aussi le 22 avril 1514, il fit vendre pour 500 livres de joyaux, destinées à entretenir une armée contre les Anglais, et le 28 décembre 1759 le chapitre envoya à la monnaie de Nantes, afin d'être convertis en numéraire, 2.639 livres 11 sols 2 deniers.

Chronique.

NOTRE-DAME DE PONTIGNÉ.

L'église de Notre-Dame de Pontigné, est un des plus beaux édifices que nous ait, en Anjou, légués le moyen âge.

Cette église forme la croix latine; son chœur est carré. Autrefois les murs de Notre-Dame de Pontigné étaient entièrement peints. On distingue encore à la voûte de ces jolies fleurs comme en produisent les terrains calcaires des environs. Les artistes du XIIe siècle, qui ont imagé les arcs doubleaux de Notre-Dame de Pontigné, n'eurent pas besoin d'aller chercher au loin des modèles pour former leurs gracieuses guirlandes de fleurs. Les côteaux qui avoisinent le moulin de *Pille-Pain* sont couverts de belles plantes reproduites d'une façon si naïves par les *Ymagiers* du XIIe siècle.

Il y a quelques années, un habitant de Baugé signala aux archéologues la découverte qu'on venait de faire de curieuses peintures, situées derrière un autel dédié à la sainte Vierge. Ceux qui ne connaissaient point les lieux crurent un instant qu'un lit de chaux, en se détachant de la muraille, avait mis à jour les fresques indiquées. Heureusement aucun badigeon n'était venu altérer les couleurs si vives des compositions dont nous allons parler.

En 1822, je crois, un curé, plus zélé qu'artiste, fit élever devant deux magnifiques absides où étaient deux chapelles, placées, l'une sous le vocable de Notre-Dame, l'autre sous celui de saint Sébastien, deux autels style grec du plus mauvais goût. Les magnifiques fresques des chapelles disparurent aux yeux des fidèles; il a fallu, en 1850, qu'un trou pratiqué dans la muraille de l'autel de la sainte Vierge, pour faire une décharge de sacristie, permit aux antiquaires, en pénétrant derrière cet autel, de voir ces peintures qui représentent la Vierge dans une gloire, tenant l'enfant Jésus entre ses bras, puis diverses scènes tirées de la vie de Marie. Ici elle est à écrire sur un pupitre ; plus loin l'Annonciation ; en face Marie sommeille près de la crèche où repose son fils, réchauffé par le souffle du bœuf et de l'âne; au bas se trouvent les bergers réveillés par l'ange qui leur apprend a naissance du Fils de Dieu, etc.

Depuis cette découverte de nouvelles recherches ont été faites; ainsi nous avons à grand'peine, il est vrai. pu entrer après

avoir opéré une démolition, dans une petite chapelle où nous avons vu une magnifique peinture murale. Au sommet de la voûte le Père bénit le monde, à la manière latine, entouré des quatre symboles apocalyptiques, puis le Christ, la tête ornée d'un nimbe et d'une gloire, ressuscite Lazare en présence d'un grand nombre d'assistants et de ses disciples. En face de cette *Ymagerie* sont les donateurs, un gentilhomme et sa femme, à genoux. Au bas est leur blason à sept billettes d'argent sur un fond de sable.

Si l'église de Pontigné était *débadigeonnée*, nul doute qu'on trouvât sur tous les murs des fresques encore bien conservées; ainsi naguère on a dégagé le martyre de saint Étienne, peinture du XVIe siècle. Un des bourreaux porte des souliers à la Poulaine.

Pendant longtemps Notre-Dame de Pontigné fut regardée comme un édifice sans intérêt, bon à être jeté à terre, pour faire place, sans doute, à une de ces gigantesques cathédrales modernes, comme on les construisait il y a vingt ans.

Aujourd'hui chacun sait reconnaître le mérite artistique attaché à l'église de Notre-Dame de Pontigné. Il reste beaucoup à faire pour la rendre à son état primitif, pour arrêter les progrès des moisissures et du *Lepra chlorina* qui envahit les murs. Les chapiteaux commencent à s'altérer; ils sont extrêmement curieux; un entre autre représente une trinité du mal, où l'*ymagier* du XVIe siècle a déployé toutes les ressources de sa fantastique imagination.

Espérons que bientôt d'urgentes réparations seront faites à cette église, déjà trop victime du vandalisme, et préserveront d'une ruine imminente ce monument, l'un des plus remarquables du vieil Anjou.

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Les Logogriphes. — Le marquis de la Guesnerie.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les gens les plus érudits se délassaient de leurs graves travaux en composant des logogriphes grecs et latins. Ces jeux d'esprit, connus dans l'antiquité, captivèrent les loisirs du père Porée, le célèbre professeur de Voltaire. La Condamine excellait dans ce genre d'amusements. Il appartenait à un gentilhomme angevin d'introduire dans la langue française le logogriphe.

Le marquis de la Guesnerie faisait agréablement les vers, il passait pour un des beaux esprits de la province ; ce fut lui qui fit, au mois de décembre 1727, publier pour la première fois en France, dans le *Mercure*, un logogriphe en vers français. Son apparition fut un événement ; on se passionna pour ce genre de poésie et la Guesnerie eut une véritable ovation.

Son triomphe fut un instant troublé par Le Cloustier, des Andelys, qui prétendit avoir composé le premier un logogriphe en vers français. Une enquête fut ouverte et bientôt il fut reconnu que Le Cloustier n'avait produit que deux logogriphes arithmétiques qui lui avaient valu cette épître de Dorvilliers de Vernon :

Oui, seigneur Le Cloustier, vous valez un mont d'or ;
J'admire vos beaux vers, mais votre arithmétique
Me fait tourner la tête, et je ne puis encor
Expliquer à mon gré votre savoir magique,

A force de calculs, mon espoir affoibli,
Me feroit volontiers jeter par la fenêtre;
J'enrage... cependant afin de vous connoître,
Dans un petit moment je pars pour *Andely*.

Le Cloustier confondu garda le silence, et la réputation de la Guesnerie resta intacte. Ce poète fut, sans conteste, reconnu pour le père du logogriphe.

Voici cette composition avec l'explication qui en fut donnée :

J'ay deux tiers en Espagne et l'autre en Italie;
Quand je suis mis en deux, ma première partie
Fait passer aux buveurs d'agréables moments;
L'autre paralyse et mesure les temps.
Mes deux tiers, à rebours, rappellent la mémoire
D'un prince malheureux, renommé dans l'histoire.
Je puis devenir ville et vent tout à la fois.
Dès que l'on m'a coupé la tête,
Je suis en sûreté; mais gage de la foi,
Lorsqu'on la rompt ma mort est sûre et prête.
Ma nature est diverse, et les plus grands repas
Sans moi ne plairoient pas.
Enfin je suis s'y rare et tellement étrange,
Que par un admirable échange,
Il ne faut que de moi retrancher seulement
Chaque part successivement,
Et soudain, sous diverse face,
Je parois à vos yeux, mets, homme, fleuve, espace.

EXPLICATION.

Le Pô, suivant son cours, traverse l'Italie,
Le Tage de l'Espagne arrose une partie;
Un pot d'excellent vin fait couler les moments;
L'âge divise et mesure les temps.
De Geta pourroit-on oublier la mémoire ?
Il est par ses malheurs renommé dans l'histoire.

Un pet fait à Goa ne pourroit toutefois
De si loin nous rompre la tête.
L'ôtage ne craint point quand on garde la foi;
Lorsqu'on la rompt, à la mort il s'apprête.
Sans un potage exquis, tous les plus grands repas
Souvent ne plairoient pas.
Enfin on trouveroit aussi rare qu'étrange,
Après un si frequent echange,
Si je n'étois que fleuve ou ville seulement;
Je serai successivement,
Me montrant sous diverse face,
Tantôt mets, tantôt homme et quelquefois espace.

Notre - Dame des Rosiers.

La première église des Rosiers fut construite en 1260. Avant ce temps, il n'y avait en ce lieu qu'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame, où l'on avait placé une statuette de Marie, trouvée au milieu de rosiers en fleurs. Près de cette chapelle vénérée des maisons s'étaient groupées. De là le nom et l'origine du bourg des Rosiers.

Grandet rapporte ainsi les motifs qui déterminèrent Michel Loyseau, évêque d'Angers, à ériger en paroisse les Rosiers :

« Considérant qu'il y avoit grand nombre d'habitants et de personnes qui demeuroient en vallée sans avoir de paroisses fixes n'y déterminées, mais qui étoient comme brebis errantes, *et sine pastore vagantes ;* désirant pourvoir à leur salut et les mettre sous la conduite d'un curé, il donna le pouvoir au doyen et au chapitre d'Angers de bâtir une église ou chapelle paroissiale dans le lieu de vallée qu'ils jugeroient le plus propre; dans laquelle église les habitants de la vallée iroient assister aux divins offices et recevoir les sacrements, et parce que la plupart de ceux qui y demeuroient dans ces lieux de vallée et le long et

tout proche la levée, alloient de toute ancienneté dans les paroisses de Gennes, de Saint-Eusèbe, de Bessé, du Toureil-Richebourg ou des Sept-Voies, et de Saint-Maur-sur-Loire, recevoir les sacrements, ce qu'ils ne pouvoient faire tant en hyver qu'en été qu'avec de très-grandes incommodités à cause des débordements de la rivière de Loire, qui les empêchoit souvent de pouvoir passer, ce qui étoit cause quelquefois que des enfants mouroient sans baptême et des malades sans confession; ce prélat ordonna que les habitants de ce canton recevroient à l'avenir les sacrements dans l'église qu'on feroit bâtir aux Rosiers. »

La Cane de Montfort.

La jolie légende que nous donnons est encore chantée dans la Vendée et en Bretagne.

La voilà la fille du Maine!
Voilà que les soldats l'emmènent;
Comme sa mère la peignait,
Ils sont venus pour l'emmener.

Oll' n'était pas toute peignée
Que les soldats l'ont emmenée;
Oll' dit en les regardant doux:
Soldats, où donc me menez-vous?

— Et à qui veux-tu qu'on te mène
Sinon à notre capitaine?
Du plus loin qu'il la vit venir,
De rire ne put tenir.

— La voilà donc enfin la belle
Qui me fut si longtemps rebelle!
— Oui, capitaine, la voilà;
Faites-en ce qu'il vous plaira.

— Faites-la monter dans ma chambre ;
Tantôt nous causerons ensemble.
A chaque marche qu'oll' montait,
A chaque marche oll' soupirait.

— Quand olle est seule dans la chambre,
A prié Dieu de la défendre,
A prié Dieu et Notre-Dame
Qu'oll' fut changée de femme en cane.

La prièr' fut pas terminée
Qu'on la vit prendre sa volée,
Voler en haut, voler en bas
De la grand' tour Saint-Nicolas.

Le capitaine voyant ça,
Ne voulut plus être soldat,
Être soldat ni capitaine ;
Dans un couvent se rendit moine.

La Châtellenie de Seiches.

La châtellenie de Seiches faisait partie, dès le XIe siècle, du domaine du comte d'Anjou. Hildegarde, femme de Foulques-Nerra, venait, en l'année 1031, de terminer les premiers bâtiments de l'abbaye du Ronceray. Dans sa sollicitude pour ce monastère, elle supplia son noble époux d'accorder à perpétuité, aux religieuses du Ronceray, le prieuré de Seiches qui possédait châtellenie avec droit de haute, moyenne et basse justice. Les communes voisines étaient comprises dans cet important fief. Foulques-Nerra s'empressa d'obtempérer à la demande de sa chère compagne.

Montreuil-sur-Loir, qui n'avait alors qu'un petit oratoire, était desservi par un des vicaires du curé de Seiches. On dési-

gnait cette commune sous le nom de *la Fillette de Seiches*. Les habitants de Montreuil étaient tenus de se rendre à l'office de l'église de Seiches le jour de la Saint-Aubin, fête patronale de la châtellenie. La maison de Rohan, propriétaire du magnifique château du Verger, construit par l'élève de Philibert Delorme, Jehan de Lépine, n'avait dans ce pays ni dépendances ni territoire; il fallait l'immense fortune des Rohan pour avoir, dans une terre si restreinte, un des plus beaux édifices du XVIe siècle.

Les Rohan contrariés de voir la grande puissance de l'abbesse du Ronceray, voulurent aussi avoir quelques prérogatives dans la commune de Seiches. A force d'intrigues ils parvinrent à acheter d'un sieur de la Roussière les droits qu'il avait sur le fief de Seiches.

A peine le contrat passé, ils entrèrent dans l'église Saint-Aubin, firent voler en éclats les belles verrières où se trouvait peint le blason de l'abbesse, y firent substituer le leur, détruisirent le banc abbatial, arrachèrent le poteau féodal du Ronceray, etc. La dame des Perriers, alors prieure de Seiches, en apprenant cet acte de la vanité des Rohan, sans s'émouvoir ni se mettre en colère, fit rédiger un procès-verbal daté du 4 juillet 1630, constatant les voies de fait commises au préjudice de l'abbaye, puis les Rohan furent assignés à la sénéchaussée d'Angers, par une sentence du 8 juillet 1651 : *La dame prieure du Ronceray fut maintenue en ses droits et possession et honneur.*

De plus, il fut ordonné « que les choses innovées du grand autel de l'église paroissiale de Seiches, seront rétablies et remises comme auparavant ledit trouble; et ce faisant que les panneaux de vitre blanche seront remis au lieu des écussons armoriés des armes dudit sieur de Rohan, condamne icelui seigneur de Rohan à rétablir et réintégrer un autre poteau au lieu et place de celui que la dite dame prieure avoit fait mettre avec ses armes et celles du dit prieuré, et un collier de fer qu'il avoit ôté ou fait rompre. »

Cette sentence termina toutes contestations entre la maison de Rohan et l'abbaye du Ronceray.

Les Corbeaux de santé.

Au XVII[e] siècle il était attaché aux services des hôpitaux d'Angers, des hommes désignés sous le nom de *Corbeaux de santé*. Leurs fonctions consistaient à *airier les maisons infectées de peste*, à enlever les pestiférés, soit pour les porter à l'hôpital, soit pour les enterrer.

La plupart du temps les personnes chargées de ces fonctions étaient grossières et d'une extrême insolence. En 1603, une épidémie eut lieu à Angers; il fut décidé d'après une conclusion de l'hôtel-de-ville, en date du 21 octobre 1603, que les malades convalescents seraient transportés pendant huit jours à l'hôpital de Fils-de-Prêtre, hôpital devenu plus tard l'hospice des Renfermés, *dits Enfants bleus*, et aujourd'hui converti en une caserne d'infanterie.

Pour réprimer les abus souvent causés par l'inconduite des *Corbeauv de santé*, défense formelle leur fut enjointe de « faire aucunes insolences en la dite maison de Fils-de-Prêtre. ni ailleurs, au contraire leur est recommandé de porter modestement en toutes leurs actions et aux dits malades, obéir et faire ce qui leur sera dit par leur chef en ce qui dépendra de la charge, le font aussi à peine de privation de leurs gages et d'expulsion de la ville et fauxbourgs. »

Établissement des Frères de la doctrine chrétienne à Angers.

Avant l'année 1741, l'instruction primaire était des plus négligées. L'éducation des enfants pauvres était confiée à de mauvais instituteurs qui s'occupaient peu de leurs élèves, et les laissaient la plupart du temps livrés à eux-mêmes.

Le digne évêque d'Angers, Mgr de Vaugiraud, touché de cet état de choses, voulut y porter remède et améliorer autant que possible la position des enfants indigents. Il fit venir de Saint-Yvon-lès-Rouen, des frères de la doctrine chrétienne ; les établit au mois de septembre 1741, dans une maison nommée le *Sabot*, située au bas de la montée de l'Esvière. Bientôt un grand nombre de personnes pieuses s'empressèrent de leur venir en aide. Ainsi, Messieurs du chapitre leur fournirent les grands rideaux des classes, etc. De toutes les parties de la ville les enfants accouraient aux leçons des bons frères, et leur local devint insuffisant. Ils s'adressèrent à la municipalité pour transporter leur établissement dans un lieu plus vaste et plus central. La maison de ville n'accueillit pas cette demande; car elle avait peur que les enfants, en se rendant aux leçons, ne commissent des désordres et ne fissent du tapage dans les rues. Déjà il était arrivé un événement des plus déplorables.

Un jour, M. de la Jominière, sortant du manége de M. de Pignerolle, monté sur une bête fougueuse, ne put la retenir, effrayée qu'elle était des cris proférés par une troupe de gamins qui se tenaient sur la place de l'Académie. Malgré son talent d'écuyer, il perdit l'équilibre, tomba à terre et fut relevé sans vie.

Les frères qu'on appelait alors *Ignorantins*, parce qu'ils enseignaient seulement les premiers éléments de l'éducation, ne perdirent pas courage. Ils s'adressèrent à M. de la Guerche, subdélégué de la province d'Anjou, qui s'empressa de transmettre leur demande au corps de ville. Voici la réponse qu'il en reçut :

« La compagnie a toujours regardé cet établissement comme
» préjudiciable à la ville, sans la participation de laquelle ils y
» sont entrés ; ils ont fait déserter au moins vingt maîtres d'é-
» cole qui contribuaient aux charges publiques ; et, comme
» elle pense qu'il résulterait de leur admission dans la ville
» beaucoup d'inconvénients et d'incommodités, par le bruit et
» le tapage que font les enfants des plus bas artisans, seuls à

» aller à ces écoles, pour le voisinage des lieux où ils s'établi-
» raient, la compagnie, n'ayant point été consultée sur leur
» sujet, ce qui est une contravention aux réglements, qui dé-
» fendent à toutes personnes et communautés séculières et régu-
» lières de s'établire dans la ville sans le consentement du
» maire et des échevins, la compagnie prie M. de la Guerche de
» faire sentir par sa réponse à M. l'Intendant, tous les incon-
» vénients (le bruit et le tapage); et que le bien de la ville ne
» permettait pas d'autoriser cet établissement. » (Conclusion du 12 avril 1763.)

L'administration finit par se rendre aux observations présentées par M. de la Guerche; le lieu de la Rossignolerie, où est aujourd'hui le Lycée, fut accordé aux frères en 1780. M. François Delaunay, habile architecte, construisit le bel édifice qu'on voit aujourd'hui, et dans l'année 1783 les frères de la doctrine chrétienne prirent possession de leur nouvelle maison, qu'ils occupèrent jusqu'à la révolution.

Visites illustres en Anjou.

Ce serait un appendice curieux à ajouter à la biographie angevine, que de raconter le séjour que firent dans nos murs d'illustres étrangers.

L'auteur pourrait remonter à une époque reculée de notre histoire et terminer en parlant des célébrités contemporaines.

Au XI[e] siècle, Pierre Abailard assista dans la salle de théologie de l'évêché à une discussion philosophique.

Le fameux hérésiarque Wiclef parut devant l'université d'Angers, pour exposer ses doctrines. André Thevet, dans sa Cosmographie universelle, rapporte que : « L'un des premiers qui se présenta pour lire en cette université, fut Jean Wiclef, anglois de nation, infecté d'hérésie, dont estant les Anglois advertis de son bannissement. peu s'en fallut qu'il n'y laissa la vie. »

Au XVe siècle, Balduin enseigna le droit à Angers, et fit accourir à ses leçons les jurisconsultes de tous pays.

En 1510, le chancelier Poyet, alors avocat, occupait une place des plus distinguées au barreau d'Angers.

François Rabelais passa ses premières années d'études au couvent de la Baumette, où il ne fit guère de progrès. Le seul fruit qu'il retira de son séjour dans cette maison, fut de se lier avec les frères Du Belley, dont un devint cardinal et fut son plus zélé protecteur.

En 1525, Ambroise Paré demeurait à Angers, chez un barbier; il est probable que ce fut dans notre ville qu'il commença ses études chirurgicales.

Pierre Charron, l'auteur de l'Analyse raisonnée de la Sagesse, vint plusieurs fois à Angers, ville qu'il aimait beaucoup. Ce fut après avoir prêché le Carême à Angers, en 1589, qu'il rencontra Michel de Montaigne, avec lequel il se lia intimement [1].

L'écossais Guillaume Barclay, après avoir été professeur de jurisprudence à Pont-à-Mousson, fut professeur royal à Angers. Ménage rapporte « que lorsqu'il allait donner ses leçons, il était revêtu d'une très belle simarre, portait une grosse chaîne d'or au col, se faisait accompagner par son fils et suivre par deux laquais en livrée. »

Lorsque Jacques Ier fut monté sur le trône, Barclay se rendit à Londres, en 1603. Le roi lui fit des offres les plus brillantes, mais à condition qu'il embrasserait la religion anglicane. Barclay, fidèle à la foi, rejeta cette condition; il revint à Angers en 1604, où il mourut sur la fin de l'année suivante.

L'élève de saint Vincent-de-Paul, la vénérable Louise de

[1] On lit dans les Mémoires pour servir à l'Histoire du Calvinisme et de la Ligue d'Anjou, par Jacques Rangeard, le passage suivant :

« Charron, l'auteur si connu du Livre de la Sagesse et l'un des premiers écrivains de son temps, ayant osé prêcher dans Angers contre le roi, se rétracta de tout ce qu'il avait dit d'injurieux dans un sermon auquel assista le maréchal d'Aumont qui, à ce prix, lui ménagea le pardon qu'il demandait. »

Marillac, aimait à visiter l'Anjou et jouir de la prospérité des établissements de bienfaisance qu'elle y avait fondés.

Dans l'année 1739, l'administration des hôpitaux d'Angers lui écrivit pour avoir des sœurs hospitalières. Louise de Marillac reçut cette nouvelle au mois de décembre. Malgré ses infirmités, malgré un froid excessif qui pouvait préjudicier à sa santé chancelante, elle se mit en route pour Angers et y arriva épuisée de fatigues. L'abbé de Vaux, grand-vicaire du diocèse, la reçut dans sa maison, lui prodigua tous les soins que réclamait sa position. Vincent-de-Paul, informé de la maladie de Louise de Marillac, lui écrivit de Paris, à l'adresse de l'abbé de Vaux, la lettre suivante :

« Vous voilà malade, Mademoiselle, par l'ordre de la providence de Dieu. Son saint nom soit béni. J'espère de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres, et c'est ce que je lui fais demander incessamment, et ici et ailleurs, où je me trouve. O que je voudrais que Notre Seigneur vous fît voir de quel cœur chacun le fait, et la tendresse des officières de l'Hôtel Dieu pour cela ! »

Dans une de ses pérégrinations, Louise de Marillac s'arrêta aux Ponts de-Cé, où elle fut fort mal reçue.

« Nous eûmes, dit-elle, l'honneur aux Ponts-de-Cé d'être chassées de l'hôtellerie où nous arrivâmes un jeudi fort tard : mais au sortir de cette chère maison nous trouvâmes une bonne dame qui nous recueillit bègnignement. »

Mme de Sévigné fit de fréquentes excursions dans notre province ; elle venait s'entretenir avec le plus grand prélat qui ait gouverné le diocèse d'Anjou, l'évêque Henri Arnaud.

Mme de Sévigné n'aimait pas le coche, elle prétendait qu'on ne pouvait, renfermé et cahoté dans ce véhicule, voir et observer le pays traversé par les routes. Aussi faisait-elle presque tous ses voyages d'Anjou dans un bateau plat [1]. Si les chemins

[1] M. le comte de Falloux, dans son charmant travail sur Mme de Sévigné, fondatrice en Anjou, dit :

« On sait, en outre, comment voyageait Mme de Sévigné, avec quel dis-

de fer eussent existé à l'époque où vivait cette femme distinguée, nul doute qu'elle n'eût préféré, comme Rossini, plutôt rester chez elle que de mettre le pied dans un wagon.

Jean-Baptiste Greuse, fatigué des tracasseries de l'académie de peinture, vint s'établir pendant plus d'une année sur les bords de la Loire, dans une riante villa située à la Roche-aux-Moines. La beauté du paysage, la vie heureuse qu'il mena dans ces lieux, inspirèrent son pinceau et lui firent produire une partie de ses toiles, chefs-d'œuvre de grâce et de sentiment qu'on admirait jadis dans la galerie de Livois. Le portrait de Mme de Porcin, actuellement au Musée, fut peint par Greuze pendant son séjour en Anjou.

Florian fréquenta souvent les salons de la Cité et du Tertre-Saint-Laurent.

Marmontel venait tous les ans en Anjou. Voici ce qu'il raconte dans le huitième livre de ses Mémoires, page 259, au sujet d'un de ses voyages :

« Mon ami Vaudesir avait près d'Angers une terre dont son malheureux fils, Sainte-James, a porté le nom. Comme il savait que tous les ans j'allais voir ma sœur à Saumur (route d'Angers), il m'offrit une fois de m'y mener dans sa chaise de poste, à condition que, sur le temps de mon voyage, il y aurait trois jours pour Sainte-James, où il se rendait. Je pris volontiers cet

cernement elle choisissait ses étapes et combien on se disputait l'honneur de lui offrir l'hospitalité. Les mauvaises routes, loin d'être un obstacle pour elle, étaient un motif de préférence; car elle craignait beaucoup plus les cahots et le bruit du pavé que les embourbements ou les retards dans les creux et étroits chemins de Bretagne. On a calculé, d'après ces lettres, quelques-uns de ces itinéraires, et l'on est arrivé à constater qu'elle ne faisait que huit à dix lieues dans les moyennes journées. Des Rochers à Paris elle ne mettait pas moins de dix jours; on comptait alors de Vitré à Paris quatre-vingt-trois lieues et demie : cela faisait en moyenne huit lieues et un quart par journée, et neuf lieues un quart en comptant le dimanche, souvent jour certainement chômé par elle et consacré au repos. Elle allait coucher de château en château, fréquemment à Malicorne, chez M. le marquis de Lavardin; quelquefois chez Mme de Loresse, parente de Mme de Grignan. »

engagement, et je vis à Sainte-James la fleur des beaux esprits de l'académie angevine; entr'autres un abbé qui ressemblait beaucoup à l'abbé Beau-Génie du *Mercure galant* [1].

Rompre la paille.

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut rompre la paille. Une paille rompue
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue.

(MOLIÈRE. *Dépit amoureux*,
acte IV, scène IV.)

L'usage de briser une paille, pour exprimer que tous les serments sont rompus, remonte aux premiers temps de la monarchie; on voit, dès 922, les seigneurs français convoqués au Champ de-Mai par Charles-le-Simple, lui reprocher les concessions faites à Raoul, chef des Normands, puis s'avancer au pied du trône, et, brisant des pailles qu'ils tenaient dans leurs mains, déclarer par cette seule action que Charles avait cessé d'être leur roi. Bellingen a trouvé l'origine de cet usage dans le droit civil romain. Un homme qui faisait l'abandon de son bien à ses créanciers était obligé de rompre un fêtu de paille sur le seuil de sa maison, ce qui voulait dire qu'il faisait faux bond aux marchands, affront à ses amis, honte à ses parents, et rompait avec tous.

Il était d'usage dans plusieurs provinces et particulièrement en Anjou, lorsqu'on passait un contrat de vente, de donner un brin de paille à l'acquéreur, et souvent on attachait le brin de paille à la charte du contrat.

C'est du mot latin *stipula* qu'est venu le mot *stipuler*. Rompre la paille a inspiré à de Senecé les vers suivants :

[1] Cet abbé s'appelait Roustille; il était chanoine de l'église d'Angers.

Quand deux amis se sont brouillés,
On dit que la paille est rompue.
Cette comparaison dans le public reçue
Serait-elle de goût des esprits ampoulés?
Je n'en sais rien, vaille que vaille,
Il est certain que l'amitié,
Comme elle est aujourd'hui sur pié,
N'est pas plus forte qu'une paille.

Les Ligueurs à Briollay.

On lit dans un manuscrit de l'abbé Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, le passage suivant :

« Le dix-huit octobre quinze cent quatre-vingt-neuf, les li- » gueurs vinrent à Briolay, à deux lieues d'Angers, espérant » de se rendre maîtres par surprise de la tour de Briolay où les » habitants de cette paroisse tenoient le fort pour le roi; mais » M. de la Rochepot, en ayant eu avis, fit le lendemain jeudi » sortir une compagnie de soldats de la ville d'Angers pour aller » les secourir, de quoy les ligueurs ayant été avertis se retirè- » rent au plus vite, parce qu'ils n'auroient pas été les plus » forts. »

Maître-Autel de l'église Saint-Maurice.

Le maître-autel de l'église Saint-Maurice fut construit par les soins du chapitre et de l'évêque de Vaugiraud; le 13 juin 1757, Monseigneur de Vaugiraud donna 5,000 livres.

L'architecte de l'autel et du baldaquin fut un nommé Gervais. Pendant tout le temps que durèrent les travaux, l'office se fit aux Jacobins. Le pape Benoît XIV envoya des reliques de saint Decent, pour être mises dans l'intérieur du maître-autel, et l'évêque de Grasse en fit la consécration le 23 juillet 1759.

Prière des Ames du purgatoire.

Au XVII[e] siècle, il existait, dans l'église de Saint-Pierre d'Angers, un tableau de bois peint sur lequel se trouvaient inscrits les vers suivants.

Ce sont les âmes du purgatoire qui parlent :

Humble requeste vous faisons,
A cry piteux et jointes mains,
Que vous donnez quelques oraisons.
Qui cy passez, peuples humains,
Or, ne a gent, ne biens mondains
Ne demandons fors que prieres,
Bien sont de charitez loingtains
Qui cy en leurs langues ont cheres
Pas ne sont les peines legieres
Que nous souffrons, pour ces amis
Procurez par bonnes manieres
Que brief en soyons hors mist.
Et si par un humble depris
Libregez nostre penitence,
Nous ferons en Paradis
Davant Dieu bonne racompense;
Car après nostre delivrance
Pas ne serons ingratz vers vous,
Pour vous prirons divine essence
Tout ainsi qu'avez faict pour nous
Pour ce humblement vous prions
Que passez par nos cymetieres,
Et marchez sur nos pouvres ous,
Qui cy pourissent a grand terre ;
Impetrez nous es cieux repoux
En priant pour vos pouvres frères.

Route de Paris.

La route de Paris par le Mans était, au XVIII[e] siècle, loin d'être large et spacieuse comme celle qui existe actuellement. La traverse d'Angers était impossible dans plusieurs endroits pour les voitures chargées. On sortait de la ville par le haut du faubourg Saint-Michel; on gravissait à cet endroit une élévation presque infranchissable pour les voitures; arrivé au sommet, on côtoyait à gauche la carrière de Pigeon, puis on entrait dans un chemin étroit et boueux qui menait au village des Banchais. L'administration songea à rendre la route plus viable et surtout à ce que, dans un parcours aussi restreint que celui d'Angers aux Banchais, les voyageurs ne fussent pas obligés de descendre plusieurs fois de voiture.

Un tracé nouveau fut fait. La route partit en ligne directe du Champ-de-Mars au Moulin de la Lieue. L'exécution de ce travail fut confiée à l'ingénieur de Voglie, qui se mit à l'œuvre au mois de décembre 1758; 94,422 livres furent dépensées dans cette rectification.

Fabrique de Bas.

La première fabrique de bas d'*Estame*, établie à Angers, le fut en 1689. Elle occupa un nombre considérable d'ouvriers, augmenté encore par les édits de 1706 et 1720. En 1737, les propriétaires de cette industrie ajoutèrent à leur établissement un ingénieux mécanisme. Le roi accorda à cette fabrique le titre de manufacture, avec privilége de ne payer aucune maîtrise; mais les bonnetiers obtinrent du conseil un arrêté qui les y contraignit.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Le cheval du curé de St-Quentin-en-Mauges.

Si de nos jours les procès coûtent cher aux amis de la chicane, la procédure énorme qu'on était obligé de subir autrefois lorsqu'on intentait une action en justice, mettait encore plus à sec qu'actuellement la bourse des plaideurs.

En l'année 1774, l'abbé Champaigné de Folleville, curé de Saint-Quentin-en Mauges, était propriétaire d'un cheval portant le nom pompeux d'Amphitryon ; il avait coûté à son maître un louis d'or. Le prix n'y faisait rien. Amphitryon possédait de solides qualités qui rendaient son service agréable.

La vie du curé de Saint-Quentin était très-uniforme, tous les jours à la même heure, Amphitryon, sellé et bridé, était enfourché par le pasteur qui allait voir les malades de la paroisse et quelques amis des environs ; puis, le soir venu, l'abbé de Champaigné regagnait sa demeure, où l'attendaient toujours sa vieille gouvernante et son potage, celle-ci filant, celui-là fumant.

Par une belle matinée du mois de mai 1774, l'abbé de Champaigné, voulant faire sa promenade habituelle, se rend à son écurie ; oh, rage ! oh, désespoir ! la crèche est garnie de foin, la mangeoire d'avoine, et Amphitryon est absent. Le curé l'appelle, crie, se désespère ; on se met à la recherche, on suit ses traces, mais en vain. Pendant plusieurs jours, le curé ne put

6

ni manger ni dormir, et lorsqu'il fut bien convaincu que son cheval était perdu pour lui, son caractère changea tout à coup; de gai il devint sombre et taciturne, et quatre années ne purent lui faire oublier l'ancien compagnon de ses pérégrinations.

Pour dissiper son chagrin, il résolut de faire un voyage en Bretagne. Un jour qu'il passait sur la paroisse de Vritz, il vit dans un champ un laboureur guidant un fort harnais, à la tête duquel marchait majestueusement un cheval qu'il ne fut pas difficile au bon curé de reconnaître pour son bucéphale. Il court à lui, l'embrasse, et lui prodigue mille tendresses. Amphitryon hennit de joie en retrouvant son excellent maître. Réclamer sa monture fut le premier soin de l'abbé de Champaigné. Le paysan, nommé Grosbois, trouvait avoir acheté un peu cher Amphitryon. Aussi, ne fit-il aucunes difficultés à la demande du curé; seulement, il exigea le remboursement du prix d'acquisition. L'abbé de Champaigné ne fit aucune observation, donna à Grosbois cent-vingt-trois francs, puis se mit en route pour sa chère paroisse. Amphitryon eut un véritable triomphe en rentrant dans le bourg de Saint-Quentin. Chacun était heureux de voir ce cheval tant regretté, dont la présence en ces lieux allait remettre la joie dans le cœur du curé.

En effet, l'abbé de Champaigné reprit ses occupations habituelles. Exempt d'inquiétudes, il pensait couler heureusement le reste de ses jours, lorsqu'une question d'argent vint agiter sa vie si calme.

Il est bien dur, se dit-il en lui-même, de payer cent-vingt-trois francs un cheval qui déjà vous a coûté un louis d'or; avec cette somme je pourrais faire de notables améliorations dans mon ménage, et cela disant il s'informe près de Grosbois du nom de son vendeur. Celui-ci lui apprend qu'il se nomme Paul Blouin, aubergiste à Candé.

Blouin est cité devant la juridiction consulaire, il comparaît assisté d'un procureur et d'un avocat, prouve sa bonne foi en nommant son vendeur, le sieur Esnault, marchand de chevaux;

assignation est donnée à Esnault. Ce dernier, renforcé d'un avocat et d'un procureur, appelle en garantie François Derval, négociant, qui lui a vendu Amphitryon.

Derval, accompagné des mêmes acolytes que Blouin et Esnault, déclare avoir acheté le cheval d'un nommé Pean, aubergiste; Pean, mis en cause, fait citer Caton, maître de poste à Nantes. Ce dernier fait comparaître Rolland, qui déclare avoir acheté Amphitryon, d'un marchand qui a quitté le pays, et qui ne s'en est défait qu'après l'avoir gardé plusieurs années.

Les juges consulaires appelés à délibérer, se déclarèrent incompétents. L'affaire fut portée devant le présidial où les six procureurs chargés des intérêts de leurs clients surent si bien diriger la procédure, qu'en peu de temps les frais s'élevèrent à un chiffre fabuleux.

L'abbé de Champaigné fut maintenu en possession d'Amphitryon; mais comme les parties mises en causes prouvèrent leur bonne foi, les frais et dépens incombèrent au curé de Saint-Quentin, qui fut obligé de verser, pour cette cause, la somme de six mille livres.

Le pauvre abbé de Champaigné fut guéri des procès; il put se dire avec le bon La Fontaine :

Mettez ce qu'il en coûte à plaider aujourd'hui,
Comptez ce qu'il en reste à beaucoup de familles;
Vous verrez que Perrin tire l'argent à lui,
Et ne laisse aux plaideurs que le sac et les quilles.

Fondation de l'abbaye de Saint-Aubin-le-Riche.

Hilaire, le grand évêque de Poitiers, naquit à Cléré-sous-Passavant, à une lieue de Doué. Ce saint prélat fit construire en l'an trois-cent-cinquante-six, dans un verger, où depuis fut

placée l'église de l'abbaye de Saint-Aubin-le-Riche, une petite chapelle dédiée à Notre-Dame, et désignée sous le nom de Notre-Dame-du-Verger.

Cette chapelle était en très-grande vénération dans la ville d'Angers ; chaque jour elle était remplie de fidèles.

Le roi Childebert, étant venu à Angers, chargea Germain, son grand aumônier, de fonder, dans cette ville, une abbaye en l'honneur de saint Germain d'Auxerre ; le prêtre-architecte se mit à l'œuvre, et choisit pour emplacement le verger où se trouvait la chapelle construite en l'honneur de la Mère de Dieu, par Hilaire de Poitiers. Ce petit édifice devait disparaître, car il rendait impossible l'exécution du plan. Les habitants d'Angers s'inquiétèrent et vinrent réclamer près du roi. Germain, auquel le monarque les renvoya, les rassura en leur disant qu'il allait prendre d'autres dispositions. En effet, le sol fut exhaussé, et la chapelle de Notre-Dame devint une crypte sur laquelle fut placé le maître-autel de la nouvelle église, terminée en 555.

Saint Aubin, évêque d'Angers, mourut en 550. Son corps, déposé dans l'église collégiale de Saint-Pierre, fut transporté avec une solennité extraordinaire par les ordres d'Eutrope, son successeur, à l'abbaye de Saint-Germain, qui prit alors le nom de Saint-Aubin. Tous les ans, le jour de l'Assomption, les paroissiens de Saint-Michel la-Pallud s'assemblaient dans leur église et partaient processionnellement pour se rendre dans la crypte de Notre-Dame du-Verger, prier aux pieds de l'image de la sainte Vierge

Vieux langage.

PROU.

J'en ai *prou*, c'est-à-dire, assez.

Cette expression se rencontre dans tous nos vieux chroni-

queurs; elle est encore usitée dans plusieurs parties de notre département.

Lors s'en alla pour faire fin de compte,
Chercher parti à tout sa courte honte.
Ainsi Faifeu à chacun a aprins,
S'en depescher, quant *prou* on en a prins.

(Légende de maistre Pierre Faifeu, mise en vers par Charles Bourdigné, page 92.)

—

MANAYE.

Je l'ai en ma manaye, c'est-à-dire en ma possession. Ce mot encore usité en quelques localités de l'Anjou, était très-employé au moyen-âge. Ainsi on lit dans le roman d'*Athis* :

Ains y feray vignes planter,
Semer les bois, jardins anter,
Que je la ville à force n'aye,
Et que soiez en ma *manaye*.

Collége d'Anjou. — Lettre de la Reine-Mère aux maire, échevins et habitants de la ville d'Angers.

Le collége d'Anjou, aujourd'hui la mairie, fondé le seize décembre 1509, par les suppôts de la nation d'Anjou, fut donné aux prêtres de l'Oratoire, le dix-huit mai 1624, par la nation d'Anjou, du consentement de l'université et de tous les corps de ville.

Cette donation fut déterminée par une lettre de la Reine-Mère, qui priait les *maire, eschevins et habitans de la ville*,

d'accorder aux Pères de l'Oratoire, demeurant dans l'hôtel de Lancreau, qu'ils avaient acquis des dames de Lesrat, le vingt octobre 1620, le collége le plus proche de leur maison pour qu'ils puissent y instruire la jeunesse. Nous allons donner copie de cette lettre qui fut lue au conseil de la commune, où se trouvèrent Messieurs Prevost, maire, Hamelin et Hubert, échevins ; Airault, Baultru, Menage, Bonnaisin, Cupif, Nepveu, conseillers de ville ; Dumenil, avocat du roy ; Froger, procureur de ville.

Cette lettre est complétement inédite :

A nos chers et bien aimez les maire, eschevins et habitans de la ville d'Angers.

« Chers et bien aimez, estant informée du désir que beaucoup des habitans de la ville et de la province, affectionnez au bien public, ont de voir fleurir l'université d'Angers, par le rétablissement de l'exercice des bonnes lettres dans les colleiges, lesquels depuis long temps, par négligence ou autrement, sont demeurez inutiles et infructueux aux habitans qui sont contraincts de rechercher au loin et à grands frais l'instruction de leurs enfans, nous avons estimé qu'on ne peut mieux satisfaire aux vœux des parents, et réparer plus avantageusement les défauts si nuisibles, qu'en commettant la conduite et instruction de l'un de vos colleiges aux Pères de l'Oratoire, lesquels estant des-ja establis au contentement de tous les ordres de la ville, adjouteront volontiers aux bons exemples qu'ils donnent par leurs actions à un chacun le soin et la peine qu'ils prendront d'instruire la jeunesse, se soumettant aux lois de l'université. Mais afin de ne les détourner pour des exercices spirituels auxquels leur profession les oblige, nous jugeons à propos que vous leur donniez le colleige le plus proche de leur maison en dedomageant ceux qui y sont maintenant, a quoy nous asseurons que vous prestrez dautant plus facilement vos consentements,

que c'est le bien du pays pour l'honneur de la ville et pour la commodité des habitans qui vous seronttoujours en particuliaire recommendation, prions sur ce Dieu qu'il vous tiene en sa sainte et digne garde.

» Escrit à Paris, le dix-ieme jour de feuvrier mil-six-cent-vingt-quatre,

» Signé, MARIE,

» Et plus bas, BOUTHEILLIER. »

La lettre est scellée des armes de sa majesté. Le sceau est en cire rouge.

Adresse de la Municipalité des Ponts-de-Cé au Président de la Convention nationale, pour changer le nom de cette ville et lui donner une dénomination républicaine.

Cette pièce est un curieux spécimen de l'esprit d'exagération du temps.

« CITOYEN PRÉSIDENT,

» Les citoyens du canton des Ponts-de-Cé réunis au chef-lieu, vous prient de donner connaissance à la Convention de leur adhésion à l'acte constitutionnel et des droits de l'homme et du citoyen, qu'ils ont accepté d'une voix unanime aux acclamations de vive la république une et indivisible; impatients du joug des rebelles dont nous venons d'être délivrés, nous gémissions en silence de ne pouvoir pas suivre vos sublimes lois. Nous vous invitons à continuer vos utiles travaux jusqu'à ce que vous nous ayez rendus libres et heureux.

» Les citoyens des Ponts-de-Cé, désirant s'unir d'un seul et même

esprit, vous invitent de décréter qu'il n'y aura qu'une seule municipalité dans ladite ville, ce que accordant, vous extirperez l'hydre de l'aristocratie, et n'en voulant conserver aucun souvenir, ils demandent que le nom des Ponts-de-Cé soit changé dans celui que vous jugerez convenable.

» Vive la Convention ! vive la Montagne ! vive la République une et indivisible ! »

(Suivent les signatures).

Épigramme.

Un membre de l'académie d'Angers adressa au libraire Bossard, en 1748, l'épigramme suivante, en le priant de vouloir bien lui garder l'anonyme.

Certain auteur de noble étage
A Malherbe porta des vers de sa façon :
Sur un gigot alors, seul il faisait ravage ;
Lisez, dit-il, j'écoute la leçon ;
A mon souper ne ferez point dommage.
Sur chaque vers Malherbe disait bon....
Bon....., bon...., le rimeur pâmait d'aise,
Ce n'est pas de vos vers, morbleu, ne vous déplaise,
Dont veux parler, mais c'est de mon mouton.

Note sur Sardini.

Le greffier Louvet, dans son journal sur les événements qui se passèrent en Anjou pendant l'année 1590, raconte que : « Le lundi vingt-deuxième jour du mois de décembre, M. Scipion Sardini, grand partisan de France, a sorty d'Angers pour aller

à Tours, et estant sur la levée, a esté prins prisonnier avec plusieurs aultres qui étoient avec luy et menez au chasteau de Rochefort, entre les mains de M. de Saint-Offange, capitaine d'icelluy, lequel de Saint Offange a raison de la dite, et M. de Hurtault, son frère, se sont déclarez pour le party de MM. les princes de l'union, et les quels auroient fait juger la prinse du dict Sardini bonne, et du quel ilz auroient tiré de grands deniers a raison des grands biens et moyens qu'il avoit. ».

Ce passage nous remet en mémoire les deux vers suivants, faits par M. le chancelier de l'Hospital sur Sardini, partisan italien, qui s'était fortement enrichi pendant les troubles, et qu'on a depuis appliqués au Mazarin :

Sardini fuerant qui nunc sunt grandia cete,
Sic alit Italicos Gallia pisciculos.

Vers satiriques faits sur Gabriel Jouet, maire d'Angers, en 1625.

Le mairat et l'eschevinage,
Ne releveront ton lignaige,
Car malheureux tu ne vois pas,
Que pour avoir basty sur l'onde,
Tu seras le *jouet* du monde,
Avant et après ton trepas.

Affiches d'Angers.

Avant 1773, il n'existait point à Angers de feuille périodique donnant des nouvelles locales, il n'y avait qu'une gazette

imprimée chez Jean Hubault, où il n'était question que d'affaires étrangères à la ville; elle paraissait une fois la semaine.

Le trois juillet 1773, les imprimeurs Barrière et Billaut firent distribuer le premier numéro des Affiches d'Angers; ce journal n'était point quotidien, il n'était envoyé aux abonnés qu'une fois par semaine, le prix de la ville fut de six livres et sept pour le dehors. A l'époque de la révolution, les Affiches d'Angers parurent deux fois par semaine; c'est à elles qu'à succédé le journal de *Maine et Loire.*

Chanson vendéenne.

Ma mie reçoit de mes lettres
Par l'alouette des champs;
Elle m'envoie les siennes
Par le rossignol chantant.

Sans savoir lire ni écrire,
Nous lisons ce qui est dedans:
Aime-moi, je t'aime tant!

L'Urne de Cana.

Nous avons donné une description détaillée de l'urne de Cana, faisant autrefois partie du riche trésor de la cathédrale, et aujourd'hui reléguée au musée des antiquités de la ville. Dans le premier volume de l'*Ami du Secrétaire*, nous trouvons, sur ce vase précieux, de nouveaux renseignements que nous allons communiquer à nos lecteurs.

« La cruche des noces de Cana, qui est aujourd'hui,

MDCCLXVI. renfermée dans une fenêtre derrière les stalles, fut donnée par le roi de Sicile, le 16 septembre 1450.

» Solennité de la cruche de Cana, 14 janvier 1460. Payement fait pour cette fondation, 3 janvier 1477; fondation de la dite solennité par M. Deniau, chanoine, qui donne cent écus au soleil, 22 décembre 1490.

» Autrefois deux maires chapelains portoient cette cruche pleine de vin autour des cloîtres, pour être distribuée ensuite après la grande messe aux assistans. La dite cruche fut cassée, dès lors on cessa de la porter. On ne porta plus qu'une burette pleine de vin bénit, le corbelier qui la portoit avoit sur la tête une couronne de fleurs; deux chapelains en échappe, portant pareillement chacun une couronne sur la tête de leur camail, marchoient processionnellement et représentoient le *marié et la mariée;* depuis trois ans on a cessé cette cérémonie. On continue cependant de bénir le vin et de le distribuer à l'issue de la grande messe aux assistants. »

Sceau de l'Académie royale des belles-lettres d'Angers.

On s'est beaucoup occupé à chercher quelles étaient les armes de l'Académie d'Angers; voici ce que nous lisons à ce sujet dans le procès-verbal de la séance de l'Académie du vingt novembre 1748 :

« Messieurs ont représenté que depuis longtemps l'Académie d'Angers aurait dû prendre un sceau ou cachet, selon la permission qu'elle en a reçue par les lettres patentes de son établissement, que s'étant associé des étrangers illustres, il étoit plus nécessaire que jamais d'en avoir un pour délivrer des lettres d'association, ce qui est d'usage dans toutes les Académies, sur quoy on a proposé un écusson construit des pièces suivan-

tes. d'azur au parnasse d'or surmonté d'un laurier d'or et aux fleurs de lys d'or sans nombre. Messieurs ont délibéré qu'on pouvoit s'en tenir à celui-là, et ont décidé que ce seroit là dorénavant le sceau et le cachet de la compagnie, et ont chargé M. Le Corvaisier de le faire dessiner et graver sur le champ. »

Signé : Du Bois Bernier, Chevalier. Le Corvaisier, Secrétaire.

Manufactures royales de toiles à voiles.

En l'année 1675, à l'instigation du ministre Colbert, il s'organisa dans Angers, une manufacture royale de toiles à voiles; bientôt cet établissement devint insuffisant et une nouvelle manufacture fut placée à Beaufort-en-Vallée, centre de la culture du chanvre. Le roi Louis XV donna, le 28 avril 1748, à la maison de Beaufort, un réglement daté de Versailles, pour la fabrication des toiles; voici le premier passage :

« Les toiles de première qualité et seconde largeur et de la » première qualité, qui se fabriquent à Beaufort-en-Vallée et » aux environs, en fil de brin de chanvre, tant en chaine » qu'en trame, qui doivent avoir une aune au retour du blan- » chissage, auront en chaine, savoir : celles de première lar- » geur au moins quarante-cinq portées de quarante fils chacune, » faisant dix-huit cents fils, et une aune un douze au sortir du » métier, et celles de la seconde largeur qui doivent avoir une » aune au moins un seize de largeur au retour du blanchissage, » auront chacune au moins quarante-deux portées de qua- » rante fils chacune, faisant seize-cent quatre-vingts fils et » une aune de largeur au sortir du métier, le tout mesure de » Paris. »

En 1783, M. de Sainte-Gemme, trésorier général de la marine, était propriétaire de la manufacture royale d'Angers et de celle de Beaufort-en-Vallée; il occupait près de huit cents ouvriers, auxquels il donnait une nourriture très-confortable, il était adoré de tous ses employés dont il était le soutien.

Imagerie du maître-autel de l'église Saint-Laud d'Angers.

Au dix-septième siècle, on voyait dans l'église Saint-Laud, au sommet du maître-autel une représentation en relief de la sainte Vierge, tenant son enfant sur ses bras. Cette imagerie était entièrement de marbre blanc et passait pour un chef-d'œuvre. Malheureusement le nom de l'artiste qui l'a produite ne nous est pas connu; ce que nous savons, c'est qu'elle fut donnée à l'église Saint-Laud par la reine Catherine de Médicis. Bruneau de Tartifume, dans son ouvrage manuscrit sur Angers, écrit en 1623, dit à l'article Saint-Laud: « On void dans ceste église au hault du grand autel, une représentation en relief de nostre Dame, ayant son enfant sur le bras gauche, la quelle est de marbre blanc, dont la sculpture, la draperie et les proportions sont si bien observées, qu'il est impossible de voir un ouvrage plus poli, mieux onglé et si bien élabouré, il est tel que Catharinne de Médicis, femme de Henry deux, roi de France, le desira. »

Lettre du roi Louis XIV à Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers.

Dans notre bulletin de février, nous avons publié une lettre de Louis XIV à Monsieur Beaumont d'Autichamp, lieutenant du Roy, en Anjou, écrite à l'occasion de la prise de Bouchain.

Aujourd'hui on nous communique une lettre du même prince, demandant à l'évêque Michel Poncet de la Rivière, des prières afin d'assurer les succès des armées françaises et une heureuse conclusion de la paix. Voici la teneur de la lettre :

« Monsieur l'Évêque d'Angers,

» J'ai regardé comme un de mes premiers devoirs d'employer » tous mes soins pour procurer le repos à mes peuples, dans un » temps où les maux de la guerre ne sont pas les seuls dont il » a plu à Dieu d'affliger mon royaume. Mais quelques offres que » j'aye faites à mes ennemis pour le rétablissement de la tran- » quillité publique, j'ay vu par leurs réponses, que se confiant » en leurs forces, ils ont encore des vûës bien opposées à celles » de travailler à la paix de l'Europe. Comme les événements de » cette campagne doivent en décider, qu'ils sont absolument » entre les mains de Dieu, et qu'il s'agit de sa cause, puisque » notre sainte religion est attaquée par nos ennemis, et que ses » intérêts sont abandonnez de ceux mêmes qui devroient les » soutenir avec le plus d'ardeur, j'ay lieu d'espérer qu'il lui » plaira de me donner de nouvelles marques de sa protection » divine, connoissant la pureté de mes intentions, et le sacri- » fice que j'avais résolu de faire pour le repos de tant de peu- » ples ; il faut cependant implorer, avec autant de confiance que » d'humilité, ses miséricordes pour en obtenir l'effet ; ainsi mon » intention est que vous excitiez de nouvelles prières pour la » prospérité de nos armes et pour une heureuse conclusion de » la paix : ce que me promettant de votre zèle et de votre affec- » tion, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque d'Angers, » en sa sainte garde. »

Ecrit à Marly, le quinze juin 1709,

Signé, Louis,

Et plus bas, Phelypeaux.

La suscription de cette lettre porte : A Monsieur l'Evêque d'Angers, conseiller en mes conseils.

Tombeau d'Adèle, femme de Geofroy Grise-Gonelle, dans l'église de St-Aubin-le-Riche.

La comtesse Adèle, femme de Geofroy Grise-Gonelle, fut une des bienfaitrices de l'abbaye de Saint-Aubin-le-Riche. On lit, dans les chroniques de ce monastère, qu'elle donna à l'église de Saint-Aubin une terre désignée dans la Charte sous le nom de VILLA-UNDANIS, avec une île nommée DU MONT (Insula Montis). Cette île du Mont n'est autre que l'île Saint-Aubin, qui rapportait aux religieux six mille livres par an. La comtesse Adèle fut enterrée dans l'église de l'abbaye, et en 1715, on voyait encore sur son tombeau placé à gauche du maître-autel, l'épitaphe suivante :

Adelæ tombâ præsente recondimus ossa
Vili quondam fuerunt tumulata,
Cujus sponsa fuit qui dictus Grisa-Gonella
Fulconem genuit qui vicit plurima bella.

En voici la traduction :

Sous cette tombe, nous avons rassemblé les ossements d'Adèle, qui autrefois étaient ensevelis dans un vil sépulcre.

Adèle fut l'épouse du nommé Grise-Gonelle, qui engendra Foulques, vainqueur dans beaucoup de combats.

Octroi d'Angers.

Nous trouvons, dans les anciens tarifs de l'octroi d'Angers, les renseignements suivants :

En l'année 1663, il était perçu pour l'entrée d'une pipe de vin dans la ville d'Angers, trois livres dix-sept sols sur lesquels quinze sols étaient destinés à l'hospice général chargé de faire faire dans la ville les nettoyages des rues.

En 1683, une pipe de cidre coûtait d'entrée quarante sols, une charretée de foin de vingt-un quintaux cinquante sols.

Épitaphe de Guillemine Dos-de-Fer, femme de Pierre de Pincé.

Nous avons fait connaître la curieuse épitaphe de Pierre de Pincé, maire d'Angers, enterré dans l'église Saint-Maurille. Sa femme Guillemine Dos-de-Fer mourut vingt ans après lui, et fut inhumée au même lieu, en 1533. A cette époque, l'amour des bons mots et des calembourgs était encore en pleine vigueur comme on peut en juger par l'inscription suivante :

Le mors d'Adam, mort à tout détermine,
C'est un arrest par lequel Guillemine
Dos-de-Fer est passée a son poinct
Près ses amis, mise icy bien a poinct.
Son bon espoux fut Pierre de Pincé
Fait par la mort vingt ans d'avant pincé,
Ainsi qu'ilz ont esté commins en ceste vye,
En vroy amour terre icy les commys,
Joinctz corps et corps, et part de leurs enfans,
Elle a vescu de jeunesse à vieux ans,
Plaine de loz, vertu et renommée ;
Jour dix et neuf de febvrier inhumée
En ce lieu cy mil-cinq-cent-trante et troys,
Ayant fondé la messe de la croix
Au vendredy, Jésus par son mérite
Avec les siens au sainct ciel l'ame hérite.

AMEN.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

La nièce de Corneille.

La lettre et la notice suivantes nous sont communiquées par M. Pavie père.

A M. le Rédacteur du Bulletin historique et monumental de l'Anjou.

Comme vous, Monsieur, je vais çà et là, *quærendo;* mais, beaucoup moins heureux, je ne trouve rien !

Toutefois, je ne croirai pas ma peine perdue si vous accueillez, dans votre intéressante publication, le fait suivant, probablement ignoré, ou pour le moins oublié, que je trouve dans un ouvrage portant la date de 1775.

Il honore un de nos compatriotes : cela suffit pour que je vous le présente.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

L. PAVIE.

« M. de Voltaire, comme on sait, curieux de toute sorte de gloire, prit chez lui la fille du neveu de Corneille, la dota et la

maria avec un gentilhomme nommé Dupuy. Une partie de la dot a été le produit d'une édition des Œuvres de Pierre Corneille, enrichie des commentaires de M. de Voltaire.

« Mais ce qu'on ne sait pas, et qu'il est bon de faire connaître ici au public, c'est la personne qui a donné l'idée de cette édition, et de quelle manière M. de Voltaire a pu y être invité.

» Au mois d'avril de l'année 1761, un citoyen de la province d'Anjou, — M. Le Noir, de la ville de Baugé, — écrivit à M. l'abbé de la Porte, auteur d'un ouvrage périodique intitulé l'*Observateur littéraire,* une lettre que celui-ci inséra dans son journal, et qui était conçue en ces termes :

« Ce ne doit point être assez pour la Nation, que Mademoi-
» selle Corneille ait un asyle honorable ; devons-nous laisser
» languir le père de cette heureuse fille dans un emploi aussi
» médiocre que celui dont il est pourvu ? et n'y aurait-il pas plu-
» sieurs moyens de lui faire un sort plus heureux ? Par exemple,
» doutez-vous que si l'*on ouvrait une souscription pour une*
» *belle Édition des Œuvres de Pierre Corneille,* doutez-vous,
» dis-je, que toutes les personnes riches ne se hâtassent de con-
» tribuer à l'exécution d'un projet qui satisferait à la fois leur
» goût, leur générosité, leur amour pour les lettres, et leur
» respect pour le grand Corneille ? Sur le produit des souscrip-
» tions, on prélèverait les frais ; et toute l'édition serait remise
» à M. Corneille.

» Si vous jugez que ma lettre serve de prélude à tout ce qu'on
» peut dire de bon sur le projet qu'elle contient, vous pourrez
» l'insérer dans votre journal. »

» C'est d'après cette lettre qu'a été conçue et entreprise l'édition en question des Œuvres de Corneille. La lettre imprimée, par laquelle M. de Voltaire fait part à M. l'abbé d'Olivet de son entreprise, est datée du 22 août 1761, c'est-à-dire quatre mois plus tard que celle du citoyen de la province d'Anjou.

Note sur l'Hôtel-Dieu.

Nous devons aux infatigables recherches de M. Louis Tavernier, rédacteur en chef du journal *le Maine et Loire*, la note suivante sur l'Hôtel-Dieu d'Angers :

« On sait que l'Hôtel-Dieu d'Angers fut fondé, en 1153, par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. Cet établissement étoit dirigé par un prieur, qui avoit pour officiers un censier, receveur général ; un clavier qui étoit en même temps pitancier et grènetier, c'est-à-dire qu'il avoit la garde de toutes les provisions ; un procureur pour se rendre aux assises et plez, où se débattoient les intérêts de la communauté, et un procureur de l'église.

» Le censier tenoit des registres sur lesquels étoient inscrites les recettes et les dépenses. Il résulte de ces registres, qui existent encore aux Archives de la Préfecture, que les frères de la communauté, en entrant en fonctions ou à certains jours spéciaux, payoient du vin ou même toute la pitance du couvent.

» En 1422, frère Jehan Lepoitevin est nommé censier et il écrit sur la première page de son registre :

A mon commencement paieray le vin amoureusement ;
Bonnes mains, bonnes reins[1] soit donné aux bons compaings.

» Ce frère Lepoitevin paraissoit assez gourmand ; car sur la dernière page du même registre, il écrit encore :

Homo quidem fecit cenam magnam et vocavit.

» Ce sont des traits de mœurs de l'époque, dont les comptes de l'Hôtel-Dieu fournissent de nombreux exemples. »

[1] Bouquet.

Le Lion malade, l'Ane et l'Arracheur de dents, par M. Des Forges-Maillard, de l'Académie d'Angers.

Quand on veut obliger on doit en toute chose,
Avec ce qu'on promet voir à quoi l'on s'expose.
Haut et puissant seigneur, un lion redouté
Régnoit sur un lointain rivage ;
D'un cruel mal de dent il étoit tourmenté.
Retiré jour et nuit dans son antre sauvage,
Rugissant, l'œil en feu, de courroux transporté,
Secouant sa crinière horrible,
Il se battoit les flancs, et de sa voix terrible
Épouvantoit au loin les échos des forêts.
Les divers animaux que dans son fier domaine
Par la loi du plus fort il avoit pour sujets,
N'osant point élever leur plainte triste et vaine,
Par d'humides regards et des gestes discrets,
Autour de lui rangés prenoient part à sa peine.
Le singe et le renard, opérateurs subtils,
Renommé *Caperon*, célèbre *Carmeline*[1],
Arrivent à sa cour : — Sire, lui dirent-ils,
Ayant vu de son mal le siége et l'origine,
Un sang noir et bouillant bu par avidité,
De sa benigne majesté
A corrompu la dent jusque dans sa racine.
Mais de son râtelier se trouvant au milieu,
Quand l'instrument l'aura tirée,
Sa belle et noble gueule en sera déparée;
Il n'est d'autre secret, que de mettre en son lieu

[1] Caperon et Carmeline étaient deux dentistes en grande réputation.

La dent d'un animal en vie,
Afin que transplantée hors de son lieu natal,
Par la chaleur récente et l'esprit radical,
Au plein dans l'alvéole elle tienne et se lie.
L'honneur est bel et bon quand il coûte moins cher,
Dit en soi chacun à son air,
Aussi bien qu'à son froid silence,
Se renvoyant la préférence
Et prisant de son râtelier
La saine et libre jouissance
Plus qu'un emploi de chancelier.
Aucun ne disant mot, un âne, bonne bête,
Et qui ne savait rien de rien,
S'imaginant déjà que sa fortune est faite,
Vint bravement offrir le sien.
Au-dessus du renard, prisé par sa souplesse,
Le singe fut choisi pour ce beau tour d'adresse;
La dent du lion saute après quelque douleur,
Quoiqu'eût assuré l'arracheur
Qu'on n'en sentiroit rien. C'est le style ordinaire;
Mentir est du métier, surtout de celui-ci,
Dans les autres métiers aussi.
Mais vendroit-on son drap, si l'on étoit sincère ?
En ouvrage ensuite on se met,
Pour remplacer la dent du sire.
D'abord on en arrache une audit sieur Baudet;
Elle est trop étroite. On en tire
Une autre, elle est trop large; une autre, sa rondeur,
Sa petitesse, sa longueur,
Alloit mal, sortoit trop, flottoit dans l'alvéole.
Le Baudet crie au meurtre, et pour mille quintaux
D'avoine et de chardons nouveaux
Eût voulu, mais en vain, dégager sa parole;
Il n'en étoit plus temps, le mot étoit lâché;

Et tant il en fut arraché,
Qu'il n'en resta pas une seule.
Mais nulle ne convint. Le monarque ébréché
Se redresse et lui dit, horriblement fâché :
— Coquin, qui n'avois dans ta gueule
Pas une dent qu'on pût aux miennes assortir :
On me l'avoit bien dit, j'avois su le sentir,
Que tu n'étois qu'un sot qui veut t'en faire accroire.
Je ne sais, pour te bien payer,
Qui m'empêche, maraud, qu'après ton râtelier
Je ne te fasse encore arracher la mâchoire !

Apprentis courtisans, profitez de ceci,
Le bonne volonté se récompense ainsi,
Surtout auprès des grands, quand la chose qu'on tente,
Au gré de leur superbe attente
Par malheur n'a point réussi.

Les Carmes d'Angers.

Le souffle révolutionnaire a détruit et dispersé les richesses architecturales du magnifique monastère des Carmes-Déchaussés d'Angers. Nous avons sous les yeux la description de ce couvent, écrite par plusieurs auteurs, auxquels nous emprunterons souvent des passages, pour donner l'historique de cet antique monument. Les Carmes-Déchaussés furent reçus en 1237, à Angers, par l'évêque Guillaume de Beaumont; ils se logèrent d'abord dans les bâtiments de la Commanderie de Saint-Laud, puis s'installèrent dans le domaine de Casseneuve, qui se trouvait alors au lieu où est aujourd'hui la caserne de l'Académie, et où fut l'hôtel de Rohan. Les Carmes demeurèrent à Casseneuve plus de cent ans.

« Les guerres continuelles qui s'élevoient entre les ducs d'Anjou et les ducs de Bretagne, dit Joseph Grandet, incommodèrent fort les Carmes, car les Bretons s'emparèrent de leur couvent pour battre et assiéger le château, et les religieux avoient même peine à subsister, étant éloignés du secours des habitants. Ils demandèrent donc permission au pape Clément VI, de quitter ce lieu et de chercher à se loger dans la ville. Clément adressa sa bulle à l'évêque d'Angers, qui étoit alors Foulques de Mathefelon, par laquelle il consentit que les Carmes quittassent Casseneuve, si leurs raisons étoient véritables, et ordonna que l'évêque les plaçât en quelque endroit de la ville. La bulle est datée d'Avignon, du X du pontificat de Clément, c'est-à-dire, de 1352, au mois de mai. Onze ans se passèrent encore pendant lesquels Foulques pensait à satisfaire à sa commission et les religieux à chercher dans la ville un lieu qui fût propre à leur bâtir un monastère. Enfin, l'an 1363, une veuve nommée *Thyphaine* du Moussay, leur donna une maison avec un appentis et une cour dans le lieu où ils sont présentement, proche la rivière de Maine, dont voici l'acte :

» Sachent tous présents et à venir que je Thyphaine du Moussay, jadis femme de feu *Bassin*, le monnoyeur, paroissienne à présent de Notre-Dame d'Angers, connois et confesse de bonne, pure et libérale volonté, sans fraude, sans barat et sans pourfricement que pour la grande devotion et parfaite volonté que j'ai à Dieu et à la benoîte sainte Vierge Marie et à toute la célestielle compagnie de paradis et pour l'accroissement et augmentation du divin service ; par la teneur de ces présentes je donne et octroie pour Dieu et en pure et perpétuelle aumône et à toujours mais perpétuellement à religieux mendians et pour les frères et le couvent de Notre-Dame-du-Carme, demourans près Angers, hors les murs de la ville et de la cité, un hébergement et les courtils d'une part et d'autre, si comme ils se poursuivent et comportent et un grand appentis double, touchant et appoyant à une salle, la quelle me demeure..... en témoing

de ce j'ay donné aux dits religieux les présentes scellées de mon propre scel avec les sceaux établis aux contrats d'Angers par Monsieur le duc d'Anjou, les quels y ont été mis et apposez à ma requête le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, l'an 1363. »

» Ce don de Thyphaine fut confirmé et amorti peu après par Louis de France, duc d'Anjou, comte du Mayne, et le quel déclara qu'il vouloit estre fondateur de l'église des Carmes. En effet, il fit bâtir l'ancienne église qui sert à présent de cimetière ou de chapitre, et y fonda depuis un anniversaire le jour de Saint-Louis, pour la rente de 35 sols qui lui étoit due sur la maison de Thyphaine, et qu'il remit aux religieux. Il donna aussi l'emplacement du cloître, autour duquel on voit encore ses armes d'Anjou, aussi bien qu'à la voûte du chapitre, et à ses quatre clefs. Le don de Louis se trouve loué et approuvé par lettres patentes de Charles cinquième, roy de France, données à Paris, l'an 1369.

» Après le don de Thyphaine, les pères Carmes, suivant la constitution de Boniface VIII, s'adressèrent à Urbain V, pape, pour lui demander permission de bâtir. Urbain établit l'abbé de Saint-Nicolas avec le chantre et le maistre école de la cathédrale d'Angers, ses commissaires apostoliques en cette partie, par la bulle qu'il leur adressa d'Avignon, en 1365, la 3e année de son pontificat. Ceux-ci commencèrent à s'acquitter de leur commission, mais ce ne fut pas sans traverse. Le curé et le sacristain de Notre-Dame d'Angers, les Augustins et les Filles-Dieu ou Beguardes, s'opposèrent à ce nouvel établissement. Les premiers alléguoient le tort que leur église en souffriroit; les autres, appuyez sur la constitution de Clément IV, soutenoient qu'il falloit entre les maisons des Mendians 300 cannes de distance, la quelle ne s'y trouvoit pas; enfin, les Beguardes ou Filles-Dieu prétendoient que ce monastère seroit trop proche du leur. Ces obstacles furent néanmoins bientôt levés. La distance de 300 cannes ne regardoit point les Filles-Dieu, parce qu'une grande rue les séparoit et qu'on ne pouvoit voir les uns chez les

autres; elle ne favorisoit pas plus les Augustins, vu que Clément IV avoit lui même réduit le nombre de 300 cannes à celui de 140, et que les commissaires ayant fait mesurer la distance entre les deux couvents, celui des Augustins et celui des Carmes qu'on vouloit bâtir, il se trouva 214 cannes par l'air et 216 par terre; la canne étoit d'une aune et demie, mesure d'Angers. Pour ce qui est de l'opposition du curé et du sacristain de Notre-Dame, elle n'empêcha pas non plus qu'on ne bâtit, quoiqu'ensuite le procès ait duré longtemps et ait fait beaucoup de peine aux Carmes. Il ne s'agissoit pas de l'alignement du couvent, mais de la trentième partie des oblations que le curé et le sacristain demandoient. Ils étoient près d'aller plaider à Rome lorsque messire Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, leur fit faire une transaction par la quelle les religieux carmes donnèrent cent écus d'or, dont le sacriste fut obligé d'acheter un fonds pour les sacristes ses successeurs. Ce fut en 1409 que la transaction fut ratifiée par les parties et par l'évêque. Après que l'église et les lieux réguliers furent en cet état dans le nouveau monastère, les religieux quittèrent Casseneuve pour y venir, et apportèrent avec eux l'image de Notre-Dame dite de Recouvrance, la quelle avoit déjà été révérée à Casseneuve, sous le nom de Notre-Dame-du-Carme, comme il paroît par la donation de Thyphaine; elle continua de l'être dans la nouvelle église.

» En 1562, les huguenots, après être sortis de l'église cathédrale où ils avoient brisé les images et fait brûler les reliques de saint René, allèrent aux Carmes tous furieux, où, ayant pillé ce qu'ils purent et brûlé quelques images, ils prirent celle de Notre-Dame, lui mirent la corde au cou et la traînèrent ignominieusement jusqu'au pont, d'où ils la jetèrent dans la rivière pour en ensevelir la mémoire; mais on la trouva peu après, à la faveur d'une crue, à la porte même de la chapelle, où elle fut portée comme par miracle au grand contentement des religieux et des catholiques. Vers l'année 1656, on fit une procession solennelle où cette image fut portée en triomphe et

pour lui faire réparation d'honneur, et on la plaça à l'autel de la chapelle où on la voit présentement, qui avoit été bâtie de neuf en son honneur.

» Quelques personnes ayant trouvé à redire qu'on eût fait tant d'honneur à l'image de Notre-Dame, un religieux de ce couvent fit imprimer à Angers un livre chez Yvain, en 1657, pour défendre cette cérémonie, intitulé : *Entretiens ou Conférences d'un Voyageur avec un habitant d'Angers, touchant le culte des saintes images et principallement de la Vierge.*

» Les peuples d'Anjou, tant de la ville que de la campagne, y ont toujours eu une singulière dévotion depuis plus de trois cents ans, par le moyen d'une confrairie établie par Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, qui s'est étendue en plusieurs paroisses d'Anjou et même au delà du diocèse, à Nantes, à la Rochelle; cette confrairie a été confirmée par cinq papes qui ont donné aux confrères les mêmes indulgences qu'ils ont coutume d'accorder à ceux qui font personnellement le voyage de Rome. Elle est approuvée par vingt-quatre évêques d'Angers, qui y ont fait aussi plusieurs grâces, et pour porter le peuple à s'y faire enrôler, ils en ont voulu être eux-mêmes, disant dans leurs mandements : *Cujus quidem confratriæ nos ipsi sumus*, et ils exhortent les peuples à y donner de la cire et de l'huille pour entretenir le luminaire, et du lin pour faire des nappes d'autels et pour y entretenir l'office divin qui s'est toujours fait en cette église avec beaucoup de dévotion et de grandeur. Ils obligent aussi chaque fidèle à donner par an cinq deniers, ce qu'ils appellent *pia charitatis subsidia.* Autrefois les curés et vicaires de la ville exhortoient leurs peuples à s'y faire enrôler et s'y enrôloient eux-mêmes; il y avoit peu d'habitants d'Angers qui ne vinssent au moins une fois par semaine y rendre leurs devoirs à la sainte Vierge; certains jours on y voyoit plus de trente processions, tant de la ville que de la campagne. Messire Claude de Bueil, évêque d'Angers, y alloit tous les samedys de l'année entendre ou dire la sainte Messe, et quand

il ne le pouvoit le matin il y alloit l'après-midy assister aux litanies qui s'y chantoient.

» On y voit encore quantité de marques de cette dévotion et des secours extraordinaires que les fidèles en ont ressenti. Il y a entr'autres deux figures de cire de hauteur naturelle et à genoux, les quelles sont de deux duchesses d'Anjou, selon la tradition, et dans le trésor on y garde un habit tout tissu de fil d'or, que le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, se voyant blessé à mort d'un coup de lance en la bataille d'Auray. en Bretagne, dont l'église dédiée à sainte Anne est desservie par des Carmes, légua à Notre-Dame-de-Recouvrance d'Angers, pour marque de sa dévotion ; le coup de lance y paroit et il y a un petit parchemin qui fait foy de la haire qu'on trouva sur le corps de ce prince par dessous cet habit précieux.

» Dans le même trésor, un petit navire de vermeil, fait par des gens sauvez du naufrage par l'assistance de la sainte Vierge dite de Recouvrance. Plusieurs personnes des premières familles d'Angers y ont choisi le lieu de leur sépulture et fait des fondations ; entre les quelles messire Hercule de Charnacé et Jeanne de Brezé, son épouse, ont signalé leur dévotion en faisant construire le grand autel de cette église magnifique et y fondant un sermon pour chaque jour des octaves de l'Assomption, et ordonnant enfin qu'après leur mort leurs cœurs y fussent apportés. Voicy l'inscription qu'on y lit, sur deux tables de marbre noir, à côté du grand autel, à main gauche :

» *Haut et puissant seigneur, messire Hercule de Charnacé, seigneur dudit lieu de Gastines et Plessis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, conseiller d'état, maréchal de camp, gouverneur de la ville et château de Clermont en Ergone, maistre de camp de régiment de pied d'une compagnie de chevau-légers entretenus, ambassadeur extraordinaire vers les roys de Suède et Pologne, ordinaire vers les Provinces-Unies*, par testament olographe du 7e may 1621, a choisy, pour dépôt des cœurs de luy

et de haute et puissante dame Jeanne de Brezé, son épouse, ce lieu aux pieds sacrés de la Vierge. Donné pour partie de la construction de cet autel, 2,500 livres. »

Tremblement de terre en Anjou, dans l'année 1708.

Le 13 mars 1708, il y eut en Anjou, à quatre heures trois quarts du matin, un violent tremblement de terre; beaucoup de personnes crurent à la fin du monde. On n'eut cependant aucun malheurs à déplorer. Le tremblement de terre dura un demi-quart d'heure.

Incendie de l'église Saint-Pierre de Thouarcé par les huguenots.

Le 25 octobre 1588, les habitants de Thouarcé furent avertis qu'une troupe de huguenots, commandée par le capitaine Hazard, se dirigeait sur le bourg. A cette nouvelle une panique générale s'empara des esprits; les paysans prirent la fuite. Quant aux habitants du bourg, au lieu d'attendre vaillamment l'ennemi, ils coururent armés de toutes pièces se cacher dans le vaste clocher de l'église Saint-Pierre.

En entrant dans Thouarcé, Hazard fut d'abord étonné de trouver les demeures désertes; mais après une courte réflexion il ne douta point que ceux qu'il cherchait ne fussent cachés dans l'église. Hazard était un rude batailleur qui connaissait toutes les ruses du métier. Aussitôt il se rendit avec ses soldats à l'église Saint-Pierre, et y entra à deux heures du matin par la porte des fonts baptismaux.

Le capitaine recommanda à ses soldats de ne faire aucun bruit. Puis il fit dans le plus profond silence le tour intérieur de l'édifice, explorant les coins les plus obscurs.

Il désespérait de faire capture, lorsqu'un léger bruit parti du haut de la voûte le mit sur la trace des réfugiés.

Nous les tenons, se dit-il en lui-même; aussitôt il donna ordre d'escalader le clocher. Au bruit que firent les soldats, les pauvres Thouarcéins, tremblant d'épouvante, demandèrent grâce et mirent bas les armes. Hazard les fit descendre; quelques-uns, plus hardis que les autres, escaladèrent les fenêtres de la chapelle de Brissac, s'enfuirent à travers champs et se réfugièrent dans les ravins des coteaux.

Hazard, loin de rendre, comme il l'avait promis, la liberté à ses prisonniers, les fit garder à vue, les menaçant à chaque instant de les faire pendre.

Puis, se promenant en long et en large, il s'écria : Voilà un beau temple, qui possède un beau clocher et quatre belles cloches. J'ai déjà fait dans cet édifice pour cinq cents écus de dégâts. — Et vous en ferez bien davantage, s'écria La Trémouille qui venait d'arriver. Soudards, brisez-moi ces autels, ces images, ces saints, mettez le feu partout. »

L'église incendiée, les huguenots se retirèrent et allèrent commettre les mêmes ravages dans l'église Saint-Jean; puis ils se dirigèrent vers Gonnord, emmenant les neufs prisonniers suivants, qu'ils rançonnèrent de la sorte :

Jehan Gasnier, trente-sept écus.
Louis Jarry et son fils Briand Jarry, soixante-trois écus.
Jehan Chaillou, trente-sept écus.
Jehan Chauvigné, trente-un écus.
Jehan Lecuit, douze écus et demi.
Jehan Des Mottes, douze écus et demi.
Michel Des Mottes, dix écus.
Gilles Baudet, vingt cinq écus.

Chronique.

PEINTURES MURALES DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE SAINTE-MARIE D'ANGERS.

Les fresques de la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, dues au pinceau de trois de nos concitoyens, MM. Appert, Dauban et Lenepveu, viennent d'être découvertes.

La foule qui n'a cessé depuis quelque temps d'assiéger la porte de l'hospice, témoigne l'empressement que chacun a mis à venir admirer l'œuvre des artistes Angevins.

La grande scène qui domine tout l'ensemble de cette peinture murale, est celle qui représente la bénédiction de la chapelle. Cette composition est divisée en trois parties.

Mgr Angebault, évêque d'Angers, accompagné de ses vicaires généraux, bénit la chapelle du nouvel hospice. Les infirmes, les enfants, les sœurs, tout le personnel de cette maison de charité assiste à cette pieuse cérémonie.

La Vierge Marie, tenant son fils dans ses bras, entourée d'anges et de séraphins, descend des cieux et s'unit aux prières des fidèles.

Le ciel s'ouvre, Dieu, assis sur son trône, bénit le monde, les anges célèbrent sur des harpes d'or un divin concert; au pied du trône est l'Agneau sans tache, accompagné des quatre symboles apocalyptiques. Des élus pris à toutes les époques du monde chrétien, sont rangés des deux côtés du trône, et chantent les louanges du Seigneur.

Cette vaste composition, d'un coloris harmonieux, fait le plus grand honneur à M. Lenepveu. La première partie, la bénédiction de la chapelle, est d'une réalité saisissante. Les figures sont heureusement choisies et largement traitées; tout l'ensemble est rendu avec une grande vigueur de pinceau.

La seconde scène, Marie descendant des cieux, présente

les mêmes qualités d'exécution. Nous croyons, toutefois, qu'en accentuant plus que la partie supérieure cette scène intermédiaire entre la terre et le ciel, l'artiste eût pu choisir des types moins humains et plus en rapport avec les personnages célestes, si empreints du mysticisme traditionnel, qui planent au sommet de la fresque.

La dernière scène est d'une beauté incontestable; on voit que l'auteur s'est, pendant son séjour en Italie, sérieusement attaché à étudier les maîtres de l'école *Ombrienne;* tous ses personnages sont admirablement posés et drapés avec l'entente du moyen âge. Le sentiment religieux domine partout; on dirait une composition de fra Angelico ou du Perugin.

Si l'on mesurait la superficie échue au pinceau de M. Jules Dauban, on pourrait dire que la tâche que s'est imposée cet artiste a été aussi longue et aussi difficile que celle de M. Lenepveu.

Les quatre pendentifs au bas desquels sont les figures des quatre Évangélistes en pied, représentent les bienfaiteurs de l'humanité :

Saint Vincent-de-Paul prenant soin de l'enfance et de la vieillesse délaissée ;

Saint Jean de Dieu se vouant au soulagement des insensés et des infirmes ;

Camille Lellis apportant des consolations aux pestiférés ;

Et Pierre de Nolasque rachetant des captifs.

Ces pendentifs, d'un très-grand charme de composition, sont une œuvre très-distinguée et d'une heureuse inspiration. Rien de vulgaire dans les personnages ; partout une grande originalité. Au mérite de l'œuvre, s'attache une réelle difficulté d'exécution, l'artiste n'ayant point eu à sa disposition, comme ses collègues, une surface plane. Dans ce travail, M. Dauban a justifié, ou pour mieux dire surpassé tout ce qu'on pouvait attendre de l'habile dessinateur et du peintre de la *Pieta* de l'église Saint-Joseph.

Deux panneaux accompagnant la porte du fond qui fait face à l'autel ont été peints par M. Appert ; l'un représente une vieille femme conduite à l'hospice par un jeune homme sur les bras duquel elle s'appuie. La pauvre infirme ne peut plus marcher, et est sur le point de défaillir. Son conducteur lui donne courage en lui montrant les bonnes religieuses de Sainte-Marie qui viennent la recevoir, et lui ouvrir les portes de l'asile offert à la vieillesse.

Sur l'autre panneau on voit une mère en pleurs et se cachant la figure, qui vient de remettre aux sœurs un nouveau-né.

Sous le péristyle, deux religieuses tenant un petit enfant qui leur sourit en leur tendant les bras.

Ces scènes, pleines de sentiment, de simplicité et de naturel, sont dignes d'un talent tant de fois éprouvé, et que les expositions de Paris ont depuis longtemps mis en lumière.

Ceux qui aiment les brillantes couleurs, reprocheront peut-être à la composition de M. Eugène Appert d'être d'un ton un peu gris ; mais quand on l'étudie, on voit facilement que ce ton effacé est loin d'exclure la couleur, et qu'il était commandé par l'emplacement lui-même, la nature du sujet, et le caractère des peintures murales.

La ville d'Angers doit être fière d'avoir rencontré trois artistes d'élite qui ont bien voulu consacrer leur pinceau à orner la chapelle de l'hospice de Sainte-Marie. Déjà notre ville se recommande aux étrangers par son Musée, sa galerie David, sa Bibliothèque, etc. L'œuvre collective de MM. Appert, Dauban et Lenepveu sera encore une page artistique de plus offerte à la curiosité de ceux qui visitent notre antique cité.

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Une épigramme de Colletet.

Nous devons à l'obligeance de M. le baron de Romans l'épigramme suivante adressée par le poète Colletet à Ménage.

A M. Mesnage, Angevin, 1642

Mesnage, sans comparaison,
J'aimerois mieux tirer l'oyson,
Et même tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'un anagramme.
Cet exercice monacal
Ne trouve son poinct vertical
Que dans une teste blessée;
Car sur Parnasse nous tenons
Que tous ces renverseurs de noms,
Ont la cervelle renversée.

La jeune fille de la Garde.

Nous reproduisons la jolie ballade intitulée *la jeune fille de la Garde*, que nos nourrices nous chantaient pour nous endormir sur leurs genoux :

Au château de la Garde, il y a trois belles filles,
Il y en a une plus belle que le jour.
Hâte-toi, capitaine,
Le duc lui fait la cour.
De dans son jardin, suivi de sa troupe,
Il entre et la prend sur son cheval gris,
Et la conduit en croupe
Tout droit à son logis.
Aussitôt arrivée, l'hôtesse la regarde :
— Etes-vous ici par force ou par plaisir ?
— Au château de la Garde
Trois cavaliers m'ont prise.
Sur ce propos, le souper se prépare.
— Soupez, la belle, soupez avec appétit.
— Hâte-toi, capitaine,
Voici venir la nuit.
Le souper fini, la belle tombe morte ;
Elle tombe morte pour ne plus revenir.
Au jardin de son père
Les cavaliers l'ont prise.
Mes bons cavaliers, sonnez vos trompettes !
Puisque ma mie est morte, sonnez piteusement.
Nous allons dans la terre
La porter tristement.
Il nous faut l'enterrer au jardin de son père,
Sous des rosiers blancs, rosiers bien fleuris,
Pour mieux mener son âme
Tout droit en paradis.
Mais dans le jardin la belle ressuscite :
— Bonjour ! j'ai fait la morte,
Pour mon honneur garder.
Quand les rosiers blancs auront fleurs nouvelles,
Allons, ma fille, il faut vous marier.
Pauvre capitaine !
Le duc va l'épouser.

Des exercices des Angevins.

Le bon et naïf Bruneau de Tartifume, dans son *Philandinopolis*, ouvrage écrit en 1626, a consacré le chapitre suivant aux exercices des Angevins : « Quant à l'exercice qui est le seul et unique recours que Dieu bailla au premier père après sa chute, luy disant : *De ton exercice tu vivras en la terre, ou en la sueur de ton visage tu te nourriras de ton pain*, l'Angevin en est moins éloigné que le feu n'est de la chaleur ; l'ombre, du corps ; et le soleil, de la lumière.

» Si tous reconnoissoient le bien et le contentement qui naissent de l'exercice, ils s'y adonneroient encore avec plus d'affection, d'ardeur et d'animosité. O heureux exercice qui m'as faict aller et venir parmi le monde plus assurément que si j'eusse eu l'héliotrope à dos et l'anneau d'angélique en la bouche. A cette cause je l'ay toujours recommandé à mes petits enfans dès leur plus tendre jeunesse, leur parlant singulièrement en seconde personne de telle sorte :

Exercer tu dois chaque jour,
Et ton esprit et ta personne !
Car l'exercice est chose bonne,
Alcide y mettoit son amour.

» Aussi la plus saine purgation et meilleure constitution du corps, est celle qu'on acquiert par la gymnastique, c'est-à-dire par l'exercice.

» Les Argiens, ambitieux et désireux d'acquérir la surintendance sur ceux de leurs lignes, n'eurent aultre intention que de choisir mille jeunes hommes qu'ils entretinrent du public, afin qu'ils s'exerçassent continuellement aux armes et à tous les exercices militaires.

» L'honneur, la gloire, les biens, la renommée, le contente-

ment, la pureté du cœur, le repos de l'esprit, et le souverain bien de l'âme ne s'acquièrent que par les exercices.

» Or, il y a trois sortes d'exercices à tous lesquels les Angevins s'addonnent et semblent emporter le dessus : le premier est divin, le second lucratif et le troisième voluptueux.

» Pour le divin exercice, les Angevins s'en sont toujours acquittés et ils continuent avec autant d'ardeur et de zèle qu'il est possible. La diversité des églises, abbayes, monastères, couvens et chappelles qui sont dans l'enclose de la ville d'Angiers, au nombre de 32, et toutes celles de la province d'Anjou, divisée en 619 paroisses, chaque ville close compte pour une, tesmoignent avec quelle ferveur les Angevins s'addonnent à ce divin exercice qui conjoint le mortel avec l'immortel, la terre avec le ciel, et le fini avec les essences infinies.

Ils désirent avoir la vie des heureux,
Les voir entre les saints et estre aperceuz d'eulx.

» A cette cause, il n'y a genre ni sorte de dévotion qui ne soit pieusement et religieusement exercée en Anjou et principalement en la ville d'Angiers.

» L'exercice lucratif est honorable ou mécanique : l'honorable est l'exercice des armes, des lettres et des sept arts libéraux; le mécanique est mixte, sçavoir spirituel et corporel, comme l'exercice de ceux qu'on appelle artisans.

» D'autant que leur labeur a autant d'art que de force corporelle ou purement corporelle, tout ainsi qu'est celuy des laboureurs, bécheurs, chartiers, porte-faix, hottiers et aultres semblables.

» Pour le troisième exercice dict voluptueux, il est spirituel ou corporel : le spirituel est au jeu des échecs que les Espagnols jouent en allant à cheval sans tablier ni sans roy ni roc.

» Au jeu des dames poussées, qui n'a qu'une prompte et subtile conception et aux jeux qui naissent de l'arithmetique,

qui n'ont qu'une vivacité d'esprit soutenue de la certitude de certains nombres. Le corporel exercice voluptueux, est celuy de la paulme auquel les Angevins ont tant d'inclination, de grâce et d'adresse, qu'ils sont dicts maistres le batouer ou la raqueite en la main, le mail, le bâton, la dance, le saultil, la lutte, la chasse, la fauconnerie, la pesche et la nage.

» Il se peult reconnoistre en tout le corps de ceste entreprinse, que les Angevins n'ont jamais cédé à personne, lorsqu'il a été question de tous les dicts exercices divins, lucratifs et voluptueux, honorables, mécaniques, spirituels et corporels.

» Quant aux femmes et filles elles s'exercent à plusieurs ouvrages de laine, de lin et de soye, à filler, couldre, tracer, pourtraire, broder mailles, à travailler au petit poinct, à l'estame, et à faire mille délicates choses propres à la foiblesse et molesse de leur sexe.

Ores en pelotons devidans leur laine,
Soubzmettent à leurs doigts, et sans trop grande peine,
Leur ouvrage entreprins, molissent leur toison,
En images esgaux pour parer leur maison,
Tournent d'un poulce adroict une ronde fusée,
Ou tracent de leur main que Pallas a dressée.

» Enfin, l'Angevin est trop délicat en sa vertu et trop vertueux en sa délicatesse, pour s'estranger de toutes ces sortes d'exercices, qui sont la vraye saulce et le seul appétit de notre nourriture. »

Julien Guesdon, sieur du Haut-Plessis, poète angevin.

En 1793, Julien Guesdon, sieur du Haut-Plessis, gentilhomme angevin, fit paraître à Nantes, chez Nicolas Du Ma-

restz et François Faverye, imprimeurs, un livre devenu aujourd'ui des plus rares, et connu seulement de quelques bibliophiles.

Ce livre est intitulé : *Les loisirs de Rodope, premières œuvres poétiques de Julien Guesdon, sieur du Hault-Plessis, Angevin, dédiées à très-illustre et magnanime prince Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Painthièvre, pair de France, prince du Saint-Empire et de Martigues, gouverneur de Bretagne.*

L'ouvrage porte cette devise :

« Pia verna, pia verdeggia. »

Faire des extraits de cette curiosité bibliographique, est chose fort difficile, car Du Haut-Plessis, quand il n'est pas louangeur, devient très-égrillard.

Cependant, en épurant ces œuvres, nous pouvons citer quelques vers de la chanson sur le mois de mai.

Allons mon cœur sur la verdure,
Voici le mois que la nature
A faict exprès pour s'esjouir.
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Rien que douceurs, rien qu'amourettes,
Que lys, qu'œillets, que violettes,
Rien que parfums, que passe-tems,
Qu'esbats, que ris, rien que fleurettes,
Rien que follastres joliettes,
On n'aperçoit ce printems.

Note sur Saumur.

On lit dans les mémoires inédits de Bernard de Haumont, avocat du roi, à Saumur, le passage suivant écrit vers le milieu du XVII[e] siècle :

« La ville de Saumur a esté autrefois considérée et chérie des roys et des grands seigneurs, et ils luy ont fait quelques grâces et accordé quelques priviléges; elle leur en a marqué de tems en tems autant qu'elle a pu sa reconnoissance.

» En 1441, au joieux avènement en cette ville de monseigneur le Dauphin, qui depuis fut roy de France sous le nom de Louys onsième, les habitans de Saumur firent présent de deux pipes de vin, de cent boisseaux d'avène, de 20 moutons et de 24 livres de cire ouvrée en torches.

» En 1442, les mêmes habitans firent présent au duc de Bretagne, la première fois qu'il entra à Saumur, d'une pipe de vin blanc, de deux busses de vin clairet du haut pais, de cent boisseaux d'avène et de 20 livres de cire ouvrée en torches.

» En 1448, les habitans de Saumur firent présent à Madame Yoland, fille du roy de Sicile, de cent escus d'or, valans chacun 27 sols tournois. En la même année 1448, les mêmes habitans, en l'honneur du roy, de monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, firent présent à Mesdames les filles du roy d'Escosse, sœurs de feüe Madame la Dauphine, de deux pipes de vin, 20 livres de confitures et 38 livres de cire ouvrée en torches. Les quelles choses leur furent portées dans leur maison, sur les ponts.

» En 1464, la ville de Saumur fit présent à la reine de Sicile, de 20 pipes de vin, 30 septiers de froment et cent.... de bois, dont elle lui fit donner une reconnoissance par Jean de La Salle, son maistre-d'hostel.

» En 1509, les habitans de Saumur, pour marquer leur zèle et se conserver le nom de bons et fidèles serviteurs de nos roys, ayant eu la nouvelle de la victoire remportée par le roy Louys douziesme sur les Vénitiens, firent un beau feu de joie, où assistèrent les processions qui de là allèrent rendre grâce à Dieu dans l'église de St-Lambert.

» Les mêmes habitans, non contens d'avoir ainsi marqué leur joie de cette victoire, firent publiquement représenter les jeux de la résurrection et de la vengeance, et donnèrent à six sergens roiaux, seize aunes de drap rouge et jaune pour faire une saie et une paire de chosses pour vaquer à servir au ministère de ces jeux, pendant les quels on fit présent d'un poinson de vin clairet d'Orléans, à MM. les ducs de Longueville, le cardinal de Peré, l'infant de Sevez, l'évêque de Marceille et M. Adam Fumée, maistre des requestes du roy et autres grands personnages qui assistèrent au mistère.

» Il ne faut pas oublier au chapitre des présens faits par les habitans de Saumur aux roys et grands seigneurs, celui qu'ils firent autrefois à un grand chancelier de France, par ordre du roy, auquel chancelier ils donnèrent la somme de cent livres, pour avoir vaqué à faire remettre au profit de sa ville le droit de cloaison.

» Tous ces présens ne sont ici rapportés que pour faire voir la différence des coutumes et des présens de ce tems-là, d'avec ceux du tems auquel nous vivons, aussi bien que celles des monoies, puisqu'en 1403 les escus ne valoient que 32 sols et les escus d'or, en 1448, 27 sols. »

Naissance de Philippe, duc d'Anjou.

Le 6 janvier 1684, une foule énorme circulait dans les rues d'Angers, chacun allait et venait, les maisons s'ornaient de dra-

peaux, des bûchers se dressaient devant les maisons, pauvres comme riches étaient parés de leurs habits de fête.

Cet empressement unanime avait pour but d'assister à la belle fête qui devait avoir lieu ce jour, en l'honneur de la naissance de Philippe d'Anjou, qui plus tard devint roi d'Espagne.

Dès six heures du matin, les six canons du château royal et les six boites de l'hôtel de ville, annoncèrent aux habitants que la fête allait commencer.

A midi, toutes les cloches furent mises en branle jusqu'à une heure, puis une escorte formée de vingt hommes par compagnie de la milice bourgeoise, commandée par M. Poisson de Neuville, se rendit à la cathédrale. Bientôt toutes les compagnies séculières vinrent prendre place dans la nef et un *Te Deum* fut chanté par Monseigneur l'Évêque d'Angers, ensuite M. Beaumont d'Autichamp, lieutenant du roy, le présidial en robes rouges, allèrent sur la place mettre le feu à un immense bûcher; dès que les flammes commencèrent à se faire jour, un immense cri de vive le Roi, vive Philippe duc d'Anjou, retentit dans les airs.

A côté du bûcher était dressé un magnifique arc de triomphe, surmonté d'une Renommée; de chaque côté étaient deux fontaines jaillissant constamment du vin blanc et rouge; pendant toute la journée, des décharges de mousqueterie se firent entendre. Le soir il y eut un feu d'artifice de 60 fusées; chaque habitant alluma un bûcher devant sa porte, et mit des chandelles à ses fenêtres.

La municipalité donna un somptueux repas, et la fête se termina à deux heures du matin.

Le 7 janvier toutes les églises de la ville chantèrent un *Te Deum*. Le professeur de rhétorique de l'université voulut prononcer un discours en l'honneur de Philippe d'Anjou; dès les premiers mots, *novum cœli munus*, les auditeurs se mirent à bâiller, et le pauvre académicien trouva peu de gens éveillés quand finit sa harangue.

Feux de joie.

L'usage d'allumer des feux de joie en l'honneur d'événements heureux remonte à l'année 1489; ce fut dans cette année que le maire Bertrand Duvau ordonna pour la première fois, à Angers, de dresser, dans les carrefours de la ville, des bûchers pour célébrer la paix conclue entre le roi de France, le roi des Romains et l'archiduc son fils.

Les registres de l'hôtel de ville nous ont conservé la date des feux de joie allumés à Angers, et à quelle occasion ils eurent lieu :

1402, en l'honneur du roi. — 1502, paix faite entre la France et l'Espagne. — 1517, en l'honneur du roi. — 1530, retour des Enfants de France en ôtage en Espagne. — 1543, naissance du Dauphin. — 1559, nouvelles de la paix. — 1562, victoires du prince de Condé. — 1565, en l'honneur du roi. — 1569, victoire obtenue par Monsieur, frère du roi. — 1574, en l'honneur du roi de Pologne. — 1587, délivrance du comte de Soissons. — 1597, en l'honneur du roi. — 1601, arrivée de la reine en France, même année. — 1608, accouchement de la reine. 1610, sacre de Louis XIII. — 1616, troubles du royaume apaisés. — 1627, en l'honneur du roi. — 1628, idem. — — 1643, bataille de Rocroy. — 1660, mariage du roi. — 1662, en l'honneur du roi. — 1667, accouchement de la reine. — 1668, en l'honneur du roi. — 1670, 1671, 1672, id. — 1673, prise de Maëstricht. — 1674, prise de Besançon. — 1676, prise de Bouchain. — 1676, victoires remportées sur les Espagnols et les Hollandais. — 1677, prise de Valenciennes, de Cambray, de St-Omer, de Fribourg. — 1682, naissance du duc de Bourgogne. — 1684, naissance de monseigneur le duc d'Anjou, prise de Luxembourg. — 1686, naissance d'un troisième Fils de France. — 1687, guérison du roi. — 1690, victoire

remportée par le maréchal de Luxembourg. — 1692, prise de Nice. — 1693, prise d'Heidelberg. — 1697, prise d'Ath, conclusion de la paix. — 1698, victoires de Villars. — 1703, victoire remportée en Allemagne sur les troupes de l'empereur. — 1704, prise d'Augsbourg, de Suze, naissance du duc de Bretagne, prise de Verceil.

Ce feu de joie fut le dernier, les feux d'artifices les remplacèrent, sauf la chalibaude de la Saint-Pierre, instituée par le bon roi René, qui eut lieu jusqu'en 1830.

Priviléges accordés et dons faits à l'église d'Angers par les Empereurs, les Rois de France et les Comtes d'Anjou.

Sous ce titre, l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, donne les curieux détails qui suivent :

« L'empereur Charlemagne, en 770, donna à l'église de Saint-Maurice, ainsy qu'avoient déjà fait ses prédécesseurs, le petit monastère de Saint-Estienne, qui étoit proche les murs et sous la ville d'Angers, pour l'entretien du luminaire, et cela à la prière de Mauriole, évêque d'Angers.

» En 817, Louis-le-Débonnaire, empereur auguste, fils de Charlemagne, exempta de la juridiction séculière tous les hommes, les terres et seigneuries de l'église Saint-Maurice, et luy donna droit d'avoir trois bateaux sur la rivière de Loire, exempta le chapitre de tous autres droits et redevances comme de payer les tributs, loger les gens de guerre, envoyer des hommes à l'armée ; l'acte porte que c'est à la prière de saint Benoit, évêque d'Angers, et que les roys de France y ont donné plusieurs grands priviléges dans les siècles précédens. En 837, Pepin, roy d'Aquitaine, donna à l'église d'Angers la moitié de

tous les peages, ports, marchés d'Angers, et droit sur les navires de tout l'Anjou, à la prière de Dodon, évêque d'Angers.

» Par un titre de Charles-le-Chauve, en date du 6 des ides de février, l'an 3me de son règne, c'est-à-dire l'an 843, donné à Limoges, il est dit que non-seulement son père, son ayeul et son bisayeul, avoient donné plusieurs possessions et priviléges à l'église de Saint-Maurice, mais que les roys qui avoient précédé Louis-le-Débonnaire, Charlemagne et Pepin avoient fait la même chose. C'est-à-dire que depuis l'établissement de la monarchie française, des roys et les empereurs en avoient été fondateurs. Le même Charles-le-Chauve, le 16e des calendes de may, le 32e de son règne, c'est-à-dire l'an 872, donna à l'église d'Angers, sous le pontificat de Dodon, le village appelé *Joviniacum,* c'est peut-être Joué qui est au chapitre, qui en présente la cure, mais pourtant le titre porte *in pago Bagannensis* qui marquerait un autre diocèse.

» Odon ou Eudes, roy de France, fils de Robert-le-Fort, le 2 des ides de juillet et l'an 8 de son règne, c'est-à-dire l'an 894, donne un village nommé *Epinats*, *Spiniacium*, auquel est joint Douces, qui vaut bien 6,000 livres de rente, Raymon étant alors évêque d'Angers.

» Environ l'an 1093, Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, donna pouvoir aux chanoines d'avoir un change de monnoye.

» En 1000, Foulques-Réchin, comte d'Anjou, donna, à la prière d'Ermengarde, sa sœur, qui fut mariée à Conan, duc de Bretagne, la seigneurie et la terre du Plessis-Grammoire.

» Raynaud de Martigné, évêque d'Angers, qui fut élu en 1102, donna à l'église d'Angers, par l'avis et du consentement d'Henry, roy d'Angleterre, 15 marcs d'argent, payables tous les ans, en Angleterre, que ce prince lui avoit donnés.

» En 1129, saint Louis exempta le chapitre et tous les chanoines de l'église d'Angers de payer certains droits qu'il avoit imposés, pour deux ans seulement, sur les terres et sur les vignes des habitans d'Angers, dans la quinte de la ville. »

Vieil adage.

BOIRE A TIRE LA RIGAULT.

L'expression boire *à tire la Rigault*, pour désigner une personne buvant à longs traits et sans soif, est très-ancienne. Elle n'a pas pris naissance en Anjou, comme l'ont prétendu quelques érudits, elle est originaire de Normandie.

En 1282, Rigault de Rouen fit présent à une des églises de cette ville, d'une magnifique cloche, d'un poids énorme, à laquelle on donna son nom. Le jour du baptême, il devait la mettre en branle et avait promis de boire copieusement, avant de tirer la corde de la *Rigault*. Les sonneurs qui assistaient à cette cérémonie, trouvèrent que le parrain avait raison, et promirent d'imiter son exemple.

Telle est l'origine de l'expression boire à *tire la Rigault*. Elle n'est nullement angevine, mais elle est tellement usitée, qu'elle a pris parmi nous droit de cité.

Olivier Basselin, poète qui vivait à la fin du XIVe siècle, a consacré les vers suivants à l'expression *tire la Rigault* :

Il n'est pas encor temps de sonner la retraite,
Quand on s'en va sur sa soif, ce n'est jamais un bon écot,
En rinçant nos gosiers, avalons les miettes,
Et vide le pot,
Tire la Rigault.

Jean Salomon.

Le Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, institué près le ministère de l'instruction publique et des cultes, tome III, no 9, années 1855-1856, a signalé un ouvrage d'un auteur angevin jusqu'à ce jour inconnu. C'est un livre imprimé

en 1533, intitulé *la Briesve doctrine pour escripre selon la propriété du langaige francoys*, par Jehan Salomon.

Le travail de Jehan Salomon est dédié à Jacques Thiboust, seigneur de Quantilly, ami des beaux livres, et calligraphe émérite.

Thiboust de Quantilly, Mécène berrichon, fut le grand protecteur de notre compatriote. En tête de la *Briesve doctrine* on lit cette épigramme :

Pour ce Monsr que dès la vostre enfance
Avez aimé, autant qu'enfant de France,
L'art d'escriture et toutes bonnes lettres
De grec, latin, francoys, proses et mettres,
Extraict ay fait de reigles et figures,
Qui moult servent à l'art des escriptures.

D'apostrophe est, synalephes, syncopes,
Collisions, cadences, apocopes,
De caracthères et séparations,
De synérèses, maintes divisions,
De masculins, enclytiques vocables,
De féminins, maïuscules notables,
Dont rédigé ay ci un petit livre,
Qu'entre vos mains je présente et délivre ;
Lequel pourrez veoir à votre loisir,
En m'excusant, si c'est votre plaisir.

Bibliographie.

SOUVENIRS BRETONS, PAR M. STÉPHANE HALGAN.

Le savant directeur de la *Revue des provinces de l'Ouest* (Anjou, Bretagne et Poitou), M. Armand Guéraud, vient de faire paraître, avec un luxe typographique bien rare en province,

un charmant volume de poésies, dû à la plume élégante de M. Stéphane Halgan.

Fidèle à son titre, M. Stéphane Halgan s'est attaché à décrire en vers harmonieux les mœurs et les sites de l'antique Armorique. L'œuvre du poète, pleine de verve et d'originalité, est dépouillée de ces lieux communs si funestes aux versificateurs. Tout est gracieux dans ce recueil.

Le récit des *Noces de Jeanne-Marie*, placé en tête du livre, est un délicieux poème ; l'auteur a eu le soin, comme il le dit lui-même, d'éviter le travers des romanciers contemporains.

. . . .

Car les esprits du jour — c'est un fait bien notoire —
Veulent dans un récit, et pour qu'il soit tentant,
Intrigues, passions, duels, longues traverses,
Et le bagage affreux dont l'aimable Dumas
Jette le lourd fardeau sur ses pages diverses,
Et qu'il remplit si bien par des alinéas.

Il a su composer avec une simple donnée un récit plein d'intérêt, et dans lequel le sentiment et les pensées les plus fraîches abondent. Les divers sujets qui ont inspiré la verve poétique de M. Halgan, ont tous été traités avec un rare bonheur. Dans son étude sur *le Tombeau de François II*, il est difficile d'avoir mieux compris la grande sculpture de l'artiste revendiqué par la Bretagne et la Touraine.

Nous voudrions que notre cadre nous permît d'analyser les 47 pièces contenues dans ce joli livre ; mais à défaut d'espace nous terminerons cette note par la citation suivante, qui donnera à nos lecteurs, nous en sommes persuadé, le désir de lire en entier les poésies de M. Halgan.

. . . .

Depuis le Pouliguen jusques au Croazic
S'étendent les rochers de ces rives que j'aime,
Ces longs caps d'où l'on voit s'enfuir au loin le brick.

Que de fois, étendu mollement sur le sable,
Dans un demi-sommeil, mais sans trop m'endormir,
J'écoutais près de moi, charme indéfinissable,
Et les brises siffler et les vagues gémir.

. . . .

J'aime à me retrouver sur cette plage douce,
Où sont entremêlés les blancs cailloux épars
Et les goémons verts, semblables à la mousse,
Amante des débris, qui croît aux vieux remparts.

. . . .

Derrière les rochers, la plaine sans collines
Étale ses œillets, ses tout petits viviers,
Ses fossés argileux, ses jaunâtres salines,
Et ses mulons de sel surgissant par milliers.
Quand le martin-pêcheur, aux grandes ailes bleues,
Rase le réservoir qui s'écoule au reflux ;
Quand, essaim blanc et noir, les petits hochequeues
Sifflent en voletant sur le bord du palus ;
Lorsque sur le marais la lune se reflète,
Le soir, et que le vent chasse la nue au ciel,
On respire à plein cœur l'odeur de violette,
Dont s'imprègne la brise en effleurant le sel.
De la vieille chapelle aux fins arceaux gothiques,
Entre Batz et la mer élevant ses murs gris,
Son portail ogival, ses piliers granitiques,
Un demi-crépuscule embellit les débris.
Le haut clocher du bourg au centre de la plaine
Se dresse fièrement ; d'un rayon gracieux
Si le soleil couchant dore la tour lointaine,
Quel spectacle charmant offrent alors les cieux !

. . . .

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

L'Abbaye de Nyoiseau. — L'abbé Laurent.

Nous publions une intéressante notice relative à l'abbaye de Nyoiseau et à l'abbé Laurent, ancien curé du Tremblay. Cette notice, à l'exception d'une courte note que nous nous sommes permis d'ajouter, est due à la plume élégante d'un des hommes les plus instruits et les plus modestes de l'Anjou, M. Harang, ancien professeur de rhétorique au collége de Combrée.

Non loin de l'humble ville de Segré, à droite de la route stratégique qui mène à Pouancé et à Châteaubriant, un chemin vicinal conduit le touriste, explorateur des antiques manoirs et des vieux monastères, au bourg de Nyoiseau, caché par d'épais ombrages entre des coteaux d'où la vue plane sur un sol accidenté et sur un panorama champêtre des plus pittoresques. C'est peut-être à sa situation topographique, c'est-à-dire à l'espèce de bassin formé par les mamelons qui l'entourent, que ce village doit son nom primitif de Nid-d'Oiseau, dont son nom actuel n'est que l'abréviation.

Quoi qu'il en soit, c'est là qu'on voit les décombres d'une abbaye célèbre, qui eut pour supérieures, avant nos orages politiques, des femmes de la plus haute distinction, et des premières familles de l'Anjou et de la Bretagne. Fondé par Salomon, disciple de Robert d'Arbrissel [1], dans le XIe siècle, ce

[1] Au XIe siècle, Salomon, dégoûté des plaisirs du monde, vendit ses vastes domaines, en distribua l'argent aux pauvres, et après avoir été le

monastère, devenu abbaye royale, fut dirigé, sous le règne de Louis XV, par Madame de Rasilly, qui joignait à beaucoup de savoir l'urbanité, compagne ordinaire d'une grande naissance, une piété exemplaire et toutes les vertus que développe le goût de la retraite dans les âmes qu'une vocation spéciale prédispose à la vie religieuse et séquestre irrésistiblement des plaisirs de la société et des vanités du siècle. Madame de Rasilly, ayant achevé sa carrière, fut dignement remplacée dans sa laborieuse administration par Madame du Cambout de Coislin, que ses grandes qualités désignèrent au choix du Roi, et que l'abbaye de Rennes, dont elle était l'ornement, avait ardemment désirée pour supérieure. Cette illustre maison du Cambout était alliée à celles de Lorraine, du Plessis, de Richelieu, de la Valette et de Foix, d'Alègre, de Béthune, etc. Elle

disciple de Robert d'Arbrissel, vint dans les fraiches vallées de Nyoiseau s'enfermer dans un petit ermitage qu'il y fit construire.

Sa vie austère attira vers lui un grand nombre de personnes avides de s'entretenir avec ce pieux cénobite; ceux qui le visitèrent ne voulurent plus le quitter. C'est ainsi qu'il fonda un monastère d'hommes.

Gaultier, chevalier de Nyoiseau, et Mathilde, sa femme, désirèrent le connaître; ils le prièrent de se rendre près d'eux. Salomon accéda à leur demande; sous le froc le religieux conservait encore les manières brillantes du gentilhomme. Il plut tellement, dans son entretien, au chevalier de Nyoiseau, qu'il n'y eut instances qu'il ne fit pour l'engager à demeurer près de lui. Salomon refusa ses offres brillantes et se retira dans son cloître; Gaultier ne se lassait de l'aller voir. Profitant de ses bonnes dispositions à son égard, Salomon lui fit bâtir près de son monastère une abbaye destinée aux veuves et aux jeunes filles. Rainault de Martigné, évêque d'Angers, en posa la première pierre; Bernard de Bouillé, la seconde; la troisième fut placée par Yves de La Jaille. Cette église, comme l'église Sainte-Trinité d'Angers, dépendante du Ronceray, était desservie par quatre prêtres. La fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste fut choisie par l'évêque Rainault pour l'anniversaire de la fondation de l'abbaye.

Salomon, après avoir terminé les constructions de ce nouvel édifice, entra dans le couvent dirigé par Gaultier et sa femme, à l'abbaye de Nyoiseau, où ils menèrent une vie exemplaire et eurent le bonheur de mourir le même jour en odeur de sainteté.

avait compté un lieutenant général dans la personne de Charles du Cambout, marquis de Coislin, et un colonel général des Suisses et Grisons, dans le maréchal de camp César du Cambout; un chevalier des ordres du Roi et un pair de France, dans la personne d'Armand du Cambout, et, enfin, un évêque d'Orléans, commandeur des ordres du Saint-Esprit, cardinal et grand aumônier de France, dans Pierre du Cambout de Coislin.

Cette maison s'honore encore d'avoir compté parmi ses membres Henri-Charles du Cambout, évêque et prince de Metz. Dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, mentionne un Alain du Cambout, qui était, dit-il, *asseour* de la duchesse de Bretagne, femme de Jean V. Tels furent les nobles ancêtres de l'avant-dernière abbesse de Nyoiseau, à laquelle succéda Madame de Scépeaux, qui clôt la liste des supérieures de cette abbaye royale, dont l'opulence effacée sous des ruines n'est plus qu'un souvenir, qu'une date dans notre histoire.

L'abbé Laurent, docteur en théologie, mort à l'âge de 97 ans, curé du Tremblay, en Anjou, fut, dans la chapelle de l'abbaye de Nyoiseau, l'interprète de la douleur publique, au décès de Madame de Coislin. Le discours qu'il prononça est intitulé: *Oraison funèbre de très-illustre et très-religieuse dame Anne-Louise-Gilberte du Cambout de Coislin, abbesse de l'abbaye royale de Ni-Oiseau.*

Je vais reproduire quelques fragments de cette pièce oratoire, à raison de sa rareté, car je suis peut-être le seul à en posséder un exemplaire auquel il ne manque que deux ou trois pages formant la péroraison :

« Faut-il ici me conformer à la coutume, qui veut, qu'avant d'entamer le tissu de louanges qu'on doit à la mémoire des illustres morts, on commence par relever l'éclat de leur naissance? Dois-je fouiller dans l'histoire ancienne, et percer l'obscurité des temps, pour y découvrir l'origine antique de l'illustre maison du Cambout? J'y trouverais de grands exemples, j'y verrais une noblesse toujours pure par ses vertus, toujours utile

par ses services, toujours glorieuse par son rang, par ses emplois, par ses alliances. Dans la suite nombreuse des grands hommes qui en sont sortis, plusieurs paraîtraient soutenant avec éclat les premières dignités du royaume; d'autres se montreraient à la tête des armées, triomphant par leur valeur des ennemis du Trône et de l'État, et méritant par leurs exploits l'estime du prince et la vénération des peuples. Plusieurs, élevés dans l'Église au faîte des grandeurs, ont également servi l'Église et l'État; et, réunissant dans leurs personnes tout ce que le sacerdoce et l'empire peuvent donner de titres et d'honneurs, ils ont paru dignes de leur élévation; et par la supériorité de leurs talents, par la droiture de leur cœur, ils ont mérité l'estime publique, la confiance et la faveur du monarque. Je pourrais dire que leur mérite a passé dans celle que nous regrettons, comme une portion de son héritage. Mais laissons là cet art frivole qui loue vainement les hommes par les vertus de leurs ancêtres. Le vrai mérite est personnel, toute sa gloire est en lui-même; il n'a pas besoin d'ornements étrangers pour se faire admirer. Louons cette vertueuse femme de l'avoir porté à un si haut point, mais rendons gloire à Dieu seul, qui en est l'auteur. »

Voici comment l'orateur retrace les jeunes années de la future abbesse :

« Elle naquit avec cet heureux naturel qui tient lieu d'expérience et qui ne laisse presque rien à faire à l'éducation. Dès ses plus tendres années, on vit en elle cette noblesse d'esprit et de sentiment plus glorieuse que celle du sang; et certains principes d'honneur et d'équité, répandus sur toute sa conduite, furent l'heureux présage de ce qu'elle devait être un jour. Ces germes précieux se développèrent bientôt, et dans un âge où l'on n'a presque pas de raison, elle parut telle qu'on est à peine dans l'âge mûr. »

Abordant la vocation providentielle de son héroïne, l'abbé Laurent continue en ces termes :

» Dans le monde que Jésus-Christ a si solennellement ré-

prouvé, il se trouve encore, il est vrai, des âmes généreuses qui en sont détachées, et qui en usent comme n'en usant pas, qui le regardent comme une figure qui passe et qui doit bientôt finir; qui au milieu des biens, des honneurs et des plaisirs du siècle, ne connaissent point de biens solides, que ceux de l'Éternité et tout ce qui sert à les acquérir; de vrais honneurs, que ceux qu'on rend aux vraies vertus; de plaisirs réels, que ceux qu'on goûte en dégageant son cœur des affections terrestres, dans le calme des passions. Mais qu'elles sont rares, ces âmes choisies, et que les dangers du monde sont multipliés! Que d'écueils semés sur cette mer orageuse! Combien de saints que Dieu en a retirés, pour les garantir d'un funeste naufrage! C'est ainsi qu'il en use envers Madame du Cambout. Après la mort de son illustre père, il la conduit dans une maison de piété, où elle apprend les éléments de sa loi sainte. A mesure qu'elle avance en âge, elle fait des progrès toujours plus marqués dans la vertu.

» On la rappelle au sein de sa famille. C'est là qu'à l'âge de dix ans elle laisse apercevoir le goût qu'elle a pour la solitude : les honneurs, dont le faste en impose aux âmes vulgaires, sont pour elle sans attraits. Le charme des plaisirs, l'éclat des richesses ne la touche point, elle en connaît le vide et la fragilité; et ces faux biens que le temps moissonne et dont les hommes se laissent éblouir, sont des chimères à ses yeux. Elle sait que la plus éclatante prospérité n'est qu'un souffle, une ombre... Dès lors la divine sagesse l'élève au-dessus des craintes et des complaisances humaines; elle ne craint point de faire paraître le dégoût et l'ennui qu'elle a des divertissements du monde, elle soupire après la solitude, et, ces soupirs, Dieu les entend; il la conduit dans une maison religieuse pour lui parler au cœur. »

On voit que le bon abbé Laurent n'était pas étranger aux formes de la véritable éloquence et avait lu les classiques de la chaire. C'est ici la place des quelques lignes biographiques que je me suis proposé de consacrer à sa mémoire. Après de fortes

études, reçu à la Sorbonne docteur en théologie, et promu au sacerdoce, l'abbé Laurent fut attaché, en qualité de précepteur et de chapelain, à un personnage haut placé dans l'ancienne noblesse, et se montra même à la cour, sur la fin du règne de Louis XV. Il y fut témoin de la mort religieuse et résignée du Dauphin, père de Louis XVI. Mais 89 arriva L'abbé Laurent ne traversa pas intact la tourmente révolutionnaire; il eut la faiblesse de prêter un serment courageusement refusé par la plupart de ses confrères; toutefois, il sut postérieurement réparer un moment d'erreur par une noble rétractation et par un esprit de charité, d'indulgence et de douceur, qui lui mérita l'estime de toutes les classes de la société. Nommé desservant de la paroisse du Tremblay, dans l'arrondissement de Segré, il y conquit l'affection du bercail confié à ses soins. Jamais pasteur ne fut plus accessible, plus affable et d'une simplicité plus évangélique dans ses mœurs et dans toutes les habitudes de sa vie privée. Malgré sa vaste érudition, malgré une immense lecture et une mémoire richement ornée, il ne chercha jamais à étaler son savoir, qui perçait néanmoins à travers ses récits pleins de jovialité et de bonhomie. Il possédait le latin dans une rare perfection, et l'écrivait avec une élégance digne des traditions du grand siècle. Les plus profonds penseurs dont s'honore la littérature anglaise, lui étaient aussi familiers que nos meilleurs écrivains nationaux, et il les citait à propos et avec esprit, quand notre conversation (car j'ai eu avec lui de nombreux entretiens) tombait sur quelque point de critique littéraire, de morale ou de philosophie.

Il dut son heureuse longévité à sa vie sobre et frugale; il n'en était pas moins dans les réunions cléricales un très-aimable convive. Comme Montaigne et Rousseau, il avait peu de confiance dans la médecine; il ne croyait qu'à l'efficacité des moyens hygiéniques. Aussi me répétait-il souvent ces deux sentences : « L'homme est un animal pensant jeté sur ce globe pour vivre son siècle, s'il était sage. La médecine préservative ou l'hy-

giène sera toujours très-supérieure à la médecine curative, science de tâtonnement, qui tourne dans un cercle de théories dépourvues de base et de fixité. »

Le docteur Laurent est mort au Tremblay, quelques années avant 1830, et a emporté dans la tombe la vénération et les regrets de tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître et de vivre dans sa familiarité. Il m'est doux de payer en passant un tribut d'éloge à la mémoire de ce savant ignoré, de ce patriarche ou de ce Nestor du sacerdoce angevin. Le sanctuaire où il se fit entendre, devant le catafalque d'une illustre abbesse, n'est plus qu'un amas de pierres cachées sous des ronces; c'est tout ce que laisse le vandalisme démolisseur à la suite des grandes révolutions.

René de Montjean.

C'était un rude batailleur que le maréchal René de Montjean; le roi François Ier le tenait en haute estime et le combla d'honneurs. Il avait épousé la fille unique de Philippe de Montespedon, baron de Beaupreau. D'une ardeur sans égale, il se jetait avec une faible poignée d'hommes sur l'armée ennemie; souvent il lui arriva de la mettre en déroute, mais aussi il éprouva quelquefois des échecs. Ainsi, dans la guerre du Milanais, il fut fait prisonnier et on le laissa comme mort sur le champ de Pavie.

Brantôme ne l'aimait pas; dans ses Mémoires il ridiculise sa femme, et chaque fois qu'il peut le dénigrer il en saisit l'occasion. On peut en juger par ce passage :

« René de Montjean fut comparé au maréchal de Lautrec pour la présomption et la gloire, lesquelles furent telles, qu'étant lieutenant du roi en Piémont, il se permit de traiter les affaires dont il était chargé par des ambassadeurs, voulant con-

trefaire le roi, ce que François Ier, à qui on en parla, trouva fort sot. »

Comme presque tous les capitaines de ce temps, il était buveur et joueur. Un jour, manquant d'argent, il disposa pendant deux mois de la paie de ses soldats. Épuisés de fatigues et de besoin, ces derniers se révoltèrent et l'assiégèrent dans son château. René de Montjean ne s'alarma pas pour si peu de chose. Il plaça aux créneaux les quelques serviteurs qui lui restaient, se mit à la poterne et prit ses dispositions pour faire bonne contenance au nouvel ennemi. Tout en tenant son chef prisonnier, aucun des assiégeants n'osait l'attaquer. Montjean, ayant des vivres et des munitions pour quelque temps, ne perdait point courage. Il était curieux de voir une armée tenue en respect par quelques hommes.

François Ier ayant appris cet événement, en rit beaucoup, et pardonna à Montjean en lui envoyant quatre-vingt mille écus, pour solder sa troupe, qui d'ennemie devint amie.

Il mourut en 1538, après avoir eu la direction du Piémont. En lui finit la maison de Montjean.

Ambroise Paré était son confident et fut attaché à son service. Au combat du Pas de la Suze, où commandait René, un de ses vaillants capitaines, nommé Le Rat, est blessé. Montjean, à qui on annonce cette nouvelle, fait appeler son cher ami Ambroise Paré pour panser le brave soudart.

Ambroise Paré, dans ses Mémoires, du plus haut intérêt, nous a conservé le récit de cet épisode :

« Le Rat grimpa, avec plusieurs soldats de sa compagnie, sur
» une petite montagnette, là où ils tiroient à plomb sur les en-
» nemis; il receut un coup d'arquebuze à la cheville du pied
» dextre et tout subit tomba en terre, et alors dit : A ceste
» heure, le rat est pris. Je le pansay et Dieu le guarit. »

Revenus de la cure de Chigné, en 1728.

Les ennemis de la religion ont entièrement épuisé la question de l'opulence du clergé avant la révolution.

Il est vrai que les abbayes, en général, possédaient des propriétés nombreuses, d'une valeur assez peu considérable, à l'époque de la donation, mais qui étaient devenues d'un excellent rapport, grâce aux défrichements opérés par les premiers habitants de ces solitudes. Pour envisager la question sous toutes ses faces, et par conséquent pour porter un jugement équitable, il ne fallait pas se contenter de faire l'addition des revenus possédés par les gros bénéfices; il était convenable de pénétrer dans l'humble presbytère du curé *à portion congrue*, et de compulser les registres des fabriques ou des cures d'un grand nombre de paroisses de campagne. On aurait reconnu que les modestes pasteurs étaient loin de nager au sein de l'abondance, et de passer leur vie dans la jouissance des biens de ce monde.

Voici, à l'appui de notre assertion, une pièce authentique que nous avons trouvée dans les registres de la cure de Chigné, canton de Noyant, arrondissement de Baugé.

« Déclaration que donne à nos seigneurs de l'assemblée généralle du clergé de France, qui sera tenue en 1730, et à Messieurs du bureau du diocèze d'Anjou, René Hunault, prestre, curé de Chigné, des biens revenus de la dite cure dont il jouit, pour satisfaire à la délibération de l'assemblée généralle du clergé de France, du 12 décembre 1726.

» Le canonicat de Saint-Michel, de l'église d'Angers, nomme la dite cure.

» Le chapitre de l'église du dit Angers la présente, et le seigneur évêque d'Angers la confère.

» La cure du dit Chigné consiste en quarante-huit boisselées de terre labourable qui s'ensemencent pour l'entier, dans deux ans, dont la moitié des dites quarante-huit boisselées de terre produit, bon an mal an, six septiers de bled froment net, qui vaut la somme de quatre vingt-dix livres, cy . . 90 liv.

» Plus en quatre boisselées de terre en friche où autrefois estoit un petit bois de haute futaie dont il en reste sept à huit pieds de chêne, qui sont de nulle valeur sur leur retour.

» Plus un arpent et demi de pré ou environ, qui produit, bon an mal an, une charretée et demie de foin qui peut valoir la somme de quinze livres, cy. . . . . 15 liv.

» Plus trois quartiers de vigne mal situés, sujets à la gelée, qui produisent tout au plus une busse de vin de petit cru, qui vaut la somme de dix livres, cy . . . . 10 liv.

» Plus en trois septiers de bled froment, avec un septier six boisseaux de bled seigle et deux septiers orge, le tout net de dixmes, que la dite cure a droit de percevoir dans certains cantons de la dite paroisse, dont le tout monte et peut valoir la somme de soixante-douze livres, cy . . . . . 72 liv.

» Plus en la somme de vingt livres, à quoi se peuvent monter, bon an mal an, les menues et vertes dixmes, qui se perçoivent aussi dans certains cantons de la dite paroisse de Chigné, cy . . . . 20 liv.

» Plus un gros de bled, sçavoir un septier de froment, un septier d'orge, huit boisseaux de méteil et deux septiers d'avoine, le tout deus par les relligieux Bernardins du couvent de la Boissière, comme principaux décimateurs de la dite paroisse, dont le tout vaut la somme de trente-huit livres, cy . . 38 liv.

» Plus deux pipes de vin de dixmes, dont les trois quarts des deux dites pipes sont de treilles et vollier qui est très-mauvais, et valent à bien cher la somme de trente livres, cy . 30 liv.

» Le total des revenus de la dite cure, monte à la somme de deux cent soixante-quinze livres, cy . . . . . 275 liv.

» Sur laquelle somme de deux cent soixante quinze livres, il doit être fait déduction des sommes ci-après énumérées qui sont les charges ; sçavoir :

» Neuf messes, quatre services avec vigiles et un *subvenite*, le tout à raison des dites terres, vignes et dixmes, dont les honoraires sont estimés vingt livres quinze sols, 20 liv. 15 s.

» Plus la somme de quatre livres qui se paye par le sieur curé annuellement pour le droit de seigneurie de la dite paroisse, avec fief rellevant du Roy, sans cependant que la dite cure jouisse du titre de seigneur, ayant été usurpé par Madame la duchesse de Rochlore, qui a fait mettre ses armoiries et lettres hors et dedans la dite église, cy . . . . 4 liv.

» Plus la somme de soixante livres pour le coust et façon des labours des dites terres et vignes, cy . . . . . 60 liv.

» Plus la somme de cinquante écus, pour pension et logement d'un vicaire, le sieur curé n'ayant aucun revenu ni gage des paroissiens, cy. . . . . 150 liv.

» Plus la somme de quatre livres pour l'archiprêtre du Lude, cy. . . . . 4 liv.

» Plus la somme de cinquante sols que les dites terres et vignes doivent annuellement, pour droits seigneuriaux et féodaux, cy. . . . . 2 liv. 10 s.

» Plus la somme de vingt livres pour les réparations des logemens de la dite cure et pour réparer les fossés des dites terres, cy. . . . . 20 liv.

» Plus la somme de six livres pour une charretée de paille due au seigneur de la Guitière, cy. . . . . . . 6 liv.

» Total des charges à déduire sur les dits revenus : ils montent à la somme de deux cent soixante-sept livres cinq sols, cy. . . . . 267 liv. 5 s.

» Partant, reste net la somme de sept livres cinq sols, cy. . . . . 7 liv. 5 s.

» Nous, soussigné, René Hunault de La Pelletrie, prestre, curé de la paroisse de Chigné, en Anjou, certifions et affirmons la présente déclaration véritable, de laquelle déclaration nous avons remis le présent double à Monsieur le syndic du diocèze d'Anjou. déclarant qu'il n'y a aucune conserve et n'avons obmis aucun des biens dépendants de la dite cure. En foy de quoi nous avons signé le présent, à Chigné, le trente-un décembre mil sept-cent-vingt-huit.

» René Hunault de La Pelletrie, curé de Chigné,

» *Reçu le double, à Angers, le 17 janvier 1729,*

» Javary, syndic du clergé d'Anjou. »

La place Loricard.

Le nom de *Loricard*, donné à la petite place située près les grands ponts, s'appliquait autrefois à toute la partie du quai Ligny. On appelait au moyen âge les habitants du port, *Loricards,* vieux mot qui signifie rusé.

Bruneau de Tartifume, dans son *Philandinopolis*, écrit en 1626, donne la note suivante sur le mot loricard :

« *Il est du loricard*, c'est-à-dire vieil premier que d'être sage. Loricard est la rue qui commence à la porte Chapelière, et conduit au port Ligné. En cette rue furent défaits les quatre enfants de Conan, duc de Bretagne (suivis de plusieurs Bretons), par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, lesquels enfants, pour estre grands et âgés, montrèrent qu'ils n'en estoient pas plus sages.

Ce mot de *Loricard* et *Loricarder* a été usité en Anjou, pour un espion et espier, ou attendre l'occasion de faire ce que l'on desseigne, car les dits enfants de Conan et Bretons y *loricardoient* pour surprendre la ville et château d'Angiers. »

Dans la *grande Bible des Noëls Angevins,* on lit le couplet suivant, où se trouve le surnom de *Loricard :*

Marche devant, pauvre mulard,
Et t'appuie sur mon billard ;
Et toi, Loquard, vieux *Loricard,*
Tu dois avoir grand honte
De rechigner ainsi des dents ;
Je n'en tiendrois pas compte,
Au moins devant les gens.

Les habitants du port étaient renommés par leurs ruses et leur esprit enjoué, et en maintes occasions difficiles, le *Loricard* sut toujours se tirer d'affaire. Il tenait le haut du pavé, et dans toutes les fêtes il était au premier rang.

Au XVIIe siècle, un sieur Thomasseau fit déblayer un certain nombre de maisons agglomérées pour faire une petite place destinée aux marchandes de légumes, de harengs, de sardines et d'oranges. Le constructeur voulut donner son nom à son œuvre. Mais personne ne désigna le nouvel emplacement que sous le nom de place *Loricard*, et le pauvre Thomasseau eut le chagrin de ne point voir son nom passer à la postérité.

Aucun autre événement digne d'être rapporté ne s'est passé en ce lieu, trop connu des ivrognes, qui vont souvent prendre gîte forcé dans le corps de garde établi sur cette place.

Attrape.

(MOT DONNÉ POUR REFRAIN DE CHANSON.)

Aucune nation n'aime plus la chanson que la France :

Fille aimable de la Folie,
La *Chanson* naquit parmi nous;
Souple et légère elle se plie
Au ton des sages et des fous.

La chanson soutient l'artisan dans son travail, égaie l'homme de loisir. A aucune époque, les chansons ne furent plus en honneur qu'au commencement du siècle : les Piis, les Antignac, les Armand Gouffé, les Moreau, les Brasier; le maître à tous, Desaugiers, puis tant d'autres poëtes et dignes successeurs des Panard, des Collé, des Favard et des Laujon, portèrent la chanson à son apogée. Les maîtres en l'art de chanter trouvèrent des émules en province : une société de jeunes littérateurs s'était formée à Angers; chaque année elle distribuait des prix à la meilleure chanson faite sur un mot donné.

Voici celle qui fut jugée en 1802 la plus digne; le mot du sujet était *attrape*.

Maîtres de l'univers, la Fortune et l'Amour
Enchaînent à leur char les mortels les plus sages;
Mais qui peut fixer un seul jour
Deux divinités si volages?.....
De leurs faveurs on croit jouir,
L'Amour fuit, la Fortune échappe,
Et sans qu'on puisse le saisir,
Ce couple aveugle nous ATTRAPE.

Préface de poëte et note d'éditeur,
Doux écrits où l'on jure une flamme constante,
Longue ordonnance du docteur,
Qui vous promet santé brillante ;

De maint traitant nombreux effets
Qu'il escompte en riant sous cape,
Mes amis, tous ces beaux billets
Ne sont que des lettres d'ATTRAPE.

Moi, j'espère conclure un hymen fortuné;
Moi, j'ai pour m'enrichir mes plans et la chimie;
Moi, je dois être couronné
Ce soir en pleine Académie;
Moi, je guette un poste d'honneur;
Moi, les trésors d'un vieux satrape;....
Nous courons tous vers le bonheur,
Et la faux du Temps nous ATTRAPE.

Événements extraordinaires.

Le 25 septembre 1554, une pluie de couleur sang tomba dans plusieurs contrées de l'Anjou; une panique effroyable s'empara des esprits, chacun crut à la fin du monde. Sur ces entrefaites, un phénomène semblable se produisit à Aix en Provence. Un savant naturaliste de ce pays, ayant étudié ce qu'on croyait être des gouttes de sang, reconnut qu'elles étaient produites par la décomposition d'excréments de papillons et de pucerons, dont le nombre avait été très-considérable dans le mois de juillet.

Cette remarque fut bientôt connue en Anjou et rassura les esprits, qui étaient fort alarmés. Chacun avait abandonné ses affaires pour ne songer qu'à se préparer à la mort.

Au mois de juin 1783, un brouillard très-intense se fit constamment sentir en Anjou, pendant plusieurs mois; un témoin oculaire nous donne à ce sujet les détails qui suivent :

« Ce fut le 18 juin qu'on remarqua pour la première fois ce

brouillard singulier, au travers duquel le soleil pouvoit à peine pénétrer. Quelquefois cet astre ressembloit à un globe d'un rouge sang; d'autres fois il paroissoit d'une couleur jaunâtre et le plus souvent il étoit pâle et blanchâtre. Plus sec qu'humide, ce brouillard avoit cela de particulier, qu'il ne faisoit point entrer les sels en déliquescence, ni monter l'hygromètre; il n'empêchoit point l'abondance de l'évaporation, et ne ternissoit même pas la glace qu'on soumettoit à son action; assez souvent inodore, il acquéroit quelquefois une odeur sulfureuse. Les 26, 27 et 28 juin, il déposa dans une nuit, sur les végétaux, une eau épaisse, gluante, d'un goût désagréable, un peu fétide. Cette liqueur laissa des taches de la plus grande causticité. Les fleurs de la vigne en furent brûlées et tombèrent en partie. Dans d'autres endroits, ce brouillard mûrit les bleds et favorisa les moissons comme le font les météores électriques.

» Ce qu'il offrit encore de particulier, fut une quantité prodigieuse d'orages qui éclatèrent vers la fin de juin, et dont plusieurs se firent entendre, sans qu'aucun nuage se montrât sur l'horison.

» Plusieurs physiciens ont rapporté la cause de ce brouillard extraordinaire, aux exhalaisons qui sortirent du sein de la terre, lors des tremblements de Messine et de la Calabre, qui eurent lieu la même année. »

Chronique.

Le Conservatoire de musique qui va s'établir à Angers sous la protection de l'administration municipale, n'est point une institution nouvelle pour notre ville: pareil établissement fut institué à Angers, en l'année 1802; les directeurs étaient deux artistes nommés Rodolphe et Edmond Stoupy; les cours se tenaient dans une maison de la rue Baudrière, nº 42, vis-à-vis la fontaine Pied-Boulet.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Notes généalogiques et historiques sur la famille de Bueil.

Nous trouvons dans le Chartrier du château de Turbilly des documents d'un assez grand intérêt sur la famille de Bueil.

Cette famille paraît être originaire de la paroisse de Neuvy, en Touraine, où elle possédait le château et la seigneurie du Bois.

Hardouin de Bueil, frère ou oncle de Pierre de Bueil, seigneur du Bois, et fondateur de la chapelle Saint-Roch, en Neuvy, occupa le siége épiscopal d'Angers pendant 66 ans, depuis 1372 jusqu'à 1438. Aucun évêque n'a exercé les fonctions épiscopales aussi longtemps que lui dans ce diocèse.

Le 18 août 1398, Hardouin de Bueil acheta en son propre nom, et pour son compte privé, pour ses hoirs et ayants cause, du seigneur de Châteaux, ladite terre de Châteaux et toutes ses appartenances, pour la somme de dix mille livres. Il demeura possesseur de cette terre jusqu'à sa mort, arrivée en 1438.

L'année suivante, ses deux neveux, Jean de Bueil et Louis de Bueil, firent dresser un acte en date du 21 août, par lequel ils sont déclarés et reconnus légitimes héritiers de la terre de Châteaux, comme provenant de la succession du Révérend Père en Dieu Hardouin de Bueil, décédé évêque d'Angers.

La loi obligeait les héritiers à verser une somme proportionnée à la grandeur de la succession, pour le rachat de l'héritage.

Mais le roi Charles VII fit une exception bien honorable en faveur des deux neveux de l'évêque d'Angers.

Ces deux seigneurs s'étaient signalés, par une bravoure et un dévouement au-dessus de l'ordinaire, dans les guerres que la France eut à soutenir contre les Anglais. Ils avaient contribué de toutes leurs forces à l'expulsion des usurpateurs de notre contrée. Aussi en furent-ils récompensés en recevant de Charles VII l'abandon de la somme exigée pour le rachat, abandon fondé sur les services rendus par eux en faveur de la couronne.

Jean de Bueil, amiral de France, comte de Sancerre, devenu seul possesseur de Châteaux par la mort de son frère Louis, donna, le 26 juin 1463, la somme de cent écus d'or pour le rachat de la succession de son frère.

Peu de temps après la mort de l'évêque Hardouin de Bueil, le doyen et les chanoines de l'église d'Angers firent une réclamation auprès des héritiers de la seigneurie de Châteaux, pour être maintenus dans la jouissance d'une rente de cinquante livres tournois, léguée au chapitre par le défunt évêque, à condition qu'il serait enterré dans la cathédrale et qu'on chanterait dans le courant de chaque année plusieurs services pour le repos de son âme.

La famille de Bueil, déjà implantée dans l'Anjou par l'acquisition de la terre seigneuriale de Châteaux, vit encore augmenter son influence par la riche alliance d'un de ses membres.

En effet, Jacques de Bueil, seigneur de la Motte-Souzay, et petit-fils de Pierre de Bueil, seigneur du Bois, acquit la seigneurie de Fontaine-Guérin, en épousant, le 14 décembre 1476, Louise des Fontaines, petite-fille et héritière du valeureux Guérin des Fontaines, le vainqueur de la célèbre bataille du Vieil-Baugé, en 1421.

Jacques de Bueil entra aussi en possession, à la mort de son père, de la terre du Bois et d'un autre fief qu'il tenait du chef de son épouse.

Georges, son fils, seigneur du Bois, de la Motte-Souzay et

des Fontaines, épousa Marguerite de Broc, dont il eut deux enfants, Jean et Georges du Bueil.

Il avait eu d'un premier mariage Jacqueline, qui avait épousé, en 1512, Louis de Silly. Cette Jacqueline ayant perdu son mari vers 1533, devint tutrice et garde noble de son fils Louis de Silly.

Georges de Bueil mourut vers 1520, laissant la tutelle de ses deux enfants mineurs à Marguerite de Broc, son épouse.

Les aveux rendus par cette dame, en qualité de tutrice de ses enfants, font preuve qu'elle possédait les seigneuries et fiefs suivants : 1° La Thomasserie, relevant de la couronne; 2° la terre et seigneurie de Roully; 3° la terre et seigneurie de Vouvay, sur le Loir, relevant du Château-du-Loir; 4° la seigneurie de Fontaine Guérin, relevant du château de Baugé; 5° la terre du Plessis-Anjean, relevant du château de Beaufort.

Jean de Bueil, son fils, épousa Françoise de Montalliers de Formentières, dont il eut au moins deux enfants, Honorat et Anne de Bueil.

Honorat lui succéda dans la propriété de la seigneurie de Fontaine-Guérin, de la Motte-Souzay et des autres terres.

Anne eut en partage Château-Rousset, et devint épouse de Jean d'Andigné, sieur du Grand-Bois.

De ce mariage naquit Marie-Anne d'Andigné, sœur par son époux des cardinaux de Richelieu, et grand'mère du fameux ministre de Louis XV.

Anne de Bueil, dame du Grand-Bois, apparaît comme principale actrice, en sa qualité de dame de Clefs, dans les aveux rendus au sujet de cette seigneurie, et dans les procès qui eurent lieu entre la famille de Meneû de Turbilly et elle.

Vers l'an 1640, Château-Rousset fut acheté par un nommé Gauthier, qui prit le titre de seigneur de Clefs.

Notre-Dame de Beaulieu près Candé.

Au XIIIe siècle, la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, près Candé, était en grande vénération. De tous côtés les pèlerins affluaient en ce lieu; des marchands de chapelets et d'autres objets de dévotion vinrent s'établir à Beaulieu, et bientôt leurs magasins formèrent une longue rue. Leur commerce était très-lucratif, et, malgré leur nombre, souvent ils ne pouvaient satisfaire aux demandes des pèlerins. Sur l'autel de la chapelle on voyait une Vierge tenant son fils dans ses bras, à ses pieds était un mouton.

A ce sujet un Légendaire nous a transmis ce qui suit :

« Un berger, chargé de la conduite d'un beau troupeau de moutons, remarquait, depuis un certain temps, que chaque fois qu'il le conduisait dans le frais pâturage de Beaulieu, il se dirigeait à certain moment vers un buisson d'épines; le berger pensa d'abord que ses animaux, fatigués par la chaleur, cherchaient l'ombrage. L'hiver arriva; les moutons continuèrent leur même manœuvre. Cette singularité piqua la curiosité du berger. Un jour il voulut approfondir la cause qui attirait ses moutons en cet endroit : il entre dans le fourré, regarde de tous côtés, examine les plantes et ne voit rien qui puisse faire envie à la gente ovine; il désespérait de connaître la vérité, lorsque sans s'inquiéter de sa présence, les moutons défilèrent un à un devant lui après avoir léché une pierre qui se trouvait posée à ses pieds. Le pasteur la saisit avec empressement de ses deux mains; après plusieurs efforts il parvint à la soulever et trouva dans une niche souterraine une image de la Vierge. Aussitôt le berger se hâte de reconduire à l'étable son bétail, et va annoncer à tous ce qu'il vient de voir; chacun se rend dans le champ. Des infirmes recouvrent la santé et laissent en témoignage de leur guérison leurs béquilles. Une chapelle est construite pour satisfaire à

l'empressement des fidèles. De nombreuses offrandes permirent de l'orner, plusieurs seigneurs d'Anjou et de Bretagne se réunirent et fondèrent un prieuré. Des religieux de l'ordre de Saint-Gildas l'habitèrent. Le revenu affecté à cette maison s'élevait à mille livres, lorsque la révolution vint chasser de leurs cloîtres les pieux cénobites du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu. »

Des Angevins qui ont été vaillants, vertueux et courageux.

(Extrait du *Philandinopolis* de Bruneau de Tartifume, p. 1011, ch. 12.)

« La vaillance, la vertu et le courage sont les plus riches parterres aux quels l'histoire va cueillant de jour en jour les plus belles fleurs dont elle se pare. La vaillance d'Alexandre ne contraignit-elle pas Chalestria, royne des Amazones, de venir aux baise-mains ?

» Le pape Urbain, pour plus facilement inciter les chrétiens à une croisade, ne leur disoit-il pas ces paroles : Si vous y allez comme comtes, votre vertu vous y créera ducs; si comme ducs, elle vous rendra roys; si comme roys seullement, vous serez saluez roys des roys. Gautier, mareschal de France, ne dit-il pas à Philippe de Valois, 6me du nom, qu'à l'homme courageux tous les temps de l'année étoient propres aux belles actions et entreprises ?

» A cette cause, j'ai voulu rapporter et redire les plus beaux faicts de ceux d'Anjou, pour montrer que la vaillance, la vertu et le courage y séjournent avec autant de contentement qu'en aucune autre province.

» J'ai rapporté les hauts faicts des comtes d'Anjou, comme

de Eudes, de Roland, de Geoffroi Grise-Gonnelle, de Geoffroy-Martel, de Louis Ier, duc d'Anjou, de Louis III et aussi de quelques chevaliers, comme d'un Lancelot du Lac, de Charles d'Espaigné, de Pierre de Matheflon, de Guérin de Fontaines, de Jehan du Bellay, de Jacques Galiot, de Charles Cossé, aux quels j'ajouterai Thierry, comte d'Anjou, qui accusa Gannelon de trahison, le prit et le présenta au roy Charlemagne, son oncle, en combat particulier vainquit Pinabel, cousin du duc Gannelon.

» Ingelgerius, 32e comte d'Anjou, fils de Tertulus, comte d'Anjou et de Peronnelle de Bourgogne, entreprint la défense de la dame de Gastinois, sa maraine, accusée d'adultère, vainquit en combat singulier messire Gontran du lignage du comte de Gastinois, et lui trancha la teste.

» Robert, duc d'Aquitaine et 33e comte d'Anjou et du Mayne, père de Eudes, comte d'Anjou, qui fut créé roy de France, durant la minorité de Charles le Simple, fut si courageux qu'il fut surnommé *Robert le Preux* ou *le Fort*.

» Hubert Rogot de Cheffes a esté estimé très-vaillant soldat; il vivoit environ 1100.

» Amaury de Craon, 4e du nom, eut tant de courage qu'il voulut suyvre par sa vaillance la fortune du roy Jehan, car il fut prisonnier avec lui et mené en Angleterre, l'an 1356.

» Jehan de Beaumont, fils de Robert de Beaumont, qui épousa Marguerite de Poitiers, fille d'Emard de Poitiers, comte de Valentinois, montra tant d'ardeur, de courage et de vaillance en la bataille de Cocherel, le 23 may 1364, qu'il y fut tué.

» Amaury de Craon, fils de Jehan de Craon et de Anne sa fille, veuve du seigneur de Montauban, fit pareille preuve de vaillance en la journée d'Azincourt, l'an 1415.

» Messire Hardouin de La Porte et Guillaume de Tinteniac, deffirent au bourg d'Épinard, en 1431, le comte d'Arondel, Anglois.

» Antoine de Villiers, vaillant chevalier angevin, fut reçu

capitaine dans Angoulème par Jehan, comte d'Anjou, fils de Philippe de Vallois, roy de France.

» Louis XII, roy de France, étant de retour de la conquête de Milan, sain et victorieux, les Angevins s'en voulurent réjouir, entre les quels quatre jeunes seigneurs, savoir : François duc de Daillon, seigneur de la Crotté, puisné aîné de la maison du Lude ; messire René Bourré, seigneur de Jarzé ; le seigneur des Barres et le seigneur de Malestroit, establirent un tournois tenant le pas à l'espée et à la hache contre tous venans estans gentilhommes de toutes lignes.

» Guillaume du Bellay, sieur de Langey, puisné de l'ancienne et noble maison du Bellay, en Anjou, maria les lettres avec les armes, fut chevalier de l'ordre du Roy, vice-roy en Piémont, ambassadeur pour le roy François Ier, en Italie, Angleterre et Allemagne, mourut à Saint-Séphorin, au mont de Carare, près Lyon, âgé de 47 ans.

» En l'an 1568, messire Guy de Daillon, avec six ou sept cornettes, chassa tous les rebelles du Poitou dont il étoit le gouverneur.

» Thimoléon de Cossé, sieur de Brissac, fils de Charles de Cossé, dès l'âge de 16 ans se trouva au siége de Bourges, fut employé au recouvrement du Havre-de-Grâce, contre les Anglois, alla en Hongrie, à son retour se trouva à la bataille de Saint-Denis, puis au pays de Lusignan et à la bataille de Bassac, le 12 février 1569. Partant du dict Lusignan avec sept ou huit cens harquebusiers et quelque nombre de lances, il surprint et chargea à l'improviste le comte de Montgommery, qui avoit ses troupes à la Motte-Saint-Eloy, le contraignit à la fuite et mena l'abbé de Cormery, frère du dict Montgommery, prisonnier dans Lusignan ; batit Macidan en la dite année, où se présentant couvert de rondache et casqué pour reconnoitre la brèche et les défenses, fut tué d'un coup d'arquebusade qui lui perça l'entre-deux du nez et de la joue, lui passa le cerveau et le rendit mort sur la contre-escarpe.

» Ainsi j'ai voulu redonner à la vertu une partie de ce qui lui est dû comme Alexandre redonna à Porus son royaume, pour le regard seulement de la vertu, la quelle a une plus grande puissance que le sort ; elle invite, allèche et reconnoit les siens par toutes sortes d'affections, de bonne volonté et d'aimables récompenses, et combien qu'on l'achète au prix de tout ce que l'on peut avoir, on l'achète encore à bon marché.

» Nous n'avons que la vertu
Qui florisse toujours une,
Et qui donne la fortune
Soubz celuy qu'elle a vestu. »

Lettre de l'Académie d'Angers au comte de Provence, à l'occasion de son mariage. — Réponse du duc d'Anjou.

Lors du mariage de Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, avec la princesse Louise-Henriette de Savoie, l'Académie d'Angers lui adressa la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Les hommages respectueux que nous osons vous présenter et à l'auguste et vertueuse princesse qui les partage avec vous, appartenaient déjà au petit-fils du monarque bien-aimé à qui la France doit son bonheur. Formé par son exemple dans l'art de faire des heureux, vous perpétuerez, Monseigneur, la félicité d'une province qui a vu ses princes gouverner pendant plusieurs siècles presque tous les peuples de l'Europe, et en être constamment les pères et les protecteurs. Un pouvoir éclairé, un goût décidé pour les sciences, vous mettent à portée, Monsei-

gneur, d'exciter l'émulation parmi nous, et de répandre vos bienfaits sur une Compagnie dont le plus noble exercice sera toujours de célébrer les vertus du meilleur des roys et de faire connaître les qualités de votre cœur et de votre esprit.

» Daignez, Monseigneur, honorer nos travaux de votre protection, et agréer le très-profond respect avec lequel nous sommes, Monseigneur,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les Académiciens de l'Académie royale des sciences et belles lettres de la ville d'Angers. »

Le maréchal de Contades, vice-protecteur de l'Académie d'Angers, fut chargé de faire parvenir cette missive.

Voici la réponse du comte de Provence à l'Académie d'Angers :

« MESSIEURS,

» Je suis très-flatté des témoignages que vous me donnez de votre zèle, et la manière dont vous vous exprimez sur une alliance avec une princesse digne de toute ma tendresse par ses vertus, ajoute beaucoup à ma satisfaction. La célébrité que votre Compagnie s'est acquise dans la république des lettres, la distinction et le mérite des membres qui la composent, en lui méritant mon estime assurent en même temps à chacun de vous en particulier le plaisir que j'aurai à vous donner des preuves de ma protection.

» Votre bon ami,

» LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

» *A Compiègne, le* 29 *juillet* 1771. »

Donation du roi René aux Carmes d'Angers.

En 1623, on voyait encore écrit sur une lame de cuivre, en l'église des Carmes déchaussés d'Angers, la donation suivante :

« A très hault et puissant prince le roy René de Sicile, duc d'Anjou, en l'an MCCCCLV, au mois de mars, a baillé au couvent de céans une place près le pré de l'Esvière, au derrière des maisons et jardins de ce dict couvent, entre les deux chemins qui viennent, l'un par le devant de ceste église et l'autre par le derrière d'icelle, contenant par le plus vingt et un pieds ou environ; et en oultre ce le dict couvent est tenu et obligé de dire et bien et dévotement à note, à tout jamais perpetuellement, par chacqu'une des cinq festes de Notre-Dame en la fin de la grande messe du jour, qui sont la Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption, l'antienne de *Salve Regina* avec trois oraisons, c'est à savoir *Deus qui regem*, et pour le salut, estat et prospérité du dict prince et de ses successeurs.... de faire et accomplir les quelles choses, et pour chacqu'un défaut le dict couvent est tenu de payer à la recepte d'Anjou cinq sols tournois de debvoir le........ de chacqu'une feste qui auront commins les dicts defaulx, et à ce demeure toujours obligée la dicte place. Priez Dieu pour le dict prince et pour sa très-noble lignée. »

Pendant longtemps l'obligation imposée aux moines pour la donation s'exécuta ponctuellement; mais on voulut s'en affranchir pensant que l'inexécution des clauses passerait inaperçue. Les bons Carmes se trompèrent, et, au dire du religieux Belsourt, docteur en Sorbonne, le procureur du roi vint plusieurs fois, au commencement du XVII[e] siècle, faire payer aux cénobites le *debvoir* pour avoir manqué *de faire et accomplir les prières et cérémonies* ordonnées par René d'Anjou.

Confrérie en l'honneur de la Vraie-Croix de Saint-Laud.

En 1656, une confrérie fut établie en l'église Saint-Laud pour honorer la Vraie-Croix qui était déposée en ce lieu. Cette confrérie fut autorisée par le pape Alexandre VII. Voici le décret que prit à ce sujet le vénérable Henry Arnaud, évêque d'Angers. Nous croyons ce décret inédit :

« Henry, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque d'Angers; à tous qu'il appartiendra, Salut. Les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale, séculière et collégiale de Saint-Laud près Angers, nous ont très-humblement remontré que depuis plusieurs siècles leur église est dépositaire d'une portion considérable de la sainte Vraie-Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à laquelle les fidèles de notre diocèse ont une singulière dévotion et faisant plusieurs jours de l'année un grand concours de peuple en la dite église, pour y adorer cette précieuse relique comme le gage et l'instrument précieux de notre salut, et que cette dévotion s'augmenteroit de plus en plus et feroit de plus grands fruits pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, s'il nous plaisoit d'ériger en la dite église, de notre autorité ordinaire, une confrairie des fidèles de l'un et l'autre sexe, sous l'invocation de la Sainte-Croix, les quels s'unissant en esprit, travaillant par leurs prières et leurs bonnes œuvres à réparer les jurements et les blasphèmes dont fut chargé le Sauveur du monde attaché sur la Croix, et qui ont toujours encore continué depuis jusques à nos jours. C'EST POURQUOI nous requérons les dits chanoines, avec très-humble instance, d'ériger et instituer la dite confrairie en leur dite église, et ce faisant approuver et confirmer les statuts suivants et leur en permettre la publication dans l'estendue de notre diocèse; NOUS, ayant égard à une si juste prière qui

tend à concourir avec nous dans le dessein qu'il a plu à Dieu de nous donner pour arracher de notre diocèse cette semence malheureuse des jurements et blasphèmes qui se font avec tant d'outrages contre la Majesté divine, AVONS, de notre autorité ordinaire, érigé et institué, érigeons et instituons en l'église collégiale de Saint-Laud la confrairie de la sainte Vraie-Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour être régie et gouvernée sous notre dite autorité, par les doyen, chanoines et chapitre de la dite église, approuvant et confirmant comme nous approuvons et confirmons les règlements et statuts suivants pour être inviolablement gardés et observés par les confrères et sœurs qui entreront dans la dite confrairie, avec permission que nous donnons aux dits chanoines de faire publier dans l'estendue de notre dit diocèse tout ce qui concerne l'érection et l'établissement de la dite confrairie, exhortant au surplus tous les fidèles qui y entreront de ne se contenter pas de s'abstenir de toutes les occasions et pour quelques causes que ce soit de jurer, blasphémer le saint Nom de Dieu, mais de s'efforcer encore par des exercices de piété et des actions de pénitence à réparer les outrages que font tous les jours, contre la Majesté infinie, tant d'horribles blasphémateurs, afin qu'en sanctifiant son nom, ils se rendent dignes des effets de sa miséricorde.

» DONNÉ à Angers, sous notre seing et le scel de nos armes et sous le seing de notre secrétaire ordinaire, le premier jour de febvrier l'an mil six cent cinquante-six.

» HENRY, év. d'Angers.

» Par le commandement de l'illustrissime et révérendissime évêque d'Angers,

» MASARD. »

Il existait dans les églises de la province d'Anjou plusieurs confréries célèbres.

L'église Saint-Maurice avait une confrérie en l'honneur de saint René.

En 1602, l'église Saint-Pierre de Saumur eut une confrérie en l'honneur du Saint-Sacrement.

En 1625, les statuts d'une confrérie en l'honneur de Notre-Dame de-Lorette furent approuvés par l'évêque d'Angers; cette confrérie se tenait dans l'égliee Saint-Aubin de Pouancé.

En 1634, il fut établi dans l'église Saint-Pierre une confrérie en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Chandeleur.

En 1658, l'église Saint-Maurille des Ponts-de Cé avait sa confrérie des Agonisants.

En 1692, la confrérie de Notre-Dame-des-Suffrages pour le repos des fidèles trépassés fut instituée dans l'église des Cordeliers.

Prestation de serment par les ecclésiastiques du diocèse d'Angers en l'an XI.

Le 25 frimaire an XI, un immense concours de fidèles encombrait à dix heures du matin la nef et les transepts de la cathédrale Saint-Maurice. Les autorités civiles et militaires étaient venues prendre place dans le chœur, autour duquel étaient rangés trois cents prêtres en surplis.

Cet empressement à se rendre dans cette église, si longtemps fermée, avait pour but d'assister à la prestation de serment et à l'institution canonique des ecclésiastiques du diocèse.

A gauche du grand-autel, avait été dressé un dais sous lequel le préfet Nardon vint s'asseoir. Devant ce fonctionnaire était placé un prie-Dieu, sur lequel les chanoines, curés et desservants s'agenouillèrent successivement et prêtèrent, la main droite levée sur les saints Évangiles, le serment exigé par les articles 6 et 7 du Concordat.

Mesdames Nardon, Girardon, Menard-Lagroie et Joubert-Bonnaire, firent une quête dont le résultat fut tel qu'on devait l'attendre d'une si nombreuse assemblée.

La journée ne put suffire à la prestation de serment; cette cérémonie fut remise au mercredi 2 nivôse.

Les cures et succursales d'Angers furent occupées ainsi :

Saint-Maurice, François Touchet, curé; Saint-Serges et Saint-Bach, Ferré, curé; Sainte-Trinité, Simon-Jean Gruget, curé.

Saint-Laud (ancienne église des Récolets), Maurille Batard, desservant; Notre-Dame (église des Oratoires), Gabriel Bougué. desservant; Saint-Jacques, Louis-Henri Mangin, desservant; Sainte-Thérèse des Carmélites, Sygogne, desservant; Saint-Joseph (église des frères des Ecoles chrétiennes), Huchelou des Roches, desservant.

Hommes illustres de l'Anjou.

JEAN PICARD.

Jean Picard, astronome distingué, né à La Flèche en 1620, s'appliqua avec ardeur à l'étude des mathématiques, et s'attacha spécialement à l'astronomie. Il observa l'éclipse de soleil du 15 août 1645 avec Gassendi, qu'il remplaça dans la chaire d'astronomie du Collége de France, et devint membre de l'Académie des sciences à sa formation. En 1666, il y lut un Mémoire dans lequel il traçait le plan d'une astronomie perfectionnée par ses propres inventions et celles de Huygens. Dans la vue de rendre plus sûrement utiles les observations de Tycho-Brahé, il fit le voyage d'Uranienbourg pour déterminer exactement la longitude et la latitude de cet observatoire célèbre. Ce fut lui qui fit appeler en France Cassini pour l'aider dans ses travaux, et

il eut le chagrin de voir ce savant devenir l'objet de toutes les préférences du gouvernement. Picard avait contribué par ses plans et son crédit à la construction de l'Observatoire : Cassini en fut déclaré directeur ; les projets du premier furent négligés ou ajournés. Blessé par une chute qu'il avait faite dans une observation difficile, Picard passa ses dernières années dans un état languissant, et mourut à Paris en 1682. On a de lui, outre des *Observations* recueillies par Lemonnier, dans son *Histoire céleste*, etc., etc., 1741 : *La mesure de la terre*, 1671, in-folio. — Voyage d'*Uranienbourg* en 1680, in-folio. — *Observations astronomiques* faites en divers endroits du royaume. — *La Connaissance des temps*, de 1670 à 1683, 5 vol. ; plusieurs Traités et Mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences, où l'on trouve son *Éloge*, par Condorcet. On peut consulter, pour plus de détails, l'*Histoire de l'Astronomie moderne*, par Delambre, tome II.

—

RENÉ MOREAU.

Un de nos amis nous adresse la note suivante sur le médecin René Moreau :

René Moreau, né à Montreuil-Bellay, en Anjou, l'an 1587, professa pendant quarante ans, avec la plus grande distinction, la médecine et la chirurgie à la Faculté de Paris ; il eut l'honneur d'être doyen de cette faculté en 1630 et 1631.

Il mourut à Paris en 1656, âgé de 69 ans. On a de lui *Schola Salernitana de valetudine tuenda*, 1625, réimprimé en 1672, in-8°.

Traité du chocolat, traduit de l'espagnol, d'Antoine de Colmenero, 1643, in-4° ; *de Missione sanguinis in pleuritide*, 1622, in-12.

Une lettre à Baldi, à ce sujet, 1640. — Une *laryngotomia*, jointe au traité de Bartholin *de Angina puerorum*, 1646, in-8°.

Testament de Guillaume Fournier.

Guillaume Fournier, chanoine et successivement pénitencier et trésorier de l'église d'Angers, dans la dernière moitié du XVe siècle, nous est connu par ses pieuses libéralités envers les églises et envers les pauvres, et par la bonne influence qu'il exerçait sur le roi Louis XI.

On a découvert ses ossements, en 1846, dans la chapelle des Chevaliers de la Cathédrale, sous l'escalier dernièrement reconstruit.

Nous avons trouvé son testament dans le Chartrier du château de Thevalle, situé dans la paroisse de Chemiré-le-Roi, canton de Meslay, département de la Mayenne. Il est écrit en latin, sur une très-large feuille de parchemin. Les articles en sont très-nombreux et assez étendus. Ce ne sont que des donations et des fondations pieuses qui attestent la munificence du chanoine angevin.

C'est à regret que nous n'avons pas eu le temps de prendre copie de cette pièce importante. Il est à désirer qu'un touriste, maître de ses loisirs, s'occupe de ce travail, qui fournira des documents pleins d'intérêt sur l'histoire de la ville d'Angers à la fin du XVe siècle.

(Voir sur Guillaume Fournier, Bulletin monumental, 1re année, page 25, — et Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, 5e volume, 7e livraison, page 116.)

Aimé DE SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Relation des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique pendant la Révolution.

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Briffault, de Saumur, la relation suivante :

Je prends le récit de M. de La Rivière à son départ d'Orléans.

« Nous restâmes sept jours à Orléans. Cette ville nous vomit sur Bourges. Pendant notre séjour à Orléans, on mit en réquisition les chariots des bourgeois pour transférer nos malades à l'hôpital général. On en emmena quarante-neuf. Le septième jour nous partîmes d'Orléans au nombre de *cent trente*, de *douze cents* que nous étions en partant de Saumur. Les troupes qui nous avaient amenés à Orléans, nous y laissèrent. Ce fut un détachement de la garde nationale d'Orléans qui nous escorta jusqu'à Bourges. Il n'y eut aucune fusillade dans cette route, ni rien de remarquable jusqu'à Sallery. Nous arrivâmes dans cette petite ville pour coucher. On nous avait fait descendre dans des auberges ; nous étions déjà à nous chauffer et à nous délasser lorsqu'on vint nous dire que des auberges n'étaient pas faites pour nous et qu'il fallait déloger. On nous força en effet de sortir pour aller coucher à trois quarts de lieue de la ville, dans une chapelle abandonnée, où il n'y avait ni portes ni croisées, pavée en marbre, où on aurait ramassé l'eau avec la main. Pour aller là, il y avait de la boue à enfoncer jusqu'à

la ceinture. Les faibles et les femmes ne pouvaient marcher. On les poussait à coup de bourrade pour les faire avancer. Nous dûmes ce traitement à une femme de représentant, âgée de dix-huit ans, qui avait été haranguer le maire et les municipaux, et les avait menacés de son indignation. Cette jeune mégère vint, malgré les mauvais chemins, se donner le doux plaisir de nous voir réunis dans ce grand tombeau, et de nous y insulter à son aise. J'appelle cet endroit un tombeau, parce que le froid et l'humidité devaient nous faire périr tous. Le lendemain matin on en trouva trois morts sur le pavé.

» Nous arrivâmes le lendemain à Bourges, sur les quatre heures du soir. La garde nationale vint au devant de nous à un quart de lieue. On nous avait annoncés dans cette ville comme des chefs de brigands (c'était partout le même refrain et le bruit avant-coureur répandu contre les prisonniers), de sorte qu'on avait résolu de nous mettre dans une église; mais comme les officiers de la garde de cette ville s'étaient mis auprès de nos voitures et qu'ils s'étaient humanisés jusqu'à causer avec nous, nous les désabusâmes et leur dîmes que nous étions arrêtés, comme tant d'autres, comme nobles ou suspects; alors un de ces officiers devance le convoi, et va instruire la municipalité. La pitié et la compassion prirent alors dans leur cœur la place de l'indignation. Nous arrivâmes dans cette ville suivis de tout le peuple que la garde contenait. On nous fit descendre dans une ci-devant communauté de religieuses. Le maire et les officiers municipaux nous reçurent à la porte. Lorsque les voitures furent entrées dans la cour, et que le maire vit descendre des voitures les femmes les plus âgées : « Que nous amène-t-on là, dit-il, de vieilles gueuses... de vieilles coquines..! » (C'était sous ces qualités qu'on les avait annoncées.) Je regarde cet homme; je vois un très-beau physique, des cheveux blancs, une belle physionomie, un air affable, doux et honnête; je ne pouvais concilier de tels propos avec une aussi belle figure. La suite fera voir que sa figure n'était pas trompeuse.

» On nous fait passer dans une grande salle, à mesure que l'on nous compte. Quelques instants après, le maire, soutenant toujours son air rébarbatif, dit au concierge : « Apporte quelques chaises pour ces vieilles sorcières. » (C'étaient Mme de Morains, âgée de quatre-vingt-cinq ans, Mme de Tigné sa fille, Mme de La Coste sa petite fille, et Mme de Billon.) Ensuite adressant la parole à un officier municipal, il lui dit : « N... il y a ici quelques chambres à feu, il faudrait faire du feu, car ces vieilles doivent être gelées. » Il conduit aussitôt cette respectable femme de quatre-vingt-cinq ans et les autres dames de ma voiture dans une chambre à feu. Ces dames me réclament à l'instant. Comme je l'ignorais, je fus surpris de voir ce maire m'appeler par mon nom. Ma première pensée fut qu'on m'avait réservé pour couronner dans cette ville les scènes d'horreurs par ma mort. Je ne répondis qu'au second appel. Cet homme vient me prendre par le bras, d'une manière très-dure : « Viens donc, me dit-il. » En me tenant il s'aperçut que j'étais troublé : « Tu as peur, je crois ! me dit-il ; sois tranquille, je ne te veux pas de mal. » Il me serre la main ; je regarde cet homme qui tenait une lumière et j'aperçois les larmes lui rouler dans les yeux. Je compris alors que cet air dur qu'il affectait n'était que pour masquer son jeu. J'arrive à la chambre de ces dames : « Tenez, Mesdames, leur dit-il, voilà l'homme que vous me demandez, » et me laisse là. Je trouve ces dames fondant en larmes. « Ha ! Monsieur, me dirent-elles, dans quel pays nous a-t-on amenées, comme l'on nous traite ! » Je les console en leur rapportant ce qui venait de m'arriver, et leur faisant espérer un traitement plus doux.

» Un instant après arrive un officier municipal avec un fagot de paille sur le dos. Cet homme en nous donnant cette paille manqua se trouver mal, et dit : « Ha ! Mesdames, dans quel état je vous vois, vous me donnez le coup de la mort ! » Je dis à ces dames : « Vous voyez, Mesdames, qu'il y a encore des âmes sensibles, prenez donc courage. » Ce digne homme fut si affecté qu'il fut cinq ou six jours au lit. Rétabli, il venait souvent nous voir,

et c'était toujours pour nous consoler et nous rendre tous les services qui étaient en son pouvoir.

» Lorsque nous fûmes tous logés, le maire vint nous voir et nous dit : « Nous sommes désolés de vous avoir reçus ainsi. Nous n'avons su votre arrivée qu'une heure avant ; et comme on vous avait annoncés comme chefs de brigands, on devait vous envoyer dans une église ; il est très-heureux pour vous qu'on ait été au devant de vous, et que vous vous soyez fait connaître, ainsi que tous les maux que vous avez éprouvés dans votre route ; tâchez de passer la nuit comme vous pourrez, demain on pourvoira à vos besoins autant qu'on le pourra. »

» Le soir de notre arrivée à Bourges il y avait club. Un orateur monte à la tribune, prononce un discours qui fait honneur à l'auteur et fait connaître le bon esprit des habitants de cette ville. C'est avec le plus grand plaisir que je rends ici justice à la sensibilité, l'humanité et la bonté de ce peuple. Mais suivons l'ordre des événements et revenons au discours de cet orateur; en voici la substance : « Citoyens, l'humanité et la justice, voilà les deux vertus qui doivent caractériser l'homme » libre. Hors ces vertus, tout est brigandage et licence. Si tous » les citoyens eussent été bien convaincus de cette vérité, nous » n'aurions pas aujourd'hui sous les yeux un spectacle aussi déchirant que celui que nous offre le convoi qui vient d'arriver » dans notre ville; convoi composé de cent trente personnes, » reste infortuné de douze cents de tout âge, de l'un et de » l'autre sexe, et de tous états, arrêtés de tous les côtés et déposés à Saumur comme suspects, puis partis ensemble de » cette ville pour se voir, le plus grand nombre, massacrer » dans la route par ceux qui les conduisaient, et pour essuyer » tous tout ce que la barbarie la plus atroce est capable d'inventer. Soutenons, citoyens, la cause de la liberté ; mais » montrons-nous-en dignes par nos vertus. Plus ces malheureux ont éprouvé de maux, plus ils sont dignes de notre pitié. » Ce sont des gens suspects ; peut-être sont-ils innocents ? En

» attendant que la loi les ait jugés, nous leur devons tous les » secours que l'humanité prescrit. » *Ce discours fut applaudi à tout rompre.*

» Le lendemain matin, les secours de toute espèce abondèrent dans notre maison, et même des choses d'agrément : plus de cent paires de draps, des serviettes, des chemises d'homme et de femme, toutes sortes d'habillements d'homme et de femme, des robes de mousseline brodée, des souliers, des chapeaux, des bas, du vin, du café, du sucre, des liqueurs, du vinaigre : on avait enfin pourvu à tous nos besoins avec profusion. Le maire, dans l'après-midi, vint avec un sac d'assignats en distribuer à ceux qui en avaient besoin. Je ne peux passer sous silence un trait de générosité et de bienfaisance de la part du maire. Cet homme avait été officier dans les carabiniers (et sans doute en garnison à Saumur), il apprend que parmi les officiers il y a un capitaine de dragons, homme estimable sous tous les rapports; il découvre que la famille de cet homme est en fuite et dispersée, qu'il ne peut recevoir aucun secours et qu'il est dans le dernier besoin. Il va le trouver, le prie avec larmes et le force de recevoir six cents livres en argent blanc. O République! dit l'écrivain, si tu n'avais eu pour fondateurs que des hommes de ce genre, que tu serais respectable à mes yeux! (Je crois que l'on pourrait omettre la réflexion.) Ce brave homme venait deux fois le jour nous consoler, pourvoir à nos besoins et nous donner toutes les douceurs qui étaient en son pouvoir.

» Cependant, malgré les bons traitements que nous éprouvions dans cette ville, nous avions eu tant de fatigues et de misères dans la route, que nous fûmes attaqués par une maladie pestilentielle qui, de cent trente personnes que nous étions, en enleva soixante-quinze en trois mois de temps. Je restai le seul homme qui ne fut pas attaqué de cette maladie; cependant je soignais les malades; je leur donnais les remèdes; je les changeais de linge, enfin je leur donnais les secours temporels et spirituels qui dépendaient de moi. De peur que nos morts ne missent la

peste dans la ville, en passant, on ne les sortait plus; on les enterrait dans notre jardin. Le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, le boulanger, la blanchisseuse, un officier municipal, tous sont morts de la même maladie. Personne ne voulait plus venir nous voir (cela put être défendu, avec exception, sous le rapport de la salubrité publique). Il n'y eut que ce brave maire dont rien n'a été capable d'ébranler l'humanité et la pitié. Il venait nous voir deux fois le jour; nous apportait des aromates, du vinaigre des Quatre-Voleurs et autres préservatifs. Avec les bons soins de cet homme estimable et l'attention que nous avions d'entretenir la propreté dans la maison, de purifier l'air et de brûler des aromates, nous sommes venus à bout d'arrêter ce terrible fléau qui avait déjà moissonné plus de la moitié. La municipalité fit venir un chirurgien qui était à la suite de l'armée dans la Vendée. Les intentions de la municipalité étaient bonnes; mais nous nous serions bien passés de cet homme qui ne nous entretenait que de prêtres massacrés, de femmes fusillées. *O tempora, ô mores!* Un représentant qui passa alors par Bourges, trouva un moyen bien plus sûr et plus expéditif pour faire cesser la contagion. Il conseilla aux autorités constituées de cette ville de mener le reste dans un chemin creux hors la ville et là de nous fusiller. Heureusement pour nous ceux qui remplissaient ces places étaient des âmes honnêtes et sensibles. Ils eurent horreur de cette proposition, et, bien loin de la mettre à exécution, ils redoublèrent leurs soins pour nous rendre la santé. Ces soins ne furent pas infructueux, la contagion cessa, et la santé revint à ceux qui n'avaient pas succombé.

» Nous restâmes un an en arrestation dans cette ville. Le maire, qui toujours venait nous voir deux fois le jour, était continuellement occupé d'ailleurs pour améliorer notre sort. Il allait de temps en temps au marché, achetait et envoyait à notre maison soit beurre, ou fromage, ou fruits, ou autres provisions que les commissionnaires qui auraient fait nos emplètes eussent pu nous faire suracheter. Le pain que nous mangions devait être

de farine d'orge et d'avoine; mais celui à qui la municipalité remettait cette farine ôtait la fleur, de sorte que ce pain était de son d'orge et d'avoine : les balles nous mettaient le palais en sang; nous nous en plaignimes au maire, qui fit bientôt cesser cette cruelle friponnerie. Voici un trait qui caractérise bien la bonté de ce peuple : le blé manquait cette année dans cette ville, comme dans bien d'autres. Le peuple se présenta deux jours de suite au grenier public sans recevoir aucune distribution; de sorte que les murmures commençaient bien fort. On craignait une révolte. Un des plus mutins s'écrie sur la place: « Que servent tous ces gens dans une maison d'arrêt? ce sont eux qui nous affament : il faut les massacrer, ce sera autant de bouches de moins. » Le maire et toute la municipalité qui étaient là frémirent en entendant ces paroles; mais quelle fut leur joie et leur surprise! Ce peuple, quoique dans le plus grand besoin, mourant de faim, s'écrie avec indignation : « O le scélérat! ô le monstre! où est-il, que nous le punissions de sa scélératesse! Nous, qui sommes libres, pouvons aller chercher notre vie, mais ces malheureux, qui sont renfermés, ne sont-ils pas assez misérables; faut-il mettre le comble à leurs maux, en les laissant mourir de faim? » O bon peuple! en traçant ces lignes mes yeux versent des larmes d'attendrissement et de reconnaissance! Hélas! partout vous auriez été de même, si des monstres ne vous avaient pas trompés et égarés. En effet, le maire eut bien de la peine à délivrer ce furieux des effets de l'indignation du peuple....

» Un certain jour que je m'étais levé de grand matin et que j'avais monté au grenier pour respirer un air plus pur, j'appris bientôt par des signes convenus avec les prêtres d'une maison d'arrêt gardée par la garde nationale, que l'ordre était arrivé de faire massacrer les détenus dans toutes les maisons d'arrêt; qu'il n'y avait rien de plus certain que cet ordre. Comme nous n'étions que trois à savoir cette nouvelle, nous eûmes la prudence de ne la pas divulguer dans la maison. Cependant le

maire vint le matin nous faire sa visite d'usage. Il fut surpris de l'air triste et consterné qui régnait sur le visage de deux de nos dames et sur le mien. Il me prend en particulier dans ma chambre, et m'en demande la cause. Je le regarde fixement et je lui tiens ce langage : « Votre physionomie annonce l'âme la plus sensible et la plus honnête, et vos procédés si généreux à notre égard jusqu'à ce jour vous ont gagné notre vénération, notre estime, notre attachement; mais avec tout cela vous ne seriez qu'un homme exécrable si vous aviez la lâcheté de nous laisser égorger sans nous prévenir. » Ces paroles furent comme un coup de foudre pour ce respectable maire. Il fut interdit, suffoqué, les larmes se firent jour, le soulagèrent et lui rendirent la parole : « Malheureux, me dit-il, qui vous a appris cette fatale nouvelle? est-elle répandue dans la maison? » Je lui dis qu'il n'y avait que deux dames qui étaient instruites avec moi. « Tant pis, continua-t-il. Ah! mon cher ami, je ne puis suffire à la peine que vous me faites; vous m'arrachez mon secret; jurez-moi sur votre Dieu que vous garderez pour vous seul ce que je vais vous dire, il y va de votre vie à tous et de la nôtre. Il est très-malheureux que les dames soient instruites; mais j'exige que vous les laissiez dans leurs craintes. » Après le serment que je lui en fis, il commença ainsi : « Il n'est que trop vrai que les » scélérats qui nous gouvernent ont envoyé l'ordre de massacrer » les prisonniers dans les maisons d'arrêt; mais nous ne savons » pas encore le jour où arriveront les bourreaux. Sitôt que nous » eûmes reçu cet ordre toutes les autorités constituées s'assem- » blèrent. La lecture de ces ordres nous fit horreur à tous. » Nous jurâmes tous que nous ne souffririons jamais que notre » ville fût souillée par de pareilles scènes d'horreur. Nous avons » donc pris des mesures sûres et efficaces pour que vous soyez » en sûreté lorsque les bourreaux viendront. Nous péririons, s'il » le faut, avant vous; mais rassurez-vous, les mesures sont bien » prises. Je vous jure que vous n'éprouverez aucun mal. Je » n'entrerai à cet égard dans aucun détail. Voilà tout ce que

» je puis vous dire pour vous rassurer. » Il me quitte alors brusquement et s'échappe aux transports de ma reconnaissance. J'affectai de là plus de gaîté qu'à mon ordinaire, devant les personnes instruites de la fatale nouvelle, afin de les rassurer quelque peu par ces manières ; mais je gardai fidèlement mon secret. Je répondais, lorsqu'elles témoignaient leur surprise, que la divine Providence nous ayant préservé jusqu'à ce jour, j'espérais qu'elle ne nous abandonnerait pas dans ce pressant danger ; enfin je cherchais à les consoler et à ranimer leur espérance par les motifs de la religion et la considération des bontés de Dieu. »

(Ici finit le narrateur.)

Au bas du manuscrit est écrit :

« L'ecclésiastique qui a fait cette relation, et qui a éprouvé tant de malheurs, est M. Lemercier de La Rivière, décédé curé de Dampierre, le 31 octobre 1816. »

(M. de La Rivière, que j'ai bien connu, était très-court de taille, assez contrefait, et parent, je crois, des dames dont il parle plusieurs fois dans cette relation.)

Avocats de la Sénéchaussée et du Siége présidial d'Angers.

(Suite. — Voir la 4e année.)

François Grimaudet de la Croiserie, nommé conseiller au présidial en 1552, avocat du roi audit siége en 1560, échevin en 1579. — Guérin Abraham. — Jacques Mygnon de Puisensault. — Pierre de Lepinnière, sieur de la Marmitière. — Jean Harengot. — François Saguyer. — Nicolas de Bediers.

1530. — René Chassebeuf. — Pierre Becquet. — Jacques Chailland. — Jean Galliczon. — Étienne Quetin ; il fut notaire à Angers, puis banquier. — Jean Millon. — Etienne Gaultier de la Pasquerie, conseiller au siége présidial en 1559. — Étienne de la Bodière. — Étienne Brillet, sieur de Marpalu. — René Ogier de la Guéroullière; il se fit recevoir prêtre. — René Tambonneau, sieur du Pré. — Jérôme Moreau. — Bertrand Chaloppin. — Guillaume Vallin. — Jean Jousselin. — René Antier du Saulay. — Jacques Le Bailly. — Robert Caillau.

François Lefebvre de l'Aubrière. On lit dans un des manuscrits de la Bibliothèque de la ville la note suivante : « Lefebvre de l'Aubrière est auteur de quelques notes manuscrites sur notre Coutume d'Anjou. L'an 1563, étant dans un bateau aux côtés de M. Puygaillard, gouverneur d'Anjou, qui examinoit quelques ouvrages de fortifications qu'il avoit fait faire vers la Haute-Chaîne, pour empêcher les incursions du parti huguenot, il y fut blessé d'un coup d'arquebuse, qui fut lâché par un soldat, qui pour ce fait eut la tête cassée le 8 mars. »

Jean Fourmond de la Roche et de la Mignetière. — René Guiet. — Olivier Cador de la Borde. — Maurice Colasseau de Haute-Roche; il fut sénéchal de Vezins. — Vallerian Le Vasseur. — Pierre Renault. — Gilles Le Beuf.

1550. — Olivier Le Coric. — Pierre Bourdays. — Martin Le Gras. — François Ogier. — Jean Romé. — Samson Chailland, prêtre, avocat en cour d'église. — François Bitault de la Rimberdière; il devint échevin de la ville en 1564, et maire en 1582 et 1583. — René Fradin. — Étienne de Fleurville de Montigné. — Jean de Lespinnière. — Jean Jounneaux, sieur du Boullay; il fut avocat à Beaufort.

Jacques Éveillard de la Gasnerie. Un chroniqueur rapporte que : « Le 29 may 1562 il fut pendu sous la porte Chapellière pour avoir été du nombre de ceux qui, le jour de la Quasimodo audit an, prirent et pillèrent l'église de Saint-Maurice, la cité, le palais épiscopal et les maisons des chanoines. »

Guillaume Le Comte de la Croix. — François Aubert, sieur du Plessys. — Jean Dolbeau. — Jean Allain de la Barre. — Claude Édelin, sieur de Chantemesle. — René Rabeau. — Jean Ragaru. — René Lebreton, avocat en cour d'église. — Samson de Lépine. — Toussaint Bault de la Ragottière ; il devint procureur du roi près le présidial d'Angers, en 1563. — Jean du Grez. — Jean Dinan.

Dom Braux

Nous publions une note sur le bénédictin dom Braux, fondateur de notre Bibliothèque municipale. Cette note a été écrite par l'oratorien Benaben, secrétaire de l'École centrale :

« Dom J.-B. Braux, bibliothécaire de l'École centrale, mourut à Angers, le 14 prairial an XI, à midi et demi, dans le local de cette école, où il s'était établi depuis environ trois mois. Il était né à Rennes, le 17 avril 1745, et pouvait se promettre encore une assez longue carrière, si son extrême sensibilité n'eût abrégé ses jours. Membre d'une congrégation savante, il y avait rempli avec distinction tous les emplois qui exigent de la part de celui qui en est revêtu, et des connaissances et des talents. Il y professa surtout la théologie, de manière à obtenir non-seulement l'estime de ses élèves et de ses supérieurs, mais de tous ceux encore qui faisaient alors leur principale étude de cette science.

» La littérature et les sciences exactes furent aussi l'objet de ses plus douces occupations, et il y consacra tout le temps que son amour pour la retraite lui permit de disposer. Chargé par le département de recueillir tous les ouvrages de génie qui avaient échappé au ravage du vandalisme, il forma ce précieux dépôt des connaissances humaines qui fait l'admiration des étrangers, et qu'il enrichit encore de près de deux mille volumes, tirés

des bibliothèques de Paris, lorsqu'il fut nommé, par le jury d'instruction, bibliothécaire de l'École centrale. Ami tendre et sincère, il aida tous ses amis de sa fortune et de ses conseils. Aimé et estimé pendant sa vie de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître, il est mort avec un courage peu commun et presque extraordinaire. Il n'a paru sensible qu'à la perte de ses confrères et de ses amis, dont il emporte les regrets, ainsi que de tous les hommes honnêtes et instruits de cette commune. »

Le Langage du jour.

Au commencement de ce siècle, il était d'usage d'employer le mot *conséquent* pour désigner un objet important ou considérable; cette expression n'est plus usitée aujourd'hui que dans le langage populaire.

Ce barbarisme inspira la verve de M. Cossard, qui, sous le titre *Le Langage du jour*, fit paraître la pièce suivante :

On se sert du mot *conséquent*,
Sans en savoir la *conséquence*.
Cela, dit-on, est *conséquent*,
Mais hélas! quelle *inconséquence!*
Est-on grippé, c'est *conséquent*,
On tousse, on souffre en *conséquence;*
Vient un docteur très-*conséquent*,
Qui vous traite sans *conséquence*.

—

Un personnage *conséquent*
Donne une fête *conséquente;*
Il faut avoir par *conséquent*
Une mise très-*conséquente*.

On y danse, c'est *conséquent !*
Et l'on y brille en *conséquence ;*
Mais il fait un froid *conséquent :*
On sort : oh! quelle *inconséquence !*

—

La Bouillotte, jeu *conséquent*,
Est aujourd'hui fort *conséquente ;*
Il faut s'y montrer *conséquent*,
Sans quoi la perte est *conséquente.*
Tout s'y passe *conséquemment*,
Cher s'y paie une *inconséquence ;*
Et de ce jeu très-*conséquent*
Trop tard on sent la *conséquence.*

—

Quoi! trois couplets! c'est *conséquent*,
Sur un sujet sans *conséquence*
Il eût été peu *conséquent*
D'y mettre peu de *conséquence.*
O vous, qui du mot *conséquent*
Connaissez peu la *conséquence*,
Dans plus d'un auteur *conséquent*
Apprenez-en la *conséquence !*

Voyages des Papes en France.

URBAIN II A ANGERS.

A l'occasion du séjour que fit le pape Pie VII à Paris, en l'année 1804, un Angevin composa l'article suivant sur le voyage des papes en France :

« Le premier pape qui soit venu en France, est Étienne III, du temps du roi Pepin. Pepin, qui avait déjà été sacré quatre

ans auparavant par Boniface, archevêque de Mayence, désira que le pape renouvelât cette cérémonie. Elle eut lieu à Saint-Denis, le 28 juillet 754, qui était un dimanche. Le pape sacra aussi Charles et Carloman, fils de Pepin, et bénit la reine Bertrade, leur mère. Un auteur du temps remarque que ce fut pendant le séjour du pape Etienne en France, que les clercs de sa suite, à la prière de Pepin, enseignèrent aux Français à mieux chanter. En 799, le pape Léon III alla à Paderborn implorer la puissance de Charlemagne pour réprimer des séditions à Rome, que l'empereur de Constantinople, qui était censé encore souverain de cette ville, ne pouvait plus gouverner. En 816, le pape Étienne IV alla à Reims, où il couronna Louis-le-Débonnaire ; il couronna aussi l'impératrice Ermingarde, et la nomma *Auguste*. En 878, le pape Jean VIII vint tenir un concile à Troyes, et y couronna le roi de France, Louis II, qui avait déjà été couronné à Compiègne l'année précédente, par Hincmar, archevêque de Reims. En 1049, le pape Léon IX vint tenir un concile à Reims.

» En 1095, Urbain II vint tenir le concile de Clermont, en Auvergne, et y publia la première croisade. Il vint en la ville d'Angers, sur les dernières années du XIe siècle, à la prière de Foulques Rechin, comte d'Anjou, pour y dédier l'église de Saint-Nicolas, qui avait déjà été consacrée par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, et dotée par Geoffroy-Martel, comte d'Angers, avant de se faire religieux.

» En 1147, Eugène III, fatigué par les séditions des Romains, vint en France, et fut reçu à Paris par le roi Louis-le-Jeune et par Thibault, évêque de Paris. En 1245, Innocent IV, après avoir présidé le concile général de Lyon, se rendit à Clugni, le 15 novembre ; le roi saint Louis y vint quinze jours après. En 1303, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, fut élu pape et prit le nom de Clément V. Il se fit couronner à Lyon, où il avait donné ordre aux cardinaux de se rendre. En 1534, Clément VII vint à Marseille, où il eut une entrevue avec François Ier. Depuis Clément VII, il n'était plus venu de

pape en France, jusqu'à l'époque où le Directoire y fit conduire Pie VI comme prisonnier. »

La Charade du Ménétrier.

Nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs de l'engouement qui régnait, au commencement du siècle, parmi nos concitoyens, pour les charades; le moindre sujet prêtait à ceux qui se livraient à ces jeux d'esprit.

En 1803, un musicien peu favorisé par la muse Euterpe, avait la manie de se faire entendre dans les concerts. La froideur avec laquelle il était accueilli ne ralentissait en rien son zèle. Un jeune versificateur lança un jour dans les journaux d'Angers, sur le pauvre artiste, la charade suivante, dont le mot est *miracle* :

Le maudit ménétrier !
Chut... Écoutez comme il solfie.
A peine est-il sur mon premier,
Qu'il fait aussitôt mon dernier.
En musique je le défie
Que jamais de sa vie
Il fasse mon entier.

Les douze Apôtres à l'abbaye de la Boissière.

L'abbaye de la Boissière, située auprès de Noyant, dans le Baugeais, voyait s'accomplir, tous les dimanches, une pieuse et touchante cérémonie qu'on ne renouvelle qu'une seule fois, chaque année, dans les principales localités. Douze enfants, choisis parmi les plus pauvres et les plus sages de la paroisse de Denezé, étaient admis, après l'office du matin, à prendre un repas, dans l'abbaye, à une table servie par les religieux en

personne. Avant leur départ ils recevaient une pièce de monnaie, présent qui mettait le comble à leur joie et à leur bonheur.

Nous n'avons trouvé aucun acte concernant la fondation de cette pieuse coutume, le cartulaire ayant été incendié en partie avec l'abbaye par les Anglais, à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle.

Les Bernardins, en dépit des pertes nombreuses causées par les étrangers usurpateurs, ne voulurent point s'exempter d'une charge dont l'accomplissement fidèle était de nature à exercer une si heureuse influence sur la jeunesse de la paroisse. Aussi le joyeux festin des douze apôtres fut-il continué jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1790.

Note sur le pont d'Angers.

Raoul Diceto, chapelain de Henri II, nous a laissé, sur le pont d'Angers. les documents qui suivent :

« Le noble fleuve de Maine coule entre deux éminences. Les » eaux qui grandissent en hiver, et s'enflent de telle sorte qu'il » paraît une mer, diminuent en été et se rétrécissent dans un » lit de gravier. Pour que les habitants pussent communiquer » d'une rive à l'autre, à l'aide de jetées de pierres et de terre, » on est parvenu à construire sur pilotis des maisons et des » boutiques tellement disposées et alignées sur deux rangs » opposés, qu'elles forment au milieu d'elles un pont dont la » plus grande partie est de bois, et sur lequel on pourrait se » croire sur la terre ferme. Cette rue, très-fréquentée, est » ouverte à tous les passans, mais inaccessible aux rayons du » soleil. Elle offre aux acheteurs tout ce qu'exige la commodité » et toutes les superfluités que le luxe rend nécessaires. »

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN
HISTORIQUE ET MONUMENTAL
DE L'ANJOU.

Un duel sous Louis XIII.

LE SEIGNEUR DE TURBILLY ET LA DAME DU GRAND-BOIS.

Tout le monde sait que Louis XIII lança les ordonnances les plus sévères pour réprimer la furieuse manie des duels, une des plaies sociales les plus funestes, au commencement du XVII[e] siècle.

Mais les précautions prises par Richelieu ne réussirent pas à couper le mal dans sa racine. On vit de temps en temps de nouveaux combats, de sanglants homicides.

Les décisions du Parlement et la sentence du roi avaient mis fin, sous le rapport judiciaire, aux différends élevés entre les familles du Grand-Bois et de Turbilly, au sujet du patronage de l'église de Clefs. Mais l'honneur était engagé; la querelle ne pouvait être vidée qu'en champ-clos. Aussi rendez-vous fut donné par les seigneurs de Turbilly, père et fils, à la dame du Grand-Bois qui se fit représenter par le seigneur des Granges.

Un champ situé dans les landes de Clefs, entre ce bourg et le château de Turbilly, et nommé encore de nos jours le champ du Combat, fut le théâtre de la lutte. Cette rencontre vive et opiniâtre eut un résultat favorable aux seigneurs de Turbilly, réputés à bon droit comme les plus adroits batailleurs de la contrée.

Mais ils ne demeurèrent pas longtemps en possession de ce nouvel avantage. Louis XIII, informé du fait par la veuve de leur victime, appliqua aux duellistes vainqueurs le châtiment mérité

par leur mauvaise action. Il les dépouilla de tous leurs biens pour en remettre la propriété à leur proche parent, le seigneur de la Prezelière, personnage d'une assez haute valeur, puisqu'il est cité par le moine Roger comme un des hommes remarquables du commencement du XVII[e] siècle.

Voici la sentence de Louis XIII, signée de sa propre main :

« Aujourd'hui huit septembre 1630, le Roy estant à Lyon, » désirant gratifier et honorablement traiter le sieur de la Pre- » zelière, en considération de ses services, lui a libéralement » accordé et fait don des biens meubles et immeubles appar- » tenant aux seigneurs de Turbilly, père et fils, à la raison » qu'il est nepveu dudit sieur de Turbilly, acquis et confisqués » auxdits seigneurs pour s'être battus en duel contre le comte » de Grand-Bois ; m'ayant commandé que j'en expédie audit » sieur de la Prezelière en rapportant la sentence de confisca- » tion, et toutes les pièces nécessaires, et cependant lequel » brevet il a voulu signer de sa main, et y cellui fait contre- » signer par moy son conseiller et secrétaire d'État en ses com- » mandements des finances.

» LOUIS.

» LOMÉNIE. »

Le seigneur de la Prezelière fit preuve dans cette circonstance si délicate des sentiments les plus honorables et les plus généreux. Il lui répugnait de se voir investi des propriétés de ses parents qui ne lui avaient fait aucune injustice. Aussi s'empressa-t il, de concert avec le cardinal de Richelieu, ce qui paraît extraordinaire au premier abord, de transmettre le brevet au seigneur de Turbilly, en l'informant de sa renonciation aux droits qui lui sont accordés.

Peu de temps après il y eut une transaction entre la veuve du sieur des Granges et les seigneurs de Turbilly ; enfin une sentence du présidial de la Flèche renvoya lesdits seigneurs de

Turbilly et de Grand-Bois de l'accusation de la veuve des Granges, sans dépens. Telle fut la fin dernière d'un procès qui fut devant les tribunaux pendant plus de 30 années, et qui coûta près de 10,000 livres à la dame du Grand-Bois, et peut-être autant au seigneur de Turbilly.

A ce prix la dame de Château-Rousset put jouir en paix des droits honorifiques de la seigneurie de Clefs, et François de Menou eut la liberté de placer le carcan, d'exercer les droits de patronage dans l'église de Clefs, et de recevoir des nouveaux mariés la pelote et la chanson.

Des nombres, poids, livrages et mesures usités au pays d'Anjou.

Un chroniqueur nous donne, sur les diverses mesures usitées jadis au pays d'Anjou, les documents suivants. Cet article a été écrit en 1626 :

« Philippe, roy de France, surnommé *le Long*, cinquiesme du nom, s'estoit proposé de réduire à un tous les nombres, poids, livrages et mesures qui sont divers en France; mais, tourmenté d'une fiebvre quarte et d'un flux de ventre, mourut à Fontainebleau en l'an 1321, sans effectuer son dessein.

» De sorte qu'en un endroit on use d'un eschau, fillette, pegat, pan, canne, et quartier; en l'aultre de septier, chopine, pinte, pot, aulne, boisseau, quart, mesure. En un lieu les mesures sont grandes, et en l'aultre elles sont petites.

» En Anjou on compte par dixaines, centaines, mille, dixaines de mille que les Grecs appeloient myriades, centaines de mille et millions, ou par demi-quarterons, demi-cents, demi-milliers, un millier.

» On y vend et achepte à la livre, à l'once et au marc: la

livre pèse 16 onces ; le marc, 8 onces ; l'once, 8 gros ou 26 deniers ; le gros, 3 deniers tranchant, dict cinq deniers ; le denier, 24 grains ; le grain, 24 primes ; la prime, 24 secondes.

» Pour laquelle livre les Angevins se servent de ballance, crochet et de romaine.

» Comptent aussi par poids et quintaux : le poids, comme un poids de chanvre et de lin, pèse 12 livres ; le poids de beurre pèse 100 livres ; le quintal, comme un quintal de foin, pèse 100 livres. Ils se servent aussi du boisseau vieux en 4 quarts de 8 mesures, et les 12 boisseaux font le septier.

» Il y a plusieurs sortes de boisseaux en Anjou pour estre les uns plus grands que les autres.

» Le boisseau, mesure d'Angiers, est mesure Parisi, dont les 15 boisseaux en font 12 des Ponts-de-Cé.

» Les marchands d'Angiers prenent le boisseau des Ponts-de-Cé, s'en servent pour vendre et achepter, dont les 12 sont estimés valoir 14 1/3 boisseaux mesure d'Orléans et est plus petit de 1/6 que celuy de Laval, et n'a que les 2/3 de celuy de Rennes en Bretagne, car le septier de bled contenant 12 boisseaux, à la mesure des Ponts de-Cé, fait la charge de cheval, et la mine de bled contient 8 boisseaux à la mesure de Rennes, fait aussi la charge de cheval, laquelle doit estre de 300 livres.

» Les 12 boisseaux de Madame l'abbesse du Ronceray d'Angiers en font 13 boisseaux, mesure des Ponts-de-Cé. Les 12 boisseaux, mesure de Sauteray et du Lion-d'Angiers, en font 16 des Ponts-de-Cé.

» Les 12 boisseaux, mesure de Chambellay, en font 17 des Ponts-de-Cé.

» Les 12 boisseaux, mesure de Dan, en font 18 des Ponts-de-Cé.

» Les 12 boisseaux, mesure de Segré, en font un peu plus de 18 des Ponts-de-Cé.

» Le *Demeau*, qui est le boisseau, mesure de Chasteaugon-

tier, en vault 2 des Ponts-de-Cé, de sorte que 12 demaux vallent 24 boisseaux des Ponts de Cé.

» Les 12 boisseaux de Morannes, en font 18 des Ponts-de-Cé.

» Les 12 boisseaux de Brissac, en font 13 des Ponts de Cé.

» Les 12 boisseaux de Durtal, en font 19 des Ponts-de-Cé.

« Les 12 boisseaux, mesure des Ponts-de-Cé, en font 17 boisseaux, mesure de Beaufort, Longué et Baugé, et en vallent 16 boisseaux, mesure de Doué.

» Pour les choses liquides les Angevins usent de septier, chopines, pintes et pot de demi-quart, busse et pipe. Deux septiers font une chopine, deux chopines font une pinte, deux pintes font le pot, cinq pots font le jallaye, deux quarts font la busse, la pipe qui contient 240 pots ou 480 pintes et contient de mesures cubes : scavoir, par les bouts 6 de hauteur, par le milieu à l'endroit de la bonde 8 et en sa longueur 12 ; six sommes de vendanges qui sont six charges de cheval, font pareillement la pipe; les deux pipes font le muy.

» On mesure en Anjou par doigts, poulces, paulmes, pieds, coudées, pas, cordes, toises, chaisnes et perches.

» Le doigt contient 4 grains d'orge.

» Le poulce contient 12 lignes de la grosseur chacune d'un grain d'orge.

» La paulme contient 4 doigts de large.

» Le pied contient 4 paulmes ou 12 poulces et en son quarré 144.

» Le pied caphe, dont usent les vitriers, contient 8 poulces; la coudée contient un pied 1/2.

» Le pas simple contient 2 pieds; le pas commun en contient 2 1/2; le pas géométrique, 5 pieds.

» La corde contient 25 pieds.

» La toise, de laquelle on toise l'ouvrage de maçonnerie, contient 6 pieds de long et en quarré 36 pieds.

» La toise de fossé est de 7 pieds 1/2 de long.

» La chaisne, en Anjou, contient 25 pieds en sa longueur,

contient en son quarré 625 pieds. La perche, au pays de Perche et Normandie, contient 20 pieds, 22 pieds ou 24, selon la coutume du pays.

» La perche ou l'aulne contient 6 pieds.

» La perche à arpenter et mesurer les terres qu'on appelle roy est longue de 10 pieds.

» Une stade contient 125 pas géométriques; un mil, 8 stades ou 1,000 pas; une lieue française, 16 stades ou 2,000 pas; une lieue commune, 2,666 pas; une grand'lieue, 4,000 pas.

» La lieue contient un miliaire et demi, c'est à scavoir 1500 pas; en Anjou, elle doit contenir 1,000 tours de roue, ayant la dicte roue 15 pieds de tour et de circuit par dehors, ainsi la lieue est de 15,000 pieds.

» Ou bien on mesure la lieue avec la corde; il faut 600 cordes pour une lieue; la corde contenant 25 pieds, font, les 600 cordes, les quinze mille pieds susdictz.

» La terre se prend en Anjou par caille, nommée ondain, boisselée, setrée, journau, quartier et arpent.

» La caille, comme une caille de jardin, est un petit espace de terre comme pour semer une escullée de graine de lin.

» L'hommée est autant de terre qu'un homme de bras en peut labourer en un jour et contient 6 cordes.

» L'hommée de vigne contient, en la quinte d'Angiers, 6 cordes et 1/4 de corde.

» L'hommée de pré contient 60 cordes de terre aux costés de Craon, Chasteaugontier, Segré et Candé.

» L'ondain est ce qu'un faucheur peut avec sa faux ondoyer et couper d'herbe devant et à costé de luy, qui n'est limité soubz aucune quantité de mesure par lequels sont les uns plus longs que les aultres.

» Boisselée est autant de terre que peut couvrir un boisseau de semence, d'autant que les boisseaux sont inégaux, en Anjou, aussi sont les boisselées. A Candé, Challain, la Cornouaille, Bescon, Champtocé, Ingrande, Craon, Chastelais, Chasteau-

gontier, Chemazé, la boisselée est de 20 cordes, qui est quart de journau.

» Au Plessis-Macé, Bouillé-Menard, Dan-sur Mayenne, ils mettent six boisseaux de bled pour semer le journau. A Marigné, au Lion, à Saint-Martin-des-Bois, Chambellay, la Jaille-Yvon et Brissac, sept boisseaux; à Angiers, Chasteau-Neuf, Champigné, Cheffes, Celiers, Juvardé, Brissarthe, et Chivré, 8 boisseaux; à Doué 26 boisseaux, à Beaufort 10 boisseaux.

» *Setrée* provient de la semence d'un septier de bled à la mesure d'Angiers ou des Ponts-de-Cé, en ce qu'il peult couvrir de terre en semence qui est limitée soubz le nombre de 120 mesures quarrées: scavoir 12 en longueur et 10 en largeur.

» Le journau provient de ce que pouvoit autrefois labourer en un jour un harnais de bœufs ou de chevaux et a été limité soubz la mesure de 80 cordes quarrées, scavoir 8 en largeur et 10 en longueur.

» Il y a, en Anjou, le grand quartier et le petit quartier: le grand quartier contient 63 cordes, le petit 25 cordes; vingt-cinq cordes en longueur et quatre en largeur et les cinq en longueur, et autant en largeur font le quartier. En la plus grande partie de ce royaume les 100 chaînes quarrées, chacune de 25 pieds de long, sont comptées pour un arpent.

» Plus est courte la mesure de terre et moins contient l'arpent: la mesure d'Anjou est de 25 pieds de long, celle de Bretaigne de 24; toutes fois l'arpent contient autant que deux journaux de terre qui font 160 cordes; l'arpent de pré et vigne, 100 cordes; l'arpent de vigne contient 4 quartiers.

» Les géométriens peuvent dire aux curieux qu'il y a trois sortes de mesures: altimétrie, planimétrie et stéréométrie, comme il y a trois sortes de dimensions ou quantitez, haulteur ou longueur, plane et corps.

Des jubilés, prières de 40 heures et autres pardons.

Tel est le titre d'un chapitre du *Philandinopolis* de Bruneau de Tartifume. Voici comment cet auteur parle des divers jubilés qui furent célébrés dans la ville d'Angers :

« En 1532 fut Angiers le pardon de l'an jubilé et fut gaigné ledit pardon la première sepmaine d'octobre en la paroisse de Saint-Maurice. Pour gaigner le dit pardon, il fallait penser trois jours en sa conscience, jeusner le mercredy et vendredy et communier le dimanche suivant.

» En 1534, le 4 juin, jour du Sacre, y eut Angiers un grand pardon de plénière rémission que le Pape donna pour la réparation de l'église Saint-Maurice, lequel pardon fut pour le temps de cinq ans.

» En 1536, on apporta aux Jacobins d'Angiers des pardons de plénière rémission qui se gaignoient le premier jour de may. En ladite année, au mois de septembre, il y eut encore d'autres pardons de plénière rémission ausquels il falloit jeusner trois jours et communier.

» En 1555, Paul IV, à son avènement, ordonna qu'il fût faict un jubilé par toute la chrétienté et que chascun jeunast trois jours la sepmaine et communiast le dimanche suyvant, lequel jubilé fut célébré, à Paris, le jour de Chandeleur 1556.

» Le Pape Clément VIII fist l'ouverture du jubilé le premier jour de l'an 1600.

» Paul V ordonna un jubilé, le 27e jour d'aoust 1608, publié Angiers suivant les lettres du révérend évesque Charles Miron, en date du 18 décembre audit an, et fut gaignée en l'église de Saint-Maurice à l'instance des pères Capucins qui y firent plusieurs belles prédications.

» Les 10, 12 et 13 de juin 1620 ont été faictes Angiers pro-

cessions pour gaigner un jubilé, envoyé par notre Saint-Père le Pape pour l'amour et cause des guerres d'Allemagne et extirpation des hérésies; ausdits jours, le palais n'a point tenu.

» Donc la ville d'Angiers n'a eu manque de ces joyes spirituelles aux temps cy rapportez, ausquels elle a faict reluyre ses spirituelles affections, ardre ses passions, flamber ses désirs et brûler, aux feux de ses dévotions, les mauvaises plantes qui estouffaient les fruits de sa foy, de son espérance et de sa charité.

» Afin de s'entretenir mieux en sa pureté, elle a moyenné qu'aux jours du caresme-prenant, dédié aux débauches, bacchanales et orgies, se célébrassent les prières des quarante heures en l'église des Carmes, lesquelles prières ont commencé le premier jour de mars 1615.

» De rapporter tous les aultres pardons que les papes ont envoyés et envoyent Angiers, ce serait affecter l'infini, d'autant qu'à toutes les bonnes festes, il y en a qui aiguillonnent et invitent les bonnes consciences de les gaigner, comme à la feste de Pentecoste 1623, il y en eut en l'église des *Minimes, au Filz de Prestre*, et en l'église de la Papillaye près d'Angiers.

Inondations.

L'inondation du 6 juin 1856 nous a suggéré la pensée de rechercher dans nos vieux chroniqueurs le récit des désastres occasionnés par les débordements du fleuve de Loire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Voici ce que nous avons trouvé sur l'inondation du 10 octobre 1717.

Le 10 octobre 1717, la violence des eaux fit rompre en maints endroits la levée de la Loire. Saumur et les Ponts-de-Cé furent complétement inondés, ainsi que les bas

quartiers d'Angers. Les eaux, renversant les maisons, détruisirent une grande quantité de blés, de vins et de bestiaux; plusieurs personnes furent noyées.

La plupart des terres alluvionnaires des bords de la Loire ne purent être ensemencées.

Cet épouvantable désastre n'eut cependant pas des suites aussi terribles que celles qu'on était en droit d'attendre. L'année avait été tellement fertile, que le pain fut encore à très-bon marché. Quant au vin, il se vendit dix francs la barrique !

Chapelle de Saint-Roch, sur la Possonnière.

La chapelle de Saint-Roch, sur l'ancien territoire de la paroisse de Savennières, maintenant sur celui de la Possonnière, fut fondée en la maison seigneuriale de la Rousselière, par défunt maître Mathieu Froger, vivant sieur de la Rousselière, avocat au siége présidial d'Angers, et demoiselle Françoise Gourreau, son épouse, par acte du 24 juillet 1634, passé par maître Noël Berruyer, notaire audit Angers. Elle était à la présentation du seigneur de la Rousselière, et à la collation de l'évêque d'Angers.

Cette chapelle, située sur une petite éminence qui domine la vallée de la Loire, n'a rien de remarquable dans sa construction. Elle est même actuellement dans un état de délabrement complet. Dans les temps de maladies contagieuses les habitants du pays viennent en pélerinage dans ce pieux sanctuaire. Des paroisses entières ont fait processionnellement le trajet qui les séparait de la chapelle, aux époques si calamiteuses, pour ce pays, du choléra-morbus.

Entrée de Michel Le Pelletier à Angers.

Le 19 août 1692, le corps de ville reçut la nouvelle que Michel Le Pelletier, abbé de Jouis, frère de l'abbé de Saint-Aubin, venait d'être promu à la dignité d'évêque d'Angers. Une adresse fut envoyée par la municipalité au nouveau dignitaire qui fit une réponse des plus gracieuses, annonçant qu'il viendrait le 3 janvier 1693 prendre possession de son évêché. Il fut reçu par le clergé et la noblesse de la province avec le cérémonial usité. Dans cette circonstance, la maison de ville déploya une pompe extraordinaire; le maire, en tête de son conseil, se rendit au palais épiscopal. Après un compliment où l'orateur s'était inspiré des auteurs grecs et romains, le maire remit au prelat quarante livres de bougies, douze bouteilles de vin blanc et douze de vin rouge. Michel Le Pelletier invita le corps de ville à dîner.

Dans la grande salle de l'évêché était dressée une table de trois cents couverts. Sous un dais se trouvait l'évêque revêtu de ses habits pontificaux ; les chanoines en habits de chœur ainsi que les maires-chapelains étaient servis par les clercs du chapitre revêtus de leurs chapes. Les chapelains, les sous-chantres, les psalteurs et les choristes, tous en grand costume, prirent place à ce repas; l'évêque seul fut servi séparément, personne ne put goûter aux plats qui lui furent offerts. Au milieu du festin les deux battants de la porte de la salle s'ouvrirent : un homme portant un manteau rouge, la figure masquée, ayant une longue épée au côté, s'avança vers la table; il s'empara d'un plat et l'emporta sans mot dire; cet homme, c'était le bourreau. Ce singulier usage avait pour but d'indiquer que l'évêque d'Angers avait droit, dans toute la circonscription de son évêché, de haute, basse et moyenne justice. Ce repas fut grave comme tout dîner d'apparat; mais lorsque les convives quittèrent la

table, les servants les remplacèrent. Les restes laissés par les chanoines étaient copieux; aussi, bien qu'au mois de janvier le soleil soit un peu paresseux à commencer sa carrière, il surprit néanmoins les clercs célébrant par de joyeuses chansons la venue du nouveau prélat, et paraissant avoir fait honneur aux pièces de bœuf, de mouton, de chevreau, aux poulets, aux pigeons, aux lapereaux, etc., et surtout à la sauce *Cameline*, dont la réputation datait en Anjou du XIII[e] siècle.

Nous lisons dans les Statuts de 1394 : « Quiconque s'entremettra de faire sausse appelée Cameline, que il la face de bon gingembre, de bons cloux de girofle, de bonne graine de paradis, de bon pain, et de bon vinaigre. »

La somptuosité déployée à ce repas émerveilla tous les convives, et chacun se retira enchanté de la réception qui lui était faite par le nouvel évêque.

Bibliographie.

M. le docteur Fouquet vient de faire paraître un joli volume de légendes et de chants populaires, intitulé : *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan.* Vannes, A. Cauderan, éditeur, 1857.

Tous ceux qui aiment les naïfs récits du moyen-âge, s'empresseront de lire l'ouvrage de M. Fouquet, recommandable par la forme et le fond.

Il est à remarquer qu'un certain nombre de légendes connues en Bretagne, le sont également en Anjou. Ainsi les faits racontés dans la légende la *Cathédrale de Vannes*, sont les mêmes que ceux de la légende de la *Chapelle des Chevaliers* reproduite par les légendaires de l'église Saint-Maurice. Cette légende est connue en Anjou sous le titre suivant : *Le Gantier de la rue Baudrière.*

Nous avions, dans un de nos prochains numéros, l'intention de publier ce charmant récit, mais nous sommes heureux d'avoir eu connaissance du livre de M. le docteur Fouquet, car il nous permet de faire apprécier à nos lecteurs le mérite de son œuvre.

LE GANTIER DE LA RUE BAUDRIÈRE.

« Un soir d'hiver, un honnête gantier revenait de la place du *Château*, où il avait donné ses soins à un tailleur de ses amis qui s'en allait mourant. Comme il passait devant la cathédrale dont les portes n'étaient point encore fermées, il voulut avant de regagner sa demeure, prier pour l'objet de son affection et de ses inquiétudes, et, dans cette intention, il pénétra dans l'église, et alla s'agenouiller au fond d'une des chapelles latérales. A cette heure avancée, il y avait peu de fidèles dans le saint temple, l'obscurité y était presque complète, et le plus profond silence y régnait. Fatigué de plusieurs nuits de veilles, le bon gantier ne tarda point à s'endormir, et si profondément, qu'il n'entendit ni la voix des cloches tintant l'*Angelus*, ni le bruit des clefs agitées par les bedeaux avant la clôture des portes, et se trouva ainsi enfermé dans la cathédrale.

» A la douzième heure de la nuit, le gantier, transi de froid, se réveilla enfin, et, jetant autour de lui des regards surpris, il eut quelque peine à se rendre compte du lieu où il se trouvait; mais bientôt l'étrange spectacle qu'il eut sous les yeux lui rendit la mémoire, car au pied de l'autel près duquel il s'était endormi, un prêtre revêtu d'une chasuble noire, à large croix blanche, était debout, prêt à commencer une messe, et sur l'autel, couvert d'un drap noir larmé de blanc, vacillaient les pâles clartés de deux bougies ornées de têtes de morts et d'os croisés en sautoir.

» Quoique préoccupé de sombres pensées et fort ému de cette scène lugubre qui le surprenait tout-à-coup, le gantier

remarqua qu'il n'y avait point de répondant, et s'apprêta à servir lui-même la messe. Il alla se mettre à genoux aux pieds du prêtre sur lequel il jeta furtivement un regard.

» Oh! terreur!!! Ce prêtre était un squelette aux os sans chairs, aux orbites creuses et vides!...

» Eperdu, anéanti, le gantier tomba sans sentiment la face à terre, et ce ne fut qu'à l'*Angelus* du matin qu'il reprit connaissance et regagna sa demeure.

» Mais au sein même de sa famille qui l'entourait de soins, il resta toujours sombre et taciturne. Le sourire n'approchait jamais de ses lèvres, et jamais sa bouche n'avait de douces paroles pour sa compagne, de tendres baisers pour ses enfants. La nuit même, le repos ne visitait plus sa couche, et quand la fatigue lui apportait le sommeil, ce sommeil était plus laborieux que ses pénibles veilles, traversé qu'il était de terreurs incessantes sur lesquelles son intelligence troublée n'avait aucun empire. Pour sauver sa raison et tenter de rendre un peu de calme à son âme, le malheureux gantier résolut enfin de recourir au prêtre chargé de la direction de sa conscience, et de lui révéler la cause de ses terribles émotions.

» — Pourquoi, mon fils, lui dit le prêtre, abandonner ainsi votre âme à des terreurs qui sont peut-être les fruits d'une erreur des sens, et qui, si elles sont les effets d'une effrayante réalité, doivent être sérieusement approfondies? car le démon vous a tendu un piége dans cette nuit dont le souvenir vous tourmente, ou Dieu lui-même vous a choisi pour être l'instrument d'une sainte expiation, d'une réparation nécessaire. Il faut donc, mon fils, dans le double intérêt de votre salut temporel et de votre salut éternel, aller attendre, dans la même chapelle et à la même heure, l'apparition qui vous a tant épouvanté.

» — Hélas! mon père, répondit le gantier, n'imposez pas à ma faiblesse une épreuve qui me tuerait.....

» — Sans doute elle vous tuerait, reprit le prêtre, si vous

tentiez de la subir armé de la seule raison; mais vous le savez, mon fils, la foi rend invincible et la prière est la plus sûre de toutes les armes; priez donc et croyez!... Et si le prêtre vient encore à vous, interrogez-le au nom du Dieu vivant; qu'il dise ce qu'il veut et au nom de qui il vient... Allez, mon fils, je vous absous, que Dieu vous soutienne!... Le soir même, fort dans sa foi, mais faible dans sa chair, le gantier se rendait à l'église, s'agenouilla dans la même chapelle et se fit enfermer encore; mais cette fois, il ne s'endormit pas; il pria jusqu'à l'heure attendue avec impatience et pourtant redoutée.

» Au premier coup de minuit, les deux bougies s'allumèrent d'elles-mêmes; l'autel se tendit de noir; puis d'un pas lent et sourd, le squelette, revêtu de la chasuble de deuil, parut à l'entrée de la chapelle.

» — Si tu viens au nom de Satan, s'écria le gantier d'une voix émue, retire-toi, fuis ce temple saint; mais si tu viens au nom du Dieu Tout-Puissant, dis!... que veux-tu?

» — Écoute et crois, mon fils, celui qui vient au nom du Seigneur, murmura le spectre..... Voilà déjà bien des années, oh! des années bien longues pour ceux qui souffrent! que chaque nuit, à la même heure, j'attends, à cet autel, un chrétien qui me réponde une messe que j'avais promise, quand j'étais au nombre des vivants et que je n'ai point dite alors, par négligence d'abord, par oubli ensuite. Cette négligence et cet oubli coupables ont eu des suites terribles, car ils ont pour longtemps fermé les portes du ciel à l'âme de celui qui devait la dire, et aussi à l'âme de celui pour qui elle devait être dite.... Sois béni, mon fils, toi que Dieu a choisi pour être l'instrument du salut de deux âmes!....

» .... Aussitôt le spectre et le gantier s'agenouillèrent au pied de l'autel, et la messe des morts commença; mais quand le prêtre eut prononcé le *Requiescat in pace*, il disparut, et le gantier, jetant les yeux à la croisée, vit deux traînées lumineuses qui montaient au ciel.....

» Il essuya alors la sueur glacée de son front, attendit dans la prière l'heure de l'*Angelus*, et quand il rentra dans sa famille, avec un doux sourire aux lèvres, il y rapporta le calme et la joie, car son âme était complétement rassérénée. »

Chronique.

—

En creusant les fondements du mur qui doit séparer les bâtiments de l'Ecole impériale des Arts et Métiers de l'église Sainte-Trinité d'Angers, des ouvriers ont mis à jour les restes d'une magnifique chapelle souterraine en forme de croix, construite en petit appareil et régnant jadis probablement sous tout le chœur de l'ancienne église de l'abbaye royale de Notre-Dame du Ronceray.

L'emplacement de l'autel, et de remarquables chapiteaux du XIe siècle se voient encore, et sont dans un bon état de conservation; il est à désirer que ces beaux débris soient préservés de tout vandalisme, et que des fouilles intelligentes soient faites, afin de dégager complétement cette curieuse crypte.

Dans les déblaiements on a trouvé une pierre sur laquelle est sculpté en relief, le blason de l'abbesse Alienor de Champagné [1], qui, pendant vingt-deux années, gouverna la maison du Ronceray. Elle mourut en 1486.

[1] Alienor de Champagné portait pour armes : de sable, fretté d'argent au chef de même chargé d'un lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN
HISTORIQUE ET MONUMENTAL
DE L'ANJOU.

Des corps saints et des reliques révérées ès églises d'Angiers et pais d'Anjou.

Nous lisons dans Bruneau de Tartifume [1] :

« La ville d'Angiers peut être dite église-ville, ou ville-église pour la multitude des temples, églises, abbayes, couvents, chapelles et oratoires qui y sont, savoir, au nombre de trente-trois, et qui s'y bâtissent de jour en jour en si grand nombre que toute la ville d'Angiers se peut bien et à bon droit appeler une église. Le sujet qui porte les Angevins à ce respect vers les temples, églises et autres lieux saints, est ce commandement de Dieu : *Prends garde d'offrir tes holocaustes en tout lieu que tu voyras ains en celuy que Dieu a eslu,* désireux d'offrir leurs cœurs, vœux et prières ès lieux seulement dédiés et consacrés à celuy dont ils implorèrent les faveurs, les bénédictions et les grâces. Et pour joindre et unir ensemble la cause et l'effet de leurs religieuses affections ils enrichissent leurs églises de mille actions de piété ; car comme Dieu est le très-bon commencement de toutes choses, la piété l'est de toutes les vertus.

» C'est pourquoy avec une extrémité de zèle ils conservent en leurs églises les précieuses reliques de ceux qui, vivans et morts, ont donné plusieurs tesmoignages des grâces particulières qu'ils avoient reçues de Dieu, ce qu'ils firent paroistre aux Surentins qui leur vouloient retenir le corps de leur évêque

[1] Cet article a été écrit en 1626.

Monsieur saint René, mort en leur pays environ l'an 445 du temps de Clodion *le Chevelu*. Nonobstant leur empêchement ils le rapportèrent à Angiers avec tous les honneurs et respect qui se peuvent rendre à un aimé de Dieu, ils le conservèrent jusqu'en l'an 1562, jour de *Quasimodo*, que les huguenots sur les neuf heures du soir prirent la cité et l'église de Saint-Maurice, brûlèrent les corps des saints qui y étoient pieusement et religieusement conservés, entre lesquels celui du dit saint René ne fut oublié. Malheureuse rage qui s'assouvit sur les reliques des trépassés, épouvantables orages qui sont causés par les vents de la religion. Nonobstant toutes ces religieuses fureurs la dite église de Saint-Maurice a encore : un bras de Monsieur saint André, apostre de nostre Seigneur Jésus-Christ; le corps de Monseigneur saint Maurille, évêque d'Angiers; le corps de Monsieur Jehan Michel, aussi évêque du dit lieu, mais non encore canonisé; le corps de saint Serené; une dent de saint Laurent; une épine de la couronne de Notre-Seigneur; des cheveux de la Vierge; une partie de la tunique de Notre-Seigneur; un des doigts de saint Sébastien; le chef de saint Innocent, un des compagnons de saint Maurice; de l'os mandibulaire inférieur de sainte Catherine; du bras de saint Vincent; du bras de saint Julien, martyr; de la robe de Notre-Seigneur; d'un doigt de saint Fiacre; et plusieurs aultres reliques.

» L'abbaye de Saint-Aubin a le corps de saint Aubin, évêque d'Angiers; le corps de saint Cler; le corps de saint Gerard; le corps de sainte Praxède.

» L'église de Saint-Martin resserre soigneusement : le corps de saint Loup, évêque d'Angiers; le corps de saint Laurien; le corps de saint Eusèbe.

» L'église de Saint-Jehan-Baptiste ou Saint-Julien conserve religieusement : le corps de saint Lezin, comte et évêque d'Angiers; partie du corps de saint Julien, évêque du Mans; la chasuble, l'étole, la chappe, la ceinture et le cor de chasse

du dit saint Lezin [1] ; l'os mandibulaire inférieur de saint Hilaire ; un bout du doigt de saint Jehan avec lequel il montra Jésus-Christ, disant : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.*

» L'église de Monsieur saint Mainbœuf réserve : les ossemens de Monseigneur saint Saturnin ; les ossemens de saint Thibault ; le corps du dit saint Mainbœuf, évêque d'Angiers ; le corps de saint Erblon, abbé ; le corps de saint Ouvron, abbé.

» Dans l'église Saint-Maurille il y a : le corps de Monsieur saint Benoist, évêque d'Angiers ; des reliques de Monsieur saint Jacques.

» En l'église de Saint-Pierre se conservent les reliques de saint Gohart ; les reliques de saint Gamond ; les reliques de saint Vincent.

» En l'église de Saint-Michel-du-Tertre il y a plusieurs reliques, entr'autres, les reliques de Monseigneur saint Marcou.

» En l'église de Saint-Laud près d'Angiers s'adore une croix en laquelle y a du bois de la croix où fut crucifié Notre-Seigneur. On y montre : tout l'os mandibulaire inférieur de saint Julien, évêque du Mans, et plusieurs autres reliques.

» L'église et abbaye de Saint-Serge garde les reliques de saint Brieux ; les reliques de saint Gilbert ; les reliques de saint Godebert ; les bras de saint Serge et de saint Bach ; deux épines de la couronne de Notre-Seigneur.

» L'église et abbaye de Saint-Nicolas se prévault du bras de Monsieur saint Nicolas, évêque de Mire.

» L'abbaye et église de Saint-Florent se recommande pour le corps du dit saint Florent.

» Le prieuré de Cunault garde le corps et reliques de saint Maxence.

[1] Ce cor est aujourd'hui déposé au Musée des Antiquités d'Angers ; il servait avant la Révolution à appeler le jour du vendredi saint les fidèles à l'office des ténèbres.

» Melinais se contente du corps et reliques de saint Raynault.

» Rillé, qui est vers l'orient à la source du fleuve de l'Authion, se contente d'avoir le corps de Monsieur saint Urban.

» A Lasse, qui est vers le septentrion près du fleuve de Couasnon, se voyent: le corps de saint Fereolle, qui étoit de la légion de Thèbes, et le corps d'un des compagnons de Monsieur saint Maurice.

» A Saint-Jehan-sur Loire se garde le corps de saint Julien le Martyr, qui est dict être fils d'un comte d'Anjou.

» En l'église de Thouarcé, qui est entre Alençon et Martigné-Briant, se voit le corps de saint Lumen, martyr. »

Visites illustres en Anjou.

(Suite.)

Le spirituel auteur du *Voyage sentimental*, Laurent Sterne, serait, d'après une traduction française de ses œuvres, publiée à Paris en 1832, chez Hiard, libraire-éditeur de la bibliothèque des Amis des Lettres, rue Saint Jacques, nº 131, venu en Anjou. Voici le passage qui se rapporterait à son voyage:

« Je voulais aller voir un de mes anciens amis qui s'était » retiré dans une petite ville d'Anjou, à six lieues à droite » d'Angers. Le chemin est bien difficile par la poste, me » dit-on .. Monsieur se connaît en difficultés, dit La Fleur. . » Venez toujours ; un fer se détacha d'un pied de devant du » cheval de brancard dans un chemin pierreux. Le postillon » descendit et le mit dans sa poche. A peine avions-nous fait » une lieue que le fer de l'autre pied se détacha aussi, et il n'y » avait plus moyen d'aller plus loin sans courir le risque de » faire blesser le cheval ; il fallait au moins lui donner un poids » plus léger, et je descendis. J'aperçus une maison à quelques

» portées de fusil du chemin, et je dis au postillon de m'y suivre.
» L'air de la maison et tout ce qui l'entourait ne me fit point
» regretter mon désastre : c'était une jolie ferme entourée d'un
» beau clos de vigne où il y avait d'un côté un potager rempli
» de tout ce qui peut entretenir l'abondance dans la maison
» d'un paysan, et de l'autre un petit bois qui pouvait fournir
» le chauffage... Je laissai au postillon le soin de s'arranger,
» j'entrai tout droit dans la maison. La famille était composée
» d'un vieillard à cheveux blancs, de sa femme, de leur fils,
» de leurs gendres, de leurs femmes et de leurs enfants. Ils
» allaient se mettre à table pour manger leur soupe aux len-
» tilles. Un gros pain de froment occupait le milieu de la table,
» et une bouteille de vin à chaque bout promettait de la joie
» pendant le repas : c'était un festin d'amour et d'amitié.

» Le vieillard se lève aussitôt pour venir à ma rencontre, et
» m'invite avec une cordialité respectueuse à me mettre à
» table. Mon cœur s'y était mis dès le moment que j'étais
» entré. Je m'assis tout de suite comme un des enfants de la
» famille; et pour en prendre plus tôt le caractère, j'empruntai,
» à l'instant même, le couteau du vieillard, et je coupai un
» gros morceau de pain. Tous les yeux, en me voyant faire,
» semblaient me dire que j'étais le bien-venu, et qu'on me
» remerciait de ce que je n'avais pas paru en douter. »

David Hume, attiré en France par la douceur du climat et par la facilité d'y vivre avec économie, se fixa pendant trois années à La Flèche, où il écrivit son *Traité de la nature humaine,* ouvrage composé dans un vain désir de célébrité, l'auteur, jeune encore, ne cherchant, à l'aide des plus étranges paradoxes, qu'à flatter les dispositions et les tendances du siècle, pour attirer sur lui les regards de l'Europe, et se faisant un jeu d'ébranler les fondements de toutes les croyances et de saper les bases de toutes les religions. Ce livre, où étaient condensés

tant de sophismes aussi impies qu'usés et rebattus, fut, de l'aveu même de Hume, médiocrement goûté du public, et mourut en naissant.

La Flèche, cette glorieuse patrie de savants célèbres, a vu se former et s'élever à une prodigieuse supériorité dans son Collége des hommes transcendants, tels que Mersenne et Descartes. Ce fut dans ce Gymnase, redevenu aujourd'hui Prytanée impérial, que le charmant badinage de *Ver-Vert* fit reléguer par les jésuites ses maîtres, qui l'avaient soumis aux épreuves du noviciat, le spirituel Gresset, professeur d'humanités à Tours [1], plus né pour le monde que pour le cloître. Aussi, tout en rendant justice à la ville, suivant l'observation d'un géographe voyageur, le poëte disait-il :

« La Flèche pourrait être aimable,
» S'il était de belles prisons :
» Un climat assez agréable,
» De petits bois assez mignons ;
» Un petit vin assez potable,
» De petits concerts assez bons ;
» Un petit monde assez passable.....
» La Flèche pourrait être aimable,
» S'il était de belles prisons. »

[1] Nous lisons dans les notes du voyage à La Flèche de Gresset :

« Lorsque *Ver-Vert* parut, la supérieure de la Visitation engagea son frère, qui était ministre, à demander aux jésuites la punition du scandale que l'auteur avait causé, disait-elle, par la publication de cet ouvrage. Les jésuites transférèrent Gresset de Tours à La Flèche, où le père Bougeant a été également exilé pour son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, et où il est mort de chagrin. L'ennui gagna Gresset dans cette demeure; et s'il avait été, comme son ami, lié par des vœux, il y serait peut-être mort aussi : mais au bout d'un an il donna sa démission de jésuite, et obtint par ce moyen une liberté qu'on lui aurait probablement refusée. »

Sermon de René Benoist, prononcé au Tertre-Saint-Laurent, le jour de la Fête-Dieu, 1560.

Nous devons à l'obligeance du prince Augustin Galitzin la communication de « l'Extrait d'un sermon faict au Tertre Saint-Laurens à Angers, le iour de la feste du Sainct-Sacrement 1560, par René Benoist, Angeuin, docteur en theologie à Paris, en presence de mes-seigneurs l'Euesque et chanoines et tres-hault et magnanime prince Louys de Bourbon, duc de Montpensier et gouuerneur des nobles pays d'Aniou et Touraine :

» S'il est certain entre tous qu'il fault adorer Dieu, il est aussi trescertain que Iesus-Christ lequel est vray Dieu (car ie pense qu'entre nous, graces à Dieu, les Arriens et Mahumetistes ne se sont encore meslez) et vray homme, est personellemment en l'hostie sacrée. Il s'ensuyt necessairement qu'il fault adorer l'hostie sacrée toutes les fois qu'elle nous est presentée, regardant en icelle de l'oeil de la foy Iesus-Christ en sa diuinité et humanité. Voyla pourquoy les vrays Chrestiens s'agenouillent et prosternent en quelconque lieu qu'icelle hostie sacrée leur est presentée, soit en la messe quand elle est esleuée au temps du sacrifice euangelique, ou soit quand elle est recuë, ou bien aussi quand elle est portée par les rues, afin que tous ceux qui croyent en Iesus-Christ luy facent honneur et l'adorent, le protestant par tel moyen leur createur, redempteur, mediateur, iustice, salut et entiere esperance : comme ce iourd'huy vous faictes en ceste ville noble et de toute antiquité religieuse, suiuant la louable et chrestienne coustume de voz maieurs tresvertueux et fideles, lesquels vous ont apprins et laissé comme par testament ce iourd'huy faire aperte profession exterieurement de la foy et amour que vous auez à Iesus-Christ, le suyuant en toute reuerence et humilité,

l'honorant, et luy faisant hommage de voz ames par foy, esperance et charité : de voz corps par genuflexions et autres manieres de reuerence familieres à tous bons chrestiens : aussi pareillement de voz biens et richesses, tapissant et ornant de choses precieuses les lieux par lesquels il passe. Bref, monstrant par toutes manieres possibles la foy que vous auez de sa presence en sa propre personne et la reuerence et charité que vous luy portez. Laquelle vostre accoustumée et solennelle profession de l'honneur et entiere adoration deuë à Iesus-Christ en l'hostie sacrée, est recommandée et louée quasi par toute la chrestienté, iusques à estre dict en prouerbe commun *qu'il n'est sacre que d'Angiers*. En quoy certes nous deuons reseruer et receuoir grand contentement, pouuant iustement respondre à ceux qui nous obiecteroyent que celuy lequel a esté le premier sacrementaire, et a détracté de l'honneur de Iesus-Christ en la sacrée hostie estoit d'Angiers appellé Berengarius, que *ubi abundauit delictum, ibi superabundauit et gratia*, tesmoing le dict commun : *Il n'y a sacre que d'Angiers*. Lequel dict et prouerbe commun a esté fondé sur la tresgrande deuotion et foy laquelle ont eu les Angeuins au sainct sacrement de l'autel. De laquelle on ne scauroit demander plus grand tesmoignage, ny probation plus euidente, que ceste procession et profession laquelle se faict tous les ans en ceste ville le iour et feste du sainct sacrement par tous les habitans d'icelle. Laquelle maniere de faire profession de l'adoration deuë à Iesus-Christ tant saincte, chrestienne et louable, qui est-ce qui osera blasmer ou reprendre ? Non certes les chrestiens et esleux de Dieu, lesquelz suyuant l'Église catholique fondée sur l'expresse parole de Dieu, diront hardiment auec le prophete Esaie : Voicy (ie n'en doubte aucunement) mon Dieu, mon Sauueur, et sans rien craindre ie le suyuray, honoreray et adoreray. »

Notre-Dame-des-Ardilliers.

L'incursion que firent en 905 les Normands dans l'Anjou, jeta la terreur parmi les monastères. Les cénobites partirent chargés des reliques de saints vénérés, et se dirigèrent vers des solitudes éloignées de notre province, pour éviter la persécution et la mort.

Le beau monastère de Saint-Florent-le-Vieil n'échappa point aux ravages des hordes normandes. Les moines de ce couvent eurent à peine le temps de s'enfuir; emportant avec eux le corps du patron de leur couvent, ils se réfugièrent à l'abbaye de Tournus, en Bourgogne.

Nuit et jour un religieux en prières gardait précieusement le reliquaire. Les émigrés de Saint-Florent finirent par s'habituer à Tournus et oublier leur ancienne retraite. Un seul était triste, c'était le frère Absalon. Il regrettait toujours les bords de la Loire, et ne perdait point l'espoir de revenir dans ces riantes contrées.

En l'année 925, de tous les moines de l'abbaye de Saint-Florent exilés à Tournus, il ne restait plus qu'Absalon. Ce dernier crut le temps opportun pour réclamer le corps de saint Florent en manifestant le désir de le ramener en Anjou. Les religieux de Tournus n'accueillirent point cette demande et redoublèrent de vigilance pour empêcher un larcin. Peu à peu cependant le reliquaire finit par être moins surveillé. Une nuit, Absalon, profitant du sommeil de ses collègues, entra dans la chapelle, chargea sur ses épaules le précieux fardeau qu'il convoitait depuis tant d'années, quitta Tournus, et arriva après bien des misères en Anjou. Son monastère ruiné ne pouvait lui servir de demeure; il choisit une grotte située dans un terrain dépendant de la paroisse de Nantilly de Saumur, appelé le Bois-Doré, près duquel était une petite fontaine. Nantilly avait été donné à l'abbaye de Saint-Florent par Charles-le-Chauve.

Ce fut dans cette grotte qu'il déposa le corps du protecteur céleste de son ancienne abbaye. Absalon orna son petit oratoire d'une statue de la Sainte Vierge taillée dans le roc. Le bon religieux passait sa vie en méditations et songeait à mourir en paix dans cette retraite, lorsqu'il fut obligé de se rendre au monastère que Thibault, comte de Blois, venait de faire construire près de son château. L'oratoire abandonné tomba en ruines, et personne ne vint le visiter. Un jour un ouvrier du faubourg de Fenet, occupé à bêcher près la cellule d'Absalon, trouva la statue que ce religieux avait sculptée ; il la prit, l'emporta chez lui et la déposa dans sa chambre. Le lendemain, ne la voyant plus à la place où il l'avait mise, il s'emporta contre sa femme, et l'accusa, malgré ses protestations, de tout déranger dans le ménage.

Quel ne fut point son étonnement, en arrivant à son chantier, de retrouver, dans l'entaille où il l'avait déterrée, la statue de la Vierge, cause de sa discorde passagère. La prendre de nouveau et la renfermer chez lui, fut pour ce pauvre homme l'affaire d'un instant. Pendant toute la journée, en piochant la terre, il songeait à cette singulière disparition, et attendait avec impatience la fin du jour. Le soir arrivé, il rentre chez lui, va ouvrir la chambre et le coffre où, pour plus de sûreté, la statue avait été placée, regarde partout, et tombe à la renverse en voyant la statue encore disparue. Il court à la cellule d'Absalon et aperçoit, à l'endroit même où il l'avait remarquée, la figurine de la Vierge [1].

Cet événement fut bientôt connu de tout Saumur. Les fidèles

[1] « Cette image est petite, dit Joseph Grandet dans sa *Notre-Dame-*
» *Angevine*, mais d'une pesanteur et d'une dureté qui n'est pas ordinaire à
» la pierre naturelle du pays, qui est de la tuffe fort légère. Elle représente
» Notre Dame assise, tenant entre ses bras son fils mort, descendu de la
» croix, dont elle supporte la tête aydée par un ange au côté droit, et de la
» main elle soutient son bras gauche.

» Cette fontaine, dont le ruisseau passe par-dessous l'image et se décharge
» dans la rivière par deux canaux qui traversent la nef de la chapelle, s'ap-
» pelle des Ardilliers, parce qu'elle est au pied d'un coteau de pierre de

vinrent jour et nuit prier aux pieds de l'image miraculeuse. L'eau de la fontaine guérissait grand nombre de maladies.

Un hérétique y mena boire son cheval, privé de la vue, afin, disait-il ironiquement, qu'il recouvrât l'usage des yeux ; ce qui eut lieu en effet, mais le maître fut sur-le-champ affligé d'une cécité complète.

Des paysans pénétrèrent une nuit dans l'oratoire, volèrent la statue, pensant en tirer un gros bénéfice. Il leur fut impossible de la conserver, elle leur échappa des mains et revint sur l'autel prendre sa place habituelle.

En 1534, le lieutenant-général Mignon commit Louis Hervé, bourgeois de Saumur, pour recevoir les offrandes des fidèles à l'oratoire d'Absalon. Dans peu elles furent nombreuses ; grâce à la libéralité des Saumurois, une chapelle fut construite, et le 30 juillet 1553, Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, vint la consacrer sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. La chapelle devint insuffisante pour contenir les nombreux visiteurs. André Hervé l'augmenta et inaugura cette nouvelle construction par une procession à laquelle tout Saumur assista. Le duc de Vendôme fit construire la sacristie.

Armand Du Plessis, duc de Richelieu, ayant obtenu guérison à la suite de prières faites à son intention dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fit bâtir une chapelle latérale en 1634.

En 1652, Abel Servien, comte de La Roche des Aubiers, conseiller du roi, en fit élever une pareille et orna l'autel d'un magnifique tableau de Philippe de Champagne, représentant la purification de la Sainte Vierge. C'est dans cette chapelle que lui et sa femme furent enterrés.

Lorsqu'Abel Servien devint surintendant des finances, il

» tuffe dont les veines sont argileuses, et dans le pays, au lieu du mot
» *Argille*, le vulgaire prononce communément *Ardillé*, et dans le latin on
» confond ces deux mots : *Ecclesia Argilliensis* et *Ardilliensis*. »

commença la construction du dôme qu'on voit aujourd'hui; surpris par la mort, il ne put l'élever qu'à la hauteur de quarante pieds.

En 1695, Abel de Sainte-Marthe le fit achever avec l'argenterie du trésor.

Dans l'année 1607, les Pères Minimes voulurent desservir la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, mais ils en furent empêchés par les religieux de Saint-Florent.

Les Oratoriens en prirent possession en 1614.

Une confrérie, restée célèbre, avait été établie à Notre-Dame-des-Ardilliers. Elle comptait dans son sein les personnages les plus illustres : le roi Louis XIII, la reine Marie de Médicis, la reine de la Grande-Bretagne, fille de France, le prince de Condé, Henri de Bourbon, Léon de Luxembourg, la douairière de Brezé, etc. Les villes de Poitiers, Saumur, Montmorillon, Saint-Aignan en Berry et Riom s'étaient inscrites sur le registre de la confrérie, et avaient fait vœu de faire à Notre-Dame-des-Ardilliers tous les ans un pèlerinage.

En 1636, une peste affreuse ravagea le Berry. Les habitants de la ville de Bourges firent le vœu de faire annuellement un pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardilliers s'ils obtenaient soulagement à leurs maux.

Voici ce qu'on lit sur les registres de la municipalité de Bourges, année 1637 :

« Nous, maire et échevins de la ville de Bourges, étant partis de la dite ville pour accomplir le vœu fait le premier jour de juin dernier, pour la conservation de la ville affligée de la maladie contagieuse, de rendre très-humbles actions de grâces en ce lieu de Notre-Dame-des-Ardilliers, s'il plaisoit à Dieu, par l'intercession de sa très glorieuse Mère, de jeter les yeux de sa miséricorde sur icelle ville et lieux circonvoisins d'icelle, certifions que le dit vœu ayant été pris et prononcé, la ville avoit été grandement soulagée et la maladie, qui sembloit se devoir augmenter, merveilleusement diminuée, en signe de quoy nous

avons signé la présente attestation le dimanche vingt-neuvième jour de mars 1637.

» Signé : JAUPITRE,

» Maire de la dite ville.

» REGNIER, échevin de la dite ville.

» DROUET, échevin lors dudit vœu. »

Le trésor de Notre-Dame-des-Ardilliers renfermait des objets du plus grand prix : entre autres, une figure d'argent donnée par Louise de Lorraine ;

Une grande croix de dix marcs donnée par Madame de Mercœur ;

Une figure d'argent donnée par Madame de Montpensier, du poids de dix marcs ;

Un calice d'argent, du poids de douze marcs, donné par le maréchal d'Ornano ;

Un calice d'argent vermeil garni de pierreries, du poids de six marcs, donné par le maréchal de La Châtre ;

Une lampe d'argent donnée par Marie de Médicis ;

Trois couronnes d'or données par la duchesse de Savoie, le duc d'Orléans et la marquise de Brezé ;

Une lampe d'argent donnée par Madame de Cossé, femme du premier président au parlement de Bretagne ;

Un saint ciboire donné par le duc de Brissac ;

Deux parements de drap d'or donnés par Madame de Valençay et le cardinal de Sourdis ;

A la liste de ces illustres donateurs nous joindrons les noms de Madame d'Aubeterre, du duc de Vendôme, de la marquise de Vielleville, etc.

Si aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers est dépouillée de toutes ces riches splendeurs, la dévotion des fidèles n'en est pas moins la même pour ce saint lieu, objet constant de pèlerinage.

Pénitences publiques.

En l'année 1702, la majeure partie des personnes de distinction de la ville d'Angers voulurent faire des pénitences publiques à l'occasion du grand jubilé. Depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, les parvis des églises de la ville étaient envahis par la foule des pénitents, qui faisaient de longues stations à genoux, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise et tenant en mains des torches allumées; le peuple suivait tous les soirs ce singulier cortége, et chaque jour le nombre des pénitents s'augmentait. Des désordres ayant eu lieu, la maison de ville voulut arrêter ces processions nocturnes; elle éprouva d'abord résistance, mais cependant force resta aux magistrats et tout rentra dans l'ordre.

Bibliographie.

Nous annonçons avec plaisir la quatrième édition d'une *Histoire d'une commune vendéenne sous la Terreur*, par M. le comte de Quatrebarbes. L'auteur a enrichi de nouveaux épisodes les récits de la grande lutte de la Vendée, qu'il a racontés avec toute l'ardeur de ses admirations, dans un style qui charme et émeut à la fois.

Un livre qui se recommande à tous égards, vient d'être publié par Lefournier, libraire-éditeur à Brest. L'auteur, M. Duseigneur, membre de la Société Linnéenne de Maine et Loire, a su dans son œuvre (*Les Ducs Bretons*, poëme historique en quatorze chants, et *la Guerre de Crimée* [1]) retracer en beaux vers les mœurs antiques et les luttes héroïques des enfants de la vieille Armorique.

[1] En vente chez tous les libraires d'Angers.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelque passage du poëme de M. Duseigneur.

HÉLOÏSE ET ABAILARD.

Pendant que les guerriers combattaient en Syrie,
Les apôtres du Christ consolaient la patrie.
De Raoul, de Vital, de Bernard d'Arbrissel,
Dans le cœur des Bretons le nom est immortel.
L'austère d'Arbrissel, qu'un zèle ardent enflamme,
D'un injuste dédain ose venger la femme
Que la chevalerie allait placer si haut :
Pétronille devient abbesse à Fontevrault.
Le monde rajeuni s'entrouvre à la lumière;
L'esprit, purifié, méprisant la matière,
Engendre l'amour saint, l'évangélique amour.
La femme au premier rang va briller à son tour;
La beauté se transforme et la vierge chrétienne
Succède à la Vénus de la Grèce païenne :
Beatrix, Héloïse ont remplacé Sapho !!
Ma voix du Paraclet a réveillé l'écho!
Et l'écho me redit deux noms qu'on divinise :
Le grand nom d'Abailard, le doux nom d'Héloïse,
Héroïques amants, dont cent voix ont chanté
Les amours, les malheurs et la fidélité !
Le breton Abailard, transporté d'un saint zèle,
Ouvrit à la pensée une route nouvelle :
Des mystères sacrés dévoilant l'horizon,
Il voulut expliquer la foi par la raison;
Mais il naquit trop tôt ! sa précoce doctrine
De l'ordre social eût causé la ruine,
Dans un monde barbare et guerrier dont la foi
Etait l'unique frein et la suprême loi !
Il fut persécuté !... puis absous par l'Église !...
La Grèce dans l'Olympe aurait mis Héloïse.

Chronique.

—

Le Musée des Antiquités vient de s'enrichir de deux grands bahuts du XVIe siècle ; les sculptures de l'un d'eux sont rehaussées de peintures incrustées du plus bel effet.

———

On vient de poser dans la nouvelle chapelle de la maison d'éducation de Bellefontaine des vitraux composés de petits médaillons représentant l'histoire de la Vierge. Ces verrières, sorties des ateliers de Messieurs Thierry, font honneur à ces artistes. Nous félicitons ces peintres verriers d'être entrés dans cette voie. Les petits sujets traités avec l'entente du moyen-âge sont bien préférables, selon nous, à ces grands personnages qui, quelque bien qu'ils soient exécutés, sont toujours roides et d'un effet peu agréable.

———

La magnifique chapelle souterraine de l'abbaye royale du Ronceray commence à se déblayer. L'autel, entièrement dégagé, montre deux sveltes fûts de colonnes qui le surmontaient. On pénètre maintenant dans un abside collatéral adossé au mur de l'église, orné de charmantes petites fenêtres romanes. Il est facile alors de se rendre compte du plan de cet édifice. Quelques fouilles le dégageront complétement et rendront à l'art un des plus beaux vestiges du XIe siècle.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN
HISTORIQUE ET MONUMENTAL
DE L'ANJOU.

Les Chevaliers de l'Arquebuse.

L'établissement des compagnies d'archers et d'arbalétriers remonte en France à l'époque de l'organisation des milices bourgeoises, c'est-à-dire à l'affranchissement des communes. Elles étaient composées de gens ayant loisirs et se livrant à l'exercice de l'arc et de l'arquebuse pour leur amusement, mais cependant dans la prévision de pouvoir défendre la province de tout trouble et de toute invasion.

Pour être reçu membre de la compagnie des Archers angevins, il fallait justifier d'une conduite régulière, professer la religion catholique et romaine, promettre de vivre et mourir dans le sein de cette religion. Le récipiendaire devait toujours être présenté par les deux plus anciens chevaliers de l'ordre.

Le nouveau chevalier prêtait serment d'être fidèle au roi et d'obéir aux injonctions de la maison de ville, de respecter et protéger les vieillards; de vivre avec tout concitoyen en bonne amitié, n'avoir jamais haine pour personne, payer les droits, et maintenir les priviléges de la compagnie. Généralement, on admettait peu de gens de métiers, car le service imposé aux arbalétriers les aurait distraits du travail, et les charges pécuniaires de la compagnie auraient été trop fortes pour l'artisan.

Le patron des arquebusiers d'Angers était saint Georges, et leur chapelle était ornée de la statue de saint Sébastien ; ce saint, ayant été percé de flèches, était en grand honneur parmis le archers.

Leur jardin et pavillon était situé entre la rue Dindron et la rue du Saint-Esprit, dans un terrain vendu récemment et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Papegault*.

Tous les dimanches, les chevaliers se réunissaient après les offices pour se livrer à l'exercice de l'arc et de l'arquebuse. A l'époque de la Pentecôte avaient lieu les grandes réjouissances des archers : la maison de ville, le lieutenant particulier, le présidial, etc., étaient invités à se rendre dans l'enclos des arbalétriers où un mât orné de festons et guirlandes était dressé. Au sommet se trouvait un oiseau en fer-blanc, rempli de sable, et de la grosseur d'un moineau. Cet oiseau, nommé *Papegault* ou *Papegai*, était le point de mire des tireurs; celui qui était assez heureux pour l'abattre, était proclamé vainqueur, recevait le titre de roi, et, après avoir prêté serment entre les mains du lieutenant particulier, était gratifié pendant la durée de sa royauté du droit de vendre vingt-cinq tonneaux de vin sans payer d'impôt.

Le chevalier qui pendant trois ans abattait le Papegault, était proclamé empereur. Il jouissait pendant sa vie de « l'exemp-
» tion des droits qui se levaient au profit de la ville sur la
» quantité de trois cents pièces de vin comme aussi des autres
» droits que la ville levait sur le vin vendu en détail, dont il
» pourrait faire débit jusqu'à pareille quantité. Au cas où il arri-
» verait que celui qui abattrait l'oiseau fût hôtellier, tavernier
» ou cabaretier, il ne pourrait jouir dudit privilége sur le vin
» vendu en détail, que sur la quantité de cent cinquante
» pièces sans que les dits empereurs de l'arquebuse pussent
» céder ni associer avec eux aucune personne, et à charge
» que, incontinent l'oiseau abattu, l'empereur serait conduit
» en hôtel commun par les chefs et chevaliers, pour prêter,
» entre les mains de M. le lieutenant de ville, le serment de
» fidélité au roi et à la ville; qu'il ne mésuserait desdits privi-
» léges et exemptions auxquels il ne pourrait prétendre sur
» aucunes autres denrées ou marchandises; que s'il désirait

» faire vendre son vin en divers celliers ou caves, il serait tenu
» en faire déclaration, et des quantités de pièces de vin qu'il
» aurait fait mettre, et souffrir la marque dudit vin; et jouirait,
» ledit empereur, des priviléges et exemptions portés par les
» lettres patentes des rois. » Les compagnies des chevaliers de l'Arquebuse d'Anjou et celles des provinces environnantes se réunissaient à certaines époques pour offrir chacune à son tour le prix du *gage d'armes*, consistant ordinairement en un chef-d'œuvre d'orfévrerie.

La compagnie qui invitait, envoyait aux autres un magnifique bouquet. Celles qui l'acceptaient, prenaient l'engagement d'honneur d'assister au concours.

Voici quelles étaient, dans ces réunions, les conditions du tir : les arquebusiers devaient avant de se mettre en lice soumettre leurs armes à l'officier directeur de la fête. Une seule balle devait être introduite dans l'arquebuse.

La veille et le matin de la fête du gage d'armes, les cloches étaient sonnées à toutes volées, l'artillerie du château royal se faisait entendre. Avant de commencer le tir, les chevaliers réunis assistaient à une messe chantée en musique. Ces belles fêtes étaient toujours égayées par un joyeux repas. Chaque compagnie avait un guidon; celui de la compagnie d'Angers portait d'un côté les armes de France et de l'autre celles de la ville avec cette devise : *Pro rege et patria.*

Nos rois ont toujours protégé les arbalétriers angevins, et le roi Henri III leur accorda des priviléges.

Jamais la maison de ville n'eut de fête sans engager la compagnie des arquebusiers à y prendre part.

La révolution arrivant, les esprits furent violemment détournés de ces pacifiques réjouissances; aussi le noble jeu de l'arquebuse tomba-t-il en désuétude. Sous l'empire, sous la restauration et le règne de Louis-Philippe, un pâle reflet des jeux de l'arquebuse se montra dans certaines campagnes. Le jour des fêtes nationales, des tirs organisés conviaient les plus habiles

chasseurs de l'endroit. Le vainqueur recevait d'ordinaire, pour prix, des oies ou des canards, et emportait le pavois, qu'il accrochait à sa porte, et sur lequel était écrit : *Au plus adroit.*

Voyage d'Angers à Paris, en 1716.

Voici comment, en l'année 1716, s'effectuait le grand voyage d'Angers à Paris. Après avoir fait son testament et s'être plusieurs fois purgé, on prenait place un samedi, à sept heures du matin, dans la voiture appelée le *carrosse.* Ce véhicule faisait sa première station à Suette. Là, on y dînait ; ce dîner n'était pas, comme ceux de nos jours, interrompu au beau milieu par ce cri répété sans cesse : *En voiture, Messieurs!* articulé à plein gosier par un perfide conducteur, ami du maître d'hôtel. Deux heures étaient consacrées à ce repas. Le dîner achevé le *carrosse* s'ébranlait, péniblement traîné par quatre chevaux, et allait remiser à Durtal, lieu fixé pour le souper et le coucher.

Le dimanche matin, après avoir assisté à la messe, les voyageurs montaient en voiture et allaient dîner à La Flèche, où ils trouvaient toujours la poularde cuite à point, puis on se remettait en route et on allait coucher à Guécélard. Le lundi, on dînait au Mans ; le chef de l'hôtel de la Poste était renommé pour son savoir-faire en l'art de truffer le chapon. On couchait à Conneré. Le mardi, le dîner avait lieu au Pont-d'Yverni, et le coucher aux hôtels. Le mercredi, on dînait à Illiers et on soupait à Chartres. Le lendemain, le voyageur emportait habituellement avec lui un des délicieux pâtés du pays et partait pour le Guay-de-Launay, où il dînait, puis couchait à Bonnelle. Le vendredi, le *carrosse* menait son contenu dîner à Paleseau et arrivait à Paris à quatre heures de l'après-midi. Il descendait rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, à l'hôtel d'Angle-

terre, où les Angevins avaient coutume de loger pendant leur séjour dans la capitale. On prenait en descendant de voiture un bain, et l'on se reposait pour le lendemain se livrer à ses affaires ou à ses plaisirs.

René Benoist.

Le document suivant, complétement inédit, nous est communiqué par le prince Augustin Galitzin :

Le siége épiscopal de Troyes, vacant par la mort de Claude de Bauffremont, arrivée le 24 septembre 1593, fut donné par Henri IV, le 29 du même mois, à René Benoist. La lettre suivante du roi, fort à l'honneur du docte Angevin, est conservée dans les archives municipales de la ville de Troyes, ancien fonds, liasse 72.

« A noz tres chers et bien amez les maire, eschevins,
» manans et habitans de nostre ville de Troyes.

» DE PAR LE ROY.

» Tres chers et bien amez, Au mesme temps que nous auons este aduertiz de la vacation de l'euesché de Troyes nous auons estimé ne pouvoir conferer ceste charge a personne de plus grand merite qu'à nostre amé et feal conseiller, confesseur et prédicateur ordinaire M. René Benoist, tant a cause de sa doctrine singuliere que de l'intégrité et purité de uye et de mœurs, qui ont de tout temps este remarquez en luy. Nous luy auons présentement commandé de se transporter par della, s'offrant l'occasion seure et commode par le retour de voz depputez, affin de veiller au trouppeau qui luy est commis, désirant qu'il ne demeure plus longuement priué de la parolle de Dieu, mais instruict et assisté en ce qui est utille et necessaire à son salut.

A quoy nous luy auons enioinct de vacquer incessamment, attendant qu'il ayt obtenu les prouisions necessaires pour la jouissance et administration dudit euesché. Ce que nous sommes certains qu'il executera avec aultant de zelle, soing et dilligence qu'il est requis pour le deu de sa charge, et que de vostre part vous le recepvrez aussi dignement et fauorablement qu'il merite et que nous le desirons. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le xxviie jour d'apruil 1594.

» HENRY.

» Potier. »

Le Noël des Oiseaux.

A l'époque de la fête de Noël, nous croyons opportun de publier le joli noël suivant : [1]

Pour honorer les langes
Du Roy de l'univers,
Cent mille oyseaux divers
Volent parmi les anges
Répandus dans les airs,
Qui mêlent leurs louanges
Aux célestes concerts.

C'est là que l'hirondelle
Va payer son tribut;
La caille et la puput
Volent d'un même zèle,
Et n'ont point d'autre but
Que de servir comme elle
Le bon petit Jésus.

[1] Il existe plusieurs variantes de ce noël.

Que ce toit est austère,
Dit-elle en son jargon,
Tendre et charmant poupon,
J'offre mon ministère
Pour une autre maison;
Je m'entends à la faire,
Je suis un peu maçon.

Seul de la compagnie
Entre le papillon,
Et pendant l'oraison
Va par cérémonie,
Ou par dévotion,
Au feu d'une bougie
Brûler son long menton.

Le rossignol, à l'ombre
Des palmiers d'alentour,
Laisse passer son tour,
Et par des airs sans nombre
S'exerce tour à tour,
Attendant la nuit sombre
Pour mieux faire sa cour.

La chaste tourterelle
Vit l'adorable enfant,
Qui lui parut souffrant
Par le froid qui le gèle.
Un état si touchant
fut la cause nouvelle
De son cri gémissant.

Après elle la caille,
S'approchant du Sauveur,
Témoigna sa douleur
De le voir sur la paille,
Et lui dit : Ah ! Seigneur,
Souffrez que je travaille
A faire un lit d'honneur.

Serions-nous immobiles
A tous ces mouvements ?
Si nos corps sont pesants,
Rendons nos cœurs agiles ;
Suivons les volatiles,
Car en voici le temps.

Des années fertiles et non fertiles, ou cheretés qui ont esté à Angers et païs d'Anjou.

On lit dans le *Philandinopolis* de Bruneau de Tartifume, année 1626 :

« De Dieu seul proviennent toutes les abondances et défaillances qui se voyent en et sur la terre, il donne les unes par la grâce, et les autres par son courroux. L'Anjou autant qu'aultre province du monde a sujet et occasion de se contenter des faveurs du ciel. Néanmoins il n'a été exempt des verges et châtiments dont Dieu se sert, pour remettre son peuple en son devoir.

» En 649, sous le règne de Clovis II, roy de France, y eut une si grande chereté de vivres par toute la France, qu'une grande partie du peuple mourut de faim, de sorte que le roy fit ôter la couverture du temple de Saint-Denis, qui était d'argent, afin d'en aider les plus nécessiteux, le faisant distribuer à

prix raisonnable. Je ne veux pas dire qu'alors le pays d'Anjou fut plus choyé que les autres.

» Aussi ès années 1348, sous Philippe-de-Valois, 1503 sous Louis XII, y eut si grand manquement de fruits par toute la France, que l'Anjou n'a pu être si favorisé qu'il ne s'en soit ressenti. Ce sont coups que l'on ne peut éviter; tous lieux, tous endroits et toutes contrées y sont sujets. La famine fut si violente en Afrique, du règne d'Honorique-le-Vandale, que les hommes et les animaux s'entremangeaient les uns les autres; elle fut si prodigieuse en Bohême et Pologne, l'an 1312, que l'on mangeait les pendus.

» En l'an 1573, la famine fut si grande en Anjou, que Monseigneur des Champs-Morin, revenant du camp de La Rochelle, trouva en son chemin un enfant suçant la mamelle de sa mère morte de faim; il fit prendre l'enfant et apporter en sa maison pour y être nourri.

» En 1597, le septier de blé, mesure des Ponts-de-Cé, valut en Anjou vingt-cinq livres. J'ai vu en la dite année près de Saumur, retournant de voir le pais, un pauvre homme qui n'avoit mangé de pain il y avoit plus de quatre jours, et paissoit l'herbe avec les bêtes.

» Quand le septier de blé, mesure des Ponts-de-Cé, ne vaut Anjou que dix livres et la pipe de vin trente livres, on y vit toujours honnestement.

» Encore que nos ancêtres aient estimé y avoir eu grande chereté ès années 1535 et 1538, ès quelles le septier de blé, mesure des Ponts de-Cé, valut quarante et soixante sols et la pipe de vin quinze à seize livres et huit et dix livres.

» L'Anjou néanmoins est si fertile que le septier de blé, mesure des Ponts-de-Cé, n'y valut en 1533 que quarante sols et la pipe de vin cinq ou six livres. L'année suivante 1534, le septier de blé n'y valut que vingt et deux sols six deniers, et la pipe de vin que six à sept livres dix sols.

» En 1537, y eut si bonne année et vinée en Anjou, que la

pipe de vin n'y valut que quarante et cinq sols, même on ne pouvoit fournir de tonneaux pour mettre le vin.

» En 1539, il y eut encore telle fertilité en Anjou, que le blé n'y valut que quarante sols le septier, dite mesure des Ponts-de-Cé, et la pipe de vin que quatre et cinq livres.

» En 1623, y eut tant de vin en Anjou, que la pipe de vin n'y valut que douze et quinze francs, et le blé cent sols et six deniers.

» Si les marchands n'enlevoient tous les jours du pais d'Anjou les blés, vin, et autres fruits qui y croissent abondamment, je ne doute point qu'il n'y fît meilleur vivre qu'en aulcune autre province qui soit en tout l'univers. D'autant que c'est un pais si aymé et chéri du ciel, qu'il le remplit parfois de sa manne, comme en l'an 1524, selon le témoignage du sieur de Bourdigné. »

Proverbe.

Il n'y a rien de plus embarrassé que celui qui tient la queue de la poêle, proverbe très-ancien en Anjou, employé pour dire qu'un homme chargé du soin d'une affaire est celui qui a le plus de peine et d'embarras.

Ce dicton a donné lieu au bon roi Henri IV de placer un mot heureux, qui peint le caractère de cet excellent prince.

Un poëte anonyme l'a mis en vers :

DIALOGUE ENTRE UN PRINCE ET SON MINISTRE.

Dans le besoin pressant qui vous menace,
Sire, il faudrait recourir aux impôts.
Ah ! des impôts ! laissons cela de grâce :
Mon pauvre peuple a besoin de repos.
Le voulez-vous sucer jusqu'à la moelle ?
Je prétends, moi, qu'il n'en est pas ainsi.

— Sire, songez quel est en tout ceci
Mon embarras; songez que de la poêle
Qui tient la queue est le plus mal loti.
— Qui dit cela ? — Qui ? le proverbe, sire.
— Ventre saint-gris ! le proverbe a menti;
Car, de par Dieu, c'est celui qu'on fait frire.

Bibliographie.

QUELQUES MOTS SUR CHARLET, AU SUJET DE SA BIOGRAPHIE PAR LE COLONEL DE LA COMBE.

Le titre et le nom de l'auteur recommandent à tous égards cet excellent livre.

M. le colonel de La Combe n'a pas voulu que Charlet, le peintre des enfants et des vieux grognards, fût connu seulement par ses œuvres. Il a voulu encore présenter Charlet sous un jour nouveau.

Une série de lettres de Charlet montrent la verve enjouée et le bon naturel de cet intelligent crayonneur.

Le livre de M. de La Combe est un modèle du genre biographie, que devront suivre tous ceux qui voudront raconter l'existence d'artistes d'élite. En composant cet ouvrage, rempli d'aperçus et de recherches d'un haut intérêt, M. de La Combe a déployé les qualités qui le distinguent comme homme de cœur et comme écrivain.

Nous allons citer un passage de la vie de Charlet :

« En 1818, Charlet, obligé de faire tous les métiers pour vivre, était employé pour le compte de *Juhel, peintre barbouilleur philosophe*, à la décoration d'une auberge; on pourrait voir probablement encore à Meudon, *aux Trois-Couronnes, lapins, lièvres, canards, brioches, etc.*, peints sur des volets ainsi qu'un homme debout, indiquant de la main l'écurie. Ce sont là les premières peintures de notre artiste.

» Voici comment plus tard il me racontait un épisode si intéressant dans sa vie, certain jour qu'il m'avait mené dîner à Meudon ,pour se souvenir, disait-il :

» — J'étais dans tout le feu de ces compositions, quand l'aubergiste vint me prier de monter au premier étage, où l'on m'attendait ; j'y trouvai de joyeux convives attablés, et au milieu d'eux un compagnon qui, après m'avoir dit qu'il s'appelait Géricault, ajouta :

» — Vous ne me connaissez point, Monsieur Charlet ; mais moi je vous connais, et je vous estime beaucoup ; j'ai vu de vos lithographies, qui ne peuvent sortir que du crayon d'un brave, et si vous voulez vous mettre à table avec nous, vous nous ferez honneur et plaisir.

» — Comment donc, Messieurs ! mais tout l'honneur et le plaisir sont pour moi.

» — Je me mis donc à table, et tout se passa bien et même si bien que de ce jour date une amitié que la mort seule a contrariée. Pauvre Géricault ! excellent cœur d'honnête homme et de grand artiste [1].

» Les deux amis firent, en 1820, un voyage à Londres; ils avaient pour compagnon Brunet, célèbre économiste. A ce voyage se rattachait l'exhibition du *Naufrage de la Méduse*, cette toile de Géricault aujourd'hui classée parmi les chefs-d'œuvre de l'Ecole Française, mais qui, exposée au salon de 1819, n'avait eu aucun retentissement.

» Charlet, dans sa *Causerie artistique la Plume*, fait un juste éloge de la digne action du peintre Dorcy, qui acheta à la vente de Géricault ce tableau de ses propres deniers pour qu'il ne passât point à l'étranger. Il aurait dû ajouter qu'un peu plus tard Charles X, ayant fait l'acquisition de ce tableau sur les fonds de sa liste civile, et sans s'arrêter à la couleur d'opposition politique, en avait définitivement doté la France, comme précédemment Louis XVIII lui avait donné la *Vénus de Milo*,

[1] Lettres de Charlet.

ce chef-d'œuvre de la statuaire, qu'il tenait du dévouement du duc de La Rivière, alors ambassadeur à Constantinople, et du zèle intelligent du comte de Marcellus.

» Le public de Londres était admis à voir le tableau de Géricault moyennant un schelling de droit d'entrée; on distribuait dans les premiers jours aux visiteurs une petite vignette à la plume retraçant ce tableau. On crut longtemps qu'elle était l'œuvre de Géricault; nous savons de Charlet lui-même que le dessin lui appartient, et nous avons dû le cataloguer dans son œuvre. »

Chronique.

—

M. le docteur Dumont vient récemment de relever avec soin, dans une des salles du logis de Lancreau, deux inscriptions grecques gravées sur des tables de marbre.

Ces deux inscriptions, qui avaient été prises, nous ne savons trop pourquoi, pour des inscriptions arabes, n'ont jamais été publiées. Nous sommes heureux que M. le docteur Dumont, helléniste des plus distingués, ait bien voulu nous les adresser et nous en donner la traduction, précédée de l'introduction suivante :

« L'hôtel ou plutôt le logis de Lancreau, comme on disait au XVIe siècle, a été bâti, ou peut-être seulement augmenté en 1589.

» On sait que c'est dans cette maison que le président au présidial de Lancreau reçut Henri IV en 1598.

» Louis XIII y logea également pendant son séjour à Angers. Il est vraisemblable que c'est le président de Lancreau qui fit placer sur la cheminée de la salle d'honneur les deux tables de pierre sur lesquelles sont gravées les deux inscriptions.

» A cette époque, les études grecque et latine étaient cultivées avec ardeur, à l'exclusion de la langue française, assez dédaignée des érudits d'alors. Vers ce temps florissaient les Grimaudet, les Ayrault, les Ménage, etc. :

Ire TABLE.

—

(1) ΕΚ. ΔΙΟΣ. ΑΡΧΟΜΕΤΑ.

(2) ΕΣΤΙ. ΓΑΡ. ΑΝΔΡΙ. ΦΑΜΕΝ. ΕΟΙΚΟΣ. ΑΜΦΙ. ΔΑΙΜΟΝΩΝ. ΚΑΛΑ. ΕΠΕΙ. ΤΟ. ΓΕ. ΛΟΙΔΟΡΗΣΑΙ. ΘΕΟΥΣ. ΕΧΘΡΑ. ΣΟΦΙΑ.

(3) ΕΙ. ΔΕ. ΘΕΟΝ. ΑΝΗΡ. ΤΙΣ. ΕΛΠΕΤΑΙ. ΤΙ. ΛΑΘΕΜΕΝ. ΕΡΔΩΝ. ΑΜΑΡΤΑΝΕΙ. ΘΝΑΤΑ. ΘΝΑΤΟΙΣΙ. ΠΡΕΠΕΙ.

(4) ΟΥΤ. ΑΡΕΤΗΣ. ΑΤΕΡ. ΟΛΒΟΣ. ΕΠΙΣΤΑΤΑΙ. ΑΝΔΡΑΣ. ΑΕΞΕΙΝ. ΟΥΤ. ΑΡΕΤΗ. ΑΦΕΝΟΙΟ. ΔΙΔΟΥ. Δ. ΑΡΕΤΗΝ. ΤΕ. Κ. ΟΛΒΟΝ.

(5) ΜΗ. ΜΑΤΕΥΕ. ΖΕΥΣ. ΓΕΝΕΣΘΑΙ.
ΟΛΒΟΣ. ΕΝ. ΑΝΘΡΩΠΟΙΣΙ. ΑΝΕΥ. ΚΑΜΑΤΟΥ. ΟΥ ΦΑΙΝΕΤΑΙ.

Nous commençons par Jupiter.

L'homme doit toujours parler honorablement des Dieux; en dire des choses peu dignes, c'est une vaine et injurieuse sagesse.

Si l'homme croit dérober quelqu'une de ses actions à la connaissance de Dieu, il est dans une grave erreur.

Ni l'opulence sans la vertu, ni la vertu sans l'opulence ne suffit au bonheur de l'homme. Accorde-moi, grand Dieu, la richesse et la vertu.

N'ambitionne pas de devenir un Dieu.
Le bonheur chez l'homme n'est jamais dû qu'au travail.

---

(1) Au lieu de : ΑΡΧΟΜΕΤΑ, peut-être faut-il lire : ΑΡΧΩΜΕΣΘΑ. Nous aurions le début des phénomènes d'Aratus, ou celui de l'éloge de Ptolémée par Théocrite :

Εκ Διος Αρχωμεσθα, καὶ ἐς Δια λ'ηγετε μῶισαι.

(*Idyll. IX. V.* 1.)

(2) Le commencement de cette sentence est pris de la Ire Olympique de Pindare. (*V.* 54-56). Le reste est tiré de la IXe Olympique. (*V.* 55-56.)

(3) Ces vers se trouvent au milieu de la Ire Olympique. (*V.* 101-103).

(4) Ces deux vers hexamètres terminent le bel hymne à Jupiter de Callimaque. Le vers qui les précède et qui les explique, est celui-ci :

Χαῖρε, πάτερ, χαῖρ' αὖθι· δίδου δ'ἀρετήν τ'ἄφενός τε.

(5) Ces quatre premiers mots terminent la Ve Olympique. Le texte de Pindare porte *ματευσῃ*, au lieu de *ματευε*.



IIe TABLE.

ΕΙΣ. ΒΟΥΛΗΝ.

ΒΟΥΛΗΝ. ΠΑΝΤΟΣ. ΠΡΑΓΜΑΤΟΣ. ΠΡΟΣΛΑΜΒΑΝΕ. (1)
ΙΕΡΟΝ. ΓΑΡ. ΑΛΗΘΩΣ. ΕΣΤΙΝ. Η. ΣΥΜΒΟΥΛΙΑ.
ΑΝΗΡ. ΑΒΟΥΛΟΣ. ΕΙΣ. ΚΕΝΟΝ. ΜΟΧΘΕΙ. ΤΡΕΧΩΝ.

ΕΙΣ. ΣΙΩΠΗΝ.

ΓΛΩΣΣΗΣ. ΜΑΛΙΣΤΑ. ΠΑΝΤΑΧΟΥ (2) ΠΕΙΡΩ. ΚΡΑΤΕΙΝ.
ΕΝΙΟΙΣ. ΓΑΡ. ΣΙΓΑΝ. ΕΣΤΙΝ. ΚΡΕΙΤΤΟΝ. ΤΟΥ. ΛΟΓΕΙΝ. (3)

ΕΙΣ. ΔΟΞΑΝ.

ΖΗΤΕΙ. ΣΕΑΥΤΟΥ (4) ΔΟΞΑΝ. ΑΘΑΝΑΤΗΝ. Κ. ΚΑΛΩΣ.
ΑΚΟΥΕΙΝ. ΜΑΛΛΟΝ. Η. ΠΛΟΥΤΕΙΝ. ΘΕΛΕ.

SUR LE CONSEIL.

Avant toute action, prenez conseil.
Le conseil est vraiment quelque chose de sacré.
L'homme qui ne prend point conseil, court et s'agite en vain.

SUR LE SILENCE.

Tâchez, en toute circonstance, de commander à votre langue.
Pour quelques-uns il vaut mieux se taire que parler.

SUR LA GLOIRE.

Recherchez une gloire immortelle et une bonne réputation plutôt que des richesses.

—

Ces diverses sentences (*γνώμαι μονοστιχοι*), c'est-à-dire comprises chacune dans un seul vers, sont tirées de Ménandre, poète grec, auteur d'un grand nombre de comédies dont il ne nous reste que des fragments.

---

(1) Au lieu de *προσλάμβανε*, je crois qu'il faut lire : *προλαμβανε*.

(2) Peut-être : *πανταχη*.

(3) Au lieu de *λογειν*, lisez *του λογου*, ou bien : *του λεγειν*.

(4) Peut-être : *σεαυτῳ*.

Un artiste angevin à peine âgé de vingt et un ans, M. Julien Roux, élève de notre Ecole municipale des Beaux-Arts, dirigée par M. Dauban, déjà connu par plusieurs bustes d'une parfaite exécution et d'une grande ressemblance [1], vient de composer pour la Société Linnéenne de Maine-et-Loire celui de Charles Linné. Cette dernière œuvre de notre compatriote est à notre avis sa composition la plus parfaite. L'artiste a reproduit avec un rare bonheur d'expression la noble tête de l'illustre Suédois.

Le conseil général de Maine-et-Loire, dans sa session d'août 1857, a alloué à M. Julien Roux une subvention pour l'aider dans ses études. M. Roux part au mois de janvier pour Paris.

Les heureuses dispositions dont ce jeune artiste est doué, sa persévérance et son amour de l'art lui viendront puissamment en aide, et nous sommes persuadé que dans quelques années M. Roux, de retour en Anjou, léguera à notre Musée des travaux qui lui feront prendre une place distinguée dans le monde artistique, et viendront légitimer les espérances que son talent nous fait concevoir.

Nous venons de voir dans le cabinet de M. Deloche, conservateur du Musée d'Angers, un très-beau bois de cerf, propriété de M. Gontard. Au bas est gravée, sur une plaque de cuivre, l'inscription suivante :

J'appartiens au cerf dix cors
Forcé aux Trois-Chênes,
Forêt de Brissac, à la Saint-Hubert
1628, par Louis de Rohan,
Sénéchal d'Anjou.

[1] M. Julien Roux vient d'exécuter un très-beau buste du médecin Müller. Ce buste doit être posé sur la place du bourg de Denée.

Aimé de SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Éventard.

Le joli château d'Eventard, dont aujourd'hui il ne reste plus que la façade mutilée, fut construit en 1280 sur la terre que Robert de Chamfour avait donnée à l'évêché d'Angers, par l'évêque Nicolas Gellant, pour servir de maison de plaisance à lui et à ses successeurs. En effet, jusqu'à la révolution, le manoir d'Eventard fut le lieu de prédilection des prélats chargés de l'administration du diocèse. Nicolas Gellant mourut à Eventard [1], ainsi que l'évêque Olivier.

L'évêque Miron avait établi en ce château une vacherie

[1] « Nicolas Gellant, évêque d'Angers, mourut en l'année 1290, dans sa maison d'Eventard, distante de la ville d'environ une lieue. Il y avait alors grand nombre de chapelains habitués dans l'église cathédrale. On choisit vingt d'entre eux pour porter tour à tour le corps de l'évêque défunt jusqu'au cimetière de l'église paroissiale de Saint-Samson, laquelle est dans le faubourg. Là, il fut levé par le chapitre de l'église d'Angers et porté par des députés et chanoines jusque dans l'église cathédrale; il y demeura exposé à visage découvert durant trois jours, pendant lesquels les vêpres des morts et les vigiles furent chantés par les différents corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, au nombre desquels se trouvèrent les religieuses du Ronceray.

» Henry évêque de Vannes célébra la messe du service; le défunt était revêtu de ses habits pontificaux, ayant sur la tête la mître dont il s'était servi le jour de son sacre; à côté de lui sa crosse et sur sa poitrine un calice où il y avait du vin, et une patène sur laquelle on avait mis une hostie non consacrée. Le corps dans cet état fut déposé dans un caveau de pierre, où l'on plaça une lampe ardente derrière la tête du défunt. »

(*Vie de Guillaume Lemaire.*)

modèle visitée souvent par les plus habiles agriculteurs de la province. Il donnait vingt livres par année à un jardinier nommé Buret, pour entretenir le magnifique jardin qui entourait la demeure d'Eventard.

A l'avénement de chaque évêque on plaçait dans la galerie du château un cerf sculpté en pierre dure, ayant suspendu au cou le blason du prélat nouvellement élu. Cet usage remontait à Milon de Dormans, et lorsque Eventard fut livré aux vandales de 1793, la magnifique galerie de ce castel comptait 19 cerfs gigantesques portant les armes de Milon de Dormans, d'Hardouin de Bueil, de Jean Michel, de Jean de Beauveau, de Jean III cardinal Balue, de Jean de Rely, de François de Rohan, de Jean Olivier, de Gabriel Bouvery, de Guillaume Ruzé, de Charles Miron, de Guillaume Fouquet de La Varenne, de Claude de Rueil, d'Henri Arnauld, de Michel Le Pelletier, de Michel Poncet de La Rivière, de Jean VI de Vaugiraud, de Jacques de Grasse et de François Couet du Vivier de Lorry.

D'après un dessin d'Eventard fait en l'année 1623, la façade de ce château était à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui : les deux tourelles étaient couronnées par deux grandes fleurs de lis, ainsi que le donjon, qui portait au centre une colossale statue de saint Maurice.

Visites illustres en Anjou.

(Suite.)

Lorsque le cardinal de Retz fut arrêté après la rentrée du roi à Paris (octobre 1652), le chevalier de Sévigné, oncle de Mme de Sévigné, vint se réfugier en Anjou, avec sa femme et sa belle-fille.

Guy-Joly raconte qu'en 1649 le cardinal de Retz leva un régiment de cavalerie, dont il donna le commandement au

chevalier de Sévigné son parent, qui fut appelé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat était archevêque titulaire de Corinthe. Le chevalier de Sévigné ayant été battu à la tête de son régiment, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*.

En 1654, le cardinal de Retz, après s'être échappé du château de Nantes où il était prisonnier, se rendit aux environs de Beaupreau chez le sieur de La Poise. Là, pour plus de sûreté, afin d'échapper aux poursuites du maréchal de La Meilleraye, il se fit enfermer dans un souterrain, ayant de l'eau à mi-jambes. Il quitta au bout de neuf heures cette demeure incommode pour se rendre à Beaupreau, où devait l'attendre le duc de Brissac.

Errant de fermes en fermes, souffrant de ses blessures, il parvint avec des peines infinies dans cette petite ville où il prit un bouillon, et se crut enfin en sûreté en voyant le noble duc à la tête de trois cents gentilshommes prêts à lui servir d'escorte.

Madame de Sévigné arriva quelque temps après son oncle à Angers, accompagnée de Mademoiselle de La Vergne qui devint, en 1655, à l'âge de 22 ans, Madame Mortier, comtesse de La Fayette.

Madame de La Fayette avait reçu une éducation des plus brillantes; elle parlait admirablement le grec et le latin. Elle était élève du poëte Ménage et du père Rapin de Tours. Il arriva qu'un jour Ménage et Rapin eurent une querelle au sujet d'un passage d'Horace. La discussion engagée d'abord sur le terrain de la modération, finit par dégénérer presque en rixe. Chacun des champions croyait avoir raison, et ne connaissait personne capable de trancher la question.

Mlle de La Vergne, qui entendait les cris et les transports de fureur de ses deux professeurs, sortit en riant aux éclats de son appartement, et leur dit : Oh! mes chers maîtres, calmez-vous, je vous prie; je n'ai, il est vrai, que trois mois de leçons, mais je crois être plus apte que vous à vider le différend;

car vous n'y entendez rien ni l'un ni l'autre. Ménage, donnez-moi votre Horace et je m'en vais vous expliquer le passage en litige. Ce disant, elle prit le livre, et donna l'explication de l'ode au grand contentement des deux adversaires.

Ménage, ravi de son élève, lui adressa un madrigal en latin où il traduisait le nom de La Vergne par *Laverna* ; mais comme *Laverna* est le nom de la déesse des voleurs, on fit sur lui l'épigramme suivante :

[1] Lesbia nulla tibi est, nulla tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cinthia nulla tuo;
Sed, cum doctorum compiles scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta *Laverna* tibi.

En 1661, le surintendant des finances, Fouquet, après sa disgrâce, vint *forcément* à Angers sous la conduite du capitaine de mousquetaires d'Artagnan ; il fut enfermé au château royal.

Une femme qui acquit une grande célébrité par ses intrigues auprès du roi Louis XIV, du duc de Guiche, de Mademoiselle de Lavallière et de Madame Henriette, La Montalais, fut détenue par ordre du roi à l'abbaye de Fontevrauld en l'année 1662.

[1] Voici la traduction de cette épigramme :

Lesbie n'est rien pour toi,
Tu ne parles point de Corinne,
Nulle part Cynthie n'est louée dans tes vers ;
Mais lorsque tu pilles les écrins des poëtes érudits,
On ne doit point s'étonner que tu aies un culte pour La Vergne.

Proverbe.

Il est hardi
Comme Guilleri ,

se dit pour désigner un homme entreprenant.

Ce proverbe, usité seulement en Anjou, ne tire point son origine, comme on l'a prétendu, des faits et gestes du compère Guilleri,

Qui allait à la chasse ,
A la chasse aux perdrix ,
Carabi ;

mais bien des fameux frères bretons Guilleri, dont l'histoire a été très-diversement racontée.

Les Guilleri étaient trois frères bretons d'une ancienne famille. L'aîné, après avoir fait de brillantes études à Rennes, suivit le parti du duc de Mercœur et se distingua par plusieurs actions d'éclat ; puis, ayant réuni une troupe de quatre cents hommes déterminés, il s'adjoignit son frère comme lieutenant et ravagea les campagnes de l'Anjou, de la Vendée et du Poitou.

Le guidon des Guilleri portait pour devise : *Mort aux archers et aux prévôts , la bourse aux marchands.* Le récit des exactions des Guilleri parvint aux oreilles du roi Henri IV. Il ordonna à Parabère, gouverneur de Niort, de les prendre morts ou vifs. Parabère commença par les chasser de l'Anjou et de la Vendée et vint les assiéger dans une forteresse qu'ils s'étaient fait construire sur les limites du Poitou. Cette forteresse, admirablement défendue par la nature du terrain, était hérissée de canons et l'accès en était difficile. Cependant les Guilleri ne purent longtemps résister aux assiégeants. L'aîné parvint à se sauver, mais le cadet, ayant voulu se faire jour à la tête de ses hommes, fut pris et livré à la justice, qui le condamna à être rompu vif.

Quant à l'aîné, il se retira sous un faux nom à Saint-Justin près Bordeaux. Son esprit et ses bonnes manières le mirent bientôt en rapport avec l'aristocratie du pays. Il donna des fêtes somptueuses et épousa une jeune femme de haute distinction qui lui apporta une belle dot. Il se croyait au sein de l'opulence, à l'abri de tout danger, et pensait finir paisiblement ses jours sur les bords de la Garonne. Il comptait sans Parabère. Cet intrépide gouverneur avait lâché dans toute la France ses limiers qui finirent bientôt par découvrir la retraite de Guilleri. Celui-ci, se voyant cerné, parvint à s'échapper déguisé en mendiant. Arrêté au moment où il mettait pied à terre à Royan, il subit le même sort que son frère.

Les Guilleri avaient un troisième frère dont on s'est moins occupé parce qu'il ne voulut point s'adjoindre à eux pour dévaster l'Anjou et le Poitou, mais dont la fin très-extraordinaire, connue de peu de personnes, mérite d'être racontée.

Ce Guilleri, animé d'abord de bons sentiments, ne voulut avoir aucun contact avec ses frères, et pour cela quitta la France et vint à Londres où il apprit le métier de boucher. Peu après la mort de son père, il changea son nom de Guilleri en celui de Gordon, et finit par devenir un des bouchers les plus aisés de la capitale des Trois-Royaumes. Mais, par un mauvais destin, après s'être enrichi à tuer des bêtes, il crut s'enrichir encore plus à tuer des hommes; il se trouva arrêté dans cette nouvelle carrière et fut condamné à être pendu. Il obtint d'être visité dans la prison par un jeune chirurgien nommé Chowel, auquel il promit une somme considérable s'il pouvait lui sauver la vie. Ce dernier lui fit à la gorge une légère incision qui répondait au conduit de la respiration, et y fit entrer un petit tuyau d'argent au moyen duquel Guilleri put respirer.

Il était d'usage en Angleterre de ne point, comme en France, lancer le patient dans l'espace. On le conduisait au supplice sur une voiture. Arrivé au lieu de l'exécution, le bourreau passait au cou du condamné la corde fatale, la voiture se

retirant, le criminel se trouvait ainsi suspendu en l'air et restait quelques instants livré en spectacle au peuple. Dès que le chirurgien put se procurer le corps de Guilleri, il le fit conduire dans une taverne voisine et se hâta de le saigner. Guilleri revint à la vie, mais quelques minutes après il expira.

Chowel prétendit que le mauvais succès de son entreprise venait de ce que Guilleri, qui était obèse, avait trop pesé sur la corde. On parla beaucoup dans les Gazettes de Londres et de France de cet événement, et l'on fit sur le dernier des Guilleri cette épitaphe :

C'est la pesanteur de son corps
Qui mit cet homme au rang des morts.

Élections du Corps de ville.

Voici comment au xve et au xvie siècle se faisaient les élections municipales :

« Pendant plusieurs dimanches les curés publiaient au prône de la grande messe une ordonnance du maire qui convoquait à jour fixe les électeurs pour nommer le corps de ville.

» Le lieutenant de roi et le lieutenant particulier recevaient la visite du procureur du roi qui était chargé de les prier d'assister à l'élection. Ce magistrat se rendait ensuite chez le syndic du clergé pour transmettre la même invitation. Le greffier de l'hôtel de ville, en grand costume, allait annoncer à l'université l'heure à laquelle ce corps enseignant devait venir déposer son vote. Le jour de l'élection arrivé, le maire et les échevins sortants adressaient à l'assemblée un discours où ils remerciaient les électeurs et s'excusaient de n'avoir pas donné tout le soin désirable à l'œuvre qui leur était confiée. On

procédait ensuite au vote, les officiers nouvellement élus se retiraient chez eux pour être reçus par la députation chargée de venir leur annoncer leur nomination. Cette cérémonie accomplie le cortége se dirigeait vers la maison de ville. Le maire sortant prononçait une allocution dans laquelle il faisait l'éloge du nouveau titulaire et lui remettait une bourse de velours rouge dans laquelle se trouvait le sceau de la ville, puis une paire de gants blancs et un bouquet de violettes. La réception terminée, le corps de ville en entier, le clergé et l'université partaient, accompagnés des arbalétriers, ayant en tête fifres et tambours, pour l'église Saint-Serge où le maire devait embrasser l'anneau de saint Brieuc.

» En sortant de l'église abbatiale, le cortége rendait visite à l'évêque, au lieutenant de roi et à l'abbesse du Ronceray, à laquelle le maire présentait un bouquet. Tous les membres du corps de ville recevaient des gardes de la cité des bouquets pour leurs femmes et des petits tambourins verts destinés à leurs enfants. »

Noël.

Au moyen âge, le jour de Noël, l'office du soir terminé, le chapitre de Saint-Maurice, après avoir adoré le nouveau-né à la crèche, se rendait processionnellement en surplis de l'église cathédrale à la salle synodale de l'évêché, où deux chanoines délégués l'attendaient. Là était dressée une immense table de plus de deux cents couverts; le menu du festin était invariablement composé chaque année d'un quartier de mouton, assaisonné de moutarde, de pièce de bœuf, de rognon, de veau, de lièvres, perdrix, chapons, connins, oies et sarcelles.

Les chanoines, après avoir assigné à chacun sa place, saluaient l'évêque assis sous un dais. Le prélat angevin se levait

alors, donnait sa bénédiction à l'assemblée, puis après chacun prenait part au souper. Pendant sa durée, les psalteurs chantaient des noëls.

Au milieu du festin, comme le jour de l'installation de l'évêque, le bourreau venait réclamer un plat qui lui était destiné, le déposait en dehors de la porte, qu'il avait ouverte à deux battants, la fermait et emportait sous son manteau le mets, qu'il allait partager avec sa famille.

Au dessert il était distribué dans une coupe d'argent, à chaque convive, du vin des premiers crus de l'Anjou pour faire diversion au petit *clairet* offert en abondance pendant le repas ; puis on remettait à chaque dignitaire, chanoine, maire corbellier, maire-chapelain. et sous-chantre, une demi-livre de sucre battu.

L'éditeur de la grande *Bible des Noëls Angevins* sur la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, imprimée à Angers chez A. Jahyer, MDCCLXXIV, n'a point publié tous les noëls chantés autrefois pendant les fêtes de la Nativité. Nous en citerons un très-peu connu et qui porte le nom du *Trenquenard*.

NOEL DU TRENQUENARD.

Compagnons, d'où venez-vous?
Vous vous entresuivez tous.
L'on voit dans vos yeux l'allégresse,
L'allégresse. L'on voit dans vos yeux
Que vous êtes fort joyeux.

Dites-nous donc promptement
Quel est cet événement ?
Certain bruit confus en murmure,
Certain bruit confus,
Mais nous n'en savons rien plus.

C'est un aimable Dauphin,
C'est un enfant tout divin
Que nous avons vu plein de charmes.
Que nous avons vu
De gloire et d'attraits pourvu.

Voudrait-il voir des pasteurs
Autant que de grands seigneurs ?
On l'a vu pour nous débonnaire,
Débonnaire on l'a vu pour nous,
Aussi complaisant que doux.

Est-il dans Jérusalem ?
— Non, il est en Bethléem.
Qui n'a pour maison qu'une étable !
Qu'une étable pour maison.
Plaignons le pauvre nourrisson.

Fondation du couvent des Religieuses Carmélites d'Angers.

Nous lisons dans la *Notre-Dame Angevine* de Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix, l'article suivant :

« L'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse ne fut pas plutôt établi en France par le zèle et les soins de Mademoiselle Acarie, dite la Mère de l'Incarnation, et de M. de Bérulle, qui fit pour cela deux voyages en Espagne et en amena six religieuses à Paris. en 1604, qu'on le vit se répandre en différents endroits sous le nom de Congrégation de France.

» Marie de Miron, comtesse de Caraval, eut désir de lui fonder une maison dans Angers. Elle offroit pour cela six cents livres de rentes amortissables à neuf mille livres ; c'étoit peu pour la fondation d'un monastère. Cependant M. de Bérulle,

M. Duval et M. Gallement, prêtres et docteurs de Sorbonne, établis par le pape Clément VIII supérieurs des Carmélites de France, acceptèrent, se fiant plus sur la providence de Dieu que sur les secours humains, et cette fondation fut faite du consentement de Louis XIII, roy de France, et en vertu de ses lettres patentes du mois de mars 1625, données au camp de La Rochelle. Les supérieurs firent choix de cinq religieuses de grande vertu pour les envoyer commencer cet établissement, qui s'appeloient la mère Renée de Jésus-Maria qu'ils nommèrent pour supérieure, la mère Madeleine de l'Incarnation, la sœur Marthe de Saint Joseph, la sœur Marguerite de Jésus-Maria et la sœur Marie de l'Incarnation, fille du comte de Kelus. Celle-cy étoit professe du couvent de la Mère de Dieu, rue Chapon ; trois autres étoient du couvent d'Orléans et la cinquième de celui de Tours. Ces saintes filles arrivèrent à Angers, le 17e de janvier 1626, pleines de zèle et d'amour pour la pauvreté et dans des sentiments de confiance fort semblables à ceux de leur fondatrice. Le lendemain elles furent conduites au logis Barrault qu'étoit le lieu destiné pour leur clôture par messire Charles Miron, évêque d'Angers et Philippe Cospeau, évêque de Nantes, lesquels après le *Te Deum* chanté bénirent et arrestèrent la clôture, en leur enjoignant étroitement de la garder. La cérémonie s'en fit en présence des principaux de la ville et d'un nombre infini de peuple qui y étoit accouru.

» Le logis Barrault, où est à présent fondé le séminaire de messire Michel Le Pelletier, évêque d'Angers, étoit en ce temps-là la maison de la reyne Marie de Médicis, mère de Louis XIII, gouvernante d'Anjou, qu'elle avoit pour son douaire. Comme cette princesse avoit pris sous sa protection les religieuses carmélites, elle obtint du roy la permission de leur établissement et manda aux maires et échevins d'Angers de les bien recevoir. Elle voulut encore leur témoigner son amitié en leur permettant d'être trois ans dans sa maison sans en rien payer. Elles y receurent de la part de Madame de Caraval, les

vases sacrés et les ornements nécessaires pour leur chapelle avec les ameublements convenables à leur personne et à leur nombre ; lequel s'augmenta bientôt par la réception de sept autres filles qui furent des sujets admirables pour leur vertu et leur charité envers Dieu. Ces sept furent Marie du Saint-Sacrement, fille de M. Bouclé, avocat au siége présidial d'Angers ; Renée de la Mère de Dieu, fille de messire du Laurent, seigneur de La Grilloire, et de Soulangé, gentilhomme poitevin ; Françoise de Jésus-Maria, fille de messire Lefeuvre de L'Aubrière, conseiller au parlement de Rennes ; Marie de la Croix, fille de M. La Vachère ; Anne de l'Incarnation, fille de M. Dumenil, avocat du roy et conseiller au présidial d'Angers ; Marie de la Trinité, fille du sieur de Voisiné, et Marthe de Jésus-Maria, fille de M. Renaut, avocat au Mans. Elles demeurèrent toutes ensemble au logis Barrault un peu plus de trois ans, ensuite elles furent à la maison de la Gannerie où sont à présent les Pénitentes, et ce fut là qu'elles receurent, en 1629, la visite du révérend père Jacques du Chesne de l'Oratoire, commis pour cette fonction par les trois supérieurs qui résidoient à Paris. Il rapporta qu'il avoit trouvé beaucoup de ferveur et de sainteté avec une pauvreté grande à proportion. Il n'en faut pas être surpris, car leur fondation, qui n'étoit déjà pas trop avantageuse, le devint encore moins dans la suite par l'état des affaires de Madame la comtesse de Caraval, qui fit qu'au lieu de neuf mille livres pour l'amortissement de la rente de six cents livres, on n'en toucha que cinq mille. Le visiteur ayant donc fait connoître aux supérieurs l'état de cette maison, ceux-ci donnèrent obédience en deux temps différents à trois religieuses du couvent de Paris pour se venir rendre conventuelles en celui d'Angers : elles s'appelloient Marie de la Nativité, Marie de Jésus, et Charlotte de la Croix. Celle-ci étoit fille de Duplessis-Mornay ; la première étoit déjà professe ; la seconde n'étoit encore que novice. Elles vinrent donc à la Gannerie et y apportèrent onze mille livres pour ayder à la subsistance de cette maison. Madame l'abbesse du Ronceray,

à la sollicitation de Madame de Combalet, qui étoit pour lors à Angers, leur ayant vendu sa maison du Pié-Gaillard, située sur la rue Lyonnaise, les Carmélites quittèrent celle de la Gannerie pour y venir faire leur demeure. Elles souffrirent durant longtemps de grandes incommodités dans cette maison, qui n'avoit rien de propice pour une communauté; il falloit de jour et de nuit qu'elles traversassent en tous temps une grande cour pour se rendre à leur chœur, qui auparavant servoit d'écurie et n'avoit point d'autre plancher ni couverture que l'ardoise, et qu'elles couchassent en deux greniers, exposées à tous les vents, leurs cellules n'étant séparées que par des linceuls tendus. Enfin elles étoient réduites à mener une vie très-pauvre, ayant mis tous leurs fonds à acheter cette maison. Leur pauvreté fut si extrême, que la mère Renée de la Mère de Dieu, tante du marquis de La Porte, qu'on avoit choisie pour faire acheter les provisions et de quoy nourrir la communauté, étoit souvent obligée d'aller au jardin dès quatre heures du matin cueillir des herbes, et de les envoyer vendre au marché pour leur ayder à subsister; d'où l'on peut juger quels mets elles pouvoient avoir pour le prix de telles denrées. Cependant, au milieu de ces misères, elles étoient si gaies et si contentes qu'on voyoit aisément qu'elles aimoient mieux leur état que tout ce que le monde a de plus riche et de plus délicieux. Ainsi la grâce suppléoit abondamment à leurs nécessités. Elles en étoient si remplies, qu'elles eussent oublié le boire et le manger si l'obéissance jointe à la nécessité ne les y eùt contraintes; et alors elles le faisoient si frugalement qu'on peut dire qu'elles étoient toujours plus redevables de leur subsistance à la grâce de Dieu qu'à la nourriture qu'elles prenoient.

« Chaque prieure fit travailler au bâtiment peu à peu, selon qu'il leur venoit des filles, et on a souvent remarqué que la dépense qu'on y faisoit et pour la subsistance des religieuses, surpassoit de beaucoup les revenus. Et ce qui fait encore voir davantage les bontés de Dieu sur cette maison, c'est que quand elle étoit réduite à n'avoir pas un denier pour acheter de quoy

vivre, des pauvres et des gens de rien y apportoient ce qu'ils pouvoient avoir d'argent, disant qu'on leur rendroit quand on pourroit. »

Bibliographie.

M. le comte de Saint-Jean, membre de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés dans le monde intellectuel, entre autres : *Le serment ou la Chapelle de Bethléem,* édité en 1855, chez M. Armand Guéraud, imprimeur-libraire à Nantes, vient de faire paraître un charmant volume de poésies intitulé : *Reflet de la lumière.* Cette dernière production de M. le comte de Saint-Jean a fait connaître sous un jour nouveau son talent littéraire. Cet auteur a su reproduire en vers harmonieux les nobles et belles pensées qui l'inspirent. Pour faire apprécier à nos lecteurs l'œuvre distinguée de M. le comte de Saint-Jean, nous allons publier la pièce de vers sur la communion de la nuit de Noël.

COMMUNION DE LA NUIT DE NOEL.

C'est le dernier degré qui m'approche de toi,
C'est le voile qui tombe entre ta face et moi.

(LAMARTINE.)

Viens aux accents de ma voix expirante,
Christ adoré ! grâce, ne tarde plus.
L'heure est venue ; oui, l'heure délirante
Où ton amour appelle ses élus.

Mon œil se trouble et mes genoux faiblissent,
Ma voix se tait, mon sang s'est arrêté ;
Ne tarde plus, car mes lèvres pâlissent,
Et tout mon cœur dans le tien s'est jeté.

Qu'en me levant, tout entier je t'emporte,
Comme une flamme éternelle et sans fin ;
Comme la mère, hélas ! sublime et forte,
Qui tout vivant te portait dans son sein.

Mais viendras-tu dans l'âme indifférente
Où de l'amour les flots vont se briser ?...
Y viendras-tu ? Comme une chair brûlante
Le froid tombeau reçoit-il un baiser ?

Et toi, Seigneur, créateur de nos âmes,
Toi qu'en tremblant nous venons adorer,
Es-tu jaloux des sympathiques flammes
Dont l'Homme-Dieu veut ici s'entourer ?

Qu'exiges-tu pour cette heure enivrante,
Pour cette nuit arrachée à ton ciel,
Où ma pensée a vécu palpitante,
Comme les morts au souffle d'Ezéchiel ?

Veux-tu mon âme et toutes ses ivresses ?
Veux-tu mon cœur où la lumière a lui ?
Veux-tu ravoir tes divines promesses ?
Oh ! reprend tout... tout ce qui n'est pas lui !

Oui, sans regret, Seigneur, je t'abandonne
Mes jours comptés et mes sens éperdus :
Ma part du ciel à celui qui me donne
Le Christ fait chair un quart d'heure de plus.

Chronique.

Nous avons vu chez MM. Thierry, peintres-verriers, quatre panneaux du vitrail de la légende de saint René et saint Maurille, appartenant à la cathédrale d'Angers. La restauration de ces quatre panneaux est bien faite et est d'un bon augure pour les réparations qui sont encore à exécuter. MM. Thierry,

sans se préoccuper des discussions qui existent au sujet des personnages contenus dans les panneaux, ont matériellement reproduit ce qui existait primitivement et ont donné à leur verre, autant que possible, la teinte du moyen âge. Nous sommes heureux de rendre à ces artistes la justice qui leur est due, et nous ne pouvons que les encourager d'être entrés dans cette excellente voie de restauration.

Il est question de déblayer complétement la crypte du Ronceray, autrefois la chapelle destinée à la sépulture des abbesses, de la réparer et de l'annexer à l'église Sainte-Trinité dans laquelle on pratiquerait une entrée. Si ce projet était réalisé, ce beau type du XIe siècle serait désormais préservé de toute destruction, et l'on n'aurait aucune crainte pour ces magnifiques chapiteaux ornés de feuilles de nymphœa, qui certainement menaceront ruine dans peu, s'ils ne sont pas mis à l'abri des injures du temps.

ERRATA DU N° PRÉCÉDENT (15 décembre).

La traduction de trois mots a été oubliée dans la première table de l'inscription grecque de l'hôtel de Lancreau :

ΘΝΑΤΑ. ΘΝΑΤΟΙΣΙ. ΠΡΕΠΕΙ.

Aux mortels les choses mortelles.

Ovide, faisant peut-être allusion à cet adage, a dit :

Sors tua mortalis non est mortale quod optas.

Vers heureusement traduit par Voltaire :

Tes destins sont d'un homme, et tes vœux sont d'un Dieu.

(*IIe Discours sur l'homme. V. 84.*)

Aimé de SOLAND.

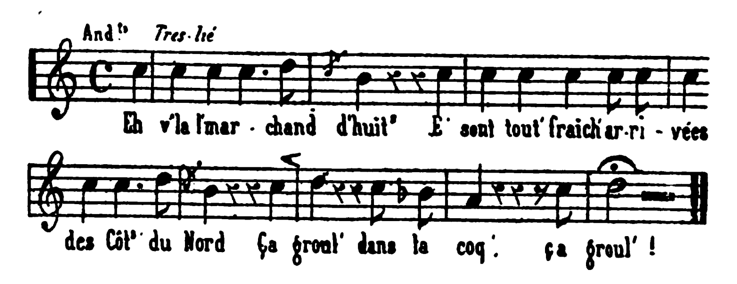
Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN
HISTORIQUE ET MONUMENTAL
DE L'ANJOU.

Cris d'Angers.

DEUXIÈME PARTIE. — (LES HUITRES.)

Eh! à l'huître! Eh! à l'huître!





L'huître, *Ostrea edulis*, L., était connue des Grecs et des Romains. Ils préféraient celles des Dardanelles, de Venise, de la baie de Cumes et de l'Angleterre. Elles étaient transportées dans de grands bateaux, *lacubus ligneis*, et déposées dans le lac Lucrin, où elles engraissaient beaucoup.

Le premier Romain qui eut l'idée d'établir ainsi une sorte de parc, fut Sergius Orata, à Baies, lors de la guerre des Marses.

Lucullus et Apicus, ces princes de la gourmandise, préféraient les huîtres qui ont les bords du manteau couleur brun

foncé, presque noir, et les désignaient sous le nom de *Callible-phara*. Les Romains mangeaient les huîtres cuites avec des assaisonnements variés, dans lesquels il entrait du poivre, des jaunes d'œufs, du vinaigre, de l'huile, du vin, etc.

L'huître n'était presque pas connue en Anjou avant le XV[e] siècle. A cette époque elle commença à être servie sur la table des gentilshommes, mais elle n'y fut vulgarisée qu'au XVIII[e] siècle.

Un réglement de police, daté du 25 septembre 1779, défend de crier dans les rues d'Angers, les huîtres, depuis le dernier jour d'avril jusqu'au 10 septembre. Pendant ce laps de temps, les huîtres, occupées à se reproduire dans leur palais d'écailles, y éprouvent une fermentation vitale dont le résultat est d'imprimer à leurs masses muqueuses des propriétés contraires à la salubrité de l'alimentation.

Le privilége de vendre des huîtres à la Poissonnerie d'Angers était concédé à six femmes, qui juraient solennellement de les détailler bien et loyalement à la mesure et au prix ordonnés par justice, *sans excéder ni faire le contraire.*

Elles ne pouvaient vendre l'huître qu'à l'heure de midi, et elles étaient obligées de payer le droit de prévôté [1]. Ce ne fut qu'à la fin du XVIII[e] siècle que l'écaillère sortit de la Poissonnerie et eut permission de parcourir la ville en criant :

Eh! à l'huître! Eh! à l'huître!

Quelques faits de l'Anjou au XV[e] siècle.

Nos lecteurs n'ont point oublié les curieux documents publiés dans le *Bulletin* par M. Louis Tavernier. Aujourd'hui ce laborieux archéologue veut bien nous communiquer l'intéressant

[1] Ce droit s'élevait à 10 sols par *somme* d'huîtres.

article suivant, qui complète le récit de Bruneau de Tartifume sur les mesures de l'Anjou :

« Mieux que les chroniqueurs, les anciens comptes des seigneuries ou des établissements religieux font connaître les mœurs des temps d'autrefois. Les chroniqueurs écrivent généralement sous le souffle d'une passion, soit qu'ils accomplissent un acte de vengeance, soit qu'ils se soumettent à l'adulation.

» Les comptes présentent, au contraire, tous les caractères de l'impartialité. Le *censier* ou receveur retrace froidement les faits qui se résument toujours en chiffres de recettes ou de dépenses. Il ne s'agit que de savoir les lire, les tirer de leur enveloppe fiscale et les habiller convenablement. Ces faits sont d'ailleurs plus intimes et se rapportent, plus que ceux des chroniqueurs, à la vie familière.

» Afin de rester dans les limites qu'impose le *Bulletin*, nous nous bornerons à glaner quelques faits dans les comptes qui ont passé sous nos yeux.

» Le *Bulletin* a publié, dans son 12e numéro, une note sur les anciennes mesures de l'Anjou. Nous pouvons en ajouter quelques-unes qui ont été omises par l'écrivain de 1626.

» Au XVe siècle, la mesure pour les grains, dans la baronnie de Montreuil-Belloy, différoit assez notablement des autres mesures de l'Anjou. Ainsi, le setier (12 boisseaux) de Montreuil étoit la moitié de celui de Brissac, ou en d'autres termes 12 boisseaux de Brissac valoient 24 boisseaux de Montreuil. Douze boisseaux de Denée en valoient 18 de Montreuil, et 12 de Vihiers en valoient 16 du même lieu. Le setier se divisoit en quatre *provendiers*; chaque provendier équivaloit à 3 boisseaux. Il résultoit de là une mesure de terre nommée *provenderée*, qui portoit un provendier de semence. On partageoit encore le setier en deux *mines*, d'où venoit la *minée* de terre, formant un demi-arpent.

» En ce temps-là, au reste, les mesures de terre étoient assez arbitraires et l'on comptoit souvent par journées de deux, de quatre ou de plusieurs hommes. Ainsi l'on disoit : « Telle pièce de terre contient trois journées de quatre hommes, ou six journées de deux hommes ». A Montreuil, le pré se mesuroit par *juit*, qui valoit un arpent.

» La mesure du vin étoit la pipe ou la *queue*, qui valoit 2 *poinçons* ou 12 *cousterets*, ou 48 jallayes. Quelquefois on évaluoit la pipe en nombre rond à 500 pintes. Pendant toute la première partie du XVe siècle, les comptes de vin de l'Aumônerie de Saint-Jean (Hôtel-Dieu d'Angers), sont tenus par pipes, cousterets et jallayes. Il y a deux mesures dont il nous a été impossible de découvrir l'équivalent : l'une est le *puteneau*, employé comme mesure de l'huile, et l'autre est le *soursomeau* ou *surcemeau*, dont on se servoit pour les fruits, comme les fraises, les cerises, les prunes. Nous avons retrouvé ce dernier nom, pour le même usage, dans un document du XVIIe siècle.

» On a beaucoup reproché au moyen âge. Il faut cependant lui rendre la justice qui lui est due. En comparant les prix de journées aux prix des denrées, les ouvriers étoient payés dans une proportion analogue à leurs salaires de nos jours, et lorsqu'ils étoient nourris par le seigneur, ils n'avoient pas à se plaindre. Ainsi, les hommes et les femmes qui ont vendangé en 1417 pour le seigneur de Montreuil-Belloy, ont reçu, outre leur salaire, une nourriture composée de chair (viande), poisson, beurre, sel, potage, etc. Dans la même année, quatre hommes passent une journée de *corvée* à rebattre et relier des cuves ; on les nourrit avec huit pains, deux pièces de viande et du vin. En 1451, les vendangeurs ont été nourris de chair de bœuf, lard, beurre, œufs, fromage, sel, pois, fèves, poisson, « *et autres choses*, » ajoute naïvement le trésorier.

» Les fermiers n'étoient pas plus maltraités. Les fermages étoient acquittés tantôt entièrement en nature, tantôt partie en

nature et partie en deniers. Souvent le colonage partiaire ou à moitié régloit le louage des terres. Or, il résulte des comptes, qu'on attendoit le paiement des termes assez longtemps. A l'Aumônerie Saint-Jean, des fermiers étoient en retard de six et sept ans; ils se libéroient par à-comptes. Il est vrai que c'étoit au plus fort de la guerre. L'Anglois occupoit une partie de la province. A cette occasion, les religieux de l'Hôtel-Dieu venoient en aide à leurs fermiers.

» Par exemple, le 26 février 1432, un closier du bourg de Sainte-James est obligé de donner une douzaine de pains et deux boisseaux d'avoine aux gens d'armes logés chez lui, afin qu'ils n'*ardent* le pressoir et les cuves; le couvent indemnise le closier. Le 27, les gens d'armes prennent les brebis du métayer de Tirepoche; celui-ci les rachète moyennant douze boisseaux d'avoine et douze pains; l'Aumônerie le rembourse. Enfin le 28, les gens d'armes enlèvent au métayer de Limelle, un bœuf et une vache qu'ils rançonnent au prix de *vingt* sous; ce sont les religieux qui paient la rançon.

» Nous terminerons ces extraits par quelques exemples de la justice de ce temps. Le sénéchal de la baronnie tient ses assises à Montreuil; le receveur inscrit sur ses registres le taux des amendes infligées aux coupables avec les motifs des jugements. On peut regretter que les peines corporelles ne soient pas mentionnées; elles expliqueroient sans doute la cause des différences de taxations pour les mêmes fautes.

» Les seigneurs tenoient alors au moins autant que les propriétaires de nos jours, à leurs droits de chasse. On a cité à ce sujet des traits de férocité de leur part envers les délinquants. Il y avoit plus d'indulgence dans la baronnie de Montreuil. Guillaume Du Mesnil a chassé dans la garenne de Monseigneur; il est condamné à 20 sous d'amende. Pour le même délit, Perrot Couvert ne paie que 7 sous 6 deniers. Mais Mathelin Babin, frère du prieur de la Madeleine, est taxé pour ce fait à 40 sous. Voici Jehan Chaunet, un gamin qui garde les brebis de son

père Collas ; dans un moment d'ennui, il emploie ses chiens de garde à attraper un lapin dans la garenne seigneuriale ; le corps du délit est saisi sur lui ; le père Collas Chaunet n'est condamné qu'à 10 sous d'amende comme civilement responsable.

» La rebellion à l'autorité est punie plus sévèrement. Jehan Simon, ayant été condamné en cour pour certaines infractions, est appréhendé au corps par le sergent ; mais il ne veut pas aller en prison et fait une rigoureuse résistance. Mais « pour ce que c'est un très *pouvre* homme, dit le receveur, » il n'est taxé qu'à 40 sous.

» On sait que toute épave (chose trouvée), appartenait au seigneur. Le sergent avoit droit de se faire aider par les vassaux à serrer l'épave. Jehan Gorre et Perrine Doire refusent leur concours dans de semblables circonstances ; ils sont condamnés à une amende de 10 sous.

» La justice étoit douce pour les voies de fait. Martin, charpentier, est accusé d'avoir donné d'une épée sur la tête de Guillaume. Il confesse sa faute au sénéchal qui ne lui impose que 10 sous d'amende. Mais Jehan Morgrenet, qui a battu par guet à pens Guillaume Rouillon, veut faire valoir des excuses mensongères ; il est condamné à 50 sous. Léger donne deux coups de dague à Jehan Fournier, — 30 sous. Jehan et Thomas Cornu, le père et le fils, battent un homme sur le grand chemin ; — 20 sous. Mathelin Lochet a battu, par guet à pens, André Lambert ; — 5 sous. Mais voici qui est plus fort. Michau Levesque, avec d'autres gens, pille un varlet étranger qui passoit dans le pays ; ils le jettent dans le Thouet où le varlet se noie ; on ne les taxe qu'à 45 sous.

» Comparativement l'attentat aux mœurs rencontre un juge plus rigoureux. Jehan Garnier veut faire violence à Aubine, veuve de Jehan Bretay ; il en est empêché par des gens qui surviennent. On le condamne à 30 sous. Cette femme a du malheur. Le même fait se reproduit envers elle par André Bellin, de Saint-Martin-de-Souzay ; mais faute de charges suffisantes,

le sénéchal le renvoie et se borne à le condamner à 10 sous d'amende.

» La plus forte amende, 100 sous, a été attribuée à Jehan de Thigné, qui avoit occupé un grand chemin, en avoit fait son domaine et y avoit établi *fosses à congnils* (trous à lapins).

» Nous ne voulons pas prolonger ces citations qui donnent une idée de la justice seigneuriale au XV[e] siècle. Disons seulement que l'amende infligée pour tout bœuf pris à paître dans les bois de Brignon, étoit invariablement fixée à 2 sous 6 deniers, ce qui représentoit la valeur d'une journée d'ouvrier non nourri, ou environ 2 fr. 25 c. de nos jours. »

Ouvrages publiés en Anjou pendant l'année MDCCLIX.

—

Cotelle de La Blandinière, curé de Soulaines. — *Conférences ecclésiastiques. — Discours prononcé à l'Académie d'Angers.*

Le chevalier Boylesve de La Morouzière, membre de l'Académie d'Angers. — *Stances contre l'Incrédulité.*

Jean-Damien Chevalier, médecin très-distingué. — *Réflexions critiques sur le traité des saignées. — Lettres à M. Dejean.*

Louis Damours, avocat au Conseil. — *Lettres de Ninon de Lenclos. — Conférence de l'ordonnance des donations.*

Pocquet de Livonnière, professeur en Droit français à Angers, secrétaire perpétuel de l'Académie de la même ville.— *Traité des Fiefs. — Règles du Droit.*

Charles du Molard, membre de l'Académie d'Angers.— *L'enlèvement d'Hélène. — Dissertation sur les principales tragédies.*

René Olivier, prêtre de l'Oratoire. — *Nouvelle traduction de Plutarque. — Explication de l'Alphabet de Cadmus. — Dissertation sur Jupiter-Ammon.*

Du Verdier de La Sorinnière, membre de l'Académie d'An-

gers. *Essai sur les progrès des Beaux-Arts.* — *Discours au Roi.*

François-Henri Turpin-Lancelot, comte de Turpin de Crissé, brigadier des armées du Roi, maître de camp d'un régiment de hussards. — *Essai sur l'Art de la Guerre.* — *Amusements philosophiques.*

Vieux langage.

RAMONER, c'est-à-dire NETTOYER.

Dans certaines parties de l'Anjou, la Vendée entre autres, on se sert encore d'une expression très-usitée dans notre pays au moyen âge. A cette époque on employait ces mots : *Ramoner la place* pour dire balayer, nettoyer la place. On trouve un exemple de cette locution dans un vieil auteur anonyme :

Il ni a chambrette petite
Qui ne soit si bien ramonée
Que jà poudre ni est trovée.

Jean Rabec.

Nous lisons dans l'*Histoire ecclésiastique d'Anjou*, par l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix, ouvrage manuscrit, l'article suivant sur Jean Rabec :

« Il y eut, sous le pontificat de l'évesque Gabriel Bouvery, un événement très-considérable et fort tragique, qui occupa bien des gens pendant les années 1555 et 1556.

» Jean Rabec estoit natif de Cerisy, en Normandie, diocèse de Coutances. Il se fit cordelier dans la ville de Vire. Quelque temps après sa profession, ses supérieurs ayant voulu luy faire observer sa règle, l'esprit de l'indépendance s'étant emparé de son cœur, il apostasia. Après avoir quitté l'habit de son ordre il alla en Suisse, à Lausanne, et y estudia l'Escriture-Saincte sous des protestants, et il trouva moyen de se faire donner une pension par les seigneurs de Berne. Pendant qu'il faisoit ses estudes, il y fit des progrès, et, par un faux zèle de la religion qu'il avoit embrassée, il résolut de parcourir toute la France pour l'inspirer à tous ceux qu'il trouveroit susceptibles de sa doctrine, en faisant le plus grand nombre qu'il pourroit de prosélytes.

» Il parcourut ainsi une partie de la Normandie, surtout le lieu de sa naissance; de là il vint à Châteaugonthier, ensuite à Angers, où son esprit vif et adroit luy fit faire grand nombre de conquestes avantageuses à sa secte.

» Les discours séditieux, impies et sacriléges qu'il tenoit sur la religion, le firent bientost découvrir pour ce qu'il estoit. On le menaça de l'enfermer; ses amis luy conseillèrent de sortir d'Angers, sous prétexte d'aller faire un voyage en son pays, pour quelques affaires. Passant par Châteaugonthier, où il avoit déjà fait quelque séjour, son zèle impétueux et brouillon le porta à faire leçon du calvinisme à ceux qu'il avoit déjà séduits, et pendant deux ou trois jours il leur lisoit le livre des *Martyrs*, en présence des personnes de sa secte, dans le logis où il estoit. Les magistrats l'arrestèrent prisonnier, le 1er août 1555, ayant esté advertys par un sergent, voisin de la maison où il demeuroit, qui l'écoutoit.

» Les officiers de justice l'ayant voulu interroger en prison, il ne leur respondit rien, quoy qu'ils le pressassent beaucoup, parce qu'il ne les reconnoissoit pas pour ses juges.

» Les magistrats d'Angers, le promoteur de monseigneur l'Évesque, ayant eu avis qu'il avoit esté un moine apostat, le

promoteur de monseigneur l'Evesque d'Angers, le lieutenant criminel et l'advocat du roy se transportèrent à Châteaugonthier, et l'ayant trouvé, par ses réponses, très-obstiné à soutenir la religion protestante, ils le firent amener à Angers, où il fut d'abord mis prisonnier au chasteau. Mais parce qu'il avoit avoué qu'il avoit fait profession dans l'ordre des Cordeliers, et qu'il estoit prêtre, il fut transféré dans les prisons de l'évesché pour luy faire son procès. Il y fut plus d'un an, pendant lequel diverses personnes par plusieurs fois l'interrogèrent de sa foy. Mais le plus célèbre interrogatoire fut celuy qu'on luy fit subir au chasteau d'Angers, au commencement du mois de mars de l'année 1556, en présence de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, du sieur de Pierreport, homme fort savant, de Monsieur Dubois, officier du présidial, de Monsieur de Brevond, de docteurs et religieux que Monsieur l'Evesque avoit envoyés de sa part pour assister audit interrogatoire.

» Monseigneur l'Evesque d'Angers, ayant examiné toutes ses réponses, le fit amener devant luy, le 24 octobre suivant, jour auquel tous ses curés étoient assemblés en son synode, et le déclara, par sentence, excommunié, hérétique, schismatique et apostat, et comme tel le condamna à estre dégradé et puis livré entre les mains de la justice séculière.

» Dès que cette sentence fust signifiée à Rabec, il en appela comme d'abus à la cour du Parlement de Paris, au moyen de quoy il fut renvoyé dans les prisons de l'évesché, où il demeura sans estre autrement procédé sur son appel, jusqu'au 10e jour d'avril 1557.

» Une commission composée de messire Jean Breton, chanoine de la cathédrale d'Angers, et de messire Guy Lasnier, seigneur de l'Effretière, advocat, fut chargée de procéder à l'exécution de la sentence de dégradation de Rabec.

» Et en vertu de cette commission, le 9 avril 1557, vendredi suivant la feste de Pasques, il y eut le matin, à six heures, une grande assemblée de docteurs, prestres et juges séculiers,

dans la salle du palais épiscopal, où se trouvèrent Monsieur l'Evesque, le lieutenant général Lesrat, messire Christophe de Pincé, juge criminel, messire Raoul Surguin, Me Michel Le Masson, advocat et procureur du roy, avec leurs robes d'escarlate.

» On envoya querir Rabec par la garde de la geole. Comme on le menait, ayant aperçu tant d'officiers tenans leurs verges et bâtons à la main, il s'arresta un peu de temps, et demanda au geolier ce qu'on luy vouloit. On luy respondit que c'estoit pour parler à Monsieur l'Evesque, et fut conduit en la salle du palais épiscopal.

» Monseigneur l'Evesque dict d'abord à Rabec de se mettre à genoux; ce qu'il refusa de faire. Le greffier luy lut sa sentence, et ensuite il fut conduit, sur les huit heures du matin, devant l'église de Saint-Maurice, où estoit dressé un grand eschaffaud, sur lequel Monsieur Bouvery, évesque, mitré, crossé et chappé, accompagné de plusieurs officiers et prestres, attendoit le dict Rabec; lequel estant monté sur l'eschaffaud, on luy présenta une soutane pour s'en revêtir, puis un amict fut mis sur sa tête par Me Jean Chevalier, garde du vestiaire de St-Maurice. On luy fit prendre par force une aube.

» Ensuite un docteur de Sorbonne, commis par Monsieur l'Evesque d'Angers, commença à prêcher et dit que ce malheureux, là présent pour avoir abandonné Dieu et les commandements de notre mère la saincte Eglise, en avoit été abandonné luy-même, étant devenu hérétique et schismatique. Rabec l'interrompit et dict qu'il estoit meilleur chrestien que luy, et sur ce que le prédicateur continua de dire qu'il estoit devenu apostat en quittant l'ordre des Cordeliers, Rabec dict qu'il ne l'avoit quitté que parce qu'il estoit méchant et abominable devant Dieu. Sur quoy les officiers de justice luy dirent qu'on le baillonnerait, s'il ne se taisoit. Ensuite on fit toutes les cérémonies portées par le Pontifical romain pour la dégradation des prestres, puis l'Evesque le livra au bras séculier, et pria qu'on le trai-

tast avec douceur ; après quoy il fut conduit dans les prisons royales par les archers du prévost, où il fut environ deux jours.

» Après quoy on le conduisit au palais, dans la chambre du conseil, où se trouvèrent messire Christophe de Pincé, lieutenant criminel, Guillaume Lesrat, lieutenant général, l'advocat et le procureur du Roy, Raoul Chalopin, juge et garde de la prévosté d'Angers; et le lieutenant criminel luy dict que le Roy, ayant fait examiner son affaire, avoit commandé à l'Evesque d'Angers de mettre à exécution la sentence qu'il avoit portée contre luy.

» Le lieutenant criminel l'exhorta à se repentir de ses blasphêmes et de s'en confesser. Rabec répliqua qu'il n'avoit point blasphémé, qu'il suivoit le pur Evangile et qu'il s'estoit confessé à Dieu, à qui seul appartient d'absoudre des péchés, et qu'il persévéroit dans la confession de son saint Evangile, ayant les yeux élevés en haut et les mains jointes.

» Alors le lieutenant criminel, voyant son obstination invincible, tira d'un sac un papier sur lequel la sentence rendue contre Rabec estoit écrite, et la fit signer par plusieurs juges dont il prit les avis, par laquelle il estoit condamné à estre bruslé vif en l'air, et que s'il ne se vouloit confesser il auroit la langue coupée pour avoir blasphémé. L'exécution de cette sentence fut remise à l'après-dinée dudit jour, et sur les deux heures le sieur de Pincé, lieutenant criminel, accompagné d'un conseiller et d'un cordelier, nommé Alanus, et du gardien des Cordeliers, fit venir Rabec en la chapelle de la prison, et luy dist qu'il estoit condamné à estre bruslé vif pour avoir parlé contre l'Église et l'honneur de Dieu, et qu'il eust à penser à sa conscience et à se réconcilier avec ledict Alanus, homme très-savant et qui fut depuis au concile de Trente. Rabec ne voulut point écouter ce discours et protesta qu'il se trouvoit heureux de mourir pour soutenir la pureté de l'Evangile. Le lieutenant criminel laissa Rabec avec ces deux religieux cordeliers, qui lui ayant encore fait quelques questions sur l'Église romaine, il respondit

comme il avoit déjà fait, qu'elle n'estoit qu'une *auge d'idolâtrie* et une vraye Babylone, dont le chef estoit l'Antechrist. On luy dist de prononcer le nom de Jésus et de Marie; il respondit que s'il sentoit sa langue capable de prononcer de telles paroles, luy-même la couperoit avec les dents. Sur les deux heures, le lieutenant criminel revint à la geole avec ses archers, et commanda qu'on luy perçât la langue, ce que le bourreau exécuta, et l'attacha sur une claye derrière une charrette, et le conduisit au Pilory tout en sang. Estant déshabillé on luy mit de la paille tout autour du corps avec du soulphre, et fut ainsy mis dans le buscher qu'on alluma, et fut bruslé tout vif, sans jamais vouloir reconnoître son hérésie, le 24e jour 1557. »

Bibliographie.

—

JULES D'HERBAUGES.

Esquisses et Récits, Paris, L. Hachette et Cie, libraires-éditeurs, rue Pierre-Sarrazin, no 14, 1857[1].

Le roman échevelé a fait invasion partout. Le journalisme en est infesté, et les Revues les plus graves ont peine à se mettre à l'abri de ses atteintes.

Un genre de publication, plein d'attrait, essaie de lui faire concurrence. C'est la *Nouvelle*, simple peinture de mœurs intimes, douce causerie du foyer. Ce genre de littérature, qui demande pour être bien traité un esprit sérieux et observateur, ne trouve malheureusement point assez d'écrivains.

Un littérateur des plus distingués de la province, M. Jules d'Herbauges, membre de la Société Linnéenne de Maine et Loire, à qui la *Revue des Deux-Mondes* ouvre largement ses colonnes, vient de faire paraître, sous le titre d'*Esquisses et Récits*, cinq

[1] En vente, chez MM. Lainé frères. — Prix 3 fr. 50 c.

ravissantes nouvelles intitulées : la *Jaguerre*. *Prosper*, *Mine et contre-mine*. l'île de *Cabrera*, la *Grande-Perrière*.

Trois de ces récits sont des peintures charmantes des mœurs de l'antique Bretagne et de la Vendée Le livre de M. d'Herbauges, écrit dans un style qu'on ne se lasse d'admirer, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. C'est un de ces rares ouvrages de nos jours que la famille peut lire, au coin du foyer, pendant les longues soirées d'hiver. Nous ne pouvons, dans le cadre étroit de notre *Bulletin*, reproduire en entier une des gracieuses légendes de M. Jules d'Herbauges. mais il nous est impossible de passer sous silence le portrait, fait par cet auteur, du paysan de la Loire-Inférieure :

« La partie de la Bretagne qui touche à l'Anjou, à la Vendée, au Poitou, et qu'on pourrait avec justesse appeler les *Basses-Terres* de notre Écosse française, n'offre pas à l'œil du voyageur la même variété de costumes et d'habitudes que la Bretagne *bretonnante*, c'est-à-dire celle qui se sert encore de son idiome national et que sa pauvreté, ses landes incultes et ses bruyères sauvages tiennent à l'abri des envahissements de la civilisation.

» A l'exception de quelques groupes de populations qui sont venus s'abattre sur les côtes, et se conservent d'autant plus purs qu'un même genre de travail occupe toute la peuplade, et que les alliances avec les étrangers y sont presque inconnues, la race qui couvre le sol de l'ancien Comté Nantais n'a point, il faut l'avouer, une originalité de type bien frappante. Tout dans les esprits comme dans les habitudes, les costumes de la population, les teintes du ciel et du paysage, le climat tiède et humide, l'air épais et le soleil souvent obscurci par les nuages, apparaît, au premier coup d'œil, un peu terne, un peu gris, un peu monotone. Cependant, cette calme nature possède un charme tranquille et doux, dont la puissance ne tarde pas à se faire sentir. On aime à suivre de l'œil ces longues lignes aux contours serpentants, ces teintes adoucies par les couches dia-

phanes d'un léger brouillard. les nuages nombreux et colorés que le voisinage de l'Océan jette à l'horizon, et la verdure épaisse que nourrit vigoureusement l'humidité de la terre et du ciel.

» De même l'étude de cette population. dont nous parlions tout à l'heure. de cette agglomération de races mêlées par les immigrations et par les guerres. et qui ont apporté, de points fort éloignés, les instincts, les habitudes, les vertus et les vices de leurs types primitifs, offre, au bout de quelque temps, un intérêt tout particulier; et, après tout, la résultante de ces forces diverses, c'est-à-dire la race du paysan du Comté Nantais, cache sous son enveloppe épaisse plus de solides qualités de cœur et de finesse d'esprit qu'on ne serait tenté au premier abord de lui en accorder.

» A moitié envahi par la civilisation moderne et les idées qu'elle mène à sa suite, à moitié rebelle à ses enseignements par le souvenir haineux de la révolution de 93, qui fut le plus irrésistible missionnaire des opinions nouvelles, le paysan de la Loire-Inférieure, particulièrement, est à la fois affectionné à ses anciennes traditions, respectueux pour les vieilles familles nobles qui vivent près de lui.

» Religieux de fait et même d'apparence, et avide à s'enrichir comme un capitaliste moderne, défiant de tout ce qui est au-dessus de lui, comme la hiérarchie du monde, comme un apprenti socialiste, ironique et leste dans ses propos comme un voltairien, il salue en passant le *Monsieur* de bonne mine avec un bonjour amical et respectueux; mais sous son sourire bienveillant se cache une fine et méchante moquerie. — De même, parfois, il préférera le cabaret à la messe, et maltraitera de paroles, après boire, le curé, dévots, saints et saintes; mais les légendes pieuses ou lugubres de son pays trouveront en lui un fidèle croyant, et sa rude nature sera remuée et bouleversée jusqu'au fond par les superstitieuses terreurs qui remplissent les imaginations et les récits populaires. »

Chronique.

La Société Linnéenne de Maine et Loire vient de mettre au concours l'éloge de François Bernier, célèbre voyageur angevin, auteur de l'*Histoire de la dernière révolution des États du Grand-Mogol ;* d'un *Abrégé de la philosophie de Gassendi,* etc.

Le concours sera ouvert jusqu'au 1er novembre 1858.

Ces jours derniers, des ouvriers, occupés à extraire de la pierre dans la commune de Saint-Georges-du-Bois, ont mis à jour une certaine quantité de briques, des débris de poteries gallo-romaines et deux tombeaux en pierres coquillères, entourés de larges dalles d'ardoises.

M. Steinheil, l'habile restaurateur des vitraux de Bourges, de Chartres, de la Sainte-Chapelle, etc., vient d'envoyer à Angers les cartons de la verrière de Saint-Maurille. Maintenant, les peintres-verriers chargés de l'exécution ne vont plus éprouver d'obstacle, et sous peu nous avons l'espoir que les vitraux absents de la lancette droite du chœur de la cathédrale, viendront reprendre leur place primitive.

D'après une étude sérieuse des verrières de l'église Saint-Maurice, cinq seraient du XIIe siècle, et l'une d'elles contiendrait le portrait de Hugues de Semblançay, le donateur. On comprend quel soin on doit apporter à la restauration d'objets si rares et si précieux pour l'art.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN
HISTORIQUE ET MONUMENTAL
DE L'ANJOU.

Quels sont les Empereurs et les Roys qui ont été reçus dans la cathédrale d'Angers en qualité de chanoines.

Nous lisons dans la *Notre-Dame-Angevine* de Grandet l'article suivant, intitulé : *Quels sont les Empereurs et les Roys qui ont été reçus dans la cathédrale d'Angers en qualité de chanoines.*

« Les historiens de France et nos annalistes d'Anjou ne font aucune mention que les Roys qui ont été comtes d'Anjou soient venus à Angers avant Pépin, roy d'Acquitaine, lequel ils prétendent avoir commencé à bâtir la cathédrale d'Angers vers l'année 750, laquelle fut achevée par son fils Charlemagne vers l'année 770, la seconde de son règne. Mais comme nous n'en avons pas de preuves certaines, nous commencerons par Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, empereur, lequel constamment vint à Angers vers 808 et fit son entrée dans la cathédrale, puisqu'il marcha le jour du dimanche des Rameaux à la procession qui se fait de l'église Saint-Maurice dans l'église de Saint-Michel-du-Tertre. Cet empereur ayant entendu les vers que Théodulphe, évêque d'Orléans, qui étoit prisonnier dans les prisons de l'évêché d'Angers, chanta sur la fête, *Gloria, laus et honor*, *etc.*, en fut si charmé qu'il donna la liberté à cet évêque et fit adopter ce poëme par toute l'Église pour composer l'office du dimanche des Rameaux.

» Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire, vint plusieurs fois à Angers; mais entr'autres il y fut reçu en triomphe après en avoir chassé les Normands en l'année 873, et il procura qu'on aportât le corps de saint Martin Maurille du lieu où il avoit été enterré dans la cathédrale, et fit aussi faire la translation des châsses des corps de saint Aubin et de saint Lezin, qu'on avoit mis en terre pour les préserver de la fureur des Normands, ainsi que nous en assure Aymoins, liber 5 et 71 *de Gestis Francorum*.

» L'an 1106, le roy Philippe-Auguste, accompagné de Bertrade qu'il avoit enlevée à Foulques-Rechin, son époux, vint à Angers et y fut reçu très-magnifiquement le VI des ides d'octobre, et ce fut apparemment cette année-là qu'on prétend que Bertrade fit rebâtir l'église d'Angers et fit construire le château flanqué de douze grosses tours, tel que nous le voyons, par les libéralités de Philippe-Auguste, et pour tâcher de rentrer dans les bonnes grâces de Foulques-Réchin, son légitime mary, à qui ces édifices qui décoroient la capitale d'une province dont il étoit souverain ne pouvoient être que très agréables. Saint Louis assiégea la ville d'Angers et la prit en 1232, et fit transporter les chanoines du château dans l'église Saint-Germain, à présent dite l'église collégiale de Saint-Laud, de peur, dit le titre, que la garnison du château ne nuisît au chapitre et que le chapitre ne fût nuisible à la garnison du château.

» Charles VII vint trois fois à Angers: la première en l'année 1422 à la prière de la reine Yolande, duchesse d'Anjou, sa belle-mère, tant pour la visiter que pour mettre en sûreté le pays d'Anjou qui étoit ravagé par les Anglois. Il avoit tant de dévotion à l'église de Saint-Maurice qu'il y alloit tous les jours entendre l'office divin, étant fort édifié du bel ordre et des cérémonies qu'il y voyoit observer. Avant que de partir il donna à cette cathédrale une belle tenture de tapisserie relevée de soie et d'or qui a servi longtemps à orner le chevet de l'église depuis l'autel de saint René jusqu'à l'entrée du chœur.

» Charles VII revint encore à Angers en l'année 1426, et fit quelque séjour à Saumur où le duc de Bretagne luy fit serment de fidélité et hommage de toutes ses seigneuries.

» Le même Roy, selon Bourdigné, revint encore à Angers en 1440 et y fut reçu de la manière suivante :

» Le clergé, la noblesse et le peuple allèrent au devant de Sa Majesté.

» Monseigneur l'évêque d'Angers, accompagné de grand nombre d'abbés, de docteurs et de toutes sortes d'ecclésiastiques constitués en dignités et d'autres personnes notables, le maire et capitaine général de la ville, accompagné de plusieurs magistrats, de bourgeois et autres officiers de justice en grand nombre, les magistrats habillés de robes de soie de couleur rouge allèrent au-devant de Sa Majesté, à cheval, jusques aux Ponts-de-Cé. Lesquels ayant tous fait la révérence au Roy, ainsi qu'il convenoit chacun selon son rang, le conduisirent jusqu'à la ville, marchant devant lui.

» Les religieux mendiants vinrent processionnellement à sa rencontre jusqu'à la Croix-Montaillé, et quand Sa Majesté y fut arrivée toutes les cloches des églises de la ville commencèrent à sonner et ne cessèrent point jusqu'à ce que la cérémonie de l'entrée du Roy fut finie, et tous les religieux mendiants se mirent en haie des deux côtés de la rue suivant leur rang; là se joignirent à eux toutes les églises collégiales, mais les chanoines de la cathédrale attendirent Sa Majesté à leur église; après les chanoines des collégiales succédèrent les religieux de Saint-Benoit ayant des chappes de soie et s'arrestèrent en station au même endroit que les autres et de la même manière, chantant tous des répons convenables à la cérémonie jusqu'à ce que le Roy eût passé au milieu d'eux avec tout son cortége. Ensuite étoit le recteur, les docteurs et tous les suppôts de l'université à attendre Sa Majesté dans la place qui est entre la porte et le faubourg Brécigné, et tous se présentèrent devant le Roy en luy faisant une profonde révérence. Le recteur s'avança et arresta le

cheval de Sa Majesté par la bride et fit sa harangue. Tous les docteurs avec leurs bedeaux, leurs masses et leurs bonnets, marchoient avec beaucoup d'ordre; à l'arrivée de la ville six bourgeois mirent le Roy sous un dais de drap d'or très-magnifique et le conduisirent depuis la porte Saint-Aubin, par la rue Saint-Aubin, par la place Neuve et par la porte Angevine, jusques à la cathédrale, que ses prédécesseurs Roys avoient fondée. Toutes les rues par où il passa étoient tendues de riches tapisseries; Sa Majesté descendit de cheval à la porte de la galerie de Saint-Maurice, et là, l'université et tous les autres corps de la ville, ayant salué Sa Majesté, s'en retournèrent en leur maison.

» Cependant l'évêque, vestu de ses habits pontificaux, accompagné de deux diacres et d'autant de sous-diacres, revestus de tuniques, et de dalmatiques, portant la croix, le texte des Evangiles couvert d'or, les enfants de chœur revestus de dalmatiques portant l'eau bénite, les cierges, l'encens et les encensoirs, et le reste des dignités des chanoines, des chapelains et autres officiers du chœur revestus de chappes d'or et de soie, l'évêque donna de l'eau bénite au Roy et présenta à Sa Majesté à baiser la grande croix d'or dans laquelle est enchassé un morceau de la Vraye Croix et le texte de l'évangile, ensuite il revestit le Roy des habits ecclésiastiques, c'est-à-dire d'un surplis, d'une aumusse et d'une chappe d'or; après quoy le Roy entra dans l'église accompagné de l'évêque et du chapitre, les officiers chantant des antiennes convenables, avec le son des cloches et des orgues, puis on le fit passer au milieu du chœur qui étoit fort orné, où il prit une place de chanoine, après quoy l'évêque et le chapitre le conduisirent au grand autel qui étoit orné de toutes les reliques, du trésor, de vases d'or et d'argent et de tout ce qu'on avoit de plus précieux. Sa Majesté s'agenouilla devant le milieu de l'autel sur un prie-Dieu et se prosterna trois fois contre terre; ensuite l'évêque luy fit baiser les reliques qui étoient sur l'autel, après quoy le Roy confirma tous les privilèges, les libertés et les droits de l'église d'Angers de vive voix

et donna des lettres patentes pour les confirmer et ensuite il fit le serment qui suit, ou la jurande, lisant dans le livre d'or en ces termes :

» Nous, Roy de France par la grâce de Dieu, voulons conserver les priviléges, les libertés et les droits de l'église d'Angers fondée par les Roys nos prédécesseurs.

» Louis XI, roy de France, vint à Angers en 1473 avec une armée de cinquante mille hommes pour combattre le duc de Bretagne qui, redoutant une si grande puissance, vint faire la paix à Angers et se soumit au Roy.

» Peu de temps après, Louis XI fit encore un second voyage à Angers pour gagner le cœur des habitants chez lesquels il alloit souvent manger très-familièrement ; il y revint aussi en 1474 et se saisit tout-à-fait de la ville et du château d'Angers, et y laissa pour gouverneur Guillaume de Cerizay et le fit le premier maire de la ville, après avoir érigé la mairie où il institua un maire et vingt quatre échevins, pour gagner le cœur des peuples.

» Charles VIII vint à Angers en 1488 pour être plus proche de son armée, qui remporta une célèbre victoire sur le duc de Bretagne et les princes à la célèbre journée de Saint-Aubin-du-Coumier, le 28 juillet 1488.

» Le mariage de Louis XII étant fait avec Anne de Bretagne, Sa Majesté vint à Angers en visitant quelques places de son royaume.

» L'an 1509 Louis XII revint encore à Angers avec la Reyne pour accomplir le vœu qu'il avoit fait à Dieu en l'honneur de saint René, pour obtenir un Dauphin, lequel leur ayant été accordé par l'intercession de ce grand saint, ils furent l'en remercier dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, où ils avoient fait faire l'année d'auparavant une neuvaine de messes à cette intention. Ils y firent leurs dévotions avec beaucoup de piété.

» En 1551 le Roy Henry II vint à Angers au mois de juin avec la Reyne, et suivit à pied la procession du Sacre jusques au Tertre-Saint Laurent.

» Charles IX vint à Angers en 1564.

» Henry IV vint à Angers en 1600 et mit la première pierre au couvent des Capucins.

» Louis XIII, âgé de quatorze ans, vint à Angers le huitième jour d'août 1614, après avoir parcouru les principales places de Bretagne.

» Le 16 d'octobre 1619 Marie de Médicis, veuve d'Henry IV et mère du roy Louis XIII, fit son entrée dans la cathédrale et vint prendre possession du gouvernement d'Anjou, qui lui avoit été donné par douaire; elle logea au logis Barrault, fit plus d'un an de séjour à Angers, où la paix avec le Roy son fils fut négociée par le père Berulle, depuis cardinal, instituteur de l'Oratoire, le père Joseph, capucin, et l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu. Après que le roy Louis XIII eut pris la petite ville des Ponts-de-Cé, la première entrevue du Roy et de la Reyne-mère après cette réconciliation fut au château de Brissac. »

La Chandeleur.

Au XVI[e] siècle la Chandeleur était célébrée à Angers avec une très grande solennité. Dès le matin les corporations se rendaient, en habits de fête, à l'hôtel de ville saluer le maire. Ce dernier remettait à chaque chef de maîtrise un flambeau; ensuite les corporations se rangeaient par ordre de préséance et attendaient le signal du départ; puis venaient les divers dignitaires de la ville, qui tous recevaient de la municipalité un cierge. La distribution terminée, le maire, accompagné de ce nombreux cortége d'artisans et de fonctionnaires, partait pour l'église cathédrale, précédé des fifres, hautbois, trompettes et tambours de ville. La compagnie des arquebusiers servait d'escorte; arrivé à l'église Saint-Maurice, le maire était reçu, avec le cérémonial usité, par les chanoines dignitaires. Les

flambeaux et cierges allumés pendant l'office, répandaient dans l'église une lumière éblouissante. Chacun conservait pendant l'année, dans sa demeure, le cierge ou le flambeau de la Chandeleur; il était appendu dans la pièce d'honneur à côté du buis ou du romarin bénit.

Notes sur les Fontaines de l'Anjou.

Nous empruntons à l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix, la note manuscrite suivante sur les fontaines de l'Anjou :

« Tous les ans on vient le seize août, solennellement en procession, de plusieurs communes environnantes à la fontaine Saint-Armel, paroisse de Soucelles, pour obtenir guérison.

» On va tremper dans la fontaine de la chapelle Saint-Léger, à Doué, des chemises pour être placées sur le corps des malades atteints de fièvres.

» La fontaine Saint-Maurille, près Chalonnes, est en très-grande vénération.

» Dans une vigne, entre Rochefort et Saint-Aubin, est une fontaine appelée la fontaine Saint-Lezin. La tradition du pays veut que cette fontaine soit sortie miraculeusement de dessous terre par l'intercession du bienheureux Saint-Lezin, un jour que, visitant son diocèse par une chaleur accablante, il manqua mourir de soif dans cette vigne, et tomba en défaillance. Lorsqu'il revint à prendre connaissance il vit une fontaine d'une limpidité extrême qui coulait à ses pieds.

» L'eau de la fontaine de Notre-Dame des-Ardilliers a le pouvoir de guérir de la teigne.

» L'eau du couvent de Belle-Fontaine, abbaye de Feuillans, est l'objet de pèlerinages incessants. Cette source précieuse se trouve dans la paroisse du May, joignant la paroisse d'Andrezé.

Le jour de l'Assomption les pèlerins viennent y faire dire des évangiles.

» La fontaine Saint-Martin, dans la paroisse de Martigné-Briant, est située sur la croupe d'une montagne entre les rochers, endroit fort désert. La tradition dit que saint Martin, passant par là et ayant soif, fit jaillir cette fontaine. On y boit de l'eau à jeun pour la fièvre; les paysans de cinq ou six lieues à la ronde y viennent jeter des doubles et y allument de petits feux, des chandelles en l'honneur du Saint, et emportent en s'en allant des cruches pleines d'eau.

» Il y a une fontaine près Beaufort, qui bout toujours.

» Il y a une fontaine à Varreins, près Saumur, qui croît et décroît deux fois le jour, suivant le flux et le reflux de la mer.

» Il y a à Thorigné une fontaine dont les eaux ont la propriété de guérir de la teigne. On y a autrefois trouvé beaucoup de coquillages. On prétend qu'elle est miraculeuse et que saint Martin de Verthou, à qui cette fontaine est dédiée, l'a obtenue par ses prières.

» Il y a une fontaine minérale à Châteaugontier; une autre à Chavagnes-les-Eaux[1]; une près Angers, nommée Lesperviére, paroisse de Saint-Silvain.

» Il y a une fontaine pétrifiante à Morannes.

» La fontaine Saint-Germain, au village de Grand-Claye, paroisse de Murs, est remarquable par l'abondance de ses eaux. On y va en procession tremper le bâton de la croix pour obtenir de la pluie; la procession n'est jamais de retour à l'église sans voir l'eau du ciel tomber.

» La fontaine des Vignes, sise dans la banlieue d'Angers, est souveraine pour la guérison des maux d'yeux.

» La fontaine de Gireux est en grande renommée pour l'excellence de ses eaux.

[1] Les Romains connaissaient l'efficacité des eaux de la fontaine de Chavagnes, aujourd'hui dépendante du territoire de Martigné-Briant.

» On prétend que les Druides venaient puiser de l'eau à la fontaine de Brossé pour leurs sacrifices. Les pierres qui forment son bassin ont été, dit-on, apportées en ces lieux par les Celtes.

» On prétend que la fontaine de l'église Saint-Augustin a été obtenue miraculeusement par saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, lors de son voyage en Anjou. »

Chasse - Marée.

Au moyen âge on désignait sous le nom de *Chasse-Marée*, les marchands chargés d'apporter dans la ville le poisson de mer. Eux seuls avaient droit d'étalage. Ils payaient en entrant la taxe de prévôté, dont le quart était dévolu à l'évêque [1].

Sous le gouvernement paternel du bon roi René, lorsque les chasse-marée revenaient de la pêche, ils étaient obligés de se rendre à un des châteaux où résidait le duc d'Anjou, et lui offraient un plat de marée dont cet excellent prince était très-friand; puis ensuite ils allaient au palais épiscopal et faisaient le même présent à l'évêque.

A la mort de René d'Anjou, les marayeurs ne furent assujettis à fournir que le plat de l'évêque. Pendant longtemps ils employèrent la fraude et ne présentaient au prélat que du poisson de seconde qualité ; voyant qu'aucune observation ne leur était faite, ils voulurent, en l'année 1638, complétement s'affranchir de cette redevance.

L'évêque Claude de Rueil leur résista ; un procès fut engagé et terminé par un règlement contenant injonction aux chasse-marée d'offrir à l'évêque le plat de poisson anciennement exigé, ou de verser une somme de quarante sols.

[1] En l'année 1682 ce droit s'élevait à 12,066 livres 13 sols 6 deniers.

Prestation de serment de Dame Ursule-Marie-Louise-Madeleine Charbonnier de la Guesnerie entre les mains de l'abbesse du Ronceray.

On sait que pour faire entrer dans la royale abbaye de Notre-Dame du Ronceray une jeune fille, sa famille était obligée de prouver quatre quartiers de noblesse tant du côté paternel que du côté maternel.

Lorsqu'une novice avait prononcé ses vœux, elle prêtait solennellement serment d'obéissance entre les mains de l'abbesse.

Voici la copie de celui qui fut prononcé, le 23 juin 1754, dans l'église Sainte-Trinité d'Angers, par dame Ursule-Marie-Louise-Madeleine Charbonnier de La Guesnerie, religieuse de l'abbaye de Notre-Dame du Ronceray :

« Je, sœur Ursule-Marie-Louise-Madeleine Charbonnier de » La Guesnerie, religieuse au monastère et abbaye de Notre-» Dame du Ronceray d'Angers, de l'ordre de notre bienheu-» reux père saint Benoist, native du diocèse d'Angers, jure et » promets stabilité et conversion de mes mœurs, voue les trois » vœux substantiels de sainte religion, c'est à savoir : Obbe-» dience à vous, Madame mon abbesse, et à celles qui vien-» dront après vous en charge d'abbesse, chasteté perpétuelle, » pauvreté volontaire, devant Dieu et les Saints desquels les » reliques sont présentes en ce monastère, et en la présence de » Mesdames et sœurs de religion, espérant vivre selon la règle » de notre bienheureux père saint Benoist en ce dit monastère » et selon l'usance d'iceluy, et en confirmation de ce j'ay écrit » et signé la présente de ma main, le vingt trois de juin mil » sept cent cinquante quatre.

» Sœur Ursule-Marie-Louise-Madeleine CHARBONNIER DE » LA GUESNERIE. † »

Un lieu de sûreté.

Les Archives du département (commission militaire) nous fournissent les détails suivants sur un événement qui se serait passé à Angers en 1793 :

« Un soir du mois de décembre 1793 un charretier du Morbihan arriva avec son attelage dans la ville d'Angers; après avoir remisé dans une auberge sa voiture, il se mit à parcourir la ville, qu'il ne connaissait pas, ou plutôt les cabarets; il ne tarda point à se convaincre de ce proverbe breton, que le bon vin vaut mieux que le cidre ou piquette, et finit par tomber ivre mort en voulant regagner sa demeure.

» Une patrouille venant à passer rencontra notre homme étendu sans connaissance sur le pavé. Impossible de lui arracher une parole. On le fouille, et l'on trouve un passeport en règle, indiquant sa profession, le lieu de sa demeure, etc. Le sergent, en homme prudent, ne voulut point que cet ivrogne restât pendant une nuit glaciale exposé aux intempéries du temps. Il ordonna à deux de ses soldats de le charger sur leurs épaules et de l'emmener en lieu de sûreté. Le juge de paix du quartier, informé de cette arrestation, fit déposer le Breton dans l'église Saint-Maurice, qui servait alors de prison, et fit avertir le geôlier que le lendemain au matin il viendrait viser le passeport et ferait élargir le nouveau prisonnier.

» A l'heure dite, le juge de paix arriva à l'église et demanda à voir l'homme arrêté dans la soirée. On lui répondit que le nombre des personnes qui devaient être mises à mort ce jour n'étant pas assez fort, on avait compris dans le contingent du champ des martyrs le pauvre charretier, et qu'on venait de l'envoyer à la fusillade! »

Collége d'Anjou.

En l'année 1773 les prêtres de l'Oratoire, voulant montrer au public l'excellence de leur enseignement, donnèrent une fête littéraire à laquelle assistèrent tous les corps constitués de la ville.

Les exercices poétiques eurent pour but une étude sur l'ode pindarique, héroïque, lyrique, anacréontique; l'épître en vers alexandrins, en vers libres, en vers de dix et de huit syllabes; l'élégie; la satyre; le poëme dydactique; le sonnet; l'épigramme; le madrigal; l'épitaphe; le conte; la cantate, la cantatille, l'épithalame; le rondeau, le triolet; les étrennes et le bouquet.

Les jeunes Angevins qui se distinguèrent dans cette fête furent :

MM. Gabriel-Jacques du Tremblier;
Charles Pérard ;
Pierre Paulmier ;
Nicolas Laumonier ;
Félicité-Henri Delaunay ;
Jacques Chesneau ;
Louis-Constantin Gourreau de L'Épinay ;
Charles-Jean Bancelin du Tertre ;
Pierre-Jean Guillory.

Après plusieurs morceaux exécutés par les choristes de la cathédrale, le rideau du théâtre du collége se leva.

Et MM. Pérard, Gourreau et les frères Ory de Nantes jouèrent un drame moral intitulé : *la Vengeance héroïque.*

Au commencement de la séance l'auditoire fut complimenté par M. de Chauvigny, et lorsque les exercices furent terminés M. Pérard remercia l'assemblée.

Bibliographie.

—

Mme Anna Rapacka, réfugiée polonaise, vient de faire paraître, sous le titre de *Perles fines d'une jeune réfugiée*, un joli volume de poésies. Cet ouvrage est dédié à Son Altesse la princesse Isabella Czartoryska ; l'auteur promet de publier bientôt un autre livre intitulé *Pensées et Myosotis*. Nous allons mettre nos lecteurs à même d'apprécier les poésies de Mme Anna Rapacka en reproduisant la pièce suivante :

CROIX ET CONSOLATIONS.

Il faut souffrir comme vous, mon Dieu!
pour vivre avec vous.

Anna Rapacka. (*Observations.*)

Oui, nous avons péché contre un Dieu créateur,
Il nous punit, hélas ! mais comme un tendre père :
De juge qu'il était, il se fit le sauveur;
Sur la croix, notre frère.

Tout mortel en naissant apporte aussi sa croix ;
Mais cette croix grandit ainsi que ses années,
Et le ciel implacable affaisse sous ce poids
Nos âmes étonnées !

Loin de nous effrayer, ah ! soyons courageux !
Au cœur qui sait souffrir, Dieu fait luire la joie :
Comme on voit l'arc-en-ciel, dans les temps orageux,
Qui brille et qui flamboie.

Approchez votre lèvre à la coupe du fiel;
Allons! ne craignez rien!.... Pourquoi cette peur vaine?
Toujours Dieu cache au fond un peu de son doux miel,
Pour adoucir la peine.

Même aux flancs du calvaire il pousse quelques fleurs,
Et l'océan fougueux cache la perle fine.
Priez! vous trouverez dans vos sombres douleurs
La tendresse divine.

Pour monter jusqu'aux saints, dans leur beau paradis,
Lavons avec des pleurs et nos cœurs et nos âmes;
Ils s'élèveront purs, c'est moi qui vous le dis,
Brillants comme des flammes.

Mes frères, croyez-moi, si Dieu donnait le choix
Aux anges bienheureux, doux esprits, beaux et frêles:
Pour ressembler au Christ, vite ils prendraient la croix
Et quitteraient leurs ailes!!

La bibliothèque de la Cour impériale d'Angers possède un petit volume de trente pages environ, intitulé : *Le règlement, articles, et stile de la seneschaussée d'Anjou : pour les juges, greffiers, et praticiens du siége présidial d'Angers et la dicte seneschaussée d'Anjou, faict par Monsieur Jessé de Bauquemare, escuyer, sieur du Mesnil et de Verguelivre, conseiller du Roy, et maistre des requestes ordinaires de son hostel, commissaire en cette partie.*

A Angers, pour Jehan Girard, libraire, demeurant au palais royal, 1579.

Nous extrayons de ce curieux livre le passage suivant :

« Aux jours d'audiance les advocats procureurs seront tenus venir au palais à heure de sept heures, à tout le moins avant l'heure d'huict heures du matin, attendu qu'il n'est honneste ne expédient pour le bien de justice, que les juges attendent après eux; et où les advocats qui sont chargés des causes du rolle, ne se trouveraient à l'ouverture de l'audiance, sera contre eux donné congé ou défault, qui se jugera sur le champ, si la matière y est disposée, sans que l'advocat le puisse faire rabattre sans payer l'amende d'un escu à la partie qui aura obtenu. Et où tous les deux advocats de l'une et l'autre des parties défaudroient, seront condamnés en pareille amende d'un escu chacun payable comme dessus.

» Tous les advocats procureurs seront aux barreaux, fors les douze anciens, ausquels cy devans a esté donné séance sur l'un des bancs du parquet, dont sera de rechef faict rolle, sans que les jeunes advocats puissent occuper lesdites places.

» Sur les autres bancs seront assis les gens d'église, gentilshommes et autres personnes notables, sans qu'aucun desdicts advocats ou leurs clercs s'y puissent mettre ne asseoir sur peine de vingt sols d'amende et aucuns ne se mettront au banc des gens du Roy.

» Les advocats, en plaidant, s'entre-appelleront par leurs noms et non de la qualité de monsieur, ne de leurs seigneuries, et porteront bonnets ronds et robbes longues, qui ne seront couppées aux manches.

» Leur est enjoint de plaider et escrire sommairement et de ne proposer calomnieusement fins déclinatoires et faits non servans à la cause. Les advocats seront modestes en leurs plaidoiries. Porteront honneur aux juges, et parleront d'eux avec le respect qu'ils doibvent. N'useront de paroles injurieuses ne contumelieuses, les uns contre les autres ou contre leurs parties, sur peine d'amende, suspension ou privation du barreau.

» Ne feront aucun bruict sur les barreaux ne s'y instruiront avec leurs parties et ne les laisseront entrer esdicts barreaux, ains les feront passer au dedans dudict parquet, où elles se tiendront de genoux, sur peine d'un escu d'amende.

» Défenses sont faictes aux advocats de plaider aucune chose en l'audiance qui ne soit en estat d'estre contestée ou décidée, et de mettre aucune cause au rolle, qui ne soit en pareil effect.

» Les appoinctements prins entre les advocats ou par l'advis de tiers, seront expediez par forme d'appoincté, est et seront les advocats tenus déclarer, lors desdicts appoinctements, s'ils sont refusans tenir ledict advis, autrement seront tenus y obeyr.

» Que l'audiance des causes sera tenue en tout temps soit hyver ou d'esté précisément, à l'heure d'huict heures du matin jusques à dix heures, et à trois heures de relevée jusques à cinq, fors pour le temps de Caresme que l'on entrera à l'heure de neuf heures du matin jusques à unze. »

Chronique.

Il vient d'arriver à Angers vingt-deux caisses contenant les plâtres du fronton du Panthéon. Ces plâtres sont destinés à la galerie David.

—

M. Duban, l'habile constructeur de l'hôtel des Beaux-Arts à Paris et de tant d'autres édifices remarquables, est venu ces jours derniers à Angers pour aviser aux moyens à prendre afin de consolider la belle salle de la préfecture, dite du réfectoire, bâtie par le prieur de Vassé en l'année 1688.

Aimé de SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Le Couvent de la Beaumette.

A deux kilomètres en deçà d'Angers, sur le bord de la rivière de Maine, à l'extrémité d'une fertile prairie, s'élève un rocher d'environ soixante pieds de hauteur, d'où l'on découvre une partie de la ville et les tours du château royal appelé par Brantôme, dans ses Mémoires, la plus belle forteresse du royaume.

Ce fut sur ce rocher que René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, bâtit un monastère destiné aux religieux Cordeliers de l'ordre de Saint-François. Le rocher étant en pente, on fut obligé de le creuser pour avoir l'espace nécessaire à l'établissement de la chapelle et au logement des cénobites, en sorte que le jardin se trouvait alors plus élevé que le clocher du couvent.

René nomma ce monastère Beaumette, c'est-à-dire petite Beaume, en souvenir de la montagne de Provence où l'on croit que la Madeleine s'était retirée pour faire pénitence. Dans la chapelle était une grotte dans laquelle il y avait une statue de la Madeleine.

Par une belle matinée de mai 1464, le roi René se rendit avec un pompeux cortége de seigneurs, de dames et damoiselles à la Beaumette, poser la première pierre de ce monastère, au bas de laquelle on grava ces mots sur une lame de cuivre : *Le roi René m'a minst cy MIIII °. LXIIII.*

René aimait avec prédilection ce petit ermitage, où il avait

fait placer son portrait, peint par lui-même. Il y allait souvent prendre ses repas et partager les exercices et les jeux des religieux. Lorsque ce bon prince fut mort, les moines firent enchâsser dans le mur, au-dessus de la porte du cloître, le plat de faïence dans lequel on lui servait à manger. Ce plat fut brisé seulement en 1793.

Cent vingt ans après la construction de ce couvent, la Beaumette était complétement abandonnée et ses biens avaient passé à l'Hôtel-Dieu d'Angers.

Au XVIe siècle, l'ordre de Saint-François vit un schisme s'introduire dans son sein. Un grand nombre de Cordeliers parvinrent, mais non sans beaucoup de contradictions et de traverses, à faire dans leur règle, dans leur discipline et dans leur habillement, une révolution qui les fit appeler *réformés* ou *récollets*, ou religieux de l'*étroite observance*. Cette fraction se prétendait beaucoup plus parfaite que l'ordre dont elle se détachait. La réforme commença en Espagne par le bienheureux Jean de la Puebla; elle passa de là en Italie, en 1525, par un nommé Molina. Elle ne s'introduisit en France que l'an 1592. Leur première maison fut leur couvent de Nevers. Les papes recommandèrent aux archevêques et évêques d'assigner à ces religieux, dans leur diocèse, un ou deux couvents, selon le nombre de sujets, lorsqu'ils en seraient requis par eux.

Il existait en 1596, à Angers, un nommé Jean Garnier dit Chapouin; ayant perdu sa femme et ses enfants, il avait embrassé la réforme des Cordeliers et vivait dans une grande austérité.

L'évêque Charles Miron et les principaux habitants le supplièrent d'entrer au couvent de la Beaumette, et de rétablir ce monastère qui, malheureusement, avait une triste réputation. Chapouin se rendit à leur désir et amena avec lui quelques religieux. Bientôt, grâce à la sage administration du bon père, le couvent de la Beaumette retrouva son ancienne splendeur.

Lorsque Henri IV vint visiter le couvent de la Beaumette, il

fut reçu par Jean Garnier. La physionomie ouverte de ce religieux plut au roi, qui lui demanda, en lui frappant sur l'épaule, ce qu'il pourrait faire pour sa maison. — Accordez-nous *réforme et pauvreté*, répondit Chapouin. — Ventre-saint-gris ! vous l'aurez, répartit gaiement Henri, car vous êtes le premier de mon royaume qui m'avez fait pareille demande.

Le gouvernement paternel de Jean Garnier faillit un instant être troublé; voici à quelle occasion. Jean Garnier, ayant prêché un jour contre les Franciscains qui n'adoptaient point la réforme, s'attira l'inimitié d'un religieux provincial, nommé Benedicti. Celui-ci réunit une troupe d'opposants comme lui, et se rendit à la Beaumette pour en chasser les habitants. Il employa d'abord la ruse, frappa timidement à la porte pour demander l'hospitalité ; ne recevant point de réponse, il résolut de faire un siége en règle, fit appliquer des échelles le long des murs, et ordonna à une partie de la troupe de monter à l'assaut, tandis que l'autre chercherait à enfoncer la porte. Jean Garnier, prévenu à temps, avait aussi disposé son armée et pris ses mesures. Dès que le signal d'attaque fut donné, une grêle de pierres tomba sur les assaillants et les força de battre en retraite. Cependant ils parviennent à défoncer la porte ; mais au lieu de trouver le passage libre, ils voient un triple rang de défenseurs encapuchonnés, armés de pied en cap, et décidés à repousser la force par la force. La mêlée s'engage ; et on ne sait ce qui en serait advenu si la maison de ville, accompagnée des arquebusiers, ne s'était rendue sur les lieux et n'avait dissipé l'émeute en s'emparant des plus mutins.

Dans ces temps de maladie contagieuse, on appela quelques religieux de la Beaumette à Angers, pour aider le clergé de cette ville dans ses soins spirituels envers les malades. Ces religieux restèrent dans la ville et y formèrent un simple hospice. En 1640 ils commencèrent à bâtir leur demeure place des Lices, moyennant les aumônes qu'ils recueillirent, et leur église fut achevée en 1665.

En l'année 1691, les récollets de la Beaumette demandèrent la permission de passer du couvent dans l'hospice, qui deviendrait à son tour principal monastère. Les motifs de ce changement étaient le mauvais air que l'on respirait à la Beaumette, et la difficulté de pourvoir, de si loin, aux besoins journaliers d'une société si nombreuse. L'évêque Henri Arnauld ne fit aucune observation. Les religieux transférèrent leur chef-lieu à Angers; la Beaumette, comme nous venons de le dire, ne devant plus être qu'un hospice composé de cinq ou six cénobites, à condition qu'ils n'accroîtraient point leur nombre, et que les deux maisons ensemble ne formeraient que quarante personnes; qu'ils ne feraient aucune acquisition autour d'eux, et assisteraient à la procession du sacre.

En 1599, un récollet de la Beaumette remarquant, du haut de la terrasse, les fatigues qu'éprouvaient les mariniers en tirant à la hâlée leurs bateaux, lorsqu'ils avaient à franchir la pointe de rocher qui longe la Maine, creusa dans ce roc des marches pour en faciliter l'accès, et grava dans une entaille cette inscription :

Qui a fait faire ce degré ?
C'est le bonhomme Pannetier;
Dites pour lui *Pater* et *Ave*.

Les bateliers venant de Nantes ne manquèrent jamais dans le principe de se découvrir en passant devant le couvent, et de faire la prière demandée par le charitable récollet.

Cette inscription ayant disparu, elle fut rétablie en 1812 sur une plaque de cuivre, par M. de Jully, propriétaire alors du couvent de la Beaumette.

On a beaucoup parlé du séjour que Rabelais fit au couvent de la Beaumette. Ce séjour, malgré des assertions contraires, ne fut que d'une année. Rabelais avait été mis par sa famille à l'abbaye de Suillé; comme il n'y apprenait rien, on jugea convenable de l'envoyer à la Beaumette, où ses progrès furent peu

sensibles. Il y resta une année, cherchant à boire le plus possible de vins aux moines, et visitant plus souvent la cave que la salle de théologie. Ce fut à Angers qu'il se lia avec le cardinal Du Bellay, qui devint son protecteur.

Le capitaine Nérestan aimait beaucoup les récollets de la Beaumette; il venait souvent se distraire avec eux, et avait plusieurs fois manifesté le désir d'être enterré dans leur chapelle.

Nérestan fut tué à la bataille des Ponts-de-Cé, le 20 août 1620. Bassompierre, qui l'accompagnait, raconte ainsi la mort du brave capitaine : « M. de Nérestan et moi nous rencon-
» trâmes un lieu que l'on n'avoit pas encore retranché pour
» faire passer le charroi; de sorte que sans peine ni résistance
» nous y entrâmes et notre bataillon, partie par cette ouver-
» ture, partie montant dessus le retranchement pour passer.
» Mais à peine étions-nous passés cent hommes, que d'une four-
» rière, qui étoit au-dedans de ce retranchement, sortit un
» gros de plus de cent chevaux, à mon avis, qui nous vinrent
» charger. M. de Nérestan me dit alors : — Voici qui nous don-
» nera des affaires; et se retournant vers le bataillon qui nous
» suivait, il leur dit : — Présentez vos piques, mes enfants, et
» tenons ferme; car après qu'ils auront vu que nous valons
» quelque chose, ils mettront de l'eau dans leur vin. »

Bassompierre continue son récit en racontant, dans ses plus petits détails, la charge donnée à la cavalerie ennemie, puis il ajoute :

« Après que cette cavalerie s'en fut ainsi fuie, nous allâmes
» droit au faubourg; et comme nous montions à une petite
» ruelle qui y va, on nous tiroit toujours force mousquetade
» par les fenêtres, l'une desquelles rompit la cuisse gauche à
» M. de Nérestan, comme il avoit la droite levée pour monter
» le premier degré. Il tomba comme un sac tout d'un coup, et
» en criant, me dit : — Je suis mort. »

Les moines de la Beaumette, informés de ce triste événe-

ment, réclamèrent le cœur de Nérestan, et vinrent processionnellement le chercher, le chapelet au cou et la torche de cire jaune en main, jusqu'à la Croix-Montaillé. Ils le déposèrent dans une urne, et lui élevèrent un mausolée, sur lequel on lisait l'inscription suivante :

Icy gist le noble et invincible cœur de messire PHILIBERT DE NÉRESTAN, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en ses conseilz d'estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, grand maître des ordres de Nostre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth, de deçà et au delà la mer, mareschal de camp aux armées de Sa Majesté, et qui en continuant ses généreux exploictz pour le service du Roy, fut blessé d'un coup de mousquet aux Ponts-de-Cé, le 7 aoust, et mourut le 20 dudict mois; or, prions Dieu pour luy.

Requiescat in pace. Amen.

INSIGNIS pietate ducis belloque potentis,
COR JACET hic, felix spiritus astra tenet.

Ayant mainte fois dans les armes
Vaincu les plus braves gens d'armes;
Chargé de coups et de lauriers,
Je meurs, laissant les bords du Loyre
Tesmoings de mes actes guerriers,
Car je meurs après la victoire.

Au bas de cette inscription étaient gravées les armes de Nérestan. Au sujet du blason de Nérestan, Bruneau de Tartifume donne la note manuscrite suivante :

« Ses armes étoient anciennement d'or à trois bandes de » gueules. Henry IV promit à Philibert de Nérestan d'ajouter à la » bande du milieu *trois étoiles fixes du champ,* pour être un monu» ment perpétuel de sa fidélité et de celle de ses ancêtres, dont » aucun n'avoit porté les armes contre son Roy. C'est à l'occa-

» sion de cette marque de bonté du souverain, que le marquis » de Nérestan changea l'ancienne devise de sa maison : *Nec* » *nimis nec minus*, en celle : *Stellæ manentes in ordine.* »

Parmi les tombeaux remarquables de la chapelle du couvent de la Beaumette, nous citerons ceux du célèbre peintre Gilbert Vandelant, 1559; d'Allaume, seigneur de Claye, 1626; et celui de Marie de Serrant, dont voici l'épitaphe :

Cy gist qui fut de Serrant, fille aisnée,
Et du beau nom de Marie nommée;
Messire Gilles de Brye fut son père,
Femme gentille, Anne Giffart, sa mère;
Et son mary, Félix de Savonnière;
Fut à tous et dévote vers Dieu;
Prions qu'au ciel fut ordonné son lieu.
Qui décéda le 21 may 1535.

La famille Renou, dont le chef Mathieu Renou fut maire d'Angers, avait son enfeu dans la chapelle du couvent. Sur la tombe de Jean Renou on lisait cette inscription :

Seigneur, quand il t'a plu me déclarer ma fin,
Et le but de ma vie par toy bornée, afin
Que de mes ans glissant j'attendisse le cours;
Alors, je dis : Mon Dieu! tu as taillé mes jours
Au petit pied, pensant estre ferme arrêté;
Mais je n'estois que toute vanité.
Qu'estois-je donc et quel estoit mon estre?
Que ta grande bonté me daignas recognoistre.
Je n'estois que péché voire si périssable,
Que je n'estois à rien moins que rien comparable;
Mais tu m'as estimé digne de ta clémence,
Promettant par ton filz pardon à mon offence.
Pour vivre bien heureux, à mourir fault entendre;
Pour mourir bien heureux, à vivre fault apprendre.

Jehan Renou et sa femme sont enterrez cy-dessous.
Prions Dieu qu'au ciel leur ame voize (aille).
A eux appartenoient les lieux de la Grande et Petite-Couraie.

Nous lisons dans Bruneau de Tartifume :

« La montée du couvent a cinquante degrés ; il s'est fait autrefois gageure entre deux, savoir : que l'un seroit plustôt allé au portail Toussaint de la ville d'Angers et retourné, que l'aultre n'auroit porté et rapporté en un même lieu, de chaque degré de la dicte montée, une noix. En laquelle gageure ce porteur de noix perdit. »

De toutes les splendeurs de la chapelle, aujourd'hui il ne reste plus rien ; les bâtiments de ce pittoresque couvent ont été convertis en habitation de campagne.

Des différentes dédicaces de l'Église de Saint-Maurice d'Angers.

Nous lisons, dans la *Notre-Dame Angevine* de Joseph Grandet, le passage suivant :

« La cathédrale d'Angers a été dédiée par trois fois : la première dédicace s'en fit à la très-sainte Vierge par Defensor, notre premier évêque, vers l'année 350, peu de temps après qu'il fut consacré luy-même ; mais il y a apparence que la consécration n'en fut pas solennelle ny dans les formes prescrites par l'Église, puisque, près de trente ans après, saint Martin la consacra de nouveau ; à moins qu'on ne dise que cette première église, dédiée à Notre-Dame, fut détruite de façon qu'elle eut perdu sa consécration, et que les peuples en ayant fait bâtir une autre plus grande, saint Martin vint à Angers pour la consacrer en l'honneur de saint Maurice, y ayant donné du sang de ce martyr.

» Quelques-uns ont cru, comme M. Le Loyer, conseiller au présidial d'Angers, savant auteur, que Defensor se servit d'abord d'un temple dédié à une fausse divinité, que les Romains avaient bâti dans la cité d'Angers, et qu'il en fit sa cathédrale. Cela peut être, mais il l'avance sans preuve. Il est très-probable que cette église n'étoit pas alors ny si grande ny si magnifique qu'elle est présentement, et que si Defensor la fit bâtir, ce fut d'une manière proportionnée et à la pauvreté de son évêché et au petit nombre de son peuple, ainsy que faisoient les premiers apôtres de chaque diocèse, qui ne se bâtissoient leurs cathédrales que de bois, en des lieux écartés et souterrains. Ce fut quelques années après que Constantin eut permis de bâtir des églises au vrai Dieu et de lui rendre un culte public. L'église d'Angers ne porta le nom de Notre-Dame que sous le pontificat de trois évêques : Defensor, Apothême et Prosper.

» La seconde dédicace s'en fit après leur mort, vers l'année 396, par saint Martin, archevêque de Tours, son métropolitain, qui la consacra solennellement et en personne, en y donnant des reliques de saint Maurice et de ses compagnons, d'où elle a tiré son nom.

» Tous les évêques de la province et même les évêques voisins se trouvèrent à cette dédicace, suivant la coutume de ce temps-là ; car c'étoit à l'occasion de ces assemblées de prélats qui venoient à la consécration des évêques leurs confrères ou de leurs églises, que se tenoient souvent les conciles et qu'on y régloit tout ce qui regardoit la discipline ecclésiastique.

» La troisième dédicace de l'église d'Angers se fit en 1030, par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, lequel la rebâtit en les fondements par les soins de son père, Hubert, vicomte de Vendôme, et par les libéralités de sa mère, Emine, femme d'une grande piété. Les termes de l'acte de cette dédicace que Hubert en fit dresser, nous apprennent : 1° Que la cathédrale d'Angers tomboit en ruine de vetusté et par les embrâsements qu'elle avoit soufferts;

» 2° Qu'il la fit réparer dans sa première beauté et solidité : *In antiquum soliditatis sine pulchritudinis statum ;*

» 3° Qu'elle avoit déjà été ruinée plusieurs fois ;

» 4° Que la cérémonie s'en fit le 16e d'août, c'est-à-dire le lendemain de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge ;

» 5° Qu'il la dota de bons revenus ;

» 6° La fête de cette dédicace fut très-solennelle. Hubert y convia non-seulement les évêques suffragants de la province de Touraine, mais encore ses voisins ; car nous apprenons que l'évêque de Poitiers y fut invité, par la lettre qu'il en écrivit à Hubert pour s'excuser d'y venir sur ce que les affaires du duc d'Aquitaine ne le luy permettoient pas. Cette lettre se trouve la cent dix-huitième entre les épîtres de Fulbert, évêque de Chartres.

» M. Arthaud, dans ses *Mémoires sur la vie de saint Maurille,* prétend que quoyque la dédicace de l'église d'Angers faite par Hubert de Vendôme le 16e d'août soit la seule dont nous ayons la date, néanmoins il est certain qu'il en a été fait depuis deux ou trois autres consécrations : la première, quand elle fut voûtée, sous le pontificat de Normand de Doué et de ses successeurs ; la seconde, quand elle fut augmentée du chœur, du chevet et des croisées, sous les pontificats de Raoul de Beaumont ; de Guillaume de Chemillé, de Guillaume de Beaumont et de Michel Loyseau ; mais il n'y a point d'apparence, car la voûte, le chevet et les croisées ne sont point des parties si considérables que la nef, et apparemment lorsqu'on bâtit la voûte, le chevet et les croisées, cette nef subsistoit encore de la même manière que Hubert de Vendôme l'avoit fait bâtir et que nous la voyons présentement ; en ce cas, il ne fallut pas en faire une nouvelle consécration, parce que la moindre partie suivit la consécration de la plus grande, suivant nos rubriquaires qui disent qu'une très-grande muraille consacrée communique la consécration à une plus petite qui luy est jointe.

» Le même M. Arthaud ajoute qu'il y a lieu de croire que ces mêmes consécrations ont été faites à pareil jour que celle

de Hubert de Vendôme, puisqu'on n'en solennise pas les fêtes à différents jours, qu'il y a même apparence que Hubert eut ce respect pour saint Martin de ne pas dédier sa cathédrale à un autre jour que ce saint archevêque avoit fait, aussi pour ne pas multiplier les fêtes qui étoient très-rares dans la primitive Église. Quoy qu'il en soit, la fête de la dédicace de l'église d'Angers a été toujours très-solennelle; car autrefois, par un abus que l'on a réformé depuis quelques années, l'octave de cette dédicace concouroit avec celle de la fête de l'Assomption de Notre-Dame. L'on en faisoit l'office tout entier préférablement à l'office de l'Assomption, dont on ne faisoit qu'une simple mémoire. On prêche encore tous les ans le jour de la Dédicace dans la cathédrale d'Angers, marque de sa solennité. »

Sonnet de Pierre de Ronsard à Ambroise Paré.

Lorsque les œuvres d'Ambroise Paré, premier chirurgien du Roi, furent publiées, Pierre de Ronsard, qui demeurait alors à sa terre de Bourgeuil, située aux confins de l'Anjou, composa le sonnet suivant sur le livre d'Ambroise Paré. Ce sonnet fut imprimé dans la dixième édition des œuvres du célèbre chirurgien ordinaire des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Cette édition est extrêmement rare .

Tout cela que peut faire en quarante ans d'espace
Le labeur, l'artifice, et le docte savoir :
Tout cela que la main, l'usage et le devoir,
La raison et l'esprit commandent que l'on fasse,
Tu le peux voir, lecteur, comprins en peu de place,
En ce livre qu'on doit pour divin recevoir;
Car c'est imiter Dieu que guarir et pouvoir
Soulager les malheurs de nostre humaine race.

Si jadis Apollon, pour aider aux mortels,
Receut en divers lieux et temples et autels,
Nostre France devroit (si la maligne envie
Ne lui silloit les yeux) célébrer ton bonheur;
Poëte et voisin j'aurois ma part en ton honneur,
D'autant que ton Laval est près de ma patrie.

Juridiction Consulaire.

L'abbé Rangeard a laissé sur la juridiction consulaire les notes manuscrites suivantes, écrites en 1789 :

« L'année 1563, au mois de novembre, est l'époque de son établissement à Paris. Elle fut composée d'un juge et de quatre consuls éligibles chacun an. Leurs audiences publiques sont tous les lundis et jeudis, à neuf heures; l'exercice des consuls est néanmoins prolongé jusqu'à deux ans. Les marchands d'Angers, convaincus de l'utilité de cet établissement, en demandèrent un pareil dans leur ville et l'obtinrent de Charles IX, alors régnant, le premier mars de l'année suivante 1564. Paris avait quatre consuls, Angers en obtint deux. L'élection de ces officiers se fait le premier vendredi ouvrable de chaque année. Ils prêtent serment devant ceux qui les ont précédés; c'était autrefois devant le lieutenant général.

» Le lieu de ses audiences fut d'abord une salle du couvent des Carmes. Le corps des marchands obtint du roi Louis XIII, en 1620, le quart du produit de la double cloison pendant six années, pour être employé à l'achat d'un palais consulaire. Celui qu'ils occupent leur fut vendu par Gervaise Chevrier [1]. Le contrat passé devant Serezin, notaire, est du 25 février 1622; ils

[1] Le magnifique bahut du musée des Antiquités, sur lequel est sculptée une danse macabre, faisait partie du mobilier du palais des Marchands.

en ont depuis considérablement augmenté les bâtiments. L'intégrité, les lumières et le désintéressement des officiers de cet utile et respectable tribunal, sont trop universellement connus pour que je m'arrête à en détailler les avantages.

» Vincent Roger, Tourangeau, négociant établi à Angers, homme habile dans les affaires du commerce, entreprit, de concert avec quelques-uns de ses confrères éclairés comme lui, l'établissement d'une bourse à l'exemple et sur le modèle de celles des villes les plus commerçantes de France, et n'épargna rien pour le soutenir. Cette entreprise eut d'abord quelques succès, et les assemblées des intéressés se continuèrent plusieurs années. Le dérangement des affaires et la retraite de cet homme actif et intelligent, mais contrarié par des pertes et des disgrâces, ont fait tomber cet établissement, que la disposition actuelle de nos commerçants paraît peu propice à faire renaître. Je vois, par des actes qui m'ont été communiqués, qu'Angers avait autrefois un commerce beaucoup plus étendu qu'il ne l'est de nos jours. Les seules manufactures d'étamines occupaient un nombre considérable de maisons. Les métiers pour la fabrique des bas ont fait tomber la communauté nombreuse des Chaussetiers. La filature de laine donnait la subsistance à une foule incroyable d'ouvriers des deux sexes; celle du lin et du chanvre n'en répare que difficilement la perte. La plupart de nos manufactures dans ce genre d'ouvrages languissent. Cependant peu de provinces offrent un sol aussi propre que le nôtre pour cet intéressant objet. »

Frais d'un enterrement en 1763.

En l'année 1763, le 16 juillet, fut inhumé, en la paroisse St-Maurille d'Angers, un sieur Du Jaunay. Le chapitre de St-Maurille, chargé de diriger la cérémonie, fit parer les autels

de son église de vingt cierges; six religieux de chacune des communautés de la ville vinrent, la torche en main, se ranger autour du catafalque, ainsi que les enfants de l'hôpital général. Le crieur de *patenotres*, après avoir parcouru, la veille de l'enterrement, les rues d'Angers pour annoncer le convoi funèbre, marcha en tête du cortége, tenant d'une main une grosse torche et de l'autre agitant sa clochette. Plusieurs messes furent célébrées le matin de l'enterrement. Le corps fut descendu dans une fosse creusée au milieu du chœur. Le grand appareil usité alors fut déployé et la famille ne fut seulement obligée, pour solder tous les frais de luminaire, de droit de présence et autres, que de verser au trésor de la fabrique de St-Maurille une somme de soixante-sept livres.

Que l'on compare, eu égard à l'augmentation de tous les salaires, ce tarif avec celui exigé de nos jours par les pompes funèbres.

Note sur les Conventionnels.

Nous avons trouvé dans les papiers d'un ancien docteur, régent de la faculté de Médecine d'Angers, la note statistique suivante sur les conventionnels. Cette note fut écrite en 1797.

Conventionnels de Maine et Loire qui votèrent la mort du Roi : les citoyens Choudieu; Delaunay l'aîné, guillotiné à Paris le 16 germinal an II; Revellière-Lepaux, directeur; Leclerc, des Cinq Cents, et Perard qui ne fut pas réélu.

Sur quatre cent trente-trois conventionnels qui votèrent la mort de Louis XVI, trente-quatre ont été guillotinés;

Quinze assassinés;

Trois fusillés;

Huit sont morts dans leur lit;

Cinquante-huit ont été décrétés d'arrestation;
Six mis hors la loi ;
Dix ont été arrêtés après le 31 mai comme Brissotins.

Sur deux cent quatre-vingt-six conventionnels qui ont voté pour la détention et le bannissement à la paix ou pour la réclusion immédiate,
Vingt ont été guillotinés ;
Quarante-huit ont été décrétés d'accusation ;
Vingt mis hors la loi ;
Cinq sont morts dans leur lit;
Deux sont morts en prison ;
Un est mort aux galères.

Chronique.

Le musée des Antiquités vient de s'enrichir de plusieurs objets très-curieux :

On a trouvé, au mois de janvier dernier, en défonçant, au Puits-Anceau, un terrain destiné à des pépinières, trois cents deniers et oboles en argent du XII[e] au XIII[e] siècle.

Vingt-sept de ces monnaies ont été acquises par M. Godard pour la collection numismatique du musée.

Ces monnaies ont été frappées à Angers, au Mans, à Guingamp, à Tours, à Arras, à Chartres, à Paris, à Toulouse, à Meaux, à Blois, à Châteaudun et à Provins.

Peu de temps après cette découverte, des ouvriers ont mis au jour, dans des terrains situés à la Madeleine, deux deniers d'Edouard I[er], roi d'Angleterre, trois deniers de Philippe-Auguste, et deux pièces frappées au Mans et à Guingamp. Ces monnaies sont déposées au musée des Antiquités.

M. le vicomte d'Ambray a fait don au musée des Antiquités d'un tableau sur bois, représentant une *Descente de croix*, école

allemande, du commencement du XVI[e] siècle; et M. Guillory, président de la Société Industrielle, a donné à ce même musée un très-beau plan du château et parc d'Eventard. Ce plan est dédié à Monseigneur Couet du Vivier de Lorry, évêque d'Angers.

Pour terminer l'énumération des acquisitions faites au musée pendant le mois de janvier, nous signalerons une très-jolie sculpture sur bois, du XVI[e] siècle, représentant un roi à table, accompagné de sa cour; près de lui se trouvent des musiciens et son fou. Cette sculpture vient de La Flèche.

Nous avons annoncé que la Société Linnéenne de Maine et Loire mettait au concours, pour l'année 1858, une étude sur le voyageur angevin François Bernier. Ce concours sera fermé le 31 juillet, à minuit.

Cette même société vient de choisir le sujet qu'elle proposera pour son prix de l'année 1859. Ce sera une étude sur l'horticulture Angevine, suivie des progrès de la botanique en Anjou. La Société Industrielle a l'intention de distribuer cette année un prix à la meilleure statistique sur l'industrie actuelle de l'Anjou.

Et l'année prochaine elle mettra au concours le sujet suivant: Histoire professionnelle et industrielle de l'Anjou.

Nous sommes heureux de voir chaque société distribuer des récompenses. C'est le meilleur moyen d'encourager les diverses classes de travailleurs intellectuels de notre pays; cela nous procurera d'ailleurs une de ces belles fêtes littéraires et scientifiques comme celle à laquelle nous avons assisté l'année dernière et dont l'initiative fut due au zèle et au désintéressement de M. Louis Pavie.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Voyage du roi Charles IX en Anjou.

Grandet raconte ainsi le voyage que fit le roi Charles IX en Anjou en 1565 :

« Le roy Charles IX s'estant fait sacrer à Rheims le 15 may 1561, à l'âge de onze ans, estant né à St-Germain-en-Laye le 27 juin de l'année 1550, résolut, à l'âge de 15 ans, de visiter les principales villes et provinces de son royaume pour tâcher, par sa présence, de rendre la tranquillité, la paix et la joye à ses peuples, qui avoient été si fort troublés par les guerres et les carnages faits par les huguenots.

» Il entreprit ce voyage sur la fin du mois de septembre de l'année 1565, et il ne manqua pas de venir en Anjou qui avoit été un des principaux champs de bataille des religionnaires; et comme plusieurs auteurs ont dressé un itinéraire de la route et marqué tous les endroits de l'Anjou par où il a passé, nous le rapporterons icy dans un grand détail pour faire plaisir au lecteur.

» Le 2e jour d'octobre 1565, le roy Charles IX, après avoir visité les villes d'Orléans, de Blois, d'Amboise et de Tours, vint coucher à l'abbaye de Fontevrauld. Le 3e, disner et coucher à Brezé en Anjou, où le seigneur le traita splendidement et y tint table ouverte. Le 4e, il fut disner à Doué, petite ville d'Anjou, et coucher au village de Martigné-Briant. Le 5e, il fut coucher au chasteau de Brissac où René Cossé, gouverneur, le re-

çut magnifiquement et lui donna encore le lendemain à disner; de là il fut coucher à Gonnord, appartenant au duc de Brissac, et y demeura le dimanche, 6 d'octobre, tout entier. Il en partit le 7 pour aller disner à Chemillé, petite ville d'Anjou, et le soir coucher à Jallais. Le mardi 8, il fut disner au chasteau de Beaupreau; mais comme Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, seigneur de Beaupreau, y étoit malade à l'extrémité, en sorte qu'il mourut trois jours après, le roy disna dans une grande salle de charpente, au bout d'une grande allée plantée d'arbres de haute futaie, richement parée, où ce prince, tout mourant qu'il étoit, lui fit servir à disner avec une magnificence royale. Après disner, le roy fut souper et coucher à la Regripière, petit couvent de religieuses dépendant de l'abbaye de Fontevrauld; de là il fut à Nantes, où il fit son entrée le 12 octobre. Après avoir fait quelque séjour à Nantes, il fut à Chasteaubriant, appartenant à M. Le Prince.

» Charles IX avoit assigné le dernier jour d'octobre, veille de la Toussaint, pour faire son entrée solennelle à Angers; mais elle fut différée au lundi, cinquième jour de novembre.

» Le cinquième jour de novembre, le roy vint disner de Chasteaubriant à Candé, petite ville d'Anjou, appartenant à M. Le Prince, et alla coucher le même jour en la paroisse du Louroux-Béconnais, et le lendemain dans la lande vulgairement appelée la Touche-aux-Asnes, où il n'y a que deux pauvres petites maisons.

» Le même jour, 6 de novembre, le roy arriva à Angers, entra dans l'abbaye de Saint-Nicolas, pour se reposer pendant quelque temps; ensuite il passa l'eau à la Basse-Chaîne, puis il entra comme incognito dans le chasteau par la porte des Champs, où il soupa avec la reyne Catherine de Médicis, sa mère, régente du royaume, et son frère.

» Le lendemain 7 novembre, le roy alla disner avec toute sa cour en l'abbaye de Saint-Nicolas où Gabriel Bouvery, qui en étoit abbé, le régala.

» Après disner, Charles IX monta sur un théâtre qu'on avoit

fait élever proche l'abbatiale de Saint-Nicolas, d'où il vit passer devant lui tous les princes du sang qui l'accompagnoient, tous les habitans de la ville qui étoient venus pour le saluer, entre lesquels il y avoit six compagnies de gens de pied sous les armes, cent jeunes avocats, cent cinquante jeunes marchands, deux cents officiers de la monnoye, cent sergents tous bien montés à cheval et très-proprement vêtus, et marchant en bel ordre; après lesquels suivoient messieurs de la justice, conduits par messire Clément Louet, lieutenant général, qui harangua le roy. Monsieur le recteur, nommé Michel Commeau, professeur ès droits, accompagné des suppôts de l'université et des douze bedeaux avec leurs masses d'argent doré, vint aussi le complimenter.

» Après quoy le roy entra dans la ville par la porte de Saint-Nicolas qui estoit fort ornée de tableaux, de corniches et de festons et de tout ce que l'art avoit pu inventer de plus beau et de plus curieux.

» Il y en avoit autant au carrefour de l'abbaye de Notre-Dame du Ronceray, proche de la Petite-Boucherie, sur les ponts, et à la porte Chapelière, où le roy Charles IX se voyoit d'un côté représenté dans un tableau de grandeur naturelle, au bas duquel ce quatrain estoit écrit en grosses lettres :

« A Cerbère tiré des enfers odieux
Sacrifice on a fait et colonnes élevées;
Mais voyant ta vertu conduite par les dieux,
Je cède à tes hauts faits mes armes et trophées.

» Au carrefour de la Porte-Chapelière, les praticiens de la bazoche du palais, en grand nombre, tous bien montés et richement vêtus, s'estoient assemblés pour accompagner le roy dans le reste de sa marche, et au milieu d'eux marchoit une espèce de chariot fort richement paré, dans lequel estoit un jeune enfant âgé de deux ans, beau comme un ange, nommé René de Pincé, fils de feu messire Christophe de Pincé, sieur du Bois, et

de damoiselle Anne Chalopin, lequel représentoit la justice tenant une épée d'une main et de l'autre une balance, accompagné de quatre autres jeunes enfants représentant les quatre vertus cardinales, et jouoient admirablement bien des instruments et faisoient un concert fort agréable.

» Le roy s'arrêta pour entendre une harangue que le jeune enfant René de Pincé lui vouloit faire, laquelle il entendit avec beaucoup d'attention et de plaisir, ce qui fut regardé comme un prodige.

» Le roi continua sa route et alla ensuite à l'église cathédrale où il fut reçu par messire Gabriel Bouvery et tout le chapitre, avec toutes les cérémonies ordinaires.

» Le lendemain 8 novembre, le roy fut entendre la sainte messe à la cathédrale avec la reyne sa mère et M. d'Orléans son frère, et des grands seigneurs de la cour.

» Le même jour, Charles IX alla coucher au chasteau du Verger, appartenant au prince de Guémené, de la maison de Rohan, qui l'attendoit à quatre lieues d'Angers.

» Le roy passa tout le jeudi 8 de novembre au chasteau du Verger, que le maréchal de Gié avoit fait bâtir l'année 1499. Le lendemain vendredi 9, il fut disner dans le village de Leziné et le soir coucher au chasteau de Duretal, qui appartenoit alors à M. de La Vieilleville, fort agréable par sa situation; il y séjourna deux jours et en partit le lundy 12 novembre pour aller disner au chasteau de Jarzé; de là coucher à Baugé, petite ville d'Anjou dont le ressort est fort étendu.

» Il y fit son entrée dans les formes; le lendemain mardi 13, il fut disner dans le village de Mouliherne, qui est du domaine du roy, où il y a deux cures, l'une dans la prestation du roy, et l'autre de l'évêque, et alla coucher dans la paroisse de la Ville-au-Fourrier, où est un très-petit chasteau. Le 14, il alla disner et coucher dans la petite ville de Bourgueil, où est une très-grosse abbaye de bénédictins. Le roy y passa cinq jours; puis il en partit le 19, pour aller disner au petit village d'Ingrandes, qui fait la séparation de l'Anjou avec la Tourraine. »

Gages des domestiques au XIVe siècle.

Au XIVe siècle [1], les valets de ferme, domestiques à gages, se louaient depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à Noël; ils se tenaient le jour des Rameaux sur les places de leur village, le chapeau ceint d'un rameau.

Un berger recevait trois livres dix sols par an;

Un garçon de charrue, sept livres;

Une femme de chambre, cinquante sols; de plus on lui fournissait la chaussure.

Un homme, avec un cheval, gagnait douze sols par jour;

Une nourrice, cinquante sols; si on ne voulait pas l'avoir chez soi on lui remettait l'enfant et on lui donnait cent sols.

Un charretier, avec un seul cheval, avait pour ses journées d'hiver, de la Toussaint au premier mars, quatre sols, et pour la saison d'été, cinq sols;

Les métiviers, deux sols six deniers;

Les faucheurs, dix-huit deniers;

Les batteurs à la tâche, huit sols par muid d'avoine et douze sols par muid de froment;

Les batteurs en grange, dix-huit deniers.

Les travaux de vigne étaient ainsi rétribués :

Pour la taille on donnait, depuis le 15 février jusqu'à la fin d'avril, deux sols six deniers par jour;

Pour bêcher et rabattre, dix-huit deniers;

Pour l'effouillage, deux sols;

Pour façonner un arpent de vigne complétement, cinquante sols.

[1] Journal d'un bourgeois d'Angers.

Les femmes étaient payées, l'hiver huit deniers, et l'été douze.

Un tailleur à la journée gagnait trois sols ;

Un vendangeur, huit deniers.

A ces renseignements, nous ajouterons les suivants sur le prix des denrées agricoles en Anjou au XIVe siècle [1] :

Le septier de froment, mesure d'Angers .	5 liv.	12 sols.
Le septier d'avoine	3	»
Le septier de seigle	4	»
Le muid de vin, mesure d'Angers . . .	12	»
Un cheval de trait coûtait	150	»
Un cheval fin	200	»
Une vache	20	»
Un bœuf	50	»
Un porc	15	»
Un mouton	4	»
Une poule	»	5
Une botte de foin	»	1
Un chapon	»	7
Un dindon	»	20
La livre de beurre	»	5
La douzaine d'œufs	»	2
Une oie	»	2
Un veau	1	12
La charretée de foin	2	8

Au XVe siècle, on laissait trois ans une terre en jachère, et il était d'usage de ne jamais faire de labours quinze jours avant la Sainte-Luce, ni quinze jours après; on croyait qu'il fallait tailler la vigne au dernier quartier pour avoir de beaux raisins, et au premier quartier pour en avoir beaucoup.

[1] Journal d'un bourgeois d'Angers.

Le Coupeur de pain bénit.

En 1520, il était attaché à l'église d'Angers un homme désigné sous la dénomination de *Coupeur de pain bénit.* Ses fonctions consistaient à tailler en petits morceaux le pain destiné, les dimanches et jours fériés, à être distribué aux fidèles.

La fabrique remettait au coupeur les outils nécessaires à son métier. D'après les comptes de chaque année, la réparation des couteaux et autres instruments était encore assez dispendieuse. Cet homme n'avait aucune rétribution ; il se trouvait assez largement payé en emportant le soir chez lui le reste du pain qui n'avait pas trouvé d'emploi.

Chaque semaine il était envoyé à la fabrique de l'église St-Maurice, par ceux chargés de fournir le pain bénit, une telle quantité de pain, que le coupeur avait, avec la desserte de fabrique, suffisamment de quoi vivre, lui et sa famille, pendant toute la semaine.

La place de coupeur de pain bénit était très-recherchée au XVIe siècle par les pauvres gens. Cette fonction subsista dans l'église d'Angers jusqu'à la révolution.

Les honneurs du Morion.

En 1564 [1], un soldat de la garnison d'Angers ayant commis une faute dans son service, fut condamné *aux honneurs du morion*; il fut extrait du corps de garde et conduit sur la place du Château pour subir l'exécution de la sentence prononcée par ses chefs.

Sa compagnie étant assemblée sous les armes, on le pria de

[1] Journal manuscrit d'un bourgeois d'Angers.

choisir un parrain parmi ses camarades. Ce choix fait, un roulement de tambour se fit entendre. Alors le parrain s'avança vers le soldat, le désarma, puis lui enleva son chapeau qu'il plaça sur une hallebarde que le patient fut obligé de tenir.

Le parrain, saisissant son arquebuse, demanda au condamné s'il était gentilhomme. « Je le suis, répondit celui-ci, parce que je suis soldat. » A cette réponse le parrain lui administra sur les mollets un coup d'arquebuse.

« Alors, puisque tu es gentilhomme, ajouta le parrain, tu dois avoir une suite nombreuse; tu as sans doute deux pages, quatre varlets, huit chiens, deux faucons? » Le soldat ne répondit rien à cette demande, mais le parrain lui donna sur le derrière autant de coups de crosse qu'il avait désigné de pages, de varlets, de chiens et de faucons.

« Et ton château, messire, ajouta le parrain, les tours en sont-elles élevées et garnies d'hommes d'armes? le donjon est-il bien fortifié? » Le soldat resta muet à cette question. Le parrain énuméra le nombre de tours qu'un manoir féodal doit avoir, et donna au condamné autant de coups de crosse d'arquebuse; entre chaque coup, il avait soin, en outre, de crier à pleine voix :

Service au roi,
Tout pour toi,
Rien pour moi.

« Ensuite on fit nommer au soldat fautif les princes de la maison de France. A chaque nom, il reçut un coup de crosse d'arquebuse.

» Le parrain s'acquitta parfaitement de la tâche qui lui avait été imposée; s'il n'eût pas bien agi, il aurait été mis au lieu et place du condamné.

» Un roulement de tambour se fit entendre de nouveau; le soldat puni reprit ses armes et son chapeau, rentra dans sa compagnie et retourna avec ses camarades à la caserne du château royal. »

Ménage prétend que l'usage de condamner un soldat aux honneurs du morion vient d'Espagne [1].

La rue Gâte-Argent.

Il est une rue isolée ayant accès sur la route de Paris, nommée la rue Gâte-Argent. C'était, d'après Thevenin (journal manuscrit d'un bourgeois d'Angers), la retraite de tous les pauvres mendiants de la ville d'Angers. « C'était là, nous dit le » narrateur auquel nous empruntons ce récit, qu'au XVIe siècle » se retirait toute la gente bohême. Ainsi la rue ou plutôt le » quartier Gâte-Argent donnait asile aux hydropiques sachant » s'enfler à volonté, aux Francs-Mitoux tremblant sans cesse, » aux Hubins étant continuellement en rage, aux sabuleux sa- » chant écumer à l'aide d'eau de savon, aux piètres ayant l'art » de savoir s'estropier, aux malingreux toujours pâles. Les rif- » fodés, c'est-à-dire les incendiaires de nos jours, gens mettant » le feu chez eux pour se soustraire aux poursuites de leurs » créanciers, trouvaient asile dans la rue Gâte-Argent. Cette rue » était à l'époque dont nous parlons ce qu'était au même temps » la cour des Miracles de Paris, de Lyon, de Rheims, de Bor- » deaux, de Briare, etc. »

Nous n'avons pu connaître, à aucune époque de notre histoire, le nom d'un roi des mendiants d'Angers. Chacun sait l'influence qu'exerçait à la cour des Miracles de Paris le roi Peto, à qui Louis XIV lava les pieds un jour du jeudi saint, comme étant un des treize bons pauvres de la capitale. Les

[1] Nous lisons dans le *Dictionnaire de Trévoux :* Morion se dit d'un châtiment qu'on donnait aux soldats dans le corps de garde, quand ils avaient fait quelque faute légère, en les frappant sur le derrière avec la crosse d'un mousquet ou la hampe de la hallebarde.

mendiants d'Angers, d'après leur règlement, devaient porter le chapeau défoncé et la gourde au côté gauche ; leur roi avait un attelage traîné par deux grands chiens. D'après leur règlement, ils ne devaient lâcher un passant auquel ils demandaient l'aumône qu'après l'avoir importuné neuf fois.

Au XVII[e] siècle, les mendiants d'Angers envoyèrent des députés à une assemblée générale des gueux de France, qui se tint en Bretagne, dans une prairie nommée le Pré-des-Gueux. Le roi de Paris, *souverain universel*, ouvrit la séance assis sur un trône et revêtu d'un manteau royal formé de dix mille pièces ; il était accompagné de ses deux courtisanes, nommées La Vallière et La Montespan. Les mendiants d'Angers, ayant des remontrances à lui faire, se prosternèrent d'abord jusqu'à terre et vinrent adresser leur supplique à Sa Majesté, en marchant à quatre pattes. Le roi exigea un tribut de ses sujets, mais il ne put rien obtenir, si ce n'est quelques prises de tabac.

Le même auteur auquel nous avons emprunté ce récit, donne des détails curieux sur les chevaliers d'industrie qui visitaient la France au XVII[e] siècle. Ainsi notre province était hantée, à cette époque, par les *Boulineux*, voleurs exerçant leur profession dans les rues ; par les *Campagnards*, gens pillant les fermes ; par les *Ténébreux*. Les *Ténébreux* parcouraient le soir les rues de nos villes, tenant un flambeau à la main ; s'ils rencontraient un honnête bourgeois attardé, ils lui offraient de l'accompagner, et, lorsqu'ils se trouvaient dans un endroit désert, ils éteignaient leur flambeau et dévalisaient le confiant citadin. Un triste sort attendait toujours ces industriels. Ainsi l'on rapporte qu'un jour deux d'entre eux, se rencontrant après un long voyage, eurent la conversation suivante :

« Sais-tu ce qu'est devenu *** ? demanda le plus vieux au plus jeune. — Il sert, lui répondit-il, dans la marine avec une épée de bois. — Et X... ? — Il a eu le fouet sur les épaules. — Et Z... ? — On l'a mis à la porte de ce monde, ayant au cou une longue cravate de chanvre. — Je n'ose te demander des nou-

velles de K...? — Ah ! ne m'en parle pas, je l'ai vu un jour de marché à Vannes, lorsqu'en présence de plus de dix mille témoins on le força, à grands coups de barre, à rendre l'âme. »

Les Missionnaires Lazaristes.

Les premiers Missionnaires Lazaristes établis à Angers, le furent grâce au dévouement de Mlle Renée Cornuau de La Grandière ; ils résidèrent rue Valdemaine. Mlle de La Grandière leur donna la maison des Granges, sous l'épiscopat d'Henri Arnauld, en 1674. La bénédiction de leur église fut faite par leur supérieur Fardel, du consentement de Michel Le Pelletier, qui encouragea cette congrégation. Ils eurent quelques propriétés dans la province, mais elles ne furent pas assez considérables pour les faire vivre. Mlle de La Grandière leur fit un nouveau don de huit cents livres. Les Missionnaires Lazaristes firent beaucoup de bien dans l'Anjou. Leur fondateur était, on le sait, saint Vincent-de-Paul.

Tremblement de terre.

Nous lisons dans les registres de la fabrique d'Erigné, la note suivante :

« Le vingt-cinq de mars 1588, jour de l'Annonciation, un tremblement de terre se fit sentir à six heures du matin : il sépara le mur de l'église d'Erigné du côté du nord ; plusieurs maisons proche l'église eurent aussi beaucoup à souffrir du tremblement de terre ; les habitants de la paroisse furent consternés et crurent que la fin du monde était arrivée. »

Collége d'Anjou.

Nous avons parlé d'une fête donnée par les pères de l'Oratoire pour montrer la supériorité de leur enseignement. En 1695, le préfet de l'Oratoire, suivi du *père troisième*, se présentèrent à l'hôtel de ville pour inviter les membres à la représentation d'une pièce dramatique et à l'explication d'une énigme. Le fils aîné de M. Lézineau, conseiller de ville, fit à la compagnie une harangue en latin; le maire, qui n'avait nullement été prévenu de cette visite, se leva, et au nom de la compagnie répondit en la même langue pendant plus d'une heure. Le maire d'alors était M. Raimbault de la Foucherie. Le jeune Lézineau, lorsque le magistrat de ville eut fini, s'approcha de l'estrade et remit au chef de la municipalité le programme de la fête; ce programme était écrit en latin sur un morceau de satin blanc doublé de taffetas rouge et bordé d'une dentelle d'or et d'argent.

Procédure suivie au XVe siècle dans les pays bordés par le fleuve de Loire.

Thevenin nous donne un curieux détail sur la procédure suivie, au XVe siècle, dans les pays bordés par le fleuve de Loire.

« Le premier acte d'un procès était la procuration, *procuratorium*, constitution du procureur.

» Le second, l'assignation, *expletum in limine litis*; cet acte était signé par le sergent et deux recors.

» Le troisième, la mise du procès au rôle, *causæ inscriptio*.

» Le quatrième, sommation de lier et joindre, *sommatio producendi instrumenta et pecias.*

» Le cinquième, communication des sacs, *communicatio saccorum.*

» Le sixième, requête pour aller en avant en cause, *requesta de cursu processûs.*

» Le septième, défaut, congé, *defectus congedium.*

» Le huitième, reprise d'instance demandée par le plaideur qui d'abord n'a pas comparu, mais qui ensuite comparait, purgation de congé, *purgatio congedii.*

» Le neuvième, adjonction des parties, *adjunctio litigantium.*

» Le dixième, la correction des conclusions, *correctio conclusionum.*

» Le onzième, jugement préparatoire, *interlocutorium.*

» Le douzième, inventaire de production, *actorum narratio.* »

A cette époque, la procédure était excessivement longue, et les requêtes les plus minimes des procureurs couvraient cent feuilles de parchemin.

La terre classique de la chicane était la Normandie.

Les procureurs Angevins, pour la plupart, allaient chercher leurs femmes dans ce pays, et en faisaient leurs maîtres clercs.

Par exception, les procureurs d'Angers pouvaient en même temps être avocats. Il leur était défendu de rien recevoir par avance des plaideurs; ils avaient droit à des honoraires complets, moitié comme avocats, et moitié comme procureurs.

En Bretagne, où les procureurs ne pouvaient être avocats, ils étaient obligés de se tenir à genoux pendant tout le temps que la cause était plaidée.

Les procureurs étaient tenus à être grammairiens et bien lettrés.

Les notaires d'Angers, en grande tenue, portaient l'habit

court, un rouleau de papier et de plume sous le bras, et la masse d'armes sur l'épaule.

Quant aux sergents, ils devaient fournir un cautionnement de cinquante livres, et donner deux chapons chaque année au président; ils portaient un hoqueton rouge de couleur.

Les greffiers d'Angers se rendaient à l'audience portant la guêtre de cuir; ceux de Paris ne sortaient jamais que montés sur une mule. Les greffiers des bailliages angevins recevaient, pour chaque peau de parchemin qu'ils couvraient d'écriture, une somme de vingt sols. Chose étrange! un conseiller au parlement, qui souvent répondait aux demandes écrites des princes par ce mot *nihil*, ne touchait que quinze sols d'appointements, et encore ces appointements n'étaient pas toujours payés.

Séquestration d'un Lépreux.

En 1300, un lépreux revêtu d'un drap mortuaire se tenait, un matin, assis en silence sur les degrés de l'église du Crucifix[1]. Dès que la cloche de cette église se fit entendre, le clergé processionnellement sortit et vint prendre, croix en tête, le lépreux qu'il conduisit dans une chapelle préparée *ad hoc* dans l'église. Là on récita l'office des morts, puis le clergé se mit de nouveau en procession pour accompagner le lépreux, toujours revêtu de son drap mortuaire, à la Léproserie d'Angers, située non loin du lieu où se trouve aujourd'hui le collége Mongazon.

Arrivé à la porte de la Léproserie, le lépreux se mit à genoux; le prêtre officiant lui fit une exhortation en lui rappelant les souffrances de Jésus-Christ et la récompense promise à ceux qui sont affligés sur cette terre. Le sermon fini, le lépreux

[1] La chapelle du Baptistère de l'église St-Maurice était autrefois l'église de la paroisse du Crucifix. (Voir Thevenin, manuscrit du Journal d'un bourgeois d'Angers.)

quitta le drap mortuaire qui couvrait ses épaules, se dépouilla de ses habits pour se revêtir de la tartarelle de ladre, prit sa cliquette pour annoncer aux passants de fuir sa présence.

Avant de s'éloigner, le prêtre se mit à crier les défenses prescrites par le rituel :

« Défenses te sont faites de sortir de ton habit de ladre, de marcher nu-pieds, de passer par des petites ruelles, de parler à qui que ce soit lorsqu'il sera sous le vent, d'entrer dans aucun moustier ni église, ni d'aller à aucunes foires et marchés et réunion quelconque, de toucher à des enfants et leur faire des présents, de te laver et boire à une fontaine et même à une rivière, de ne prendre aucune marchandise avant de l'avoir achetée. »

Après cette admonestation, le prêtre avança son pied que le lépreux embrassa ; puis il jeta sur ce malheureux une pelletée de terre, referma la porte de la ladrerie sur lui en le recommandant aux prières des fidèles. Ses habits furent brûlés devant la Léproserie [1].

Chronique.

M. le docteur Guépin, ancien professeur à l'école secondaire de médecine d'Angers, ancien président honoraire de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, etc., vient de léguer en mourant à sa ville natale, sa bibliothèque et ses belles collections d'histoire naturelle. La partie botanique de cette bibliothèque est une des plus riches qui soient en France. M. Guépin avait l'habitude, depuis longtemps, d'acheter tout ce qu'il pouvait rencontrer en fait d'ouvrages botaniques, tant anciens que modernes. Il serait difficile ou plutôt impossible, même à prix d'argent, de pouvoir aujourd'hui réunir une série aussi complète où se

[1] Il existe encore dans le quartier de la Madeleine une rue qui porte le nom de la Léproserie.

trouvent les travaux des Linné, des Reichenbach, des Jussieu, des Bulliard, des Tournefort, des Jean-Jacques Rousseau, des Vaillant, des Villars, etc.; et les ouvrages et manuscrits Angevins tels que ceux de Du Petit-Thouars, de La Richerie, de Desvaux, de Bastard et du célèbre Merlet de la Boulaye.

M. Thomas Arnauldet, critique distingué en fait de beaux arts, vient de publier, dans l'excellente *Revue de l'Ouest*, publiée par M. Armand Guéraud de Nantes, l'appréciation suivante sur le tableau de M. Antiqua (*Une visite de l'Empereur aux ouvriers ardoisiers d'Angers pendant l'inondation de* 1856) : « Peu de sujets prêtaient autant; d'où vient que M. Antiqua n'a su en tirer parti? Il a complétement sacrifié l'inondation à un groupe qui occupe un espace trop important et dont l'expression est loin d'avoir la valeur désirable; et la couleur, qui ne demandait ni éclat ni variété, mais plus d'harmonie, est terne et lourde comme d'habitude. »

L'Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1858 donne le chiffre de la population des vingt-cinq premières villes de France, d'après le dernier recensement quinquennal de 1856.

Paris, 1,171,346 individus; Lyon, 292,721; Marseille, 233,817; Bordeaux, 149,928; Nantes, 108.520; Rouen, 103,222; Toulouse, 103,144; Saint-Etienne, 94,432; Toulon, 82,705; Lille, 78,641; Strasbourg, 77,656; Metz, 64,727; le Havre, 64,137; Amiens, 56,587; Brest, 54,293; Reims, 51,725; Angers, 50,726; Montpellier, 49,737; Nancy, 48,199; Orléans, 46,922; Limoges, 46,564; Rennes, 45,664; Besançon, 43,544; Caen, 41,394, et Tours, 38,055.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Trois lettres inédites de Louis XI.

Nous recevons de M. Marchegay la communication suivante; ainsi que plusieurs autres, dont nous publierons bientôt les plus importantes, ces lettres prouvent le soin que Louis XI mettait à entretenir des relations suivies avec les maires et bourgeois de sa bonne ville d'Angers, comme avec l'évêque et le chapitre de la cathédrale.

Le 12 janvier 1476 il écrit aux chanoines de Saint-Maurice qu'il a recommandé au Saint Père la mesure provoquée par eux-mêmes, afin de mettre un terme aux troubles qui affligeaient le diocèse. Après l'arrestation et l'emprisonnement du cardinal la Balue, évêque d'Angers, Jean de Beauvau, rentré en grâce, et rétabli dans le siége épiscopal dont celui-ci l'avait dépossédé, ne put se faire reconnaître ni par l'archevêque de Tours, son métropolitain, ni par l'archevêque de Lyon, primat des Gaules. Privée de pasteur, l'église d'Angers fut assez longtemps livrée à l'anarchie et aux désordres qui en résultaient. En attendant que le pape Sixte IV confirmât la réintégration de Jean de Beauvau, et elle le fut le 29 mars suivant, on ne pouvait mieux faire que de conférer le vicariat, c'est-à-dire l'administration et le gouvernement spirituel de l'évêché, au doyen de la cathédrale, Jean de la Vignolle, auquel Louis XI donne le titre de son *amé et féal conseiller*.

Par la lettre suivante, 29 novembre 1480, le roi annonce une

nouvelle qui dut remplir de joie tous les bons chrétiens de l'Anjou. Le courage indomptable, la résistance héroïque des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de leur grand-maître, d'Aubusson, avaient forcé les Turcs à lever le siége de Rhodes. Du côté des défenseurs de la foi, il n'y avait que 3,500 combattants; les infidèles étaient arrivés au nombre de 60,000 à 80,000, et cette armée, composée de leurs meilleures troupes, se retirait réduite d'un sixième par le fer des chevaliers[1].

Mais l'enthousiasme causé par cette grande victoire fut de courte durée. Dès le mois de juillet suivant, Mahomet II envoie sur les côtes d'Italie une flotte formidable. La ville d'Otrante tombe au pouvoir des Turcs, et ils y commettent toutes sortes d'excès, empalant l'archevêque, déshonorant les femmes et les filles, ou se faisant un jeu cruel de couper leurs robes au dessous de la ceinture[2]. Grande fut la terreur de toute l'Europe, au récit de ce désastre et de ces horreurs. Chacun tremblait que les infidèles n'entreprissent la conquête de l'Italie. Le pape Sixte IV montra une sage prévoyance en proposant à tous les princes chrétiens une trêve de trois ans, pour réunir leurs armes contre l'ennemi commun.

La bulle et le bref dont Louis XI envoya, le 5 mai 1481, des copies en forme à l'évêque d'Angers, Auger de Brie, successeur de Jean de Beauvau, portaient la date du 5 des ides d'avril, c'est-à-dire du 13 de ce mois. Après les avoir fait vérifier en son grand-conseil, le roi de France en ordonne la publication dans le diocèse d'Angers, et il annonce qu'il y obtempérera lui-même avec zèle et dévouement pour le salut de la religion; mais, ajoute le défiant monarque, à condition qu'on lui garan-

[1] L'ordre des Chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem possédait en Anjou diverses commanderies et domaines importants; et à Angers même la commanderie de Saint-Blaise, dont les édifices s'étendaient jusque sur la rue de l'Hôpital, qui leur doit son nom.

[2] V. *Histoire du règne de Louis XI*, par Thomas Basin, livre 5, ch. 18.

tira la scrupuleuse observation de la trève par tous ceux avec lesquels il est lui-même en guerre, soit au dedans, soit au dehors de ses états.

Nous avons découvert le texte des trois lettres de Louis XI à la Bibliothèque Impériale, dans une de ces volumineuses et précieuses compilations qui contiennent le texte complet et correct d'un grand nombre de documents dont les originaux n'existent plus.

I.

A NOS CHIERS ET BIEN AMEZ LES CHANOINES ET CHAPITRE DE L'ÉGLISE D'ANGIERS.

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez, nous avons receu vos lettres, que escriptes nous avez par M^res^ Guillaume Clerembault et Georges Blocet, vos frères et chanoines de vostre église, faisans mencion des troubles qui sont en icelle vostre église, et des sacremens qui sainctement et justement ne se peuvent administrer par deffault de pasteur ; et nous requerez, que jusques à ce que vous aiez évesque paisible, que veillons escripre à nostre Saint Père qu'il veille commectre et instituer nostre amé et féal conseiller Mre Jehan de la Vignolle, doyen de ladicte église, vicaire, et lui bailler l'administracion, regime et gouvernement de l'espirituel dudit éveschê. Et pour ce que désirons singulièrement vostredicte église estre bien traictée, et les sains sacremens y estre bien et sainctement administrez, pour le salut et le prouffit des âmes, nous escrivons présentement à nostredit Saint Père, que s'il ne vieult entièrement et plainement restituer Mre Jehan de Beauvau à l'éveschê d'Angiers, que en ce cas il commecte le regime et administracion de l'espirituel d'iceluy éveschê audit de la Vignolle. Et en ce et autres choses nous emploierons volontiers, pour le bien de vostre église et d'entre vous.

Donné au Plesseys du Parc, le XIIe jour de janvier [1].

LOYS.

J. MESME.

[1] Cette lettre fut lue en chapitre le 26 janvier 1476.

II.

A NOZ CHERS ET BIEN AMEZ LES GENS D'ÉGLISE, MAIRE ET BOURGEOIS, MANANS ET HABITANS DE NOSTRE VILLE ET CITÉ D'ANGIERS.

Chers et bien amez, pour ce que avons eu certaines nouvelles que, moyennant la grâce de Dieu, nostre créateur, et la benoiste vierge Marie et monseigneur Sainct Jehan, le siège qui avoit esté mis davant la cité de Roddes par le Turc, cruel ennemy de la foy très chrestienne, a esté levé, et que durant iceluy siège ont esté tuez et occys de x à xii mil Turcs par les chevaliers de l'ordre dudict monseigneur Sainct Jehan estans assiégez en ladicte cité de Roddes, qui n'estoient en nombre que de v mille et v cents gens de fait; lesquels Turcs, après plusieurs assaulx donnez à icelle cité, honteusement s'en sont levez et fouis en la Turquie : qui est une chouse miraculeuse, car, ainsi que avons esté acertenez, y avoit desdits Turcs audit siège de lx à lxxx mil des meilleurs combattans que ledit Turc et tirant eust, avecques grant artillerie dont avoient bastu, jusques à l'antré, une grant partie de la muraille d'icelle cité ; de laquelle chouse nous et tous bons chrestiens devons estre moult joyeulx, et en rendre grâces et loanges à Dieu, nostre créateur, et à sa benoiste Mère. Si vous advertissons des dictes nouvelles, en vous priant, et néantmoins mandant, que lesdictes choses, ainsi advenues comme dit est, veillez en prédicacion publier au peuple et en faire feux de joye, processions solennelles, sonner cloches et chanter loanges à Dieu acostumées à faire en saincte église pour telles grandes et miraculeuses nouvelles.

Donné à Bonne Avanture, le xxixe jour de novembre [1].

LOYS.

CHARPENTIER.

[1] Lue en chapitre le 2 décembre 1480, cette lettre reçut immédiatement son exécution.

III.

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL CONSEILLER Mre AUGIER DE BRYE, ÉVESQUE D'ANGIERS, ET EN SON ABSENCE A SES VICAIRES EN NOSTRE VILLE ET CITÉ DUDICT ANGIERS.

DE PAR LE ROY.

Nostre amé et féal, présentement nous ont esté apportées, de par nostre Saint-Père le pape, unes bulles et ung bref dont vous envoyons le transsumpt ou vidimus [1] en forme auctentique, pour la paix et union d'entre les princes chrestiens, affin d'eulx disposer à la deffence de nostre saincte foy catholique ; par lesquelles bulles est mandé à tous patriarches, primas, arcevesques, évesques et autres prélas, faire publier le contenu en icelles, ainsi que verrés plus à plain. Et pour ce que de nostre part, pour honneur et révérence de Dieu, nostre créateur, et éviter l'efusion du sang humain chrestien, avons tousjours desiré et desirons le bien de paix, aussi obtempérer et complaire à notre dict Saint Père, singulièrement pour le bien de la religion chrestienne, la deffense de nostre dicte saincte foy et expulsion des ennemis d'icelle, à quoy sommes concluz de donner tout l'aide et secours que pourrons, et y exposer nous, nos gens de guerre et toute nostre puissance, avons délibéré de entretenir, garder et observer de nostre part les trèves de trois ans indictes, faictes et ordonnées par nostre dict Saint Père et le saint-siège apostolique, pourveu que tous nos ennemis, adversaires, rebelles et désobéissans subgets veillent faire le semblable de leur part ; et après ce que les dictes bulles ont esté bien veues par nous, en nostre grant conseil assemblé, avons délibéré qu'elles devoient estre publiées ès principalles villes de nostre royaulme. Si vous envoyons ledict transcript ou vidimus des bulles et brief dessusdits pour les faire publier en la ville d'Angiers, ainsi que nostre dict Saint Père vous mande et enjoint par icelles ; et vous prions que, de ce que en aurez fait, vous certiffiez par escript lesdictes gens de nostre grant conseil [2].

Donné au Plesseys du Parc, le ve jour de may.

LOYS.

DE CERISAY.

[1] C'est-à-dire la copie.

[2] Le chapitre de la cathédrale en reçut communication dès le 7 mai 1484.

Sennéchaussée et Présidial.

Sous ce titre l'abbé Rangeard a composé l'article suivant; cet article est inédit.

« Les sennéchaux et les baillifs, ce qui est à peu près le même office, étoient de gentils hommes envoyés par nos rois dans nos provinces, pour y exercer la police. Leurs commissions ont été depuis érigées en charges de judicature, puisqu'ils ont le droit d'assister aux audiences, mais cependant sans y avoir voix délibérative, ni participer aux épices, quoiqu'ils y président. Aussi leur titre y est plus honorifique que fructueux et réel. Ils convoquent l'arrière-ban de leur ressort et le commandent.

» On sait que les seigneurs de fief réunissoient, sous les descendants de Charlemagne, à la profession des armes celle des loix dans l'étendue de leurs domaines, et que cette usurpation des droits du souverain leur fut reconnue et assurée par Hugues Capet et ses successeurs. On a vu que Maurice, frère de Foulques Nerra, rendoit par lui-même la justice à ses vassaux. Les comtes d'Anjou qui succédèrent à ce dernier, continuèrent l'usage de juger par eux-mêmes les contestations survenues entre leurs vassaux; il paroit néanmoins qu'ils se donnèrent bientôt des assesseurs et qu'ils se reposèrent habituellement sur eux, principalement dans les affaires de moindre importance.

» Ces sennéchaux ou ces baillifs s'associèrent en sous-ordre des légistes avec lesquels ils partageoient la discussion et le jugement des procès; c'étoit comme des jurés qu'on appeloit surtout dans les causes qui demandoient un concours d'experts et de juges. Ils étoient payés sur la taxe adjugée au sennéchal; lui-même étoit appointé par les comtes d'Anjou et du Maine, et sa juridiction s'étendoit sur ces deux provinces. Cet état des choses continua jusqu'au règne du roi Jean qui, le premier, di-

visa ces deux provinces. Elles avoient été, depuis saint Louis jusqu'à Philippe comte de Valois, l'appanage des comtes d'Anjou, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1358.

» Le premier connu des lieutenans ou assesseurs du sennéchal est Nicolas Périgault; il fut établi par Louis 1er, comte et depuis duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, le douze mai de cette même année 1358, pour tenir les assises d'Anjou, du Maine et du Château-du-Loir, à 150 livres de gages prises sur ceux du sennéchal. Il eut pour successeur Simon Auvré, nommé par le même prince, le six septembre 1360; il est qualifié juge assesseur et lieutenant général du sennéchal d'Anjou et du Maine.

» Ces premiers officiers de la province devoient y tenir de fréquentes assises, y recevoir les plaintes des sujets et leur rendre une prompte justice; ils veilloient sur la conduite des prévôts, des seigneurs; rendoient compte au conseil du roi, tous les quatre mois, de leur propre conduite et de l'état de leur province; ils en étoient les gouverneurs, se partageoient le tiers des amendes, et s'ils disposoient quelquefois des charges de leurs lieutenans, ils perdirent ce droit sous le règne de Louis XII, d'après la charte d'investiture de cette grande charge donnée par Philippe Auguste à Guillaume des Roches. Chaque prévôt leur devoit à sa réception cinquante livres; il étoit d'usage que les baillifs inférieurs leur envoyassent un gobelet d'argent. Leurs noms devoient être inscrits à la tête des sentences et jugements rendus dans les parties royales de leur ressort. Henri III, par édit du mois de septembre 1577, créa un sennéchal de robe courte à Saumur; il fut statué qu'il relevoit du grand sennéchal de la province.

» Le grand sennéchal d'Anjou le fut, pendant un temps, de Tourraine et du Maine. Tel fut Guillaume dont la fille aînée, mariée à Amaury de Craon, fit passer cette charge à ses descendants. Amaury de Craon, 3e du nom, céda l'an 1323 la sennéchaussée de Tourraine au roi Charles-le-Bel. Ses successeurs conservèrent ses droits sur l'Anjou et le Maine jusqu'en 1434,

que le roi René donna le Maine à Charles son frère, et cette dernière province eut alors son sennéchal particulier. Mais à la mort de Charles, l'Anjou et le Maine estant rentrés sous le domaine immédiat de nos rois, l'un et l'autre n'eurent qu'un même sennéchal, à moins qu'il n'en ait été autrement sous le gouvernement de Madame de Savoie, mère de François Ier; mais à la mort du duc d'Anjou, frère de Henri III, le comté d'Anjou fut séparé du comté du Maine et l'a toujours été depuis, au moyen de quoi ces deux provinces ont eu depuis chacune leur grand sennéchal particulier.

» Les présidiaux sont de la création d'Henri II. Ce nom, donné à quelques-uns de nos tribunaux avant le règne de ce prince, supposoit une cour supérieure devant laquelle on appeloit d'un juge inférieur. Ce sont actuellement des juges ordinaires établis dans certains baillages et sennéchaussées, pour juger en dernier ressort jusqu'à la somme de 250 livres de principal et par provision, nonobstant l'appel jusqu'à 300 ou 20 fr. de rente. Les juges connoissent de toutes les matières criminelles et doivent être au nombre de sept; et, s'ils ne peuvent remplir ce nombre, ils sont maîtres de s'adjoindre quelques-uns des avocats. Ceux du présidial d'Angers ont le droit de porter la robe rouge et s'y sont maintenus. Leur établissement est du quinze mars 1551. Ce tribunal est, depuis 1773, composé d'un lieutenant particulier, d'un assesseur et de douze conseillers, outre trois honoraires, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi, et de son substitut, d'un greffier des appeaux, d'un greffier ordinaire civil et d'un greffier criminel, d'un commissaire aux saisies réelles, et d'un receveur des consignations, de trois huissiers audienciers et de trois sergents de la sennéchaussée. »

Les Protégés de saint Éloi.

Le Journal d'un bourgeois d'Angers énumère ainsi les corporations qui se plaçaient sous la protection de saint Eloi, évêque de Noyon, orfévre du roi Clotaire et trésorier de Dagobert :

« Les forgerons, les mareschaux, les couteliers, les gagne-petits, les éperonniers, les lormiers (fabricants de mors et brides), les tireurs de fil de fer, les hameçonniers, les épingliers, les fabricants de fil de cardes, l'alenier, l'arbalestrier, les plombiers, les fondeurs, les portiers, les pintiers, les horlogiers, l'haubergier (fabricant de hauberts), le brigantinier (fabricant de cuirasses : au XVe siècle la cuirasse était désignée sous le nom de brigantine), le chaudronnier.

» Les chaudronniers établis en Anjou ne devaient vendre que dans les villes d'Angers et de Saumur. Ils ne pouvaient vendre en détail, sinon les jours de foire; s'ils faisaient réparer leurs outils avant qu'ils fussent usés, ils payaient l'amende et donnaient sur chaque fonte une demi-livre de cuivre au luminaire de saint Eloi; ils ne pouvaient marteler que la nuit [1].

» Les balanciers devaient faire cinq années d'apprentissage, prêtaient serment devant la justice.

» Les balances fabriquées par eux étaient revêtues de leurs noms; ils se reposaient douze jours après Noël, douze jours après Pasques, et douze jours après la Pentecôte.

» Les orfévres et monnayeurs, depuis que l'orfévre Raoul avait été annobli, prenaient rang avant les autres protégés de saint Eloi. Les orfévres d'Angers ne se servaient pour travailler que du charbon de saule; ils avaient le droit d'employer l'or et l'argent d'un bas titre, aux reliquaires. »

[1] D'après leurs statuts les chaudronniers d'Angers ne pouvaient demeurer, vendre et étaler que dans la rue des Poëliers.

Note sur Martigné-Briant.

L'origine de Martigné-Briant est très-ancienne et mal connue; les étymologistes sont divisés en deux camps sur le sens du mot *Martigné*. Les uns, se rangeant à l'opinion de Bodin (ils sont les plus nombreux), font venir le nom de Martigné de *Mars et Igneus*; les autres, s'appuyant sur le séjour que l'illustre évêque de Tours fit dans ces contrées. prétendent que le mot *Martigné* tire son origine du nom de saint Martin.

Alfana vient d'Equus sans doute.

La seigneurie de Martigné-Briant fut d'abord possédée par des gentilshommes de ce nom.

En 1102, Raynauld de Martigné est élu évêque d'Angers par le peuple et la noblesse, malgré l'opposition des abbés de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, de Saint-Serge et de Vendôme. Le jeune âge de Raynauld (il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés) était la cause de ce mécontentement.

Geoffroy de Vendôme lui adressa la lettre suivante, au sujet de son élection : « Vous avez été choisi par la populace seule, » laquelle a fait une sédition plutôt qu'une élection... La vanité » et la violence ont seules éclaté dans cette affaire ; car une » certaine comédienne eut plus de force pour proclamer votre » élection par les rues que la maturité du peuple et l'honneur du » clergé... Hildebert, évêque du Mans, n'a pas voulu se trou- » ver à votre sacre, et il a dit que c'était plutôt une exécration » qu'une consécration.... Un évêque sans une vocation cano- » nique, est comme un arbre sans racines ; s'il pousse quelques » feuilles, il n'apportera jamais de fruits, et il sera maudit de » Jésus-Christ, comme cet arbre stérile dont il est parlé dans » l'Evangile... Il n'appartient qu'aux vicaires de Jésus-Christ » d'élire et de consacrer les évêques. Les clercs sont vicaires de » Jésus-Christ pour les élire, et les évêques pour les consacrer.

» Si un évêque est entré par une autre porte, il ne doit point » se mettre au rang des évêques, mais au rang des voleurs. »

Raynauld de Martigné ne méritait en rien les violences de Geoffroy de Vendôme; ce fut un saint prélat et une des lumières de son temps. Nommé archevêque de Rheims, il se lia d'une étroite amitié avec saint Bernard, et partit pour la croisade. En 1134, il se distingua par son savoir au concile de Pise. En revenant de cette assemblée, il fut assailli par une bande de voleurs qui l'enfermèrent dans une forteresse, afin d'en tirer rançon. Raynauld mourut dans son archevêché en 1138; son corps fut déposé dans l'église de l'abbaye d'Igny.

En 1547, François de Goulaine était seigneur de Martigné. En 1572, la maison de Cossé prit possession de cette terre; sous Louis XV, Nicolas Parent, argentier de Normandie, après avoir acquis la terre des Noyers-Amenard, acheta celle de Martigné. Ce Parent n'eut qu'un fils qui ne se maria pas, il devint fou. Le souvenir de ses étranges excentricités est encore présent à la mémoire des gens du pays. Il croyait avoir été métamorphosé en oiseau, et s'était fait ajuster un vêtement qu'il engluait et couvrait de plumes. Ainsi accoutré, il courait les champs, se plaçait sur les arbres des jours entiers, et souvent on le vit dans la basse-cour de son château rester des heures accroupi sur des œufs, croyant pouvoir les faire éclore [1]. La veuve de Nicolas Parent vendit, le 15 juin 1778, à Charles-Antoine-Etienne, marquis de Choiseul, maréchal de camp des armées du roi, le château de Martigné. Il passa peu de temps après à la famille de la Besnardière.

L'imposant manoir de Martigné, construit au XVI[e] siècle, fut dévasté pendant les guerres de religion. Le capitaine Hazard et sa bande vinrent l'assiéger; prévenue de l'attaque, la gar-

[1] Nous avons emprunté ce fait à l'intéressante étude de M. le baron de Romans sur la commune de Martigné-Briant, *Annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire*, 2[e] vol., à laquelle nous renvoyons nos lecteurs pour avoir des renseignements complets.

nison prit ses dispositions pour repousser l'ennemi. Il nous semble entendre le seigneur de la forteresse donner ses ordres et crier comme Magnus des Burgraves :

Triplez les sentinelles !
Les archers au donjon ! les frondeurs aux deux ailes!
Haut le pont! bas la herse ! armez les mangonneaux!
Mille hommes au ravin! mille hommes aux créneaux!

Malgré le courage des assiégés, force resta aux huguenots, et le château eut beaucoup à souffrir de leur séjour à Martigné-Briant.

Pendant l'ère républicaine, le château de Martigné fut brûlé. Aujourd'hui les fossés qui entouraient son enceinte sont comblés, la poterne démolie ; sur les machicoulis et dans les fissures des courtines, pousse la pariétaire amie des vieux édifices et des arenaires; plusieurs blasons mutilés se distinguent encore, entre autre celui des Cossé ; sur le sommet des murailles éventrées, se balancent par les grands vents de gigantesques cheminées dont les cimes servent de phares à plusieurs lieues de distance au voyageur. La flamme révolutionnaire a respecté des rinceaux fouillés avec une extrême délicatesse, où se jouent de fantastiques animaux. Les sculpteurs de nos jours trouveront difficilement des modèles d'un style plus pur et plus élégant que ceux offerts à leur ciseau à Martigné-Briant.

L'église de la paroisse, placée sous le vocable de Saint-Simplicien, était fortifiée, et faisait partie de l'enceinte féodale.

L'ordre des Templiers avait des possessions à Martigné-Briant; le village de Cornu était une des dépendances de la Commanderie d'Angers.

Dans un ravissant vallon, au bas duquel coule le petit ruisseau de la Vilaine, dont les bords sont diaprés par les fleurs de la nommulaire et du butome, est une source d'eau ferrugineuse, désignée sous le nom de *Jouanette*. On pense communément que la dénomination de *Jouanette* donnée à cette fontaine, vient de

la grande quantité d'ombellifères (Œnante pimpilneloide, L.) appelées vulgairement *jouanettes*, qui croissent en abondance dans les environs.

Sous le premier empire, Jouanette était un séjour de plaisir. Pendant trois mois de l'année, une société choisie s'y donnait rendez-vous. Jeunes garçons et jeunes filles y venaient danser aux chansons.

Aujourd'hui cette fontaine est délaissée. On n'aperçoit à la belle saison que quelques rares personnes au visage maladif, se promenant le matin en long et en large, un verre d'eau à la main, qu'ils avalent à pas comptés, en suivant scrupuleusement, comme Argan, les prescriptions du docteur.

Sur la porte de la salle des bains sont inscrits ces vers, composés par le poëte Santeuil, pour la fontaine des Petits-Pères :

> Quæ dat aquas saxo, latet hospita nympha sub imo.
> Sic tu cùm dederis, dona latere velis.

De larges allées et des quinconces complantés de magnifiques platanes, à travers lesquels se reflètent les brillants rochers argentins de quartz hyalin de Perray, servent de promenades aux buveurs.

L'eau de Jouanette fut, en 1793, funeste à l'armée vendéenne. Le 15 juillet, les soldats de Bonchamps, de Lescure, de La Rochejaquelein et de Marigny voulurent arrêter, près le château de Fline, la marche du général Labarrolière, qui se dirigeait sur Vihiers. Après un combat acharné de part et d'autres, la victoire semblait acquise aux Vendéens, lorsqu'une fausse manœuvre de Marigny fit prendre la déroute à ces derniers. Epuisés de chaleur, ils burent avec avidité de l'eau de la source minérale; cette eau glacée, loin de les soulager, occasionna la mort d'un grand nombre d'entre eux.

L'entraînement vers des pérégrinations lointaines a fait déserter les eaux de Martigné-Briant; cependant leur efficacité est reconnue, et la science constate tous les jours les heureux

effets de cette fontaine bienfaisante. Le site est charmant, de magnifiques excursions sont offertes aux gens de loisirs et aux valétudinaires; les bords du Layon sont préférables à ceux de l'Allier. Que manque-t-il donc pour attirer la foule en cette riante vallée, chantée par les poëtes [1] ? Il y manque, c'est chose triste à dire, un orchestre, des danseurs, et un piano.

Chronique.

Avant la révolution, les chanoines du chapitre Saint-Maurice d'Angers avaient leurs demeures dans la Cité.

Nicolas-René Rousseau de Pantigny, chanoine de la cathédrale, qui fit poser la balustrade en fer des galeries de l'église St-Maurice, bâtit la maison aujourd'hui occupée par M. l'abbé Bernier. On voit, dans le vestibule de cette maison, l'inscription suivante :

HANC.
ET VICINAM. CAPELLA-
NIÆ. S. NICOLAI.
DOMOS. A. FUNDAMENTIS
INSTAURAVIT. AN. 1764
NICOLAUS RENATUS
ROUSSEAU DE
PANTIGNY, CANONICUS
ECCLESIÆ
ANDEGAVENSIS [2].

[1] La fontaine de Jouannette faisait partie autrefois de Chavagnes, c'est pour cela que cette commune est désignée sous les noms de *Chavagnes-les-Eaux*.

[2] Nicolas-René Rousseau de Pantigny, chanoine de l'église d'Angers, fit construire cette maison et la voisine, bâtiments de la chapellenie de Saint-Nicolas, en l'année 1764.

(La chapellenie de Saint-Nicolas était desservie par l'église d'Angers, Nicolas-René Rousseau de Pantigny en fut le chapelain.)

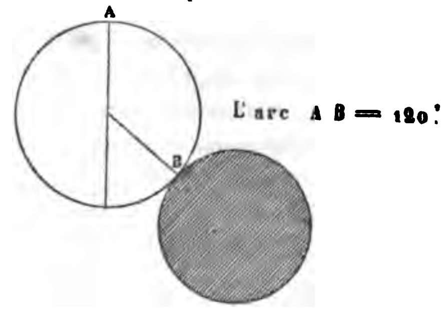
On vient de placer, dans la salle droite du Musée de sculpture, les plâtres du fronton du Panthéon, œuvre capitale du statuaire David. Ces plâtres occupent un espace de quarante mètres ; le peu d'élévation de la salle nuit à l'effet que doit produire cette composition.

Ces jours derniers le beau dolmen de Beaulieu était complétement menacé d'être détruit, et maintenant il n'en resterait aucuns vestiges, si un habitant des environs n'en avait fait l'acquisition afin de conserver ce précieux témoin des usages mystérieux des Celtes. Il est vraiment à regretter de voir chaque jour ces antiques monuments exposés à être brisés et leurs débris servir à ferrer les chemins [1].

On nous fait parvenir le renseignement suivant :

Éclipse de soleil le 15 *mars* 1858, *visible à Angers.*

ASPECT DES DEUX ASTRES AU MOMENT DE LA PREMIÈRE IMPRESSION DU DISQUE LUNAIRE.



Vu à l'œil nu, ou à travers un verre plan, la première im-

[1] Il y a quelques années, un magnifique peulvan fut renversé et cassé pour faire du macadam, afin de ferrer une partie du chemin de Pontigné à Baugé.

Des spéculateurs ont voulu faire des rouleaux de la magnifique pierre *Tournisse* de Torfou.

pression du disque lunaire aura lieu à l'occident, et à 120 degrés de l'extrémité supérieure du diamètre vertical du soleil.

(L'image serait renversée par des lunettes à deux verres convexes.)

Pendant la durée de l'éclipse à Angers, le soleil, ayant deux degrés de déclinaison australe, passera au zénith de tous les points de l'arc du parallèle de deux degrés de latitude sud, compris entre le 4e de longitude orientale, et le 35e de longitude occidentale du méridien de Paris.

A Angers, la première impression du disque lunaire aura lieu à onze heures quarante minutes du matin (temps m.). Le soleil vrai sera à 7° 45' à l'orient du méridien d'Angers, entre l'île d'Annobon et le cap Lopez, au sud du golfe de Guinée.

A 59 minutes du soir, la plus grande phase. Le soleil vrai sera 12° 30', à l'occident du méridien d'Angers.

A 2 heures 17 minutes du soir, fin de l'éclipse. Le soleil sera à 32° à l'occident d'Angers.

Si on voulait exprimer les époques des phases en temps vrai, il faudrait retrancher 9 minutes, c'est-à-dire l'équation du temps.

La grandeur de l'éclipse sera à peu près les 9 dixièmes du disque solaire. Pour avoir une éclipse totale, il faut que le diamètre angulaire (apparent) de la lune soit au moins égal à celui du soleil. Le 15 du mois de mars, le demi-diamètre du soleil

sera de	16' 5'' 78.
Celui de la lune sera de	15' 52'' 3.
Différence.	3'' 75.

Le disque apparent de la lune est quelquefois plus grand que le disque apparent du soleil; mais le disque réel de notre satellite appliqué sur le disque réel du soleil, n'en couvrirait que la 180 millième partie.

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Le voyage de l'évêque Ulger à Rome et le château de Dangé.

(1142 — 1143.)

Nous recevons de M. Marchegay, ancien archiviste du département, la communication suivante :

Aujourd'hui le voyage de Rome est aussi facile que rapide. Tous nos prélats l'ont fait une fois au moins, presque sans que leur absence fût connue. Jadis c'était un véritable évènement, consigné avec soin dans les Chroniques et les Chartes des chapitres et des abbayes.

Avant le XIVe siècle, il fallait des circonstances très-graves afin de décider un évêque à partir pour la capitale du monde chrétien et affronter les difficultés et les périls d'un véritable pélerinage, dont la mort interrompait souvent le cours. Plusieurs prélats Angevins l'ont cependant accompli avec succès, entre autres le célèbre Ulger. Un procès contre l'abbaye de Fontevrault exigea, en 1142, sa comparution devant le pape Innocent II. Il ne revint de Rome que l'année suivante et fut accueilli avec la joie la plus vive par les Angevins. Sa présence dans le diocèse était pour les gens de bien une garantie de sécurité et de concorde, et quelques-uns des plus haut placés l'attendaient impatiemment pour soumettre à son arbitrage des affaires ajournées jusqu'à son heureux retour : *Quando magister*

Ulgerius, venerabilis Andegavensium episcopus, a Roma lætus redierit [1].

Les intérêts de l'évêché et du chapitre de la cathédrale ne réclamaient pas moins sa présence. Nous en trouvons la preuve dans une charte qui était transcrite au folio 103 du Livre Noir de Saint-Maurice, précieux volume brûlé, en 1793, avec un nombre immense de documents historiques remontant jusqu'au règne de Charlemagne. Cette charte concerne une violation des droits de l'évêque dans l'étendue de son fief et domaine de Morannes. Voici la traduction presque littérale du texte latin.

Après le départ d'Ulger pour Rome, Joscelin de Doucé [2] fit bâtir à Dangé [3] une maison fortifiée.

Par cette construction, il jetait l'inquiétude au milieu d'une paisible et laborieuse population; il portait aussi une grave atteinte aux droits de l'évêché, et il les violait sciemment. Si Joscelin eût été de bonne foi, il n'aurait pas profité de l'absence d'Ulger pour agir de la sorte : tous les habitants de la contrée, les plus notables comme les plus humbles, lui eussent appris que de Morannes à Briollay personne ne pouvait construire citadelle, château ni maison fortifiée sans la permission formelle de l'évêque d'Angers. A son retour, Ulger apprend le fait, et il ne tarde pas à le constater de ses propres yeux. Aussitôt il mande Joscelin devant lui, pour justifier sa conduite et produire les titres en vertu desquels il avait élevé une forteresse au milieu du fief de Morannes. Joscelin ne comparut pas; il resta sourd à ces citations réitérées : c'est pourquoi l'évêque prononça contre lui la sentence d'excommunication et mit sa terre en interdit.

Frappé de la terrible peine que les rois et empereurs eux-

[1] Charte de Gauvain, seigneur de Chemillé.

[2] Entre Baracé et Daumeray.

[3] Paroisse d'Étriché.

mêmes ne pouvaient braver, Joscelin se décide à renverser le couronnement de sa maison. Il comparaît ensuite à Angers devant la cour du prélat, reconnaît être son vassal, et s'engage 1o A détruire, dans la portion de l'édifice qui reste encore debout, tout ce dont l'évêque demandera la démolition ;

2o A ne pas permettre que sa maison puisse jamais, et en aucune circonstance, devenir préjudiciable aux domaines, droits et sujets de l'évêché et du chapitre de Saint-Maurice ;

3o A soumettre au tribunal du diocésain toutes les plaintes auxquelles elle pourrait donner lieu, et à exécuter scrupuleusement les arrêts qui y seraient prononcés.

Joscelin contracta ces engagements pour lui et pour ses héritiers, à l'égard d'Ulger et de tous les évêques ses successeurs, en présence de Geoffroy, doyen de Saint-Maurice, des archidiacres Bromond et Richard, du chapelain Raoul, de Girard de Jarzé, Guillaume le Normand, Pepin de Tours et Guérin de Loudun.

On a vu que Joscelin détruisit la portion la plus importante de la maison, *Coronam domus illius dejecit*, avant d'oser comparaître en présence de l'évêque. En parlant de cette couronne féodale, presque aussitôt renversée qu'usurpée, Ulger nous indique l'étymologie du nom moderme *Creneau*, dont l'existence sur la tour de Dangé suffisait pour lui donner le caractère, comme l'aspect d'une forteresse.

Les Colliberts. — Les bons Pauvres d'Angers.

Ménage et après lui Bodin prétendent que, dans l'an 888, « les Angevins perdirent non-seulement leurs droits aux charges publiques et les autres droits politiques dont les Romains ne les avaient pas privés, mais encore leur liberté et même jusqu'à leur nom; ils ne furent plus que les serfs des Francs, des Saxons,

des Normands, qui se partagèrent cette province, et on les désigna sous le nom de *Colliberts*. Jusqu'au XIII[e] siècle, lorsque nous parlerons des Angevins en général, il faudra presque toujours entendre qu'il ne s'agit que des étrangers établis en Anjou, les indigènes ne comptant plus pour rien dans l'état. »

Nous croyons que Bodin a donné une interprétation forcée au mot *Collibert*. L'invasion des Francs fit tomber sous le joug de la conquête les Angevins. Leur sol fut partagé entre les leudes et selon leur caprice; les vaincus devinrent ou colons ou serfs ou *colliberts* [1].

Qu'est-ce que c'était qu'un *Collibert?*

Le collibert peut être placé au dernier rang des hommes libres ou à la tête des hommes engagés dans les liens de la servitude. Le mot *collibert* signifiait un compagnon de liberté, un esclave qui a été affranchi avec un autre par le même maître. *Collibert* vient de *cum* et de *libertus*.

Au moyen âge, les *colliberts* pouvaient être vendus, donnés en échange comme les serfs; seulement ils jouissaient d'une liberté et de prérogatives interdites à celui qui n'était pas affranchi. Ils dépendaient du maître, mais ils avaient droit de cultiver ses terres. et, moyennant redevance, de disposer des fruits. Nous les voyons dans les démêlés que les seigneurs Angevins

[1] « Si l'on en croit J.-F. Bodin, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, bâtit des villes, des châteaux, des églises et des monastères en si grand nombre, que pour attirer des habitants, il concéda plusieurs franchises aux *colliberts* ou serfs de son domaine; il leur alloua des terres et leur permit d'en vendre les fruits à certains jours, dans les marchés qu'il établit en divers endroits. (*Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments. — Angers et le Bas-Anjou.*) Le savant Angevin s'appuie sur la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu en Touraine; nous avons lu cet acte et nous pouvons assurer qu'il n'y est nullement question de *Colliberts*. Bodin y a vu un affranchissement de serfs, et en sa qualité d'Angevin il a appelé les serfs *Colliberts*, mais ici ce mot a été apporté par lui; il n'a pu le trouver dans la charte de Beaulieu, où il n'existe pas. »

(Francisque Michel, *Histoire des Races maudites.*)

avaient entre eux, servir de témoins en champ-clos et faire l'office d'écuyers. Toutes les abbayes de l'Anjou avaient des *colliberts*. Ces derniers vivaient en famille sous la douce tutelle des monastères ou des chapitres dont ils dépendaient.

Au XI[e] siècle il était extrêmement rare de voir un gentilhomme Angevin mourir sans léguer à une abbaye un ou plusieurs colliberts (voir les archives de la préfecture, le manuscrit de Dom Huynes, etc.).

Le collibert pouvait être vendu, mais il fallait pour cela un cas grave; ainsi les colliberts Vivien et sa femme, ayant assassiné un serf, furent donnés par l'abbé du monastère dont ils dépendaient au chevalier Guillaume, maître du serf, à condition qu'ils auraient la vie sauve, mais il retint au service de l'abbaye les enfants nés de leur mariage. Quant à ceux qui viendraient à naître, ils devaient être serfs et appartenir audit Guillaume. Lorsque les colliberts eurent disparu, ils furent remplacés dans les abbayes par une population appelée les *bons pauvres*.

Les bons pauvres de l'abbaye de Saint-Aubin-le-Riche n'étaient point rangés dans la catégorie de ces mendiants d'Angers qui savaient mieux que tous autres se faire des ulcères avec de la glue, de la farine et du sang, passer pour démoniaques, se faire exorciser, quitte à recevoir des clercs et des sacristains, lorsque leur supercherie était découverte, des coups du bâton de la croix.

Les pauvres de l'abbaye Saint-Aubin-le-Riche portaient les cheveux longs et non rasés comme les mendiants des rues et les lépreux errants qui traversaient notre ville, pour se soustraire à la taxe qu'ils étaient obligés de payer au bourreau de Paris.

Ils avaient un costume qui ne pouvait être revêtu que par les pauvres de l'abbaye.

Louis XI institua une place de pauvre au chapitre abbatial de Saint-Martin de Tours. L'acte de fondation parle avec solli-

citude de sa nourriture, de son entretien, de son vêtement qui était mi-partie blanc et rouge. Ce même acte lui donna une place aux processions solennelles.

Dans toutes les églises d'Angers les gens classés dans la catégorie des bons pauvres avaient le privilége de donner aux fidèles de l'eau bénite à la porte de l'église. Cette petite fonction était très-lucrative et fort recherchée; ils recevaient d'abondantes et généreuses aumônes. Ils devaient porter pour coiffure un bonnet.

Les bons pauvres qui passaient par Angers avaient le droit de rester trois jours dans l'hôpital du *Fils-de-Prêtre*. Les frères convers, chargés de les soigner, étaient désignés sous le nom de *Marthe*.

Ces frères servaient les pauvres à l'imitation de *Marthe* dont l'humilité apparaît dans l'Évangile.

Lorsqu'un bon pauvre parcourait l'Anjou, s'il s'arrêtait à la porte d'un château, il recevait deux sols d'aumône. Ils étaient souvent employés à faire des pèlerinages à l'église St-Jacques-du-Haut-Pas, par des personnes riches. Voici comment, au XVe siècle, un gentilhomme Angevin, dont le nom ne nous est pas parvenu [1], se rendit en pèlerinage d'Angers à Paris, suivi d'un bon pauvre. Le jour du départ, le gentilhomme se dépouilla de ses vêtements, en revêtit le pauvre qui devait l'accompagner, puis fit monter sur son cheval son compagnon de route et endossa les habits du malheureux mendiant. Chemin faisant, le gentilhomme demandait l'aumône, le soir on prenait gîte dans une hôtellerie. Le pauvre avait toujours une chambre somptueuse et un dîner succulent, tandis que le gentilhomme mangeait à la cuisine. Arrivés à Paris, ils se rendirent de suite à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, firent une prière, entendirent la messe, sortirent de l'église, et changèrent de vêtements. Le gentilhomme enfourcha sa monture, revint prendre gîte dans

[1] Journal d'un bourgeois d'Angers.

ses terres, tandis que le pauvre, l'escarcelle garnie, chemina à petites journées vers l'Anjou.

Un usage assez singulier existait en Anjou [1]. Lorsqu'une personne de condition venait à mourir, sa maison était tendue de noir; personne ne pouvait y entrer sauf les pauvres, à qui un domestique offrait un dîner semblable à celui que le maître ou la maîtresse mangeaient habituellement. Le pauvre était admis à la table lorsque le valet prononçait ces mots : *mangez ceci; c'est la portion du mort.*

L'église de Saint-Michel-du-Tertre. — Un mariage à Saint-Michel-du-Tertre en 1359.

L'église Saint-Michel-du-Tertre était une des belles églises d'Angers; elle était surtout remarquable par les tombeaux et les chapelles qui ornaient son pourtour et son chœur. C'était dans cette église que se faisaient les enterrements des maires d'Angers, dont un grand nombre furent inhumés dans l'église même.

Lorsque Henry IV vint à Angers, il descendit à l'hôtel de Lancreau, situé sur le territoire de la paroisse de St-Michel-du-Tertre. Ce bon roi aimait à visiter cette église, et en quittant notre pays il avait pris la résolution de remplacer le curé qui venait de mourir, par son prédicateur, Paul Moreau.

Ce savant et distingué pasteur gouverna la paroisse pendant sept années, et fut enterré dans le chœur de son église le 10 janvier 1610.

Le célèbre avocat Ocier, l'une des gloires de notre barreau,

[1] Thevenin. Journal manuscrit d'un bourgeois d'Angers.

avait un magnifique tombeau à Saint-Michel-du-Tertre. Parmi les personnes de distinction inhumées en ce lieu, nous citerons les avocats Robert Bruneau de Tartifume, et Jérôme de Sarra, les gentilshommes de la Planche de Ruillé, et Pierre de Gourreau, surnommé le Père des pauvres. Dans une chapelle admirablement sculptée se trouvait la tombe de François Binel, célèbre jurisconsulte Angevin.

Voici l'épitaphe qui était gravée sur une lame de cuivre :

Si les juges, tant modernes que antiques,
Pour bien juger et suyvant les cantiques
Des droictz et loix ont prins sur terre nom,
Acquérant là, gloire, bruit et renom,
Part en aura d'Anjou le noble juge
François Binel, car ainsi que je juge,
En son juger si droictement jugea,
Qu'a juste droict le nom de bon juge a.
En son vivant fut seigneur de Lecé
Et d'autres lieux ainsi que bien le scay,
Rempli de mœurs, de prudence et savoir,
Autant que nul que l'on puisse savoir,
Que reste plus ? Or il est trepassé
En pleurs et plaincts quand a le traict passé
L'an mil cinq cent dix et neuf sous séjour,
Huict de janvier lors compté pour ce jour,
Le doux Jésus tant par dict que par faict
Des bienheureux luy dont le lieu parfaict [1].

Amen.

[1] Les armes de François Binel, juge ordinaire d'Anjou, élu maire le 1er mai 1495, étaient d'argent à l'aigle éployée de gueule, becquée et membranée d'azur, accompagnée en chef de trois fleurs de lis mal ordonnées de même.

On remarquait aussi la belle tombe de Renée de Coué, dame dudit lieu; celles de Claude de La Source et de Toussaint Bault, dont nous pouvons reproduire l'épitaphe :

Si tu t'enquiers, passant, qui gist soubz ce tombeau,
C'est Toussaint Bault, vivant seigneur de Charuau,
Lequel par sa vertu fut eslu procureur
Du roy, et monseigneur en Anjou eut l'honneur
De bien également departir la justice,
De supporter le pauvre et aymer la police.
A la voix d'un chacqu'un il fut eslu pour maire,
Cognoissant que du peuple il estoit le vray père
Aux plus durs temps, troubles, rudes et turbulans,
Agréable à chacun, y commenda deux ans,
Puis soudain décéda, dont le peuple a grand deuil,
S'en va le regrettant ayant la larme à l'œil.
Faire aultre jugement ne pouvons en ce lieu,
Qu'étant bien mort il est en la grâce de Dieu.

Ainsi soit-il.

Il décéda le 14e jour de janvier 1570.

Au bas de cette inscription étaient ses armes qui sont d'azur à une branche de palmier d'or et une épée d'argent garnie d'or, posées sur les pointes d'un croissant d'argent [1].

Pierre Ayrault avait élevé dans cette église un monument à ses ancêtres. Ce monument consiste en une pyramide terminée par le portrait de Pierre Ayrault.

Cette église était ornée d'un grand nombre de portraits de gens de distinction.

[1] La famille Bault fournit plusieurs maires à la ville d'Angers outre Toussaint Bault : René Bault de Beaumont, conseiller du roi, était maire lors du passage du roi Henri IV à Angers; ce fut ce monarque qui autorisa la famille Bault à surmonter leur blason d'une couronne de comte.

« Depuis 1600, nous dit Bruneau de Tartifume, les personnes de mérite ont voulu faire mettre leurs tableaux et représentations faictes à l'huile, dans les églises, lesquels tableaux véritablement embellissent et décorent les lieux auxquels ils sont apposés. »

En l'année 1352 [1], un jeune homme paré de ses habits de fête et une jeune fille vêtue de blanc, tous les deux accompagnés de leurs parents et amis, vinrent sur les dix heures du matin s'arrêter sous le porche de l'église Saint-Michel-du-Tertre.

Un instant après leur arrivée, un prêtre, revêtu de son aube, de son fanon et de son étole, s'avança vers eux précédé de son clerc tenant un cierge allumé, et leur demanda pourquoi ils venaient ainsi se placer sous la porte du temple.

« Nous demandons, répondirent le jeune homme et la jeune fille, à être unis par les saints nœuds du mariage. »

A cette réponse le prêtre fit ouvrir la porte de l'église Saint-Michel, et les conduisit à un autel. Là, se tournant vers la foule, il s'écria :

> « Bonnes gens, nous avons fait les bans trois fois, nous fesons le quart d'abondant et se il y a nul qui y sache lignage, comparage ou affinité si le die maintenant sous peine d'excomuniement. »

Un profond silence régna parmi l'auditoire.

Alors le prêtre prit la main droite de l'épouse, et la plaça dans la main droite de l'époux. Puis la messe commença. La messe finie, les nouveaux mariés regagnèrent avec leur famille leur demeure ; en tête marchait le prêtre qui venait de les unir. Arrivé à la porte de la maison nuptiale située dans le faubourg St-Michel, le prêtre s'arrêta. Une servante vint à lui, et lui remit un flacon de vin et un petit pain, qu'il bénit ; ensuite,

[1] Thevenin. Journal manuscrit d'un bourgeois d'Angers, 2e vol., p. 154.

présenta le tout à l'époux. Celui-ci rompit le pain avec ses dents et le passa à sa compagne qui rompit également le pain au même endroit. L'époux versa le vin dans une tasse d'argent et, après avoir bu quelques gorgées du liquide, remit à sa femme la tasse dans laquelle elle but également. Le prêtre ouvrit ensuite la porte de la maison, et conduisit les mariés dans leur chambre, récita l'oraison de Tobie et de Sara, donna de nouveau sa bénédiction aux jeunes époux, et, après une courte exhortation, se retira en silence.

Les Oratoriens.

L'abbé Rangeard donne sur les Oratoriens d'Angers la note suivante :

« La congrégation de l'Oratoire a pour fondateur Pierre de Bérulle, cardinal. Elle fut établie sous le règne de Louis XIII, et a donné à la religion et à la république des lettres des hommes célèbres par leurs vertus, leurs talents et leurs écrits. Les prêtres de cette congrégation furent reçus à Angers en 1619, sous la régence et la protection de Marie de Médicis. Ils achetèrent l'hôtel de Lancreau qu'ils occupent rue St-Michel, et firent bâtir en 1675 l'église qui la joint. Le collége d'Anjou, tenu par des maîtres particuliers nommés par la ville, leur fut donné en 1624, ainsi que celui de la Porte-de-Fer. On leur confia pareillement l'école de mathématiques, fondée par les officiers municipaux en 1681.

» Charles Miron, évêque d'Angers, est un de leurs bienfaiteurs. Il leur donna son prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes, échangé depuis pour celui de St-Georges, et y joignit en 1624 celui de Veron.

» Le collége d'Anjou donné aux prêtres de l'Oratoire, avoit été fondé par les suppôts de la nation d'Anjou, par un acte du 16 décembre 1509, et c'est elle, à proprement parler, qui leur en confia l'exercice, mais du consentement de l'université et des officiers municipaux, ce qui fut confirmé par lettres-patentes du 19 mars 1648. Ce collége avoit été déclaré de fondation royale par lettres-patentes de 1627.

» C'est en 1691 qu'ont été bâties les salles voûtées et celles qui les surmontent aux frais de la ville; le terrain sur lequel le premier édifice de ce genre avoit été élevé, fut pris à rente foncière de 17 livres 10 sols, de la commanderie de l'ancien temple d'Angers, le 18 août 1518.

» Le collége de la Porte-de-Fer, le plus ancien de tous, dépendoit du chapitre de la cathédrale, qui depuis plusieurs siècles y tenoit des écoles. Il leur fut donné.

» Enfin, celui de la Fromagerie avoit été fondé par Jean Verrier en 1408, pour quatre écoliers étudiants en droit. La maison de l'hôpital général en occupe aujourd'hui le terrain.

» Ces différents colléges furent confiés aux Oratoriens qui, depuis leur établissement, y enseignent la langue latine; ils y joignaient autrefois la grecque, mais cette utile partie de leurs leçons est depuis longtemps tombée en désuétude.

» L'hôtel de Lancreau qu'ils achetèrent par contrat devant Bouvet, notaire à Nantes, le 31 octobre 1630, ne fut pas la seule maison comprise dans l'enceinte qu'ils occupent; ils y joignirent la maison d'une chapelle desservie dans l'église St-Maurille, et la prirent à rente pour quatre livres. L'église St-Michel avoit autrefois une aumônerie qui, par acte du 4 mars 1604, avoit été unie audit hôpital. Ils en acquirent la maison pour une pareille rente foncière de 55 livres. Henri Arnauld fit en 1677, le 24 mars, la bénédiction de leur église qui ne fut point achevée.»

Entrée du roi François Ier à Angers.

A l'occasion de la cavalcade qui doit avoir lieu à Angers au mois de juin prochain et dont le sujet est l'entrée du roi François Ier à Angers, nous croyons opportun de publier le récit de l'*Entrée de François Ier, accompagné de la reine et de Madame, duchesse d'Anjou, sa mère, dans la ville d'Angers, le 6 juin* 1518.

Ce récit, imprimé d'après la copie du procès-verbal de l'entrée du roi François Ier à Angers, par Clément-Alexandre, libraire général et suppôt de l'université d'Angers, à l'enseigne *du chef saint Jehan-Baptiste,* a été consigné dans les Mémoires d'un bourgeois d'Angers, tome VI.

« Le samedy cinquième jour de juin l'an mil cinq cens dix-huit, messeigneurs les maire et eschevins d'Angiers et officiers de la dite ville, dument assurés que le très-chrétien et chevaleureux roy de France, leur souverain seigneur, étoit délibéré de faire son entrée le lendemain en sa bonne et notable ville d'Angiers, firent crier à son de trompe par les carrefours que, à chacun endroit, on fit son devoir de tendre et préparer les maisons et rues de la dite ville, pour recevoir le dit seigneur au mieux et au plus grand honneur que possible leur seroit; ce qui fut honorablement fait.

» Et par toutes les rues fut mis et répandu grande quantité de sablon, à ce que les chevaux peussent plus surement saulter et faire parades devant les dames.

» A laquelle chose faire, Français sont assez coutumiers. Aussi firent les dicts seigneurs de la ville préparer une maison à l'entrée d'icelle ville, richement garnie et acoustrée, tant dedans que dehors, de riches et somptueuses tapisseries, semées aux armes de la ville. Et là y avoit vin blanc et clairet du meil-

leur, et plus exquis que possible estoit trouver, et notables bourgeois d'icelle ville, commis et députés, pour donner et distribuer les dits vins en tasses et grands hanaps d'argent, à tous venans et à qui en vouloit boire, et en icelle maison avoit pour le joyeux avènement du dit seigneur, table ronde à tous venans, qui dura par deux jours.

» Le dimanche sixième jour de juin, le roy et la royne, ayant couché en une petite ville nommée les Ponts-de-Cé, distante d'une lieue de la ville d'Angiers, s'en allèrent diner à Rivettes, et de là s'en vinrent souper en une maison de plaisance que fit autrefois faire le bon roi René de Sicile, duc d'Anjou, appelée Espeluchard ; et là, allèrent au devant d'eux messeigneurs les maire, eschevins et officiers de la dite ville en très-bon ordre.

» Car premièrement : devant les dits maire et eschevins, marchoient les vingt-quatre archers de la dite ville avec leur capitaine, tous habillés de livrée de hocquetons jaunes et rouges, aux armes de la dite ville qui sont deux fleurs de lys et une clef, chacun sa toque blanche sur la tête, bordée de taffetas bleu, lesquels faisoit bon voir.

» En après marchoient les sergens et chevaucheurs de la dite ville en grand nombre, habillés de robbes de tanne à la couleur du roy, armoiriés sur leur manche aux armes du roy et de la ville.

» Puis après marchoient monseigneur le maire de la dite ville, homme de grant représentation et renommée [1] entre les bourgeois et habitans d'Angiers, vestu d'une robbe d'escarlate doublée de velours noir, lesquels suivoient en très-bon ordre messeigneurs les vingt-quatre eschevins, connestables, receveurs, procureurs, greffiers de la dite mairie, vestus de robbes

[1] Le maire qui reçut François Ier à Angers, s'appelait Robert Thevin. Il portait pour armes : d'argent à trois coquilles d'azur et une étoile de gueules en cœur.

d'escarlate doublées de satin noir, qui étoit une chose très-somptueuse et magnifique à voir.

» Après eux venoient messieurs de la justice, conseillers, avocats, procureurs, devant lesquels marchoient en bon ordre leurs sergens et huissiers ayans robbes de livrée, et masses et batons royaux en leurs mains.

» Conséquemment marchoient les bourgeois et marchands de la dite ville, en belle, grosse et notable compagnie, bien montés et vestus en robbes noires, pourpoincts de velours, chapeaux d'escarlate. tous de livrée, lesquels ensemble et en grand nombre allèrent jusqu'au dit lieu d'Espeluchard [1].

» Où trouvèrent le dit seigneur là, prêt et appareillé de marcher pour venir entrer dans sa dite ville, auquel monsieur le maire fit une briève harangue, de grande substance toutefois, en lui offrant et présentant par les dits connestables les clefs d'icelle ville, lesquelles harangue et offres furent au dit seigneur très-agréables. Ce fait, marcha le roy et vint jusqu'au portal Saint-Aubin, et là fut mis sur lui un poéle de Damas de Turquie azuré, semé de fleurs de lys d'or. Ce poéle étoit porté, à l'aide de quatre batons, par quatre seigneurs de la ville.

» Et à l'entrée du portal Saint-Aubin vinrent au devant du dit seigneur, premièrement : messieurs de l'Université, composée des cinq facultés; c'est assavoir : Théologie, les droits canon et civil, médecine et les arts, avec monseigneur le recteur accompagné de plusieurs docteurs de chacune des dites facultés, vêtus de leurs chappes et chaperons d'escarlate, fourrées de menu vair; respectueusement chacun du procureur général et des six nations et leurs officiers jurés, comme scribes, libraires et parcheminiers, chacun du receveur général et des six nations ayant devant eux les maîtres-bedeaux et autres bedeaux, portans grosses masses d'argent doré, émail-

[1] Le château d'Espeluchard porte aujourd'hui le nom du Pin; il est habité par un arboriculteur.

lées et étoffées aux armoiries de chacun, nations qui sont au nombre onze, qui étoit une bien grande richesse et chose somptueuse à voir, et lui fut faite par l'un des dits docteurs, une harangue à laquelle le roy très-benignement répondit en leur conférant leurs priviléges donnés par ses prédécesseurs roys de France, et nommant la dite université sa fille aînée et ancienne université, par quoy très-contens se retirèrent mes dits seigneurs de l'université.

» Puis vinrent les Quatre-Mendians qui étoient au nombre de deux à trois cens religieux, après les sept colléges de la dite ville, revêtus de bien riches ornemens, c'est à savoir : Saint-Martin, Saint-Laud, Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Maimbœuf et Notre-Dame, non compris l'église cathédrale, jusqu'au nombre de six à sept cens gens d'église.

» Puis vinrent les religieux des abbayes de Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Nicolas et Toussaint, très-richement chappés et revêtus de riches ornemens, tous lesquels, après la révérence faite au dit seigneur, en très-honnête et bon ordre se retirèrent.

» Ce fait, commença à entrer le dit seigneur en sa bonne et loyale ville d'Angiers et entrant à la porte de ladite ville, et des tours et murailles d'icelle furent débouchées de six à sept vingt grosses pièces d'artillerie, et menèrent si très-grand bruit que c'étoit merveilles.

(*La suite au prochain numéro.*)

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU.

Entrée du roi François 1er à Angers.

(Suite et fin).

» Et en la dicte ville il y avoit plusieurs momeries, esbatements et joyeusetés, faictes pour l'honneur du roy et la noble couronne de France.

» Premièrement, au dict portail Saint-Aulbin, sur ung eschaffaud ayant quinze à seize pieds de longueur, et de hauteur vingt-cinq pieds ou environ, très-richement tapissé par devans et dehors, et alors que le roy passa fut tiré le rideau de taffetas, et au dict eschaffaud y avoit d'ung costé ung roy vestu de satin violet fourré d'ermines, habillé à l'antique, le quel estoit couché sur une couche très-richement parée de drap doré, ung oreiller de même sous la tête, dessous ung pavillon de taffetas moult riche, près du quel estoit escript en ung rollet au costé de sa dite couche : *Videbam et ecce arbor in medio terræ et altitudo ejus nimia* (Daniel), qui est à dire, j'ay vu ung haut arbre au milieu de la terre, etc.; et devant icelluy roy, et au milieu du dit eschaffaud estoit ung bien beau grand lys, la hauteur du quel touchoit à ung ciel subtillement fait et orné de soleil, lune et estoilles mouvans par subtilités secrètes. Au haut du dict lys estoit escript : *Magna arbor et fortis*, etc. (Daniel), qui est à dire, que le lys est fort et grand, et que sa hauteur touche au ciel. Les branches du dict lys se espandoient et dilatoient en

tous endroits du dict eschaffaud, et en l'une d'icelle estoit escript : *Sa puissance est connue jusqu'aux confins de l'univers*, pour dénoter l'autorité et la magnifique puissance du roy notre sire, signifiée et démonstrée par le lys, qui est craint et connu par l'universelle terre.

» Et en l'autre branche estoit escript : *Folia ejus pulcherrima nimis*; et du pied et racine du dict lys, estoient trois beaux lyons, passans par une couronne d'or, et richement estoffés, de la quelle estoit environné le tronc du dict lys. Et entre chacun des dicts lyons y avoit un beau gros bouton de lys non fleuri; les quels, l'un après l'autre, par subtilités secrètes l'on fesait visiblement fleurir, et ce fesoient et démonstroient belles grandes fleurs de lys. La fleur placée près le lyon du milieu, qui estoit le lieu le plus apparent, estoit ung très-bel enfant représentant la persomne de monsieur le Dauphin, ayant escript auprès de luy : *Ego flos*, etc., qui est à dire, je suis la fleur du lys. Et des deux autres fleurs des deux autres lyons, estoient deux belles filles, représentant les personnes des deux filles de France, et sous les branches du dict lys, d'ung costé, estoient plusieurs bestes faictes par artifice et richement estoffées d'or et d'argent, tenant haches d'armes entre leurs pates et portant au col les armoiries et enseignes d'iceulz, se mouvant et se levant vers le dict lys comme prestes à l'attaquer pour luy faire outrage, tant qu'il sembloit que les dictes bestes fussent vives et animées.

» En la souche du lys se trouvoit une salamandre et une ermine entrelacées; il y avoit escript sous la salamandre : *Ignis ante ipsum præcedet et inflammabit in circuitu inimicos ejus*, qui est à dire, que le feu précédera devant lui, qui enflammera ses ennemis. Tout à l'entour et sous l'ermine, il y avoit escript : *Mon amy est à moy et moy à luy, le quel prend sa pasture entre les lys.*

» Et tout à coup la salamandre commença à se mouvoir et tourner contre les bestes, et leur vomir et jetter feu et flamme

en grande abondance, et avec tant de naturel, qu'il sembloit qu'elle fût vive, tant estoient ses mouvemens secrets et soudains, et lors les dictes bestes comme toutes confuses se retirèrent en arrière, et dessus elles apparoissoit ung ange tenant escript : *Non est potestas super terras qui comparetur ei* (Job), qui est à dire, en montrant la salamandre, qu'il n'y a puissance dessus terre qui soit comparable à elle.

» Et de l'autre costé et sur les branches du dict lys estoient plusieurs autres grosses bestes, aussi ingénieusement composées et richement estoffées, portant les blazons et armoiries des princes de France et iceulz représentans, ayant bastons et hache entre leurs pates, regardant par grande affection les enfans près des trois lyons et prestes à les deffendre sans vouloir les assaillir, et y avoit escript : *Considerate lilia*, etc., et droictement et au dessoubz de la dicte salamandre, il y avoit ung monde moulte et richement estoffé d'or, des deux costés du quel estoient deux enfans faicts par subtils moyens, vestus richement, dont l'ung estoit nommé *Amour*, et l'autre *Crainte*, les quels par subtils moyens secrets fesoient branler et trembler le monde sous la dicte salamandre, et au dessous estoit escript ce qui s'ensuit :

» Crainte et Amour font trembler tout le monde.

» Et de l'autre costé du dict eschaffaud estoit, sous ung pavillon de taffetas moult riche, ung prophète représentant Daniel, vestu de taffetas de Gênes couleur incarnat, avec ung collet de velours cramoisy, fourré d'ermines, et ung habillement de tête, le tout à l'antique, le quel tenoit en escript, regardant le dict roy : *Arborem quem vidisti, etc.* (Daniel), voulant dire et denoter la puissante autorité et magnificence du roy très-chrétien, seigneur universel.

» De là partit le roy, entrant en sa bonne ville, accompagné des dicts comtes, vicomtes, et autres barons et seigneurs, en belle et pompeuse compagnie.

» Car premièrement marchoient monseigneur le grand sénéchal de Saint-Vallier; son fils, monseigneur de Clairmont; monseigneur de Beauvoys; monseigneur de Tournon; monseigneur de Fleurat; monseigneur de Mony; monseigneur le Bailly de Can; le seigneur de Barnabo, Italien; et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes ordinaires de la maison du dict seigneur.

» Après marchoient monseigneur le grand prévot de l'hôtel, accompagné de ses archers.

» Après marchoient les archers, tant gardes françoises que écossoises, vestus de hocqueton d'orfévrerie.

» Puis marchoient les Suisses en très-bon et bel ordre, ayant tambours, trompettes et clairons, qu'il fesoit bon ouïr.

» Après chevauchoit monseigneur le grand écuyer, vestu d'ung très-riche drap d'or, et son cheval bardé et couvert de même, portant l'épée et ayant avec lui les pages d'honneur fort richement vestus et montés.

» Après venoit le très-chrétien roy vestu d'ung vêtement broché d'or, fort riche, monté sur ung cheval moult expoit et léger, le quel sous le poêle très-gaillardement se maintenoit en joyeuse et belle contenance.

» Après luy chevauchoient messeigneurs les ducs d'Allançon, le duc d'Urbin, le duc d'Albanye, le comte de Sainct-Pol, monseigneur le bâtard de Savoye, comte de Beaufort, le prince de Tallemont, monseigneur de Nevers, le marquis de Mantoue, sire Jehan de Mantoue, monseigneur l'admiral, monseigneur de La Palice, monseigneur de Montmorency, monseigneur de Chauvigny, capitaine Bayart, le capitaine Braudet, monseigneur de Lartigue, capitaine des galères, et plusieurs autres princes et capitaines; et y avoit plusieurs archevêques et évêques, comme monseigneur le cardinal de Metz en Lorraine, monseigneur l'archevêque de Salerne, monseigneur de Paris, monseigneur de Beauvoys, monseigneur de Tholon, monseigneur de Sanlis, monseigneur de Léon et autres; et plusieurs

ambassades, l'ambassade de Gênes, l'ambassade de Lucques, l'ambassade de Florence, l'ambassade de Ferrare.

» Le roy passant par le carrefour au milieu du quel il y a ung puit, sur le dict puit fut faicte une fontaine très-belle et riche, en la sommité de la quelle y avoit ung grand scep de vigne ayant plusieurs branches dont il y en avoit deux principales. En l'une d'icelle il y avoit plusieurs raisins blancs et en l'autre raisins noirs, et au milieu de ses branches estoit le dieu Bacchus, moult estoffé, en forme et en signe d'ung jeune enfant nu et cornu, ayant autour de ses cornes ung chapeau fait et orné de branches de vigne, et y avoit escript auprès de luy : *Posuerunt me custodem in vineis* ; et tenoit le dict Bacchus, de l'une de ses mains ung raisin noir du quel il fesoit jaillir vin blanc et vin clairet à grande quantité qui tomboit dans ung grand et riche bassin, et y en prenoit qui vouloit et en fut bu bien grande abondance ; et au dict scep estoit escript ce qui s'ensuit :

» Le dieu Bacchus, grand amy de nature,
A tous pions, vrais zelateurs de vins,
Fait assavoir que au pays des Angevins
Il a trouvé la source de boiture.

» Et au pied du dict scep estoit endormi Noé fait de fainncte richement moulte, estoffé d'or et d'azur, près du quel estoit escript :

» Maulgré Bacchus à tout son chief cornu,
Car son verjus me semble si nouveau,
Que la fumée m'en monte au cerveau,
Et m'endormy..... tout à nu.

» De là passant le roy trouva en une estroite place ung petit eschaffaud au quel estoient cinq hommes armés à l'antique, représentant cinq ducs d'Anjou, dont l'ung, qui estoit le premier duc d'Anjou, disoit :

» Tertule, suis duc d'Anjou le premier,
Regnant du temps de Charles-Chauve, bon roy;
Tout mon vouloir a été procurer,
Savoir bien, vous gardant à tous la foy.
Ces quatre ducs sont descendus de moy;
Chascun d'entre eux son nom insinuera,
Prests sont gardés l'ordonnance et la loy
Du roy François, ainsy que l'on voyrra.

SECOND.

» Ingelger, fils de Tertule suis,
Qui pour l'honneur des dames supporter,
J'ay mis à mort en champ, dire le puis,
Cil qui à tort les vouloit accuser.

LE TIERS.

» Je suis Geoffroy, qui, par magnificence
Et haut vouloir, bon nom j'ay conqueste;
Car chascun scait que par ma sapience
Des roys françoys connestable ay esté.

LE QUART.

» Martel, je suis de Foulcon premier né,
Qui les comtes de Poictou et Tourraine,
Du duc Thibault en armes et conquestes,
Par le support de la cour souveraine,
. . . .[1]

LE QUINT.

» Je suis Henry, quinzième duc d'Anjou,
Qui subjugua le royaume d'Angleterre,
De Normandie, Bourgogne et Poictou;
Par mes beaux faits j'ay possédé la terre.

[1] Il manque un vers dans le manuscrit.

LE PREMIER.

» Louange rends pour la conclusion,
Premier à Dieu, puis au roy de France,
Toujours avez ma génération
Faict habonder en honneur et chevance.

» Le roy prit fort grand plaisir à voir et ouïr les dicts gendarmes; et ce faict, chevauchant par le carrefour de la Place-Neuve, trouva ung autre grand eschaffaud fort richement tapissé, couvert par devant d'ung rideau de taffetas jaulne et rouge, lequel à sa venue fut incontinent tiré, et se apparut ung personnage représentant saint Jehan, vestu d'une chamare de satin blanc, enrichi au collet et ayant par dessus ung manteau de taffetas rouge de Gênes, et derrière luy ung ange vestu de satin vert, ayant manches de velours cramoisy, faictes à l'antique, le quel monstroit une femme levée en l'air, nommée France, estant en ung soleil et ayant la lune sous les pieds, et sur la tête une couronne de douze estoilles d'or aux armes des douze pairs de France; la dicte dame vestue d'une cotte de velours blanc semée de pommes d'or, et dessus ung manteau de damas azuré et richement semé de fleurs de lys d'or, faictes à point d'aiguille, et tenant entre ses bras ung très-bel enfant appelé l'Honneur de France, et derrière elle avoit deux ailes subtillement faictes et se remouvoit ainsi que si elle eût voulu voler, et entre elle et le dict saint Jehan estoit escript : *Magnum signum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim*, qui est à dire, ung grant signe est apparu au ciel, etc.; et au coing du dict eschaffaud avoit deux angelots habillés de chamare de satin cramoisy, l'ung des quels tenoit en escript : *Et ecce draco magnus habet capita septem et cornua decem*, qui est à dire, voyez cy ung grand dragon qui a sept testes et dix cornes, et incontinent et tout soudain d'ung des coings du dict eschaffaud sortoit

ung fort grant et horrible dragon, richement estoffé d'or et d'azur, ayant sept testes couronnées et des cornes, chascune de ses testes faictes à la semblance du nom, aux armoiries de quelque prince : c'est à savoir, pour l'Empereur une teste d'aigle, pour les Suisses une teste d'ours, pour les Anglois une teste de léopard, et ainsi des autres, mais la principale teste estoit de l'ours; lequel dragon sautoit et se mouvoit si apertement qu'il sembloit qu'il fût vif, et tenoit toutes ses testes contre France, et par chacune de ses testes jectoit eau à grandes ondes et à grande abondance. Mais par sur toutes, se levoit la teste de l'ours, et le dragon, ainsi ému contre France, se ouvrit une nue en la quelle avoit ung trosne très-magnifique, tapissé de drap d'or, à la quelle nue saillit ung saint Michel armé de toutes pièces, ayant une cotte d'armes de taffetas de Gênes, azurée, semée de lys d'amours et crousilles d'or, portant au col le collier de l'ordre des roys de France, lequel, par une volerie secrète, descendoit avec et combattoit contre le dragon, le quel fort se rebelloit; mais tant se combattit le dict saint Michel, qu'il coupa la principale teste du dict dragon, qui estoit la teste de l'ours, dont jailloit sang à grande abondance, et lors, le dict saint Michel venoit prendre l'Honneur de France entre les bras de la dicte dame, et par ung subtil contrepoix estoient tous deux montés en ung instant jusques à la dicte nue dont estoit sailli le dict saint Michel, le quel asseyoit l'Honneur de France au dict trosne; et se monstroient et apparoissoient par ung faulx eschaffaud, au dessoubz du grand, quatre personnages par quatre fenestres, et estoient moullés et estoffés et richement vestus, et par secrets mouvemens mettoient la main à leur chappeaux faits à l'antique, qu'ils ôtoient de leurs testes en saluant le roy, puis monstroient chascun son escript contenant ce qui s'ensuit :

LE PREMIER.

» Du roy Françoys, vray soleil de justice,
Par sa valeur, sens, largesse et prudence,
Comme voyez la noble dame de France
Concoyt Honneur dont est mère et nourrice.

LE SECOND.

» France peut bien, au moyen de ses ailes,
Plus haut voler que nacion du monde,
Car son renom par tout court et redonde
Onc Pegasus eut oncques de telles.

LE TIERS ESTANT A L'ENDROIT DU DRAGON.

» Raige, despit, faulcuider, arrogance,
Et envie, mère de tout meschef,
Le fier dragon portant septule chef,
Font eslever contre l'Honneur de France.

LE QUART A L'ENDROIT DE SAINT MICHEL.

» Mais saint Michel, de l'ordre protecteur
Des roys françoys, a oultré ceste beste,
En luy couppant sa principale teste ;
France est assur sous ung tel conducteur.

» Et alors ung angelot, habillé aux armes de la ville, monstrant l'Honneur de France, desploye ung escript contenant :

» Or acquis l'Honneur de France lieu
Si haultement, que nul ne luy peult nuire,
Car l'on le voit triompher et reluire,
Ravy ès cieux près du trosne de Dieu.

» Cela veu, qui moult lui pleut, passa oultre et s'en vint descendre à la grant église, tendue de la très-riche et très somptueuse tappisserie de l'Apocalypse ; et au devant de luy vinrent les doyens, chanoines et chappelains d'icelle église en grand nombre, tous revestus de riches chappes de drap d'or, portans plusieurs reliques, et fist, le roy, le serment acoustumé, et fut le dict seigneur très-honorablement et magnificquement reçu, et, après que le dict très chrétien roy eut faict sa dévotion, s'en alla en son très-fort et très-puissant chasteau d'Angiers, dont la situation luy plut fort.

» Le roy, ainsi que dessus est dict, entré en la dicte ville, entra tantôt après la très-noble et très-vertueuse royne, et madame, au devant des quelles retournèrent tous les seigneurs de la cour avec mes dicts seigneurs les maire et eschevins, gens de justice, bourgeois et habitans de la dicte ville, en tel ordre que dessus, et aussi messieurs de l'Université, religieux et gens d'église, et estoyent la royne et madame en une litière fort riche et somptueuse, découverte, et furent saluées tant par messeigneurs de la ville que par messeigneurs de l'Université ; et ce faict, par quatre de messeigneurs de la ville fut mis, sur les dictes dames, ung poêle moitié de damas turquin azuré, semé de fleurs de lys dedans et dehors, l'autre moitié escarlatée de damas turquin, semé de fleurs de lys et damas blanc, semé d'ermine, porté par quatre eschevins de la dicte ville.

» Et après marchoient mesdames les duchesses d'Alançon, madame de Nemours, madame de Chasteaubriant, madame de Guyse et plusieurs aultres dames et damoysellcs, et furent faictes pareilles momeries, joyeusetés et gorgiosetés que à l'entrée du roy, et vinrent descendre en l'église cathédrale où elles furent honorablement reçues, et, leurs dévotions faictes, s'en allèrent au chasteau.

» Le mardy huitième jour du dict moys et au dessus, arriva en la dicte ville monsieur le légat, au quel, par le commandement du roy notre sire, fut faicte pareille entrée que au dict

seigneur, le quel voulut et commanda que tout ce qui avoit été faict à son entrée, fut refaict à l'entrée du dict légat, ce qui fut faict; et allèrent au devant de luy messeigneurs de la cour, et messeigneurs de la ville, l'Université, religieux et gens d'église, et fut conduit jusques à la grant église, ayant sur luy ung poêle de damas cramoisy, armoirié aux armoiries d'iceluy légat, porté par quatre eschevins de la dicte ville, et estoit iceluy légat accompagné de plusieurs cardinaux et archevêques et évêques et grant nombre d'ytaliens. Le jeudy en suivant, qui estoient les octaves de la Feste-Dieu, le roy voulut que le corps de Jésus-Christ estre porté processionnellement ainsi que le jour du Sacre, ce qui fut faict; mais premièrement, le roy, voulant monstrer en sa bonne ville d'Angiers partie des grâces qu'il a reçues de Dieu, voulut guérir des escrouelles en la chapelle du chasteau, et guérit et toucha environ de sept vingts malades.

» Ce faict, le roy alla en procession qui fut très-belle et très-singulière; car premièrement, à la mode accoutumée, marchoient les petites torches jusqu'au nombre de quinze à seize mille.

» Après marchoient les grosses torches, les quelles estoient fort belles et plus grosses que de coutume, toutes semées de fleurs de lys.

» Après marchoient messeigneurs les maire et eschevins, gens de justice, officiers et autres notables personnages de la dicte ville, en grant nombre et fort richement acoustrés; et les faisoit bon voir, car il y avoit bon ordre.

» Après venoient les quatre mendiants, et les colléges, et messieurs les doyens, chanoines et chappelains de l'église cathédrale; et y avoit ung merveilleux nombre de prêtres et religieux. Après marchoient les suisses, en bel ordre, deux à deux.

» Après marchoient les archiers de la garde, ayans tous chascun la torche, armoiriée aux armes de France, et, après

eux, plusieurs princes et gentilshommes, portans pareille torche aux dictes armes.

» Et après marchoient messeigneurs les chevaliers de l'Ordre, très-richement vestus, tant qu'il ne seroit pas possible d'être mieux, et ayant le collier de l'Ordre au col, et portant chascun la torche de cire vierge.

» Et après estoit porté le précieux corps de Jésus-Christ par l'évêque de Léon, et monsieur le scolastique de l'église d'Angiers, et au devant estoient trompettes, clairons, hauts-bois, bussines, tambourins et autres instruments, qu'il faisoit bon ouïr; et estoit le dict corps de Jésus-Christ sous ung très-riche poêle de drap d'or d'Utrech que icelluy même jour le roy avoit fait faire exprès.

» Et après marchoit le roy notre sire, à pié, en bonne dévotion, accompagné de messeigneurs les ducs d'Alançon, d'Urbin, et plusieurs autres grands princes et seigneurs de son sang, et luy même avoit son collier de l'Ordre au cou; et après venoit madame la duchesse d'Alançon, la duchesse de Nemours et plusieurs aultres dames et damoyselles, les quelles estoient fort richement acoustrées, et les faisoit très-bon voir; et, la dicte procession faicte, s'en retirèrent au chasteau où depuis leur ont été faict plusieurs esbatements, passe-temps et moresques, et tant que du tout se sont tirés fort contens et joyeux. Dieu vueille du tout estre content et donner bonne vie au roy et à la royne, et prospérer à l'honneur d'eux et au prouffit de leur peuple, de bien en mieux. »

AMEN.

Les protégés de S. Crépin et de S. Crépinien.

Les selliers, les savetiers, les cordonniers, les patiniers (fabricants de patins et de galoches), prenaient pour patrons saint Crépin et saint Crépinien.

Pour être reçu maître cordonnier à Angers, il fallait faire quatre chefs-d'œuvre. Les cordonniers de cette ville ne pouvaient vendre l'hiver qu'à partir de neuf heures du matin, et en été à partir de dix heures. Ils étaient mis à l'amende lorsqu'ils exposaient sur leur étalage des souliers ridés et des bottines non graissées.

Ils ne devaient fournir qu'aux magistrats des souliers de veau. Au XVe siècle une paire de souliers coûtait quatre sols [1], une paire de bottines six sols, une paire de houssettes dix sols, les housseaux coûtaient vingt sols.

Les selliers d'Angers avaient le privilége de pouvoir faire des souliers lorsqu'ils manquaient d'ouvrage.

Les savetiers d'Angers ou recarleurs en cuir n'avaient pas le droit d'employer dans leurs raccommodages du cuir de porc; il ne fallait pas qu'un soulier réparé par eux fût *redevenu neuf de plus des deux tiers*. Les cordonniers d'Angers, par exception, pouvaient raccommoder de vieilles chaussures et étaler des souliers réparés, la moitié de la semaine; ce dont se plaignaient fort les savetiers.

Les patiniers confectionnaient des galoches à semelle sciée, à cuir noir et à boucles de fer, pour les gens de robe.

Louis XI, dans ses voyages, faisait toujours réparer ses bottes catalanes par les savetiers; faveur dont furent fiers les savetiers de Tours.

Les cordonniers d'Angers obtinrent la permission de travailler à la *chandelle*, permission accordée à peu de corporations. Dans les épidémies les cordonniers étaient les plus maltraités; ainsi dans une année, au XVe siècle, on enterra à Paris dix-huit cents cordonniers, et à Troyes cinq cents. Nul cordonnier ne pouvait remettre à un gentilhomme de l'Anjou sa chaussure sans être en chaperon et porter le soulier à double semelle [2].

[1] Thevenin. Journal manuscrit d'un bourgeois d'Angers, t. 1er, p. 106.

[2] Thevenin. Journal d'un bourgeois d'Angers. (*Note sur les seigneurs de Montjean au XVe siècle.*)

Chants populaires.

L'AMOUREUSE DE PIERRE.

(CHANSON VENDÉENNE [1]).

Pierre est un bon gars, ma mère,
Il m'a fait l'amour longtemps,
Il m'a donné son ruban bleu;
Ma mère, ma chère mère,
Il m'a donné son ruban bleu,
Ma mère, je le veux.

Ma fille, qu'en feras-tu?
On dit que c'est un ivrogne.
— S'il boit un coup, j'en boirai deux...
Ma mère, ma chère mère,
S'il boit un coup, j'en boirai deux,
Ma mère, je le veux.

Ma fille, qu'en feras-tu?
On dit qu'il vendra ses poules.
— S'il vend les poules, j'vendrai les œufs,
Ma mère, ma chère mère,
S'il vend les poules, j'vendrai les œufs,
Ma mère, je le veux.

Ma fille, qu'en feras-tu?
On dit qu'il vendra ses vaches.

[1] Cette chanson est connue en Bretagne sous le titre de *Désir de fille est un feu qui dévore*. Elle a été publiée par M. le docteur Fouquet, de Vannes, dans son charmant livre de *Légendes Morbihanaises*.

M. Alfred Fouquet, membre de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques justement estimés.

— S'il vend les vach's, j'vendrai les bœufs,
Ma mère, ma chère mère,
S'il vend les vach's, j'vendrai les bœufs,
Ma mère, je le veux.

Ma fille, qu'en feras-tu?
On dit qu'il part pour la guerre.
— S'il va en guerre, j'irons tous deux,
Ma mère, ma chère mère,
S'il va en guerre, j'irons tous deux,
Ma mère, je le veux.

Ma fille, qu'en feras-tu?
On dit qu'il battra sa femme.
— Si m'donne un coup, j'en donn'rai deux,
Ma mère, ma chère mère,
Si m'donne un coup, j'en donn'rai deux,
Ma mère, je le veux.

La Quintaine de Chalain.

Tous les ans, le premier dimanche après la Pentecôte, on tirait la quintaine dans le parc de Chalain, à l'issue de la messe paroissiale. Le seigneur de Chalain et tous ceux qui dépendaient de la terre venaient prendre place sur une estrade richement ornée.

A un signal donné, les nouveaux mariés s'avançaient, la raquette en main, et cherchaient à abattre un personnage en carton, placé au sommet d'un mât. Les exercices de la quintaine se faisaient à pied et à cheval.

Les vainqueurs recevaient un prix de la main du seigneur. Les femmes nouvellement mariées défilaient ensuite devant l'estrade; elles chantaient chacune une chanson, et offraient au seigneur un *chapeau de roses;* puis les maris apportaient un

jallais de vin, deux couples de pain et un quartier de mouton. Le tout servait au repas champêtre donné à la fin de la soirée.

Une année, toutes les mariées qui figurèrent à la fête étaient très-jolies et jeunes, à l'exception d'une pauvre femme contrefaite et quinquagénaire. Quand elle vint faire sa révérence et débiter son compliment, un immense éclat de rire partit de la foule. Le seigneur de Chalain arrêta, par un geste, cette bruyante hilarité, et lorsque la mariée monta les degrés de la tribune seigneuriale pour donner et recevoir le baiser d'usage, le seigneur de Chalain prit la parole et dit : « Dans ce jour de fête, je veux que les personnes les plus distinguées de ma maison partagent les honneurs qui me sont dus; ainsi je cède mes droits à mon bon et estimable chapelain. »

En entendant ces mots, le chapelain fit la grimace; puis, s'inclinant vers son seigneur, il le remercia d'avoir songé à lui et ajouta : « Je ne veux pas que les gens qui sont sous mes ordres soient privés des faveurs accordées en ce jour à ma personne par notre loyal seigneur; je cède donc mon droit à mon secrétaire. »

Le secrétaire remercia le chapelain d'avoir pensé à lui, et se donnant un air d'importance, il regarda son commis âgé de vingt ans : « Mon cher ami, lui dit-il, ne croyez pas que les honneurs me rendent ingrat; vous allez, sans partage, profiter des prérogatives qui me sont accordés. »

Le jeune commis n'avait personne sous sa dépendance; il vit qu'il fallait s'exécuter. Il embrassa la mariée en jetant un regard ur une jeune fille placée non loin de lui, et avec laquelle il était fiancé [1].

[1] Archives de Chalain-la-Potherie.

Aimé de SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Étienne Boylesve.

Le 10 juin 1838, une feuille judiciaire, la Gazette des Tribunaux, fit paraître une étude sur Etienne Boylesve, prévôt de Paris, sous le roi saint Louis. Malgré l'intérêt qui s'attache à cet article, son mode de publication le laisse complétement dans l'oubli; et maintenant, il n'est connu que des rares collectionneurs de journaux. Comme nous recherchons tout ce qui se rattache à l'Anjou, nous croyons opportun de donner, dans nos colonnes, une place à cet épisode de la vie d'un des personnages les plus illustres de notre pays :

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de la prévôté de Paris. Quelques-uns la font remonter jusqu'au règne des derniers rois de la première race, et considèrent cette juridiction importante comme une émanation du pouvoir des maires du palais. D'autres la placent à l'avénement de la race carlovingienne; un plus grand nombre enfin lui assignent comme point de départ le règne de Hugues Capet, chef de la troisième race, et cette version semble la plus plausible et la plus vraie. Quoi qu'il en soit, l'autorité des prévôts était immense, et les attributions de leur charge tellement multipliées, que le rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans les affaires de la nation en faisait des hommes politiques plus encore que des magistrats. C'est ainsi qu'avant que le Parlement fût sédentaire (ce qui n'arriva

que vers l'an 1300, sous le règne de Philippe-le-Bel), le prévôt de Paris, outre ses fonctions militaires, avait une très-grande influence dans l'administration de la justice, et l'exerçait *seul* dans la capitale.

Mais les meilleures institutions se gangrènent et périclitent avec le temps. Sous le règne de Louis VIII, et sous la régence de la reine Blanche, on ne parvenait à la charge de prévôt qu'à force d'intrigues et d'argent; aussi la justice se rendait-elle en quelque sorte à prix d'or et à beaux deniers comptants, d'où résultaient une licence effrénée et d'épouvantables désordres. Saint Louis, en montant sur le trône, résolut de remédier à un si grand mal, et ne voulut plus que cette charge fût vénale. Le pieux monarque fit chercher longtemps *un grand et sage homme* pour la remplir; enfin il le trouva, disent les chroniqueurs, dans la personne d'Etienne Boylesve, qui fut ainsi le *premier prévôt de Paris nommé par le roi.*

Le 15 de juin 1236, la population de la ville d'Angers était en grand émoi et surprise. Un envoyé de Louis neuvième, roi de France, était descendu la veille à la maison de ville, et y avait immédiatement assemblé les principaux bourgeois, prud'hommes et artisans maîtres. Cette convocation, dont le résultat avait été tenu secret, avait donné cours à une multitude de bruits contradictoires. Les uns prétendaient que le jeune monarque allait signaler son avénement au trône par une croisade contre les infidèles; les autres, et c'était le plus grand nombre, soutenaient que l'envoyé du roi venait pour hâter la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse, afin de chasser l'Anglais de la Saintonge et de l'Aunis. Ces deux versions étaient accueillies par le peuple avec de bruyants transports de joie, car dans ce bon et noble pays de France, l'espoir d'une guerre est un signal d'allégresse, et aucune fête n'est comparable à la besogne de fourbir les armes, de déployer les drapeaux, et de faire reluire les casques et les morions.

Un seul bourgeois d'Angers s'était abstenu d'aller à l'hôtel de

ville, c'était Etienne Boylesve, *l'honnête homme*, comme on l'appelait vulgairement. Un chagrin domestique, la disparition d'un beau-frère et d'un neveu également chéris, le tenait éloigné des émotions publiques, et l'avait en quelque sorte séquestré dans sa maison, au milieu de sa famille, désormais incomplète. Le peuple respectait la douleur d'un de ses plus honorables citoyens, et nul, ni parmi ses égaux, ni parmi ses inférieurs, n'avait osé troubler sa douleur en frappant à la porte de sa maison.

Cependant le peuple ne fut pas médiocrement étonné quand, dans la matinée du 15 juin, il vit l'envoyé de Louis IX se diriger, avec une suite nombreuse, vers le logis d'Etienne Boylesve. Il y avait dans la marche du courtisan une pompe, un apparat qui décelaient une mission importante. Quatre sergents d'armes, portant des bâtons d'ébène recouverts en velours fleurdelysé, ouvraient le cortége; venait ensuite une brillante cavalcade des gentilshommes de la province d'Anjou, armés de toutes pièces; l'envoyé du roi paraissait après eux, monté sur un cheval richement caparaçonné, et entouré de valets, d'écuyers et de pages à la livrée de France. La marche était fermée par les échevins de la ville, les marguilliers des diverses paroisses avec leurs bannières, et les plus notables citoyens, choisis dans la bourgeoisie et dans le corps des métiers.

Le cortége s'arrêta devant l'huis d'Etienne Boylesve, et un sergent d'armes toucha les ais de la porte de sa masse d'or en criant : « Ouvrez au nom du roi Louis IX! »

La porte s'ouvrit aussitôt à deux battants, et l'envoyé du roi, suivi des gentilshommes et des bourgeois, fut introduit dans le parlouer de la maison. Les serviteurs s'empressèrent d'aller avertir leur maître; et bientôt Etienne Boylesve parut.

Etienne pouvait alors atteindre à sa trente-deuxième année. Sa figure, belle et caractérisée, respirait le calme d'une âme pure. Dans ses yeux grands, vifs et fendus comme ceux de l'aigle, on pouvait lire la force, la perspicacité, le courage et la

persévérance. Sa chevelure était noire, mais quelques filets d'argent qui brillaient çà et là sur les boucles ombrageant son cou blanc et vigoureux, montraient que de hautes et vastes pensées avaient fermenté dans cette tête, et que la fournaise de son intelligence avait tordu bien des fois dans le silence des nuits d'incroyables problèmes sociaux, de merveilleuses combinaisons politiques. Boylesve était de haute stature, et la simple magnificence de ses vêtements relevait encore la dignité de sa personne et la puissante création de sa nature.

Il s'avança vers l'envoyé de Louis, et ôtant sa toque de velours bleu : — Me voici, monseigneur, dit-il, prêt à entendre les ordres du roi notre maître. Parlez, apprenez-moi ce qu'Etienne Boylesve doit faire et entreprendre pour le service de notre jeune et glorieux monarque ou pour l'utilité du pays.

— Messire Etienne, répondit l'envoyé, le roi Louis IX a cherché dans tous son royaume un homme qui joignît à la sagesse de Samuel, juge d'Israël, la vaillance de Joab et la fidélité d'Ury; un homme qui fût puissant par le bras, par la parole et par l'exemple. Cet homme il l'a trouvé, messire Etienne Boylesve; cet homme, c'est vous! — Et, après une pause de quelques instants : — Je viens, continua-t-il, vous annoncer que le roi, notre maître, vous a nommé et vous nomme prévôt de sa bonne ville de Paris.

Une rougeur subite couvrit le front d'Etienne; ses yeux s'arrêtèrent fixes et ardents sur l'ambassadeur; puis, après ce rapide mouvement d'intime réflexion, joignant les mains avec énergie et portant ses regards vers le ciel; d'un ton ferme et de cet accent qui ne peut sortir que d'un cœur profondément pénétré des devoirs sociaux :

— J'ai souvent demandé à Dieu la grâce de servir mon prince et mon pays! répondit-il; dans mes prières, monseigneur, je disais : — Mon Dieu! si mon bras, si ma tête peuvent être utiles à mes frères, à mes concitoyens, tirez-moi de l'obscurité. Si, au contraire, mon Dieu! je ne devais être dans le mond

qu'un inutile instrument, qu'une pierre de scandale, qu'un arc sans vigueur qui plie sous les efforts d'un vulgaire archer, redoublez, mon Dieu, les voiles qui enveloppent ma vie, et laissez-moi mourir humble et inconnu, en bénissant votre saint nom.

— Mais Dieu m'a désigné, continua Boylesve, en passant du ton de l'humilité chrétienne à un ton d'enthousiasme guerrier, parmi tant de citoyens illustres le roi m'a choisi; sa voix puissante m'appelle au sein de ses conseils, au milieu des sages de son royaume! Que la sainte volonté de Dieu soit faite, et que l'ordre du roi soit accompli! Monseigneur, j'accepte le titre que vous voulez bien me conférer au nom du roi, le titre haut et magnifique de prévôt de Paris, et je suis prêt à vous suivre.

— Le roi n'attendait pas moins de votre obéissance, messire, répliqua l'envoyé. Ça, pages, écuyers et varlets de la prévôté, venez auprès de votre nouveau seigneur et maître; armez-le des armes de sa dignité, et qu'il reçoive devant ses concitoyens assemblés les insignes des nouveaux honneurs où l'élève la confiance du roi.

Les écuyers, les varlets et les pages s'avancèrent, et Etienne Boylesve fut bientôt revêtu de la cuirasse et du complet accoutrement de fer de la chevalerie de ce temps. Deux échevins de la ville d'Angers lui mirent par honneur le casque en tête, ombragé de plumes blanches, noires et rouges (couleurs de la ville de Paris), et l'envoyé du roi lui ceignit l'épée, tandis que deux pages lui chaussaient les éperons d'or.

Lorsqu'il fut complétement armé, l'envoyé de Louis IX tira son épée, et, frappant trois légers coups sur le dos d'Etienne Boylesve qui s'était agenouillé : — Moi, dit-il au milieu d'un silence religieux, moi, André de Châtillon, maréchal de France, et gouverneur de Picardie et du Hainaut, en vertu des ordres du roi, et par le privilége de ma charge et de mon âge, je vous fais chevalier, messire Etienne Boylesve, et je vous dé-

clare à tous, amis et ennemis, fidèles et infidèles, prévôt de la ville de Paris.

Etienne se releva, et prenant avec une respectueuse effusion la main du vieux guerrier dont il venait de recevoir l'accolade :
— Je suis doublement heureux, monseigneur, s'écria-t-il, et de recevoir un si éclatant témoignage de l'estime de mon roi, et de tenir de vos mains valeureuses le nom et la qualité de chevalier. Monseigneur de Châtillon, c'est entre vous et moi, désormais, à la vie, à la mort!

Puis, se retournant vers ses concitoyens, nobles, magistrats, bourgeois et artisans, il leur dit d'une voix que son émotion rendait tremblante :

— Mes bons et chéris compatriotes, c'est vous que le roi honore en ma personne ; c'est votre fidélité, ce sont vos vertus qu'il récompense. Mes amis, je serai fidèle aux préceptes, aux exemples que vous n'avez cessé de me donner. Je ferai mon seul bonheur, mon unique prospérité, du bonheur et des prospérités de la France. Car, ne vous y trompez pas, vous autres d'Angers, travailler à la gloire, à la concorde, à la sûreté de la capitale, c'est travailler à la gloire, à la concorde et à la sûreté de la France entière. Adieu, mes amis, adieu, jusqu'au jour où nous nous retrouverons sur les champs de bataille ou dans le ciel.

Des cris de Noël! Noël! éclatèrent dans l'assemblée et furent répétés par la multitude qui encombrait les environs du logis. Le cortége reprit bientôt sa marche : le nouveau prévôt de Paris sortit le dernier, et on lui amena un cheval superbement harnaché, présent du maréchal de Châtillon.

Etienne Boylesve jeta un dernier regard sur sa maison, où il était né et où il avait éprouvé les plus douces joies de l'adolescent, du jeune homme et du père de famille. Une larme en ce moment brilla dans ses yeux ; mais, maîtrisant promptement son émotion, il s'élança sur son impatient coursier avec une dextérité merveilleuse.

Quant il fut en selle, il tira son épée, en jeta le fourreau au loin, et adressa au maréchal de Châtillon ces remarquables paroles :

— Monseigneur, un prévôt de Paris a besoin d'avoir constamment les yeux ouverts et l'épée en main ; le sommeil doit être inconnu à ses paupières, comme à ce glaive sera le fourreau. Marchons vers Paris, monseigneur, et entrons-y l'un et l'autre, vous comme un héros qui se repose, moi comme un magistrat qui vient veiller.

Et ils chevauchèrent; et le septième jour, à l'aube, ils arrivèrent devant le palais en l'Isle, demeure des prévôts de Paris.

La population de la ville de Paris, au commencement du règne de Louis IX, montait à soixante-quinze mille habitants ; mais sur ce nombre, assez considérable si l'on se reporte au peu d'étendue de la ville, resserrée presque tout entière, moins le quartier de l'Université, entre les deux bras de la Seine qui entourent l'île du Palais, il s'en trouvait une vingtaine de mille environ, composés d'individus nomades et sans foi ni loi. C'étaient des Juifs, des filles perdues, des Bohêmes et des ruffiens de tous les pays. Ces gens, de nation et de langages si divers, s'étaient divisés et subdivisés en tribus et en centuries, et, sous les noms de malingreux, de truands, de mauvais garçons et de hutins, inspiraient à la véritable population de la capitale un effroi et une épouvante qui ne faisaient que s'accroître chaque jour. L'espèce d'impunité dont ils jouissaient leur avait donné le droit de tout oser, de tout entreprendre, et ils usaient largement du privilége que donnent au crime une justice méticuleuse et une autorité sans vigueur.

Aussi ne se passait-il guère de jour dans Paris sans qu'on assassinât à la clarté du soleil; des femmes étaient insultées, et souvent aux mauvais traitements se joignait le viol ; des enfants étaient enlevés jusque sur les marches du logis paternel ;

les regards des vierges et des matrones étaient offensés, dans les carrefours et les rues, par des danses d'une obscénité révoltante. La bourgeoisie se plaignait, le peuple même murmurait d'un si incroyable débordement de mauvaises mœurs, mais les magistrats chargés de veiller aux intérêts et à la sécurité de la Cité n'osaient pas sévir, ou, s'ils sévissaient, c'était avec une si indolente fermeté que les coupables étaient les premiers à tourner en dérision ce simulacre de justice, et n'en continuaient pas moins à se livrer à leurs désordres et à leurs attentats.

(La suite au prochain numéro.)

Les Protégés de saint Honoré.

Les meuniers et les boulangers venaient se ranger sous la bannière de saint Honoré. Ces derniers jouissaient en Anjou d'un privilége assez singulier : si leurs femmes, filles ou garçons venaient à être attaqués de la lèpre, ils avaient le droit d'entrer dans la léproserie, et de s'y faire soigner.

En récompense de ce privilége, ils devaient un pain chaque semaine à la léproserie. Cet usage subsista jusqu'au XVIe siècle; à cette époque, il fut décidé que les boulangers donneraient seulement un denier, qui fut appelé denier de saint Ladre [1]. On sait que le nom de boulanger viendrait, d'après Du Cange, de ce que les pains qu'ils firent dans les commencements de leur métier, avaient la forme d'une boule. Au reste, la coutume d'arrondir le pain a duré longtemps en France. Sous les premiers

[1] Journal d'un bourgeois d'Angers.

rois de la troisième race, ces pains ronds se nommaient tourtes et tourteaux.

Boulangère.

La Boulanguière qui est sage,
fera tortel.

(POÉSIE. *Manuscrit du XIII[e] siècle.*)

Jusqu'au XVI[e] siècle, il fut défendu aux boulangers d'Angers de vendre sur la place du pain le dimanche ; ils avaient seulement le droit de vendre chez eux, boutique fermée et porte ouverte.

Nos pères, au XIV[e] siècle, connaissaient diverses sortes de pain :

1. Le pain échaudé.
2. Le pain ordinaire avec de la farine, de l'eau, du sel et du levain.
3. Le pain fleur de farine.
4. Le pain mollet.
5. Le pain pétri au beurre.
6. Le pain de seigle pétri avec du miel.
7. Le pain de Noël, fait avec des œufs, du lait et de la fleur de farine.

Lorsqu'un *mitron* voulait, à Angers, passer maître, après avoir justifié qu'il avait successivement été blutteur, vanneur, pétrisseur et maître-valet, il partait de sa demeure, le jour fixé pour la réception, suivi de tous les boulangers ; il se rendait chez le maître de l'œuvre, auquel il offrait un pot rempli de noix, en lui disant : « Maître, j'ai fait mes quatre années d'apprentissage, je vous apporte mon pot rempli de noix. »

Le maître boulanger, sans répondre au postulant, se tournait vers son clerc et lui demandait si le dire de l'apprenti était vrai ; sur la réponse affirmative du clerc, le maître remettait à l'aspirant son pot, sauf les noix qu'il gardait pour lui. L'aspirant

alors le brisait contre le mur. Cette cérémonie finie, il était reconnu maître, avait le droit d'exercer son métier, de vendre du pain par toute la ville, de le crier à la halle, et de le vendre dans nos faubourgs.

Il était d'usage en Anjou, au moyen âge, de donner au premier jour de l'an, au curé de la paroisse, des petits pains nommés *pains d'étrennes*. *Le jour de Noël*, on offrait à ses amis, et les vassaux à leur seigneur, le *pain de Noël*. On distribuait aux pauvres, le jour de la Pentecôte, des pains nommés *pains du Saint-Esprit*.

L'usage d'employer le beurre et le lait dans le pain est très-ancien; un concile tenu à Angers, en 1365, condamna cet usage pendant le carême :

« Nous savons, dit le concile, que dans plusieurs cantons, non-seulement les réguliers, mais encore les clercs usent de lait et de beurre en carême et les jours de jeûne, quoiqu'ils aient du poisson, de l'huile, et tout ce qui est nécessaire pour ce temps-là. En conséquence, nous défendons à toute personne, quelle qu'elle soit, le lait et le beurre en carême, même dans le pain et les légumes; à moins qu'elle n'en ait obtenu une permission particulière. »

Au XVII[e] siècle, la prescription du concile d'Angers fut abolie. Le pain au beurre et au lait ayant été trouvé délicieux par Marie de Médicis, il prit le nom de pain à la reine, puis plus tard de pain au lait, de petit pain. Il eut un tel succès, que les boulangers de France cherchèrent tous à inventer quelque composition qui pût le détrôner. Ainsi, on vit successivement paraître le pain *blême*, le pain *cornu*, le pain *de Gentilly*, le pain *de condition*, le pain *de Ségovie*, le pain *d'esprit*, le pain *à café*, le pain *à la mode*, le pain *à la duchesse*, le pain *à la citrouille* et *à la Montauron*, du nom de ce fameux financier à qui le grand Corneille dédia Cinna.

Des Huguenots et de leurs prêches faits tant en la ville d'Angers que pays d'Anjou.

On lit dans le *Philandinopolis* de Bruneau de Tartifume, année 1626 :

« Encore qu'il n'y ait aucune grâce de mêler les choses profanes avec les sacrées, j'ai estimé pourtant que si je voulois dire quelque chose de ceux de la religion prétendue réformée, il falloit que ce fut en ce lieu pour ce qu'ils n'ont que le presche, ne parlent que du presche et ne disputent que du presche. Bien est vray qu'ils rossignolent ou chantent mélodieusement quelques psalmes, et prennent quelques morceaux de pain; mais ni leurs psalmes, ni leur pain ne leur touche tant le cœur que le presche. Le corps bien nay se doit réjouir. Le champ qui est sans ivraie et zizanie est à priser, et la province se doit réputer fortunée qui est sans venins et sans prodiges.

» L'Anjou non plus que les autres contrées de la France n'a pu se garantir de tels reformés. Leurs nouveautés ont infecté des esprits qui ont été plustost prins qu'a prins ; aussi il n'y a que des monstres à se réjouir de la nouveauté, à la mienne volonté, que nos ayeux eussent condamnés, comme des Locriens, à une grosse amande. Ceux qui retournoient des champs à la ville demandoient s'il y avoit rien de nouveau; toutefois ils en ont puni grièvement quelques uns à cause de ces nouvelles religions, comme un Denis Soreau-Tessier, lequel fut, le vingt jour de novembre 1554, bouilli aux halles, après avoir eu la langue couppée au sortir de la chartre. Jehanne Doiseau, fort âgée, veuve de Milon, avocat en cour d'assise, fit amande honorable, le 4 septembre 1556, devant l'église Saint-Maurice, et fut banie du royaume par jugement de M. Remi Ambroise, président d'Aix en Provence, commissaire venu à Angiers au mois

de mai 1556, pour punir ceux de la dite religion prétendue reformée, lequel s'en retourna le 4 septembre suivant.

» Le lendemain de l'Ascension 1562, M. de Montpensier, gouverneur d'Anjou, vint à Angiers, lequel fit prendre plusieurs prisonniers soupçonnés de la dite religion; entre lesquels furent exécutés à mort jusqu'à soixante ou quatre-vingts, dont étoient le sieur de Pincé, le sieur de La Gasnerie, le sieur du Cormier, avocats, et Bouin, receveur des tailles. Au mois de janvier 1568, M. de Vassé, gouverneur d'Anjou, donna charge à Etienne Reynard, marchand drapier, de visiter les maisons des dits de la religion, pour voir quels livres ils avoient, lequel Reynard trouva, en la paroisse de Saint-Maurice seulement, deux grandes pochées de faux livres, qu'il fit brûler au carroy des Petits-Prêtres.

» Toutes les dites poursuites n'ont pu faire que ce poison d'esprit n'en corrompît plusieurs en Anjou. Un religieux augustin, nommé Gilles Munier, fut des premiers à dogmatiser, qui, le vingt janvier 1554, fut amené à Saint-Maurice, pour assister à une prédication que fit le sieur Ory, jacobin, et pour ouyr réfuter les hérésies qu'il avoit preschées aux Augustins.

» Le 27 avril 1558, M. d'Andelot vint à Angiers, se logea au logis de Casse-Noue, dans lequel il fit prescher un hérétique par deux fois. Défenses furent faites à tous habitans et citoyens d'y aller sous peine de la vie; nonobstant il en avoit plusieurs touchés de cette nouvelle erreur, comme il se reconnut aux états tenus à Angiers, le lundi 14 octobre 1560. Il y eut grande sédition en la salle du palais; ceux qui y deffendoient les prétendus réformés, étoient Charles de Ris, dit Salvert, Grimaudet, avocat du roy, Quetier, prévôt des marchands, et autres. Le dit jour fut appelé la journée des Morveux, pour ce que les dits prétendus réformés portèrent ce jour là des mouchoirs à leurs chapeaux. Finalement ces prétendus réformés ne purent se retenir qu'ils ne preschassent à Angiers publiquement;

ils se saisirent des halles, le 21 novembre 1561, à celle fin que De Spina, autrement dit De l'Espine, y preschat, qui étoit Augustin Renié.

» Au dit temps, ces taureaux échappés, appelés en Flandre les Gueux, en France les Huguenots et Parpaillaux en 1622, en Anjou Morveux, prirent Orléans, Rouen, Meaux, Bourges, Poitiers, Lyon, Montpellier, Bordeaux, la Rochelle, Angiers, Tours, le Mans, Alençon et toute la Normandie. Ils prirent la cité d'Angiers et l'église Saint-Maurice, le jour de Quasimodo 1562, sur les neuf heures du soir; brûlèrent les reliques, principalement les os de monsieur saint René, et firent plusieurs scandales.

» Après tous leurs ravages, le roy leur permit de faire leurs presches en certains lieux de la France. Ils firent leurs presches à Chastelon, distant d'une lieue d'Angiers, appartenant au seigneur de Cantenay, qui étoit lors monsieur de la Fourerie, auquel lieu de Chastelon preschoit le dit De Spina. J'ai souvenance de les avoir vus aller au presche comme on retournoit de la grand'messe paroissiale du dit Cantenay.

» Aussi est véritable, que le 8 novembre 1566, fut pendu un batellier de Reculée, pour avoir insulté une jeune fille venant du presche de Cantenay.

» Le roy Henry III, ayant baillé la ville de Saumur au roy de Navarre (depuis appelé Henry le Grand), en l'an 1589, le presche s'y est fait sans aucune controverse pour ce que le dit roy de Navarre étoit lors chef de ceux de la dite religion prétendue réformée. En 1598, le dit Henry le Grand, lors roy de France et de Navarre, promit la liberté de conscience. C'est pourquoy les dits prétendus réformés, en conséquence de la dite permission portée par l'édit de Nantes, ont eu en Anjou six lieux qu'ils appeloient églises pour faire leurs presches; lesquels lieux sont Sorges, éloigné d'une lieue d'Angiers, Saumur, Baugé, Craon, Châteaugontier, Pringé ou la Guenaudière, en la paroisse de Bauné, lequel édit a été confirmé par Louis XIII,

comme appert sa déclaration sur la paix qu'il a donnée à ses sujets de la religion prétendue réformée, du 19 octobre 1622, et publiée en parlement le 21 novembre suivant. »

Chapelles particulières.

Nous empruntons à l'abbé Rangeard la note qui suit, sur les chapelles particulières de la ville d'Angers :

« *La Magdeleine*, succursale de St-Julien. On y fait le service paroissial, et l'un des vicaires de cette paroisse y réside ; elle a été bâtie pour la commodité des habitans du faubourg de son nom, trop éloignés de la mère-église.

» *Saint-Sébastien* dans le faubourg Bressigné, dépendante de Saint-Michel-de-la-Paluds, dont le curé y entretient un vicaire pour le service des habitans d'une partie du faubourg de Bressigné, sur laquelle s'étendent ses droits paroissiaux.

» *Notre-Dame-de-Sous-Terre*, située dans l'enclos du prieuré de l'Evière. Elle fut construite vers l'an 1450, par Jean Souchard, religieux de l'Evière, et on y plaça la petite statue de la vierge [1], qu'Yolande d'Arragon, femme de Louis II, duc d'Anjou, avoit, dit-on, trouvée sous terre, en la faisant ouvrir sous un buisson près duquel elle s'étoit assise.

» *St-Eutrope*, chapelle du prieuré de ce nom, dépendante de l'Evière et attenante à son enclos. Il s'y faisoit de nos jours un nombreux concours de peuple.

» *La Commanderie*, fondée par un commandeur de l'ancien temple d'Angers, dans le voisinage de St-Laud.

» *St-Fiacre*, hors les murs d'Angers, entre le monastère de la

[1] Cette statue est aujourd'hui dans l'église de Saint-Laud, ancienne église des Récollets. Elle fut volée et mutilée.

Fidélité et la chapelle St-Sauveur; elle est peu connue et presque abandonnée.

» *St-Sauveur*, petite aumônerie bâtie en 1062 pour les pauvres de la ville, et dédiée la même année par l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, qui y rassembla pour cette cérémonie les évêques du Mans, de Nantes, et l'archevêque de Besançon, alors à Angers. Tous quatre y condamnèrent les erreurs de Béranger. C'est un prieuré dépendant de l'abbaye de St-Sulpice de Rennes.

» *St-Blaise*, dans la rue de ce nom, près la porte Grandet. Elle dépend de la commanderie de l'ancien hôpital d'Angers, et sert d'atelier à des artisans.

» *Chapelle-Fallet*, près la Petite-Boucherie, ainsi nommée de Jean Fallet, son fondateur, prévôt et maire d'Angers, en 1491. Cette fondation est de l'année précédente; la rue, qui a porté depuis le nom de Fallet, s'appeloit alors des Tanneurs.

» *St-Lazare*, ancienne léproserie, fondée par une société d'habitans d'Angers, dans le XIIe siècle. Sa construction dans le fief du Ronceray, sans en avoir prévenu l'abbesse et ses religieuses, fit suspendre l'ouvrage, et celles-ci ne le laissèrent achever qu'au moyen de ce que les fondateurs s'obligèrent de fournir, chaque année, un muid de vin et un muid de froment pour l'entretien d'un prêtre qui administreroit les pauvres malades, et de ce qu'il seroit institué par l'abbesse. Cette chapelle, aujourd'hui publique, n'a plus ni prêtre qui la serve, ni lépreux qui la fréquentent.

» *Le St-Esprit*, près la rue St-Nicolas. C'étoit dans son origine la chaplle d'une commanderie, à laquelle des revenus étoient attachés. Il n'en reste plus que la maison et le jardin qui, plus d'une fois, ont servi d'hospice à ceux que des établissements religieux appeloient à Angers, en attendant qu'on leur eût assuré une habitation plus convenable. Le tout a été depuis uni à l'ordre de St-Lazare et du Mont-Carmel.

» *St-Laurent*. L'époque de son établissement et son objet ne

sont pas connus; on a conjecturé, sans preuves, que le bâtiment fut peut-être commencé par les religieuses du Ronceray, pour servir d'église paroissiale aux habitans de ce quartier de la ville, et que sa situation, qui parut peu convenable, fit abandonner l'ouvrage; mais tout ceci n'est en effet que conjecture.

» *St-Geoffroy*. Petite chapelle couverte, voisine de la précédente, et dont on ne peut aussi fixer l'établissement; elle sert de reposoir, le jour de la Fête-Dieu, au St-Sacrement.

» *Ste-Apolline*, en Reculée. La dévotion et la confiance y conduisoient autrefois ceux qui, dans les douloureux maux de dents, espéroient y trouver la guérison qu'ils demandoient à Dieu par la médiation de cette martyre célèbre. »

Bibliographie.

Un de nos collaborateurs et amis, le prince Augustin Galitzin, vient de faire réimprimer à Paris, par Firmin Didot, un livre très curieux, intitulé :

Petit traité de la manière de célébrer la saincte messe en la primitive église, par le sainct père Proclus, archevêque de Constantinople.

Faict françois par M. René Benoist, Angevin, docteur en théologie à Paris, et dédié par luy à très-chrestienne et très-vertueuse princesse madame Marie Stuart, royne d'Ecosse et douairière de France.

Ce traité n'a été tiré qu'à cinquante exemplaires.

Aimé de SOLAND.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Étienne Boylesve.

(Suite et fin.)

Etienne Boylesve fut frappé d'étonnement à la vue de cette grande ville, de cette capitale illustre, livrée pour ainsi dire à la perturbation, au pillage et au meurtre, par une poignée de misérables renouvelant dans leurs mœurs les orgies de Sicelek, les lupercales de Samarie et les effroyables déportements de Gomorrhe. Il alla en hâte trouver le roi, et lui exposa dans un discours, dont il ne nous reste malheureusement que des fragments, l'état misérable de sa bonne ville de Paris, demandant ses ordres, et le suppliant de permettre qu'il se démit de sa dignité, si les moyens mis en son pouvoir devaient demeurer insuffisants pour réprimer les désordres, et venger tout à la fois la nature, la morale et la religion outragées.

— Messire Etienne, répondit le roi, je vous ai mis à la tête de ma bonne ville de Paris pour remédier aux maux, ulcères et lèpres qui la dévorent. Vous tenez l'épée de prévôt de moi, usez-en donc pour la gloire de Dieu, le bien de mon peuple et l'honneur du trône. Jugez et frappez, sire prévôt, voilà qui vous servira de garant ainsi que ma parole royale.

Et le jeune roi, prenant un feuillet de parchemin, écrivit dessus : *Tout pour justice!*

— Sire roi, dit le prévôt en mettant un genou en terre pour recevoir le cartulaire des mains de Louis, ces mots que votre

main sacrée vient de tracer seront désormais ma devise et la règle de ma conduite ; oui, sire, tout pour justice! et que dans ces trois mots gisent la grandeur de votre couronne et la prospérité de la nation!

Aux rapts, aux assassinats, aux vols à main armée dont Paris était journellement le théâtre, venait se joindre un autre fléau. Dans le quartier des Lombards et des Argentiers, les fabricateurs de fausse monnaie pullulaient ainsi que les rogneurs d'espèces; c'était le pauvre peuple surtout qui souffrait de ces atroces combinaisons de l'avarice et de la fraude, Etienne Boylesve se détermina à purger d'un seul coup la capitale des assassins et des meurtriers, et à faire disparaître du sol entier de la France la dangereuse engeance des faux monnayeurs.

Il fit élever sur les bords de la Seine, entre le marché aux œufs et la *hanse*, ou parlouer aux bourgeois, douze potences, chacune à trois branches. Pendant quatorze jours, ces douze potences se chargèrent de nouveaux hôtes. Un meurtre était-il commis? des actes coupables se déroulaient-ils au milieu des rues? les archers de la prévôté, dont Etienne avait renouvelé le corps, s'emparaient des criminels et les menaient devant le prévôt, qui, sans désemparer, les jugeait sur témoignages et les dépêchait immédiatement au bourreau. Tant de zèle et de fermeté devaient avoir de grands résultats; et telle était l'énergie que Boylesve apportait dans ses fonctions, que, pendant les trois premiers mois de sa charge, assurent les auteurs contemporains, il ne voulut pas coucher dans un lit; prenant quelques heures de repos seulement chaque nuit, sur un lit de camp dressé en la grand'salle de la prévôté, mais toujours revêtu de ses insignes, et l'épée nue à la main ou au côté.

Aussi quelques semaines suffirent pour jeter la consternation chez les scélérats, et rendre aux gens de bien la confiance. Après avoir mis un frein à la fureur des pillards et des assassins, Etienne Boylesve voulut à leur tour atteindre les sangsues du peuple, et punir les rogneurs de carolus et fabricateurs de faux

écus. Un grand nombre de ces larrons, qui tous appartenaient à la juiverie ou à la petite bourgeoisie marchande, étaient enfermés dans les souterrains de l'hôtel de la prévôté et dans les cachots du Châtelet. Le prévôt, accompagné de ses assesseurs, y descendit lui-même, pour s'assurer du nombre des captifs et de la gravité des crimes qui leur étaient imputés. Le greffier lisait le nom des prisonniers, et ils se présentaient tour à tour pour répondre à de brèves et catégoriques questions. Tout-à-coup, au moment où allait se terminer ce sinistre appel, deux de ces malheureux, l'un sortant à peine de l'adolescence, l'autre au front ridé et couvert de rares cheveux blancs, se précipitèrent aux genoux du prévôt :

— Etienne! Etienne! mon frère! mon oncle! s'écriaient-ils piteusement en baisant ses mains et en les inondant de pleurs.

Je n'ai point ici de beau-frère ni de neveu, répondit Boylesve d'une voix grave et ferme quoique émue. Je ne suis point en ce moment Etienne Boylesve, je suis le prévôt de Paris, qui vient vous connaître et vous juger.

— Etienne, s'écria le vieillard d'un accent douloureux et suppliant, oublies-tu que je suis le frère de ta chaste épouse? oublies-tu que le sang de tes fils coule dans les veines de ce pauvre enfant?... Il est innocent, Etienne, et n'a trempé dans mon crime que pour m'obéir; je l'ai entraîné. Grâce! grâce pour lui au nom du ciel! au nom de la très-sainte mère de Dieu, fais-lui grâce! Tu dois me condamner, c'est ton devoir; mais prends en pitié ce pauvre enfant!

— Si monseigneur le prévôt m'y autorisait, dit bien bas et en se rapprochant le greffier tout attendri, je bifferais le nom de ces deux hommes; et quant aux témoignages qui ont motivé l'accusation, on les annihilerait facilement à prix d'or, avant que l'information fût consommée.

Le prévôt se retourna vivement vers le greffier, et le tenant en arrêt sous son regard éclatant d'indignation : — Encore une semblable proposition! maître greffier, lui dit-il d'une voix brève et irritée; encore un mot, et je vous fais pendre!

Puis, d'un accent amer, s'adressant aux deux hommes agenouillés à ses pieds : — Ainsi, continua-t-il, ce n'était pas assez, Bernard de la Guesle, par des dehors pieux, par un maintien humble, d'usurper le titre d'honnête homme que vous décernaient vos concitoyens; il fallait encore, en tombant à force d'avarice dans le crime, que vous entraînassiez dans l'abîme votre jeune fils, votre unique enfant! Et vous, Guillaume, pourquoi avez-vous succombé? malheureux! vous les chefs, les premiers du peuple, vous preniez à tâche de le miner, de l'affamer, en retranchant sur l'obole qu'il ne gagne qu'à force de sueurs. Allez, vous êtes des mécréants, et plût à Dieu qu'ainsi que le croyait votre famille en vous pleurant, d'autres larrons moins criminels que vous, eussent tranché le fil de vos jours, je n'aurais pas aujourd'hui le triste office de vous convaincre, de vous juger et de vous punir.

Et, continuant sa visite malgré les pleurs et les exclamations poignantes du vieillard, il reprit le cours de son information criminelle.

A trois jours de là, Bernard de la Guesle et son fils Guillaume comparaissaient devant le prévôt, assisté des officiers de la prévôté.

Le crime était patent et avéré; les preuves accablantes et irrécusables : Bernard et Guillaume de la Guesle furent condamnés à être pendus, pour avoir, dit l'arrêt : « Rogné, falsifié et coupé les pièces d'or et d'argent à l'effigie du roi notre sire, et avoir façonné, fabriqué, mis en cours et livré au peuple sur divers marchés de France, et notamment sur les terrains de la foire St-Denis et de la halle St-Landry, des liards, doubles, et deniers de mauvais aloi, et évidemment faits avec du plomb passé au marteau.

Le prévôt prononça la sentence, et ordonna qu'elle serait immédiatement exécutée.

Mais à peine Boylesve était de retour dans son logis, que sa femme, qu'il aimait tendrement, que ses fils, sa plus chère espérance et son orgueil, vinrent se jeter à ses pieds, en le

suppliant à mains jointes de faire grâce à ses malheureux parents. Ils lui représentaient le repentir du vieux Bernard de la Guesle et l'extrême jeunesse de son fils; ils lui mettaient sous les yeux le désespoir, le deuil de leur famille et la honte qui en rejaillirait sur lui.

— La honte, répondit Boylesve avec dignité, est toute au coupable, et ne saurait m'atteindre à la hauteur de l'éperon.

— Vous pouvez, reprit l'épouse suppliante, commuer la peine, et le roi vous donne le pouvoir d'arrêter le glaive tout prêt de frapper.

— Oui, je puis le faire, et le roi l'a dit, répartit Etienne avec chaleur; mais que dirais-je, moi, aux familles que mon épée de prévôt a déjà atteintes? que dirais-je à ceux qui viendraient demander des grâces, et me jetteraient cette supplique à la face : Ayez pitié de nos frères, de nos neveux, comme vous avez eu pitié des vôtres! Non, madame, cela ne peut être, et la justice des hommes doit avoir son cours!

Au maréchal de Châtillon, envoyé par le roi pour le fléchir, Boylesve opposa la même réponse. Vainement objecta-t-il qu'assez d'exemples avaient été faits; le prévôt demeura inexorable, et, montrant au vieux guerrier la devise qu'il avait reçue du roi : *Tout pour justice*, et qu'il avait fait graver sur le pommeau de son épée : — M. le maréchal, lui dit-il enfin, mon devoir est tracé là en traits de fer, mais, ajouta-t-il, en portant vivement la main sur son cœur, il est écrit là en lettres de feu.

Sous cette écorce rude et terrible, cependant, Etienne Boylesve cachait une âme compatissante. Il passa, disent les chroniques du temps, une partie de la nuit qui précéda le supplice avec ses infortunés parents, répandant d'abondantes larmes avec eux, ne voulant les quitter qu'au moment suprême, et promettant au vieillard son appui, pour la veuve et les orphelins qu'il allait laisser.

« Etienne Boylesve, dit un écrivain de XVIIIe siècle, justifia l'honorable choix de Louis IX par une intégrité à toute épreuve,

par une juste sévérité, par un zèle infatigable pour le bien public, et par tous les talents qui caractérisent un grand magistrat. Il fit reviser les lois, réprima les désordres, pourvut à la sûreté et à la sécurité publique en mettant une bonne police dans Paris, et distribua les artisans en différentes classes ou communautés, auxquelles il donna des statuts si sages et si équitables, qu'ils ont servi de modèle dans la suite [1]. Etienne Boylesve rétablit ainsi en peu de temps l'ordre et la discipline dans le commerce, dans les arts, dans la perception des deniers publics, et fixa la juridiction des justices seigneuriales enclavées dans sa prévôté. »

Ajoutons que ce grand magistrat édilaire était à la fois un

[1] Il reste d'Etienne Boylesve un recueil de réglements que l'on nomme communément : *Le Livre des métiers* ou *le Livre des établissements des métiers de Paris*, parce que la première partie, qui est la plus étendue, contient les statuts des arts et métiers. Avant la révolution de 1789, on connaissait quatre exemplaires manuscrits de ce livre précieux : celui de la chambre des comptes, celui de la bibliothèque de Sorbonne, celui du Châtelet et celui que possédait le commissaire Lamarre. Le premier, qui était l'original, périt dans l'incendie de la chambre des comptes, le 27 octobre 1727, et il n'en reste qu'un extrait, fait par le clerc du Baillet. Le plus ancien des trois qui subsistent aujourd'hui, est celui de la Sorbonne, qui se trouve à la bibliothèque Ste Geneviève. On voit, par l'écriture de ce manuscrit, qu'il est des temps mêmes d'Etienne Boylesve, par conséquent de la fin du XIII[e] siècle. Pour dire quel est le mérite de cet ouvrage, il nous suffira de citer un fait peu ou point connu. Sixte-Quint, un des plus grands pontifes qui aient régné sur Rome chrétienne, voulut purger les états de l'Eglise des nuées de vagabonds et de gens sans aveu qui semblaient avoir pris possession depuis quelques années du patrimoine de Saint-Pierre. Des bourreaux et des gibets mirent fin aux désordres, aux meurtres, aux assassinats qui portaient la consternation parmi les familles. Mais là ne s'arrêta point sa sollicitude pontificale. Sixte-Quint désira aussi asseoir la sécurité de la ville de Rome sur des bases fermes et durables. Pour parvenir à ce résultat, il écrivit de sa propre main à son légat, à Paris, le signor Hercule Gonsalvi, et lui enjoignit de se procurer les statuts des arts et métiers d'Etienne Boylesve. Le légat se hâta d'obéir aux ordres de sa sainteté, et ce fut sur le manuscrit de la Sorbonne que fut copié et traduit l'exemplaire de cet ouvrage, qui se voit encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican, et qui porte la date du mois d'octobre 1587.

guerrier fameux et un profond homme d'Etat. Etienne Boylesve fut un des signataires du traité si avantageux pour la France conclu en 1258 avec Jacques Ier, roi d'Aragon. Plus tard, il s'opposa de toutes ses forces à celui qui fut conclu avec Henri III, roi d'Angleterre, et par lequel le Quercy, l'Agénois, le Périgord, le Limousin et la Guyenne furent rendus aux Anglais, sur lesquels ces provinces avaient été conquises. La valeur enfin et la sagesse du prévôt de Paris étaient si hautement appréciées par le roi, les seigneurs et même par les ennemis qu'il combattait, qu'ayant suivi Louis IX à sa première croisade et ayant été fait prisonnier, les Sarrasins exigèrent et reçurent *deux cents livres d'or* pour sa rançon : somme énorme pour le temps, et dont rien de nos jours ne saurait donner une idée.

On ne sait rien de bien précis sur l'époque de la mort de ce grand citoyen, mais une sentence rendue par Regnauld-Barbon, prévôt de Paris, au mois d'avril 1270, doit faire présumer qu'Etienne Boylesve était mort vers la fin de l'année 1269.

Le Théâtre à Angers en 1784. — Collot d'Herbois et Mlle Marie-Magdeleine Jodin.

Je connais peu d'existence plus précaire que celle de comédien ambulant. C'est une vie de misère et de fatigues, qui souvent se termine à l'hôpital.

Généralement la province ne possède que des artistes d'un assez faible mérite, dont le talent ne peut captiver les habitués du théâtre, au point de les faire revenir plusieurs fois voir jouer la même pièce; il faut donc des efforts de mémoire surhumain, pour satisfaire la curiosité populaire, et heureux encore lorsque l'artiste n'est pas payé de ses labeurs par des sifflets.

Si de nos jours la position d'artiste dramatique est une position assez triste, qu'était-elle donc avant que les théâtres ne fussent régulièrement organisés ?

Le premier théâtre établi à Angers le fût en 1774, par Mlle de Montansier, fondatrice du théâtre du Palais-Royal à Paris.

Mlle de Montansier ne quittait point Paris; elle avait un directeur qui exploitait pour elle l'établissement qu'elle avait fondé à Angers, seulement elle s'occupait des engagements, et de fournir le matériel nécessaire à la mise en scène.

Le régisseur de cette troupe était un nommé Neuville, qui prenait la qualification d'ancien officier d'un régiment réformé. Mlle de Montansier obtint que ses acteurs eussent le titre de *comédiens du roi*; et, en 1775, ce titre fut changé en celui de *comédiens ordinaires de Monsieur*. En cette année 1775, la troupe de Mlle de Montansier comptait deux artistes qui furent célèbres à divers titres : le conventionnel Collot d'Herbois, et Mlle Marie-Magdeleine Jodin.

Collot d'Herbois était un très-mauvais acteur. Mlle de Montansier ne l'avait engagé que pour sa grande taille, son beau physique, et sa voix de stentor. Il remplissait les rôles de rois et d'empereurs, et criait à étourdir la salle entière ces vers de Racine :

> Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille.
> Reconnais-tu la voix qui frappe ton oreille ?

L'emploi confié à Collot n'exigeait pas de grandes connaissances dramatiques, et était excessivement peu rétribué.

Tout le monde sait, et nous avons publié un article à ce sujet [1], que Collot fit, le 19 juin 1775, représenter sur le théâtre d'Angers une pièce de sa composition, intitulée le *Bon Angevin*, ou *l'hommage du cœur*, pièce faite à l'occasion de

[1] Voir la première Revue d'Anjou, publiée en 1855.

l'inauguration du portrait de MONSIEUR, et dans laquelle il remplissait le principal rôle.

Collot vit plusieurs fois dans notre ville sa pourpre impériale, salie par les projectiles de diverses natures, que lui jetaient les spectateurs mécontents. Il quitta Angers pour Lyon, où il eut les mêmes succès.

Quant à Mlle Marie-Magdeleine Jodin, elle appartenait à une famille des plus honorables, et avait reçu une éducation distinguée; sa beauté était connue de tout Paris. Mlle de Montansier l'ayant remarquée, et ayant eu occasion de la voir dans le monde, trouva accès près d'elle, lui fit l'éloge de la vie dramatique, et, à force de séductions, parvint à l'engager dans sa troupe, aux appointements de trois milles livres par année. Elle devait remplir les emplois de reine, et de premiers rôles forts dans la tragédie, et dans la comédie les mères nobles [1].

[1] « Nous soussigné Demoiselle de Montansier, et Mademoiselle Jodin, de présent à Paris, faisons les conventions suivantes : savoir que moi de Montansier reconnais par le présent engager Mademoiselle Jodin pour jouer dans la tragédie tout l'emploi des reines, et les premiers rôles forts; dans la comédie les mères nobles; se fournir les habits nécessaires à ses emplois; suivre la troupe en tout ou en partie partout où il me plaira la faire conduire par mes préposés ou associés; se trouver aux répétitions, représentations, assemblées, aux heures indiquées, à peine d'amende. Et moi de Montansier, promets de lui payer à raison de trois mille livres d'appointements pour l'année de comédie payables de mois en mois par portion égale, qui sont deux cent cinquante livres par mois, qui commenceront du jour de son départ d'ici, qui sera de lundi prochain en huit. Je promets de plus la voiturer et Madame sa mère par voiture royale ou autre convenable. Payer le port de ses équipages. Le présent engagement sera jusqu'au samedi veille des Rameaux, mil sept cent soixante-quinze. Voulons qu'il ait même force et valeur que passée par-devant notaire, à peine d'un dédit de mille livres, payable par la première des contrevenantes.

» Fait en double entre nous et de bonne foi, à Paris, ce vingt-trois avril mil sept cent soixante-quatorze.

» DE MONTANSIER. JODIN.

» Contracté à Angers, le treize août mil sept cent soixante-quatorze, reçu quarante-trois livres huit sols.

» Signé FAUCHEUX. »

Les appointements accordés à Mlle Jodin étaient très-élevés, eu égard à ceux donnés aux pauvres diables qui formaient le personnel de l'exploitation dramatique.

Il est curieux de connaître quelle était la manière dont Mlle de Montansier faisait administrer sa troupe tragique et comique.

Le dimanche, il y avait spectacle à Angers. La représentation terminée, les acteurs entassés dans un chariot attelé de deux chevaux étiques, partaient nuitamment pour Saumur. Le lundi, à onze heures du matin, on faisait une répétition, et si la pièce annoncée dans la ville n'était pas sue convenablement, on en prenait un autre dans le répertoire, sans prévenir le public de ce changement. C'est ainsi qu'un jour les Saumurois venus en foule pour voir jouer *Mérope*, assistèrent à la représentation de *Gaston et Bayard*. Après la pièce, on se remettait en route pour Angers; et ainsi de suite, de sorte que toutes les nuits, les malheureux acteurs étaient obligés de voyager, et ne pouvaient prendre que très-peu de repos, car, outre les répétitions, il fallait étudier les rôles, qui presque toujours étaient mal appris.

Mlle Jodin, habituée aux grandes aisances de la vie, et malgré que son engagement portât qu'elle serait *voiturée, elle et madame sa mère, par voiture royale, ou autre convenable*, fut soumise par le sieur Neuville à la règle commune, imposée à tous ses pensionnaires. Elle ne put résister longtemps aux fatigues et aux privations; sa santé s'altéra, elle tomba malade. Mais comme elle était la cheville ouvrière du personnel dramatique, Neuville ne voulut lui laisser aucun loisir, car il savait qu'avec cette actrice distinguée il faisait salle comble, et sans elle, il jouait devant les banquettes. Magdeleine Jodin, irritée des rigueurs de son régisseur, fit un procès en résiliation d'engagement. La cause fut portée devant le présidial, le 30 juillet. Mlle Jodin n'ayant pu produire copie de son engagement, fut déboutée, *quant au présent*, de sa demande.

Quelques jours après, l'affaire fut de nouveau appelée devant

les mêmes juges. Une affluence considérable envahissait tout l'espace réservé au public. Les dames surtout étaient en grand nombre, elles étaient désireuses de voir et d'entendre la belle tragédienne présenter ses moyens de défense. Mlle Jodin n'ayant pas été contente de son avocat, avait manifesté le désir de plaider elle-même sa cause.

Magdeleine Jodin fit un exposé remarquable de la plainte qu'elle portait devant la justice. L'avocat de Neuville ayant invoqué contre la plaignante l'axiome de droit *non bis in idem*, crut en imposer à son adversaire. Mlle Jodin demanda au présidial un moment de suspension, se fit expliquer par le procureur Delaunay, l'argument latin, et y répondit victorieusement [1].

Jamais elle n'obtint sur la scène un pareil triomphe. Tout l'auditoire fut ému au récit des souffrances qu'elle et ses camarades étaient obligées d'endurer sous la domination tyranique de Neuville. Magdeleine Jodin gagna à l'unanimité son procès. Contente de la vie de comédienne ambulante, elle quitta le théâtre.

[1] « Je suis très-embarrassée pour répondre à un argument appuyé sur un principe latin que je n'entends pas : *Non bis in idem*. Je me le suis fait expliquer. On m'a dit que ce texte portait que quand on avait succombé dans une demande, on ne pouvait intenter une seconde action pour la former.

» Or je n'ai été renvoyée de ma demande que quant à présent et faute d'avoir eu mon engagement. Le magistrat m'a réservé la faculté de le faire valoir, dont il n'a rien statué définitivement sur mes prétentions; je n'ai regardé ce jugement que comme un avis qu'il me donnait de me servir de mon traité, avis que j'ai mis en usage, puisque dès que je l'ai eu, j'en ai fait signifier copie, avec assignation pour plaider. »

(Extrait du playdoyer de Marie-Magdeleine Jodin, imprimé à Angers, chez A.-J. Jahier, imprimeur du roi.)

La belle Isambourg.

Le roi a fait faire une tour
Pour y mettre belle Isambourg,
Pensant qu'elle change son amour.

Belle Isambourg est à la tour,
Où il n'y a que peu de jour,
Mais toujours songe à ses amours.

Regardant avec un grand soin,
Elle avisa venir de loin
Son ami chevauchant grand train.

— Ami qui par ici passez,
Or arrêtez-vous, arrêtez !
Ma patience vous orrez.

Malade et morte my ferai,
Porter en terre my lairrai,
Pourtant morte je ne serai.

Puis après je vous prie aussi,
Qu'à ma chapelle à Saint-Denis,
Ne my laissez pas enfouir.

Lors va criant parmi la cour :
Elle est morte belle Isambourg,
Elle est morte pour ses amours.

Par trois princes et un chevalier,
L'on porte la belle enterrer,
Dont chacun se prend à plorer.

Lors oyant les cloches sonner,
Entendant les prêtres chanter,
Son ami les va devancer.

Entre vous qui ce corps portez,
Or, arrêtez-vous, arrêtez,
Pour prier pour les trépassez.

Puisqu'elle est morte pour le vrai,
Las! pour m'avoir par trop aimé,
Un *De profundis* lui dirai :

De son couteau alors coupa
Trois points du suaire et regarda...
Un ris d'amour elle lui jeta.

La Maison de la rue l'Hommeau. — Le Jeu de paume de cette rue.

Il existe dans la rue de *l'Hommeau*, n° 1, une maison du XVIe siècle, bâtie par un bon bourgeois aimant peu la chicane, et voyant avec peine ses voisins sans cesse en querelles mangeant tout leur avoir en procès. Il fit inscrire sur la façade de sa maison la maxime suivante qu'on lit encore aujourd'hui :

Garde-toi bien de tomber en affaires,
Peu sont amis en fortune contraire.

Dans cette rue existait un jeu de paume; voici ce qu'un chroniqueur rapporte à ce sujet :

« Le mardy 13e jour de septembre 1610, M. le duc de Ven-
» dosme, gendre de Mme de Mercœur, a joué à la paulme avec
» M. de Bonnevau, gouverneur des Ponts-de-Cé, M. de Mons-
» treul, conseiller, et plusieurs autres messieurs de la ville d'An-

» gers, en la rue de l'*Hommeau*, près le cimetière des pauvres [1],
» où il y avoit beaucoup d'habitans, et entr'autres grand
» nombre de demoiselles qui en faisoient mocques [2], et desquelles
» on murmuroit, comme aussi le dict seigneur a le lendemain
» ensuivant joué à la paulme dans le fossé du portal St-Michel,
» où il y avoit beaucoup de peuple à le voir; et s'en est allé en
» Bretagne le jeudi ensuivant. »

Saint Loup [3].

« Saint Loup étoit natif du pays d'Anjou ; nous ne savons pas quels étoient ses parents, ny en quelle année il vint au monde. Il fut appelé au conseil que ceux de Tours tinrent avec leur archevêque, nommé Adelande, pour délibérer sur les moyens de retirer le corps de saint Martin des mains des chanoines d'Auxerre, qui refusoient de le rendre. Cette déférence que la ville de Tours eut pour saint Loup, peut nous faire juger qu'on le regardoit dès lors comme un homme du premier mérite. Il se trouva présent à la réception des reliques de saint Martin. Eudes de Cluny, dans l'histoire qu'il en a composée, nomme saint Loup parmy les évêques qui y assistèrent. Si cet auteur prétend qu'il étoit déjà évêque d'Angers, il se trompe, puisqu'il est certain que Rainon l'étoit alors, qui ne mourut qu'en l'année 906 ; auquel saint Loup succéda immédiatement. Il y a plus d'apparence qu'il ne le compte parmy eux, que parce qu'il fut depuis élu et mourut évêque d'Angers, de sorte que le sens d'Eudes de Cluny n'est pas que saint Loup fut pour lors évêque d'Angers, mais que saint Loup, qui depuis a été évêque d'Angers, se trouva parmi les évêques qui assistèrent à la réversion.

[1] La maison où était ce jeu de paume est à présent l'hôtel Du Guesclin.

[2] César de Vendôme était en deuil de son père Henri IV.

[3] Grandet, t. 1er, *Histoire ecclésiastique d'Angers*, p. 473, 474, 475, 476, 477.

» Saint Loup fut élu évêque d'Angers après la mort de Rainon, mort en 906; on croit que ce fut sous son pontificat que la ville d'Angers essuya encore une fois la fureur des Normands qui, s'étant rendus maîtres de Nantes, montèrent par la Loire, et s'approchèrent d'Angers, dont les habitans avoient pris la fuite. Ces barbares, n'ayant trouvé personne qui leur disputa l'entrée de la ville, mirent le feu aux églises et aux maisons, et, après en avoir enlevé toutes les dépouilles, s'en allèrent à Tours qu'ils traitèrent de la même manière. Baronius, en parlant du Xe siècle, dit que c'est un siècle d'obscurité par la disette des écrivains ecclésiastiques. Nous pouvons en faire la même plainte par rapport à notre histoire et à la vie de saint Loup, car personne ne s'est donné la peine d'écrire les actions de ce saint, pendant son pontificat. Nous ne savons pas non plus combien de temps il gouverna l'église d'Angers; ce que nous savons, c'est qu'après sa mort, qui arriva le 17 octobre, il fut mis dans un tombeau de pierre, et inhumé à Angers dans un cimetière proche l'église ou chapelle dédiée à saint Martin. Il y a apparence qu'il choisit cet endroit pour sa sépulture par dévotion pour cet évêque qu'il honoroit particulièrement.

» Saint Loup, après sa mort, fut reconnu pour saint. Eudes de Cluny, qui écrivoit vers l'an...., lui en donne le titre. Néanmoins, il ne fut exposé à la vénération publique des fidèles que vers l'an 1012, après que Hubert de Vendôme, un de ses successeurs dans l'évêché d'Angers, l'eut tiré de ce tombeau de pierre qui fut trouvé près le chevet de ladite église de saint Martin d'Angers, du côté de l'évangile sous une gouttière, et l'eut mis dans une châsse qui depuis a été placée sur le grand autel de ladite église.

Histoire du culte de saint Loup.

» Dieu a manifesté par plusieurs miracles la sainteté de saint Loup. Les Angevins, sous le règne de Philippe Ier, se voyant à

la veille d'une cruelle famine, à cause des pluies continuelles qui désoloient la province, eurent recours à leurs saints patrons, et entr'autres à saint Loup, dont ils portèrent le corps dans une procession solennelle, pour demander à Dieu, par l'intercession du saint, une meilleure disposition du temps. Cette grâce leur fut accordée ; outre cela, deux aveugles, qui passèrent sous le corps de saint Loup pendant la procession, recouvrèrent la vue ; et une femme malade d'une maladie de langueur y reçut la santé.

» Le 15e de novembre 1495, Elie, évêque de Verie, suffragant de l'évêché d'Angers, visita les reliques de saint Loup en présence d'une grande affluence de peuple, et l'an 1499, le chef du saint fut séparé du reste du corps, et mis à part dans une châsse d'argent. Mais un os du bras droit qui étoit aussi dans une châsse d'argent, ayant été volé longtemps après, Guillaume Fouquet de la Varanne, évêque d'Angers, fit ouvrir, l'an 1620, à la prière des chanoines de Saint-Martin d'Angers, la châsse de saint Loup le jour de sa fête, c'est-à-dire le 17 octobre, en présence de tout le chapitre de St-Martin, et, après avoir pris une petite partie d'une côte du saint, pour s'en servir à la consécration des églises, il mit l'os du bras gauche dans une châsse d'argent, qu'il porta processionnellement dans l'église, et permit de l'exposer à la vénération publique. La fête de saint Loup se célèbre dans le diocèse d'Angers, le 17 octobre, sous un rit double. L'office est solennel dans le chapitre St-Martin d'Angers, qui le regarde comme un de ses patrons, et qui, outre son corps, possède encore son calice, sa chasuble, et même sa tasse. Dans les nécessités publiques, on a coutume de porter le chef de saint Loup en procession, et ils ont souvent éprouvé la force des intercessions de ce saint auprès de Dieu. »

Aimé de Soland.

Angers, imp. de Lainé frères, rue Saint-Laud, 9.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des matières contenues dans le Bulletin historique et monumental de l'Anjou.

ANNÉE 1857.

A

Pages.

Abailard, Pierre. 73
Abbaye de la Boissière. 175, 176
Abbaye de Saint-Aubin. 83, 84, 85
Académie d'Angers. 91, 92
Adèle, femme de Geofroy Grise-Gonelle 95
Affiches d'Angers.. . . . . 89, 90
Ambassade du roi de Hongrie. 9, 10
Ames du purgatoire. 79, 80
Angevins qui ont été vaillants. . 149, 150, 151, 152
Années fertiles. 216, 217, 218, 219
Arbalestriers. 209, 210, 211
Archers 209
Ardilliers. 201, 202, 203, 204, 205
Argenterie du Chapitre d'Angers. 62
Ascension (Fleurs de l'). 21
Attrape. 142, 143
Avocats de la sénéchaussée 169, 170, 171

B

Balduin. 74
Belle-Fontaine 20, 21
Benoist, René. 199, 200, 213, 214
Bérenger. 23, 24
Bernard de Hautmont. 119, 120
Biardeau, statuaire. 21, 22
Bibliographie. 16, 31, 32, 126, 127, 128, 188, 189, 206, 207, 219, 220, 238, 239, 253, 254, 255, 269, 368
Bis-Caut. 59

Pages.

Bons pauvres. 325, 326, 327
Boylesve, Etienne.. . . . . 353 à 360, 369 à 375
Braux dom 171, 172
Briollay. 78
Bruneau de Tartifume. . 5, 115, 116, 117, 140, 141,
Bueil. 145, 146, 147

C

Cambout du Coislin. 131
Cane (la) de Montfort. 68, 69
Carmélites. 234, 235, 236, 237
Carmes d'Angers. 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108
Carnaval. 4, 5, 6
Champaigné (de) 82, 83
Chandeleur (la). 262, 263
Chanson vendéenne. 90
Chapelles particulières.. . . . . . 366, 367, 368
Chapelle Saint-Roch de la Possonnière. . . . 186
Charade. 175
Charbonnier de la Guesnerie. . . 65, 66, 67, 266
Charlemagne. 28, 257
Charette (général). 47
Charles-le-Chauve. 258
Charles VII. 258, 259, 260, 261
Charles VIII. 261
Charles IX. 289, 292
Charron, Pierre. 74
Château de Dangé. . . . . 322 à 323
Châtellenie de Seiches . . . . 69 à 71
Chasse-Marée. 265
Chevaliers de l'Arquebuse . . . 209, 210, 211, 212
Chronique. 14, 15, 16, 29, 30, 31, 48, 62, 63, 64, 110,
111, 112, 144, 192, 208, 221, 222, 239, 240, 256,
272, 303, 304, 318, 319, 320
Claude de Rueil. 265
Clergé d'Anjou. 43, 44, 45
Cloustier (Le) 65, 66
Collége d'Anjou. 85, 86, 87, 268, 300
Colletet. 113
Collibert. 323, 324, 325
Collot d'Herbois. 376, 377
Comtes d'Anjou. 27, 28, 29
Confréries en l'honneur de la Vraie Croix de Saint-Laud. .
155, 156, 157.

Pages.

Corbeaux de santé. 71
Coupeur de pain bénit. 295
Cris d'Angers 11, 12
Cure de Chigné. 137, 138, 139, 140
Curé constitutionnel de Mozé. 17, 18, 19
Curé de Saint-Quentin en Mauges. . . . 81, 82, 83

D

Dagobert. 27
Delaunay, François, architecte. 73
Donation du roi René aux Carmes. . . . 154, 155
Duel sous Louis XIII. 177, 178, 179

E

Les Enfants de chœur de l'église St Maurice 13
Eglise d'Angers. 123, 124, 125
Eglise Saint-Laud. 93
Eglise Saint-Maurice. 78
Eglise des Petits-Augustins. 21, 22
Election du Corps de ville. 231, 232
Enfants de chœur. 13, 14
Enigmes. 39, 40, 41, 42
Entrée du roi François Ier. . . . . . . 333 à 348
Epitaphe de Guillemine Dos-de-Fer 96
Epigramme. 88
Expression populaire. 45, 46, 54, 55
Exercices angevins. 115, 116
Evénements extraordinaires. 143, 144
Eventard. 225, 226
Errata. 240
Evêques d'Angers. 43, 44, 45

F

Fabrique de bas. 80
Faculté de droit. 3, 4
Fayette (de La) madame. 227, 228
Feux de joie. 122, 123
Florian 76
Fontaines de l'Anjou. 263, 264, 265
Fontevraud. 49, 50, 51
Foulques-Nerra. 28
Foulques-le-Réchin. 28

Faire patte de velours 55

Pages.

Fouquet. 228
François Ier. 136
Frédéric, fils du roi de Danemark. 14
Frères de la doctrine chrétienne. 71, 72, 73

G

Gages des domestiques au XVI siècle. . . 293, 294
Gantier de la rue Baudrière. . . 189, 190, 191, 192
Gants. 13
Gresset. 198
Greuzé. 76
Guesdon, Julien. 117, 118
Guilleri 229, 230, 231

H

Henri II. 261
Henri III. 4, 211
Hommes illustres de l'Anjou. 158, 159
Honneurs du morion. 295, 296, 297
Hôtel-Dieu. 99, 100
Hôtel de Lancreau. 332
Huguenots. 363, 364, 365, 366
Huîtres (les). 241, 242
Hume. 197, 198

I

Incendie de l'église Saint-Pierre de Thouarcé. 108, 109
Inondations. 185, 186
Isambourg (la belle). 380, 381

J

Jacques Ier. 74
Jacson. 5
Jeune fille de la Garde (la) 113, 114
Jeu de paume. 381
Jodin. 376, 377, 378, 379
Jominière (de la). 72, 73
Joseph II. 60, 61, 62
Jouet Gabriel. 89
Jubilés. 184, 185
Jouanette 316, 317, 318

Pages.

L

Langage du Jour 172, 173
Laurent (l'abbé). . . 129, 131, 132, 133, 134, 135
Lettre de l'académie d'Angers au comte de Provence. 152 153
Lettres de Louis XI. 305, 306, 307 308, 309
Lettre de la reine-mère, en 1624. . . . . . . 86, 87
Ligueurs. 78
Lion (le) malade 100, 101, 102
Logogriphes 65, 66, 67
Loricard (la place). 140, 141
Louis-le-Débonnaire. 257
Louis XI. 8, 28, 261
Louis XII. 261
Louis XIII. 177, 178, 179, 262

M

Maison de la rue de l'Hommeau. 381
Manaye. 85
Manufactures de toiles à voiles. 92, 93
Mariage en 1352. . . . . 330, 331
Marillac (de) Louise. 74, 75
Marillais. 33, 34, 35, 36, 37
Marmontel. 76
Marquis de la Guesnerie. 65, 66, 67
Masle (Le), Jean 52, 53, 54
Mesures d'Anjou . . . . 179 à 183
Minimes. 46, 47
Missionnaires lazaristes. 289
Martigné-Briant. 314, 315, 316, 318
Moissonneurs (les). 1, 2
Montalais (la). 228
Montansier. 376, 377
Montjean (de), René. 135, 136
Moreau. 159
Mouches (les). 3
Mozé. 17, 18, 19
Mule. 59, 60
Municipalité des Ponts-de-Cé. 87, 88

N

Naissance de Philippe, duc d'Anjou. . . . 120, 121

Pages.

Nantilly. 6, 7, 8, 9
Neuville, directeur de spectacle. . 376, 377, 378, 379
Nièce de Corneille. 97, 98
Noël. . . . . 214, 215, 216, 232, 233, 234, 235.
Noir (le). 98
Notes généalogiques sur la famille de Bueil. 145, 146, 147
Notre-Dame-des-Ardilliers.. 201, 202, 203, 204. 205
Notre-Dame-d'Asnières. 55, 56, 57, 58
Notre-Dame-de-Beaulieu. 148, 149
Notre-Dame-des-Rosiers. 67, 68
Nourri, maire chapelain. 14
Nyoiseau. . . . 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135

O

Octroi d'Angers. 95. 96
Oratoriens. 331, 332
Oublies. 11, 12
Ouvrages publiés en Anjou, en MDCCLIX.. . 247, 248

P

Pain de Noël. 262
Place Loricard. 140 141
Papegault. 210
Paré, Ambroise. 74, 136
Paul II. 2, 29
Pauvres 325, 326, 327
Pelletier (Le), Michel. 187, 188, 189
Pénitences publiques. 206
Philippe-Auguste. 258
Picard, Jean. 158, 159
Poncet de la Rivière. 93, 94
Pont d'Angers. 176
Porte (de la). 98
Poyet, chancelier.. 74
Présents offerts à des étrangers. 48
Présidial. 310, 311, 312
Prestation de serment par les ecclésiastiques du diocèse d'Angers. 157, 158
Procédure au xve siècle. 300, 301, 302
Protégés de saint Eloi. 313
Protégés de saint Honoré. 360, 361, 362
Prou. 84, 85
Proverbes. 22, 23, 218, 219, 221, 229

Pages.

Q

Quelques faits de l'Anjou au XVe siècle. 242, 243, 244, 245, 246, 247

R

Rabec, Jean. . . . . 248 à 253
Rabelais. 74
Rat (le). 136
Réception des empereurs et des rois dans la cathédrale d'Angers en qualité de chanoines. . . . 257 à 263
Relations des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique pendant la révolution . . 162 à 169
Reliques et corps saints. . . . . 193 à 196
René d'Anjou. 11, 12, 29, 154, 155, 265
Retz (de), cardinal. 226, 227
Rompre la paille. . . . . 77 à 78
Roustille. 77
Rueil, Claude. 265
Ruiz (de) Jean. 4

S

Saint Hubert. 24, 25
Saint Loup. 382, 383, 384
Saint Michel-du-Tertre. . . 327, 328, 329, 330, 331
Sainte Gemme (de) 93
Salomon, Jean. 125, 126
Sardini. 88, 89
Saumur. 119, 120
Senecé (de). 77, 78
Séguinière. 25, 26
Sénéchaussée. 310, 311, 312
Stérilité. 216, 217, 218
Séquestration d'un lépreux. . . . . . 302 à 303
Sterne. 196, 197
Sévigné. 75, 76, 227
Statues de Fontevrault 49

T

Testament de Guillaume Fournier. 160
Théâtre angevin. . . . 375, 376, 377, 378, 379
Tiephaine. 9
Thomasseau. 141

Pages.

Thouarcé 108, 109
Tire-la-Rigault. 125
Tremblement de terre. 108, 299
Turbilly. . . . . 177 à 179
Tyr (Gilles de 7, 8

U

Urbain II, à Angers. . . . . 173 à 175
Ulger à Rome. . . . . 321 à 323
Un lieu de sûreté. 267
Urne de Cana. 20, 91

V

Vous n'en aurez pas les gants 13
Vaudésir. 76, 77
Vieil adage. 125
Vieux langage. 59, 84, 85, 248
Visites illustres. 74, 75, 76, 77, 196, 197, 198, 226, 227, 228

W

Wiclef. 73

voyage d'angers à Paris 212
en 1716

ERRATA.

Page 144, au lieu de *Rudolphe,* lisez Rodolphe.
— 323, — *Bromond,* — Boëmond

TABLE DES SOMMAIRES.

I.

Les Moissonneurs (chanson vendéenne). — Les mouches. — Les professeurs de la Faculté de droit à Angers. — Le carnaval. — Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur. — Ambassade du roi de Hongrie (son entrée à Angers). — Cris d'Angers (1re partie). — Les oublies. — Vous n'en aurez pas les gants. — Les enfants de chœur de l'église Saint-Maurice. — Chronique. — Bibliographie. Pages 1 à 16.

II.

Lettre adressée par le curé constitutionnel de Mozé, le 15 mai 1791, au président du district d'Angers. — Abbaye de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine. — Fleurs de l'Ascension. — Note concernant le sculpteur Biardeau, auteur des saints de la Barre, tirée des descriptions de Paris par Germain Brice et Piganiol de la Force. — Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier. — La tombe de Bérenger. — Le Saint-Hubert de la Séguinière. — Dévotion des comtes d'Anjou envers la sainte Vierge. — Chronique. — Bibliographie. Pages 17 à 32

III.

Notre-Dame-du-Marillais. — Les énigmes en 1803. — Dévotion des évêques et du clergé d'Anjou envers Marie, mère de Dieu. — Expressions populaires. — I. Mouchard. — II. Pousser le temps avec l'épaule. — Eglises d'Angers. — Les Minimes. — Note sur Charette. — Présents offerts à des étrangers de distinction. — Chronique. Pages 33 à 48

IV.

Les statues de Fontevrault. — Jean Le Masle. — Expressions populaires. — I. Faire le pied de veau. — II. Faire patte de velours. — Notre-Dame-d'Asnières. — Vieux langage. — Le Bis-Caut. — Mule. — L'empereur Joseph II devant Champtocé. — Argenterie du Chapitre d'Angers envoyée à la Monnaie de Nantes. — Chronique. — Notre-Dame-de Pontigné. Pages 49 à 64

V.

Les Logogriphes. — Le marquis de la Guesnerie. — Notre-Dame-des-Rosiers. — La cane de Montfort. — La châtellenie de Seiches. — Les corbeaux de santé. — Etablissement des frères de la doctrine chrétienne à Angers. — Visites illustres en Anjou. — Rompre la paille. — Les Ligueurs à Briollay. — Maître-autel de l'église Saint-Maurice. — Prière des âmes du purgatoire. — Route de Paris. — Fabrique de bas. Pages 65 à 80

VI.

Le cheval du curé de Saint-Quentin en Mauges. — Fondation de l'abbaye de Saint-Aubin-le-Riche. — Vieux langage. — Prou. — Manaye. — Collége d'Anjou. — Lettre de la reine-mère aux maires, échevins et habitants de la ville d'Angers. — Adresse de la municipalité des Ponts-de-Cé au président de la Convention nationale, pour changer le nom de cette ville et lui donner une dénomination républicaine. — Épigramme. — Note sur Sardini. — Vers satiriques faits sur Gabriel Jouet, maire d'Angers en 1625. — — Affiches d'Angers. — Chanson vendéenne. — L'Urne de Cana. — Sceau de l'académie royale des belles lettres d'Angers. — Manufactures royales de toiles à voiles. — Imagerie du maître-autel de l'église Saint-Laud d'Angers. — Lettre du roi Louis XIV à Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers. — Tombeau d'Adèle, femme de Geofroy Grise-Gonelle, dans l'église de Saint-Aubin-le Riche. — Octroi d'Angers. — Epitaphe de Guillemine Dos-de-Fer, femme de Pierre de Pincé. Pages 81 à 96

VII.

La nièce de Corneille. — Note sur l'Hôtel-Dieu. — Le lion malade, l'âne et l'arracheur de dents, par M. Des Forges-Maillard, de l'Académie d'Angers. — Les Carmes d'Angers. — Tremblement de terre en Anjou, en l'année 1708. — Incendie de l'église de Saint-Pierre-de-Thouarcé par les Huguenots. — Chronique. — Peintures murales de la chapelle de l'hospice Sainte-Marie. Pages 97 à 112

VIII.

Une épigramme de Colletet. — La jeune fille de la Garde. — Des exercices des Angevins, — Julien Guesdon, sieur du Haut-Plessis, poëte angevin. — — Note sur Saumur. — Naissance de Philippe, duc d'Anjou. — Feux de joie. — Priviléges accordés et dons faits à l'église d'Angers par les empereurs, les rois de France et les comtes d'Anjou. — Vieil adage. — Boire à tire-la-Rigault. — Jean Salomon. — Bibliographie. — Souvenirs bretons, par M. Stéphane Halgan. Pages 113 à 128

IX.

L'abbaye de Nyoiseau. — L'abbé Laurent. — René de Montjean. — Revenus de la cure de Chigné en 1728. — La place Loricard. — Attrape (mot donné pour refrain de chanson). — Evénements extraordinaires. — Chronique. Pages 129 à 144

X.

Notes généalogiques et historiques sur la famille de Bueil. — Notre-Dame de Beaulieu, près Candé. — Des Angevins qui ont été vaillants, vertueux et courageux. — Lettre de l'Académie d'Angers au comte de Provence, à l'occasion de son mariage. — Réponse du duc d'Anjou. — Donation du roi René aux Carmes d'Angers. — Confrérie en l'honneur de la Vraie-Croix de Saint-Laud. — Prestation de serment par les ecclésiastiques du diocèse d'Angers en l'an XI. — Hommes illustres de l'Anjou. — Jean Picard. — René Moreau. — Testament de Guillaume Fournier. Pages 145 à 160

X

Relation des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiasti-

que pendant la révolution. — Avocats de la sénéchaussée et du siége présidial d'Angers. — Dom Braux. — Le langage du jour. — Voyage des papes en France. — Urbain II à Angers. — La charade du ménétrier. — Les douze apôtres à l'abbaye de la Boissière. — Note sur le pont d'Angers. Pages 161 à 176

XII.

Un duel sous Louis XIII. — Le seigneur de Turbilly et la dame du Grand-Bois. — Des nombres, poids, livrages et mesures usités au pays d'Anjou. — Des jubilés, prières et quarante heures, et autres pardons, — Inondations. — Chapelle de Saint Roch, sur la Possonnière. — Entrée de Michel Le Pelletier à Angers. — Bibliographie. — Le gantier de la rue Baudrière. — Chronique, Pages 177 à 186 189

XIII.

Des corps saints et des reliques révérées ès-églises d'Angiers et pais d'Anjou. — Visites illustres en Anjou (suite). — Sermon de René Benoist, prononcé au Tertre Saint-Laurent, le jour de la Fête-Dieu 1560. — Notre-Dame-des-Ardilliers. — Pénitences publiques. — Bibliographie. — Chronique. Pages 187 à 208 193

XIV.

Les chevaliers de l'Arquebuse. — Voyage d'Angers à Paris, en 1716. — René Benoist. — Le Noël des oiseaux. — Des années fertiles et non fertiles, ou chèretés qui ont esté à Angers et pais d'Anjou. — Proverbe. — Bibliographie. — Quelques mots sur Charlet, au sujet de sa biographie par le colonel de La Combe. — Chronique. Pages 209 à 224 212

XV.

Eventard. — Visites illustres en Anjou (suite). — Proverbe. — Il est hardi comme Guilleri. — Elections du corps de ville. — Noel du Trenquenard. — Fondation du couvent des religieuses Carmélites d'Angers. — Bibliographie. — Communion de la nuit de Noël. — Chronique. — Errata du n° précédent. Pages 225 à 240

XVI.

Cris d'Angers (IIe partie). — Les Huitres. — Quelques faits de l'Anjou au xve siècle. — Ouvrages publiés en Anjou pendant l'année MDCCLIX. — Vieux langage. — Ramoner, c'est-à-dire nettoyer. — Jean Rabec. — Bibliographie. — Esquisses et récits, par Jules d'Herbauges. — Chronique. Pages 241 à 256

XVII.

Quels sont les empereurs et les rois qui ont été reçus dans la cathédrale d'Angers en qualité de chanoines. — La Chandeleur. — Notes sur les fontaines de l'Anjou. — Chasse-marée. — Prestation de serment de dame Ursule Marie-Louise-Madeleine Charbonnier de la Guesnerie entre les mains de l'abbesse du Ronceray. — Un lieu de sûreté. — Collége d'Anjou. — Bibliographie. — Chronique. Pages 257 à 272

XVIII.

Le couvent de la Beaumette. — Des différentes dédicaces de l'église de Saint-Maurice d'Angers. — Sonnet de Pierre de Ronsard à Ambroise Paré. Juridiction consulaire. — Frais d'un enterrement en 1763. — Note sur les conventionnels. — Chronique. Pages 273 à 288

XIX.

Voyage du roi Charles IX en Anjou. — Gages des domestiques au XIVe siècle. — Le coupeur de pain bénit. — Les honneurs du morion. — La rue Gâte-Argent. — Les missionnaires Lazaristes. — Tremblement de terre. — Collége d'Anjou. — Procédure suivie au XVe siècle dans les pays bordés par le fleuve de la Loire. — Séquestration d'un lépreux. — Chronique. Pages 289 à 304

XX.

Trois lettres inédites de Louis XI. — Sénéchaussée et présidial. — Les protégés de saint Eloi. — Note sur Martigné-Briant. — Chronique. Pages 305 à 320

XXI.

Voyage de l'évêque Ulger à Rome et le château de Dangé (1142-1143). — Les Colliberts. — Les bons pauvres d'Angers. — L'église de Saint-Michel-du-Tertre. — Un mariage à Saint-Michel-du-Tertre, en 1352. — Les Oratoriens. — Entrée de François Ier à Angers. Pages 321 à 335

XXII.

Entrée du roi François Ier à Angers (suite et fin). — Les protégés de saint Crépin et de saint Crépinien. — Chants populaires. — L'amoureuse de Pierre (chanson vendéenne). — La Quintaine de Chalain. Pages 337 à 352

XXIII.

Etienne Boylesve. — Les protégés de saint Honoré. — Des Huguenots et de leurs prêches faits tant à la ville d'Angers que pays d'Anjou. — Chapelles particulières. — Bibliographie. Pages 353 à 368

XXIV.

Etienne Boylesve. — Le théâtre à Angers, en 1784. — Collot d'Herbois et Marie Magdeleine Jodin. — La belle Isambourg. — La maison de la rue de l'Hommeau. — Le jeu de paume de cette rue. — Saint Loup. — Histoire du culte de saint Loup. Pages 369 à 384


3 9015 06968 4420
UNIVERSITY OF MICHIGAN

